



Pré-rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS
LOCALES EN 2022



Président : André Laignel
Rapporteur : Charles Guené
Juin 2022

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Pré-rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS
LOCALES EN 2022



DGCL
Direction générale
des collectivités locales

*Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales
" Les finances des collectivités locales en 2022 "*

Préparé par :

le Département des études et des statistiques locales (DESL), Service statistique ministériel de la DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES (DGCL) : LUC BRIERE, GUILLAUME LEFORESTIER, LEANA CARELLE MADJOU FOTSING, XAVIER NIEL

et

l'OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALES (OFGL) : MATTHIEU CHTIOUI, NICOLAS LAROCHE, SAMUEL LERESTIF, ET THOMAS ROUGIER.

Sous la direction d'ANDRE LAIGNEL, maire d'Issoudun, premier vice-président délégué de l'AMF, président de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales ; et de CHARLES GUENE, sénateur de la Haute-Marne, rapporteur de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Direction de la publication :

ADRIEN MÉO (DGCL), secrétaire du Comité des finances locales.

Coordination éditoriale :

LUC BRIERE, XAVIER NIEL (DGCL)

Pré-rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS
LOCALES EN 2022

Président : André Laignel
Rapporteur : Charles Guené
Juin 2022



DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Sommaire

Avant-propos	5
Vue d'ensemble sur 2021	7
Fiches par collectivité	22
Les finances du secteur communal	22
Les finances des départements	42
Les finances des régions et des CTU	54
 Annexes	
Annexe 1 - Les comptes des administrations publiques locales	64
Annexe 2 - Les finances des collectivités locales	69
Annexe 2A - Les budgets principaux	69
Annexe 2B - Les budgets annexes	81
Annexe 2C - Consolidation entre budgets principaux et annexes	91
Annexe 2D - Consolidation entre collectivités	99
Annexe 2E - Estimations 2022 des finances des départements, des régions et des CTU à venir en juillet	106
Annexe 2F - Présentation fonctionnelle	107
Annexe 3 - Les collectivités locales ultra-marines	114

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) a pour mission de collecter, d'analyser et de partager les données sur les finances et la gestion des collectivités locales.

Dans le cadre de cette mission, l'OFGL produit un rapport annuel qui dresse un état des lieux des finances locales.

Il permet d'accéder à des données de références, calculées et structurées par le Département des études et des statistiques locales de la DGCL, principalement à partir des données fiscales et des comptes de gestion fournies par la DGFIP, de données de la DGCL et de l'INSEE.

L'un des objectifs est de fournir, au plus tôt, les résultats de l'exercice 2021, pour l'ensemble des collectivités locales mais aussi par niveau de collectivités. Cette production de résultats 2021 présente tout d'abord, une analyse d'ensemble, puis un dossier dédié à l'évaluation des effets de la crise sur les finances locales en 2021, enfin, des analyses par niveau de collectivités.

Les annexes fournissent des données complémentaires utiles à une vision la plus complète possible des finances locales. De même, la plateforme de partage de données data.ofgl.fr sera mise à jour, avec l'ensemble des données individuelles utiles à tous les observateurs pour mesurer les disparités existantes derrière les résultats d'ensemble.

Ce rapport nécessite quelques précisions de lecture :

- les données 2021 sont des premiers résultats, non définitifs ;
- ce rapport est l'occasion de poursuivre les travaux de consolidation initiés depuis trois ans : entre budgets principaux et annexes, et entre niveaux de collectivités. Ils sont présentés en annexe 2C et 2D. Le commentaire porte sur les données des budgets principaux avant consolidation, mais ils s'attachent à signaler les impacts éventuels de la consolidation sur les résultats obtenus.
- les données de l'annexe 2F ont été entièrement revues suite à un nouveau travail de mise en cohérence des nomenclatures fonctionnelles.

Vue d'ensemble sur l'année 2021

(Remarque générale : Toutes les données relatives à la vue d'ensemble sont détaillées sous forme de tableaux dans les annexes 1 et 2).

Introduction : Le compte des administrations publiques

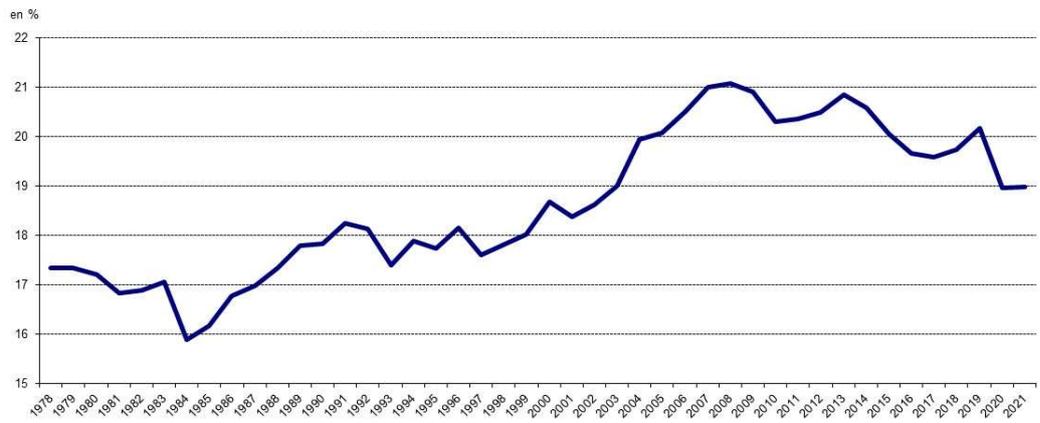
Selon les comptes publiés par l'Insee fin mai 2022, en 2021, l'activité rebondit nettement : le produit intérieur brut (PIB) en euros constants progresse de 6,8 %, après - 7,8 % en 2020. Ce rebond franc n'est toutefois pas complet, tout comme l'amélioration de la situation sanitaire à laquelle il est largement lié. Ainsi, en moyenne sur l'année 2021, le PIB est 1,5 % inférieur à son niveau moyen en 2019. La production des diverses branches et les composantes de la demande rebondissent, avec cependant des différences importantes d'intensité.

En 2021, le déficit public s'établit à 160,7 milliards d'euros, après 205,5 milliards d'euros en 2020, soit 6,4 % du produit intérieur brut après 8,9 %. Les dépenses liées à la crise sanitaire se maintiennent, tandis que celles qui avaient ralenti du fait des arrêts d'activité en 2020 rebondissent. De plus, les dépenses des administrations publiques sont stimulées par la montée en charge du plan « France relance ». En contrepartie, les recettes publiques augmentent fortement du fait du rebond de l'activité et du financement d'une partie du plan de relance par l'Union européenne. Comme en 2020, le déficit des administrations publiques est porté par les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

Le déficit des administrations publiques locales (APUL) se réduit à - 0,6 Md€, après s'être élevé à - 3,5 Md€ en 2020. Les collectivités locales dégagent un excédent de + 4,7 Md€ (après + 0,2 Md€ en 2020), porté par le bloc communal (+ 4,6 Md€, après + 3,1 Md€ en 2020) et les départements (excédent de + 1,6 Md€, après un déficit de - 1,3 Md€ en 2020). Le déficit des régions reste stable, à - 1,7 Md€. En revanche, le déficit des organismes divers d'administration locale se creuse, passant de - 3,6 Md€ en 2020 à - 5,3 Md€ en 2021, en raison principalement de la dégradation du solde d'Île-de-France Mobilités. Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques évoluant en 2021 au même rythme que celles des APUL, le poids des dépenses des APUL dans les dépenses de l'ensemble des administrations publiques est stable à 19,0 % en 2021 (*graphique 1 et annexe 1*).

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 164,9 Md€ en 2021 et s'établit à 2 813,1 Md€. La dette publique s'élève à 112,5 % du PIB fin 2021, après 114,6 % fin 2020, principalement en raison du rebond du PIB. La contribution des APUL à la dette publique augmente également fortement (+ 15,8 Md€). La Société du Grand Paris (SGP) accroît son stock de dette de 8,0 Md€, les régions de 3,5 Md€, Île-de-France Mobilité de 2,5 Md€ et bloc communal de 1,5 Md€.

GRAPHIQUE 1 - POIDS DES DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
DANS LES DEPENSES PUBLIQUES TOTALES

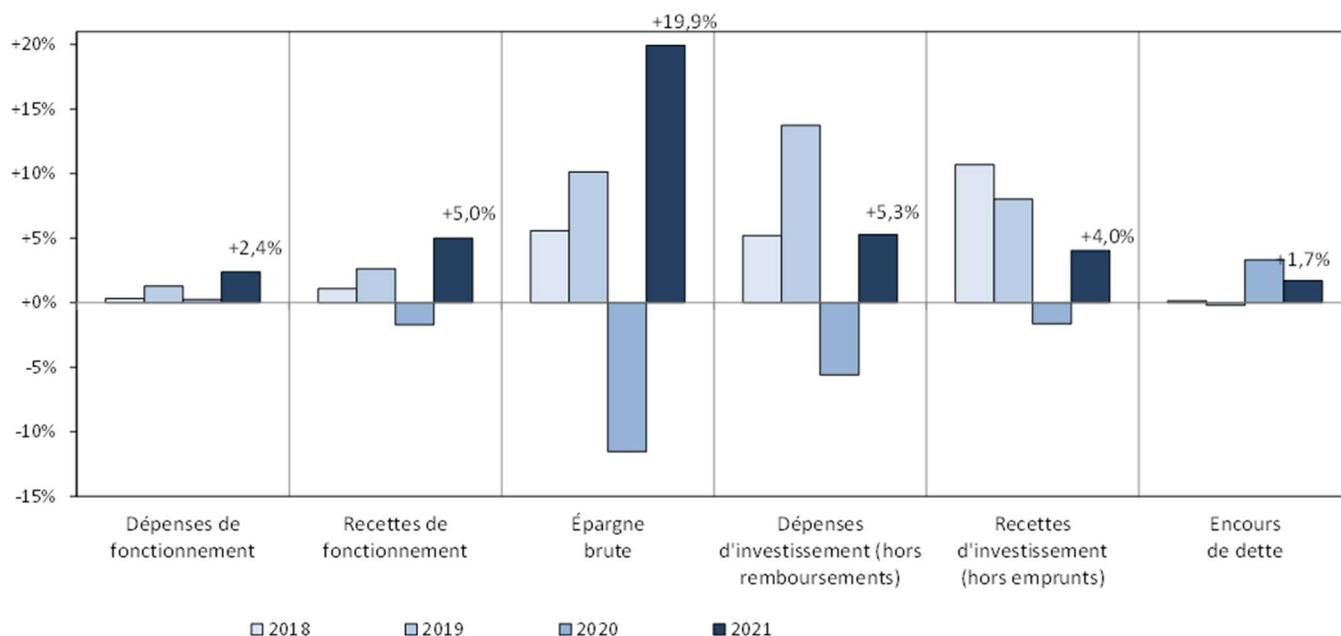


Source : Insee, Comptes Nationaux - Base 2014

Les collectivités locales en 2021 : les principaux agrégats financiers de nouveau en croissance

L'exploitation des comptes de gestion provisoires des collectivités locales (source DGFIP) permet d'observer les principales variations sur l'année 2021 des grands postes comptables. Après une année 2020 placée sous l'influence des contraintes imposées par la crise Covid, l'année 2021 marque un retour à des évolutions ou à des niveaux plus conformes aux observations antérieures, la plupart des principaux agrégats affichant des augmentations.

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITES



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Augmentation de + 2,4 % en 2021 des dépenses de fonctionnement

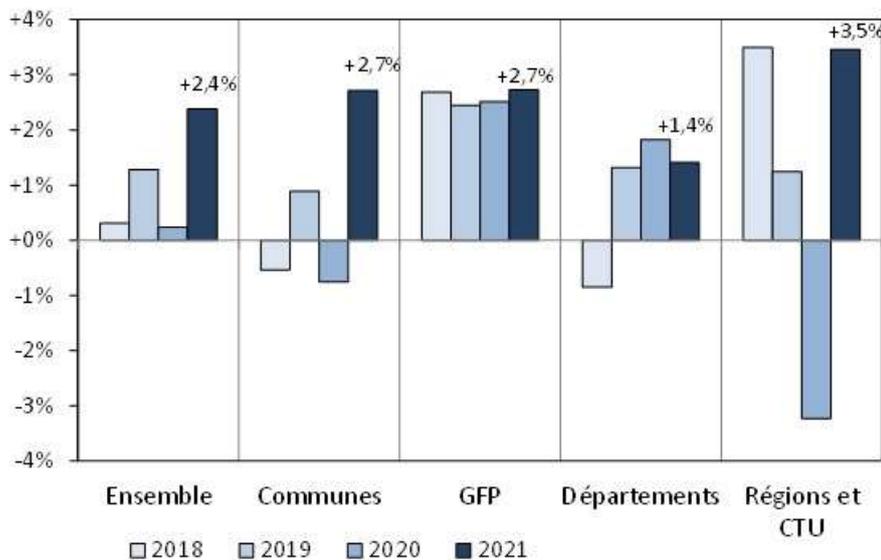
En 2021, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales ont progressé de + 2,4 %, après une quasi-stagnation en 2020 (graphique 1). Celles des budgets annexes ont augmenté de + 4,3 % et celles des syndicats de + 6,4 %. Ajoutées et corrigées des doubles comptes générés par les flux entre, d'une part, les budgets principaux et les budgets annexes, et, d'autre part, les différentes personnes morales (subventions des régions versées au bloc communal, par exemple), les dépenses consolidées de fonctionnement des collectivités locales affichent alors une augmentation de + 2,9 % en 2021, après un recul de - 0,1 % en 2020 (cf. encadré et annexes 2).

Évolution selon le niveau de collectivité

Les dépenses de fonctionnement ont progressé en 2021 pour tous les niveaux de collectivités : + 2,7 % pour les communes et pour les EPCI à fiscalité propre, + 1,4 % pour les départements et + 3,5 % pour les régions et collectivités uniques (CTU) (graphique 2). En

2018, les transferts de la compétence transports des départements aux régions avaient rendu peu interprétables les évolutions de leurs dépenses. En 2019, la reprise, par l'État, du RSA dans les départements de Mayotte et de Guyane, avait atténué la progression des dépenses de fonctionnement des départements ; de même en 2020 pour le département de La Réunion. En 2020, la réforme de l'apprentissage avait affecté (à la baisse) les dépenses des régions.

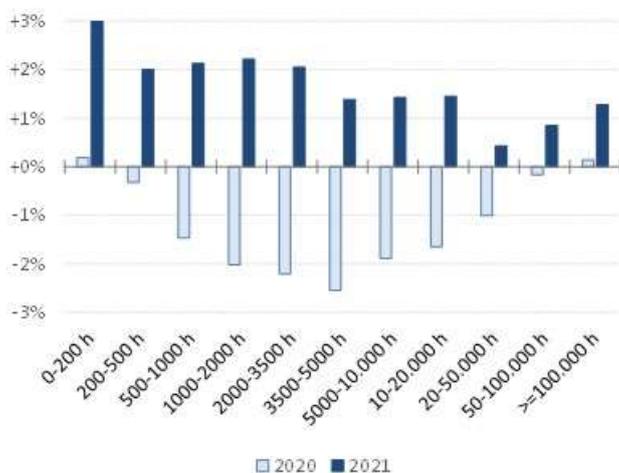
GRAPHIQUE 2 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les dépenses des communes sont revenues en 2021 à des tendances d'avant la crise sanitaire de 2020 : l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été plus forte pour les petites communes que pour les grandes. En 2020, année de crise sanitaire et de confinement de la population, la diminution des dépenses avait surtout touché les communes de taille intermédiaire (graphique 3).

GRAPHIQUE 3 - TAUX DE CROISSANCE EN 2020 ET 2021 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Évolution selon la nature des dépenses

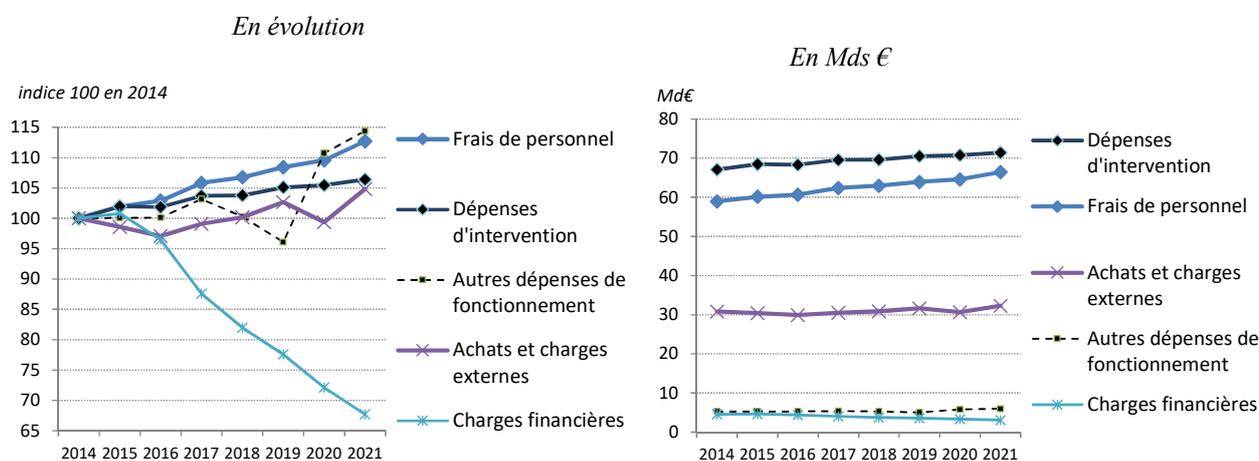
Les dépenses d'intervention ont augmenté en 2021 de + 0,9% (*graphique 4*). Elles représentent actuellement 40 % des dépenses de fonctionnement et regroupent notamment les dépenses sociales des départements. En 2020, les dépenses d'intervention avaient semblé stagner (+ 0,3 %), du fait de la reprise du RSA de La Réunion par l'État et de la baisse des dépenses des régions liées à la réforme de l'apprentissage. Hors ces effets, elles augmentaient en réalité de + 3,3 %. L'année 2021 se situe donc en fait en net ralentissement par rapport à 2020.

Les frais de personnel représentent 37 % des dépenses de fonctionnement en 2021. Après l'accélération de 2017 due à l'augmentation du point d'indice et à la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique, leur évolution était revenue sur une trajectoire plus habituelle entre 2017 et 2020. Ces dépenses ont de nouveau augmenté en 2021, de + 2,9 %, soit autant qu'en 2017. La baisse des dépenses liées aux contrats aidés s'est interrompue : leur rémunération augmente de + 15,1 % en 2021 ; celle des apprentis a continué de progresser (+ 12,8 %), et celle liée aux autres types de contrats a vivement accéléré (+ 11,2 %, après + 3,2 % en 2020). En revanche, la masse salariale des fonctionnaires a augmenté en 2021 de + 0,7 %, à un rythme plus faible qu'en 2020 (+ 1,1 %) (*graphiques 5 et 6*).

Les achats et charges externes ont repris leur progression (+ 5,5 %), après la baisse de 2020 due à la mise en veille de certains services ou équipements, lors des confinements. Les consommations d'énergie des communes (+ 2,2 %) ou de carburants (+ 13,4 %) ont repris, de même que celles liées à l'alimentation (+ 24,7 %), ou celles de publicité, foires, réceptions et relations publiques (+ 24,7 % aussi), de transports (+ 19,0 %), ou encore les frais de déplacement (+ 6,1 %) (*graphique 7*).

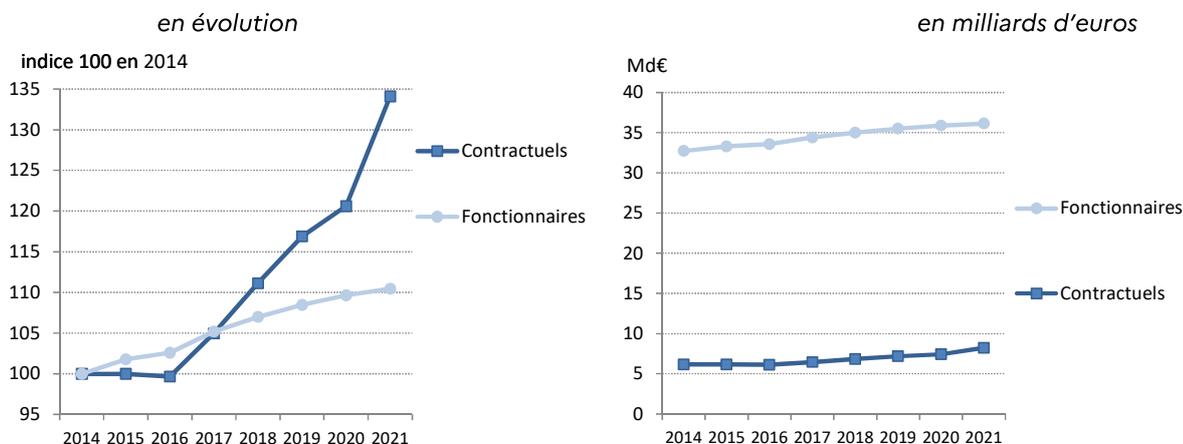
Les charges financières continuent de diminuer en 2021 (- 6,2 %), et ceci pour tous les niveaux de collectivités. Elles ont baissé de - 33 % en six ans et représentent désormais moins de 2 % des dépenses de fonctionnement.

GRAPHIQUE 4 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux

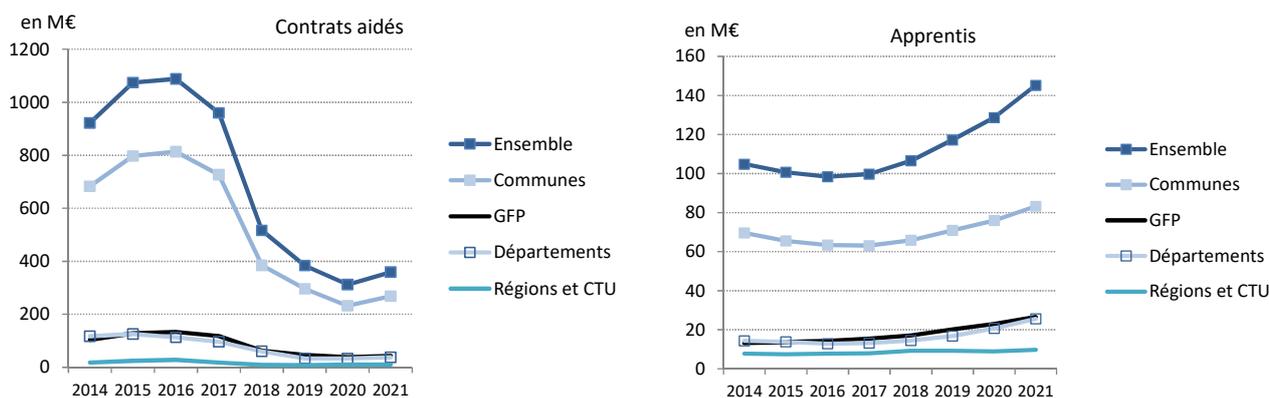
Graphique 5 - Masse des rémunérations des titulaires et des contractuels (hors contrats aidés, hors apprentis)



Source :

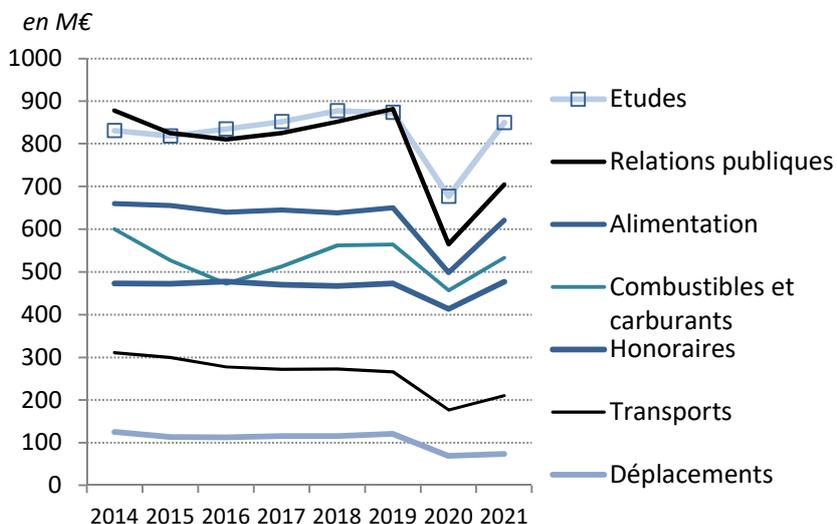
DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Graphique 6 - Rémunérations des contrats aidés et des apprentis



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Graphique 7 - Quelques achats et charges externes des communes, en reprise en 2021



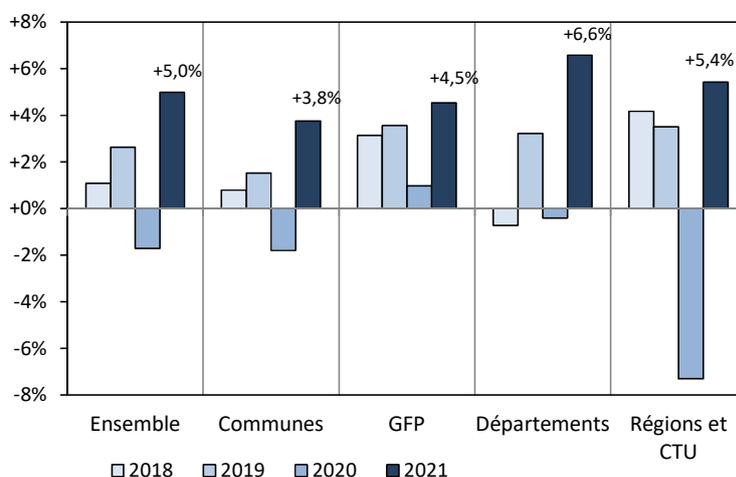
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Reprise des recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 5,0 %, soit beaucoup plus que ce qui avait été envisagé lors des votes des budgets primitifs (+ 1,5 %). Cela marque un retour à la croissance, après une année 2020 affectée par des pertes de recettes (- 1,7 % à champ courant, et en réalité - 0,6 % hors département de La Réunion et hors taxe d'apprentissage) (graphique 8).

Pour 2021, une partie de la dynamique vient de forte progression des produits de droit de mutation à titre onéreux (DMTO). Hors cette ressource, les recettes de fonctionnement progressent en 2021 de 3,3%.

Graphique 8 - Taux de croissance annuel des recettes de fonctionnement selon le niveau de collectivités



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

En 2021, les impôts et taxes subissent d'importantes modifications.

- Les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP). Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH-RP ; les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte ; les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; les collectivités à statut particulier qui perdent, pour certaines, le produit de la TH-RP et pour d'autres le produit de la TFPB, voire les deux, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; enfin les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'Etat.

- Par ailleurs, la réduction de la valeur locative comptable des établissements industriels touche la TFPB, mais aussi la cotisation foncière des entreprises (CFE), elle se traduit par une baisse du produit perçu compensé aux communes et intercommunalités par le versement par l'État d'allocations compensatrices.

- Enfin, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA.

Les impôts et taxes ont globalement augmenté en 2021 de + 3,9 %, après une baisse apparente en 2020 (- 1,3 % à périmètre courant, mais + 0,1 % hors taxe d'apprentissage des régions et hors le département de La Réunion). Le partage entre les « impôts locaux » (qui incluent la taxe d'habitation, les taxes foncières, la CVAE, toutes en forte diminution en raison des réformes et des mesures d'allègements décidées) et les « autres impôts et taxes » (qui

intègrent les différentes fractions de TVA qui en compensent certaines), se trouve bouleversé en 2021 (graphique 9). Avec un montant de 37,4 Md€, les fractions de TVA deviennent ainsi la première ressource de nature fiscale des collectivités locales.

Dans le même temps, la taxe d'habitation perçue ne représente plus que 2,8 Mds€ correspondant aux prélèvements sur les résidences secondaires.

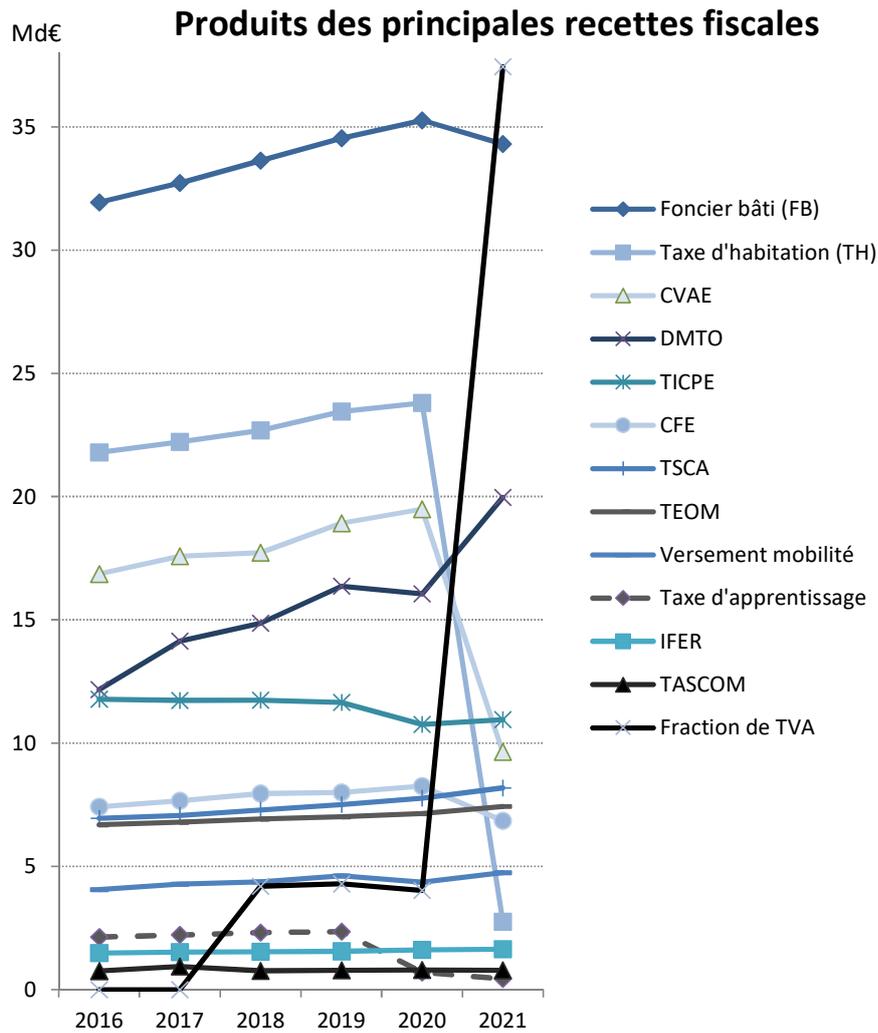
Hors suppression de la part régionale, le produit de CVAE baisse de 1,2%. A l'inverse, les recettes de DMTO se sont avérées très supérieures à celles envisagées lors des votes des budgets primitifs (cf. la fiche sur les départements). Elles progressent de 24,5% en 2021 sur le périmètre de l'ensemble des collectivités concernées (20 Md€).

L'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de + 5,6 %, après deux années de quasi stabilité. L'augmentation est forte pour les régions et CTU (+ 14,2 %), du fait des compensations de pertes de frais de gestion de la taxe d'habitation, pour un montant total qui reste cependant modeste (2,2 Md€) comparé aux autres niveaux de collectivités. Les concours de l'État ont augmenté de + 7,7 % pour le secteur communal (à 24,5 Md€), dont + 14,4 % pour les groupements à fiscalité propre, du fait de la compensation de la réduction des bases de la CFE et du foncier bâti des établissements industriels. Les concours de l'État aux départements ont en revanche diminué de - 0,6 % (à 10,2 Md€) (cf. aussi, dans le fichier des annexes 2 mis en ligne, les définitions des contours des agrégats comptables en termes de numéros de comptes des instructions budgétaires et comptables).

Contrairement à ce qui avait été envisagé dans les budgets primitifs, les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales), ont nettement augmenté en 2021 : + 13,8 %. Elles avaient, en 2020, subi la crise très sévèrement (- 16,8 %). Elles ne constituent toutefois qu'une faible part des recettes de fonctionnement des collectivités locales (graphique 10).

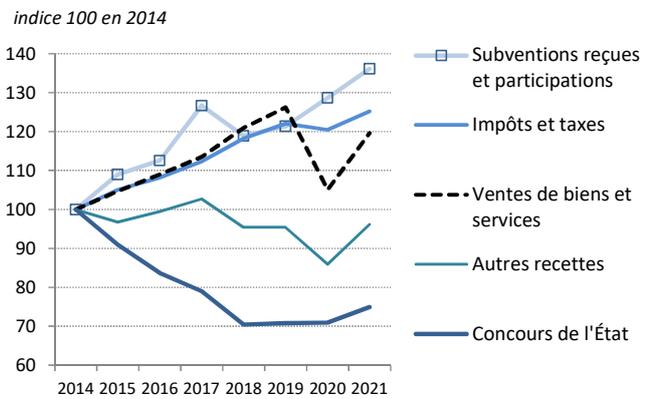
Les subventions reçues, représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement (graphique 10). Elles ont poursuivi leur forte hausse (+ 5,8 % en 2021, après + 6,0 %).

Graphique 9 - Produits des principales recettes fiscales

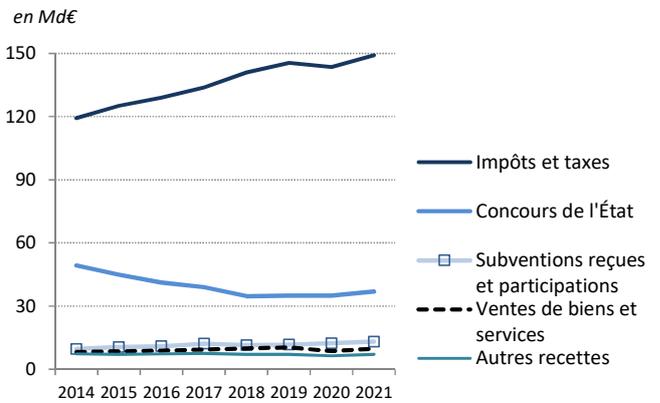


Source : DGCL. Données DGFIP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

Graphique 10 - Recettes de fonctionnement en évolution



en milliards d'euros



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

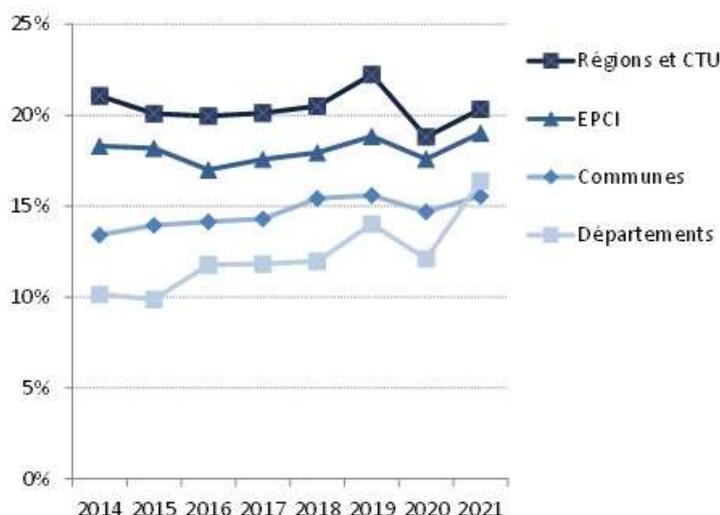
L'épargne brute repart à la hausse et accompagne la reprise des investissements

Avec une hausse, attendue, des dépenses de fonctionnement de + 2,4 % et une hausse plus forte que prévue des recettes de fonctionnement, de + 5,0 %, l'épargne brute des collectivités locales a augmenté de + 19,9 %, compensant largement la baisse de 2020 (- 11,5 %). Seules les régions n'ont pas retrouvé, en 2021, leur niveau d'épargne brute de 2019.

Les taux d'épargne brute ont augmenté pour tous les niveaux de collectivités (graphique 11). Ils sont revenus à des niveaux similaires à ceux de 2018 pour les régions (et CTU), et à ceux de 2019 pour les communes. Les taux d'épargne des départements et des groupements de communes sont les plus élevés enregistrés depuis le début de leur dernière mandature.

En termes d'épargne nette, au niveau de l'ensemble des collectivités, l'amélioration est encore plus sensible (+ 37,5% après - 20,1 % en 2020) compte tenu de la stabilité des remboursements de dette en 2021 (+ 0,1 % après + 0,7 % en 2020).

Graphique 11 - Taux d'épargne brute selon le niveau de collectivité
(épargne brute / recettes de fonctionnement)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

En 2021, une reprise des dépenses d'investissement (+ 5,3 %) est bien constatée mais elle n'a pas été aussi forte qu'estimée lors des votes des budgets primitifs (+ 8,8 %). Notamment, en raison d'une baisse des subventions versées aux tiers. Ainsi, les groupements de communes à fiscalité propre ont diminué leurs subventions (-6,2%) pour revenir au niveau de 2019, et leurs dépenses d'investissements (hors remboursement de dettes) n'augmentent en conséquence que de + 0,6 % (graphique 12).

Sur les seules dépenses d'équipement, la croissance est plus nette (+8,5%), évolution à nuancer néanmoins dans un contexte déjà en 2021 de hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

Dans le même temps, les budgets annexes et les syndicats affichent des investissements pour atteindre de 14,8 Md€ en 2021 (+ 10,9 %), ce qui représente le quart des investissements des budgets principaux des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre (annexes 2A et 2B). Les investissements de ces collectivités sont principalement dirigés vers les fonctions « environnement » (collecte et traitement des déchets, gestion des eaux) et transports. Ne pas les prendre en compte biaiserait alors

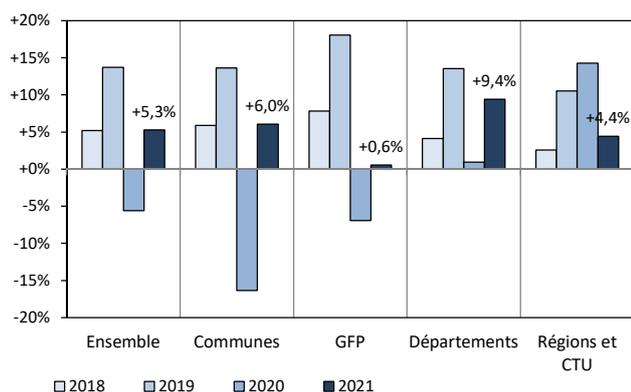
considérablement l'analyse de la ventilation par fonction des investissements des collectivités locales. Toutes collectivités locales confondues, certaines orientations peuvent alors être dégagées depuis 2013 : la part des dépenses liées à l'aménagement des territoires et à l'habitat a régulièrement augmenté, de même que celles liées à la sécurité et à la salubrité publiques (graphique 13). Au contraire, les investissements liés aux transports et à la voirie ont régulièrement perdu de l'importance. Il en va de même de la santé et l'action sociale, mais ces secteurs représentent en revanche une part importante, et croissante, des dépenses de fonctionnement (annexe 2F).

En 2020, les investissements de « développement économique » avaient brusquement augmenté de + 30 %, notamment en raison de la participation des collectivités, régions et CTU essentiellement, au fonds national de solidarité mis en place par l'Etat pour venir en aide aux entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. En 2021, ces investissements sont revenus à leur tendance de moyen terme et représentent 7 % des investissements (graphique 13). Ceux dirigés vers les fonctions environnementales (en particulier en matière de gestion des eaux) et éducatives, ont fortement progressé en 2021, alors que leur part décroissait régulièrement depuis 2016. Les investissements en équipements culturels ou sportifs représentaient 11 % des dépenses en 2013, et moins de 9 % en 2021, avec des variations assez irrégulières de leur poids dans l'investissement total entre ces années. Près du quart de l'investissement est non ventilé : 14 % des investissements sont affectés à des fonctions transversales dites non ventilables, ou à des « services généraux » ; 10 % sont enregistrés dans les budgets des communes de moins de 3 500 habitants ou des groupements à fiscalité propre qui ne regroupent aucune commune de plus de 3 500 habitants, ou dans les budgets principaux des syndicats à vocation multiples, des PETR ou des pôles métropolitains.

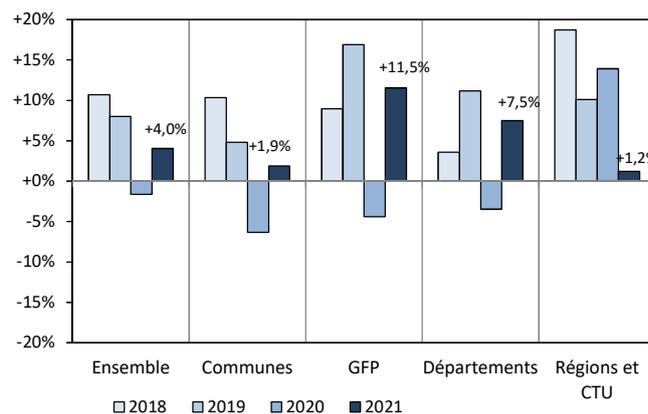
Les recettes d'investissement ont augmenté moins vite que les dépenses en 2021 : + 4,0 % (graphique 12). Elles ont notamment été portées par les subventions reçues et par les autres dotations que le FCTVA (+ 5,4 %), en particulier pour les groupements de communes (+ 11,1 %). Le FCTVA progresse de 3,3%.

Graphique 12 - Taux de croissance annuel...

...des dépenses d'investissement

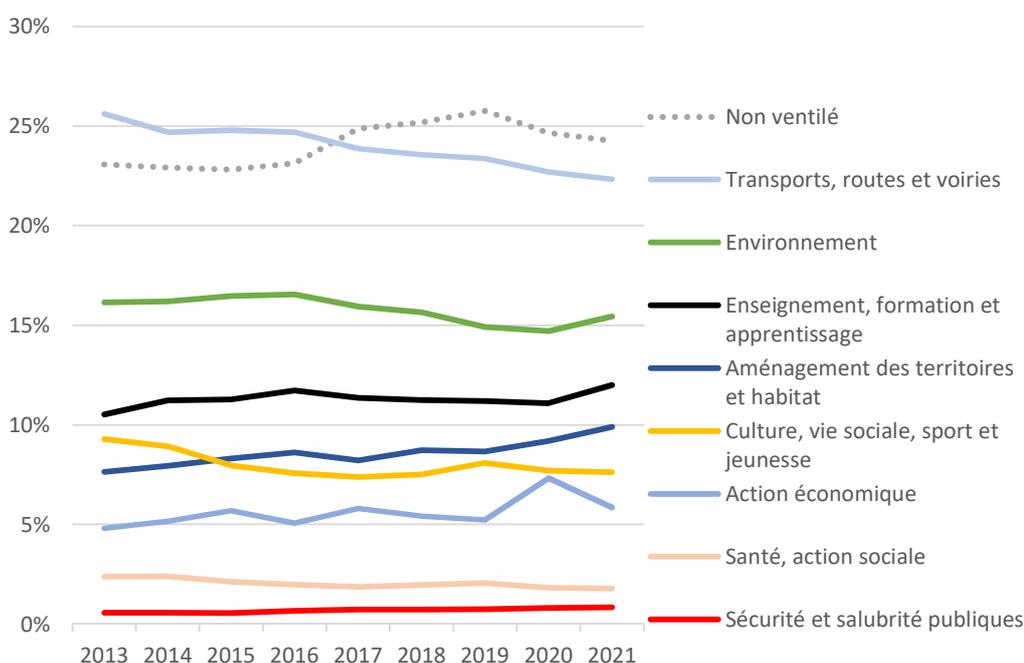


...des recettes d'investissement



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 13 - Ventilation fonctionnelle des investissements (hors remboursements de dette) – Structure en %



Non ventilé = administration générale, dépenses non ventilables, ou non ventilées (communes de moins de 3500 h., GFP n'ayant aucune commune de plus de 3500h., budgets principaux des SIVOM, ^les métropolitains ou PETR).

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux et annexes.

Champ : Collectivités locales y compris budgets annexes et syndicats

Retour à une capacité de financement globalement positive, repli du recours à l'emprunt

Du fait de la forte progression de leur épargne brute, les collectivités locales ont enregistré en 2021 une capacité de financement de + 3,0 Md€, (au lieu d'un besoin de 4,1 Md€ attendu dans les budgets primitifs). Tous les niveaux de collectivités ne sont toutefois pas concernés : les régions et CTU dégagent de nouveau un besoin de financement, de 2,1 Md€ en 2021 (graphique 14), malgré leur épargne brute en forte progression.

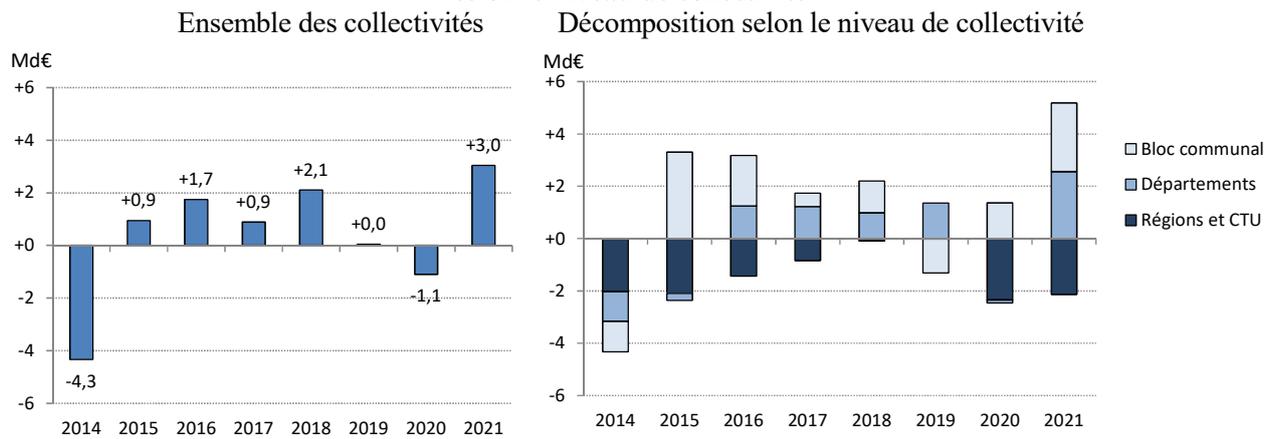
Le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2021 s'est replié (- 11,2 %), contrairement à ce qui avait été envisagé en début d'année lors des votes des budgets primitifs (+ 14,5 %). Ils atteignent 16,3 Md€ en 2021. Dans le même temps, les remboursements de dette ont stagné (+ 0,1 %) à 14,3 Md€, niveau toujours inférieur à celui des emprunts. En conséquence, le flux net de dette a été divisé par deux mais reste positif (+ 2,0 Md€). Le stock de dette a alors augmenté pour la deuxième année consécutive (+ 1,7%, après + 3,3 %), il avait stagné entre 2017 et 2019 (graphique 15).

Cet accroissement de la dette masque des situations différentes entre niveau de collectivités : il est léger pour le bloc communal (+0,9%) et plus marqué pour les régions et CTU (+8,0%) alors que les départements, forts de l'accroissement des produits de DMTO, affichent une baisse de leur encours de dette (-1,9%).

En conséquence des résultats de l'ensemble des collectivités sur la capacité de financement et les flux nets de dette, la variation de fonds de roulement a atteint un niveau très important en 2021, +5 Md€ après +3 Md€ en 2020.

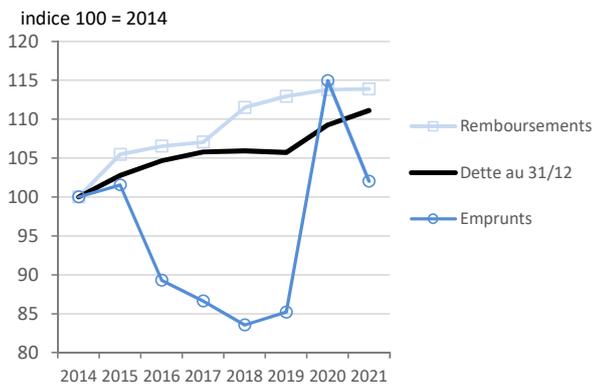
Malgré l'augmentation du stock de dette, la forte amélioration de l'épargne brute a réduit le délai de désendettement des collectivités locales (encours de dette en années d'épargne brute), qui a diminué de - 0,8 an et qui revient donc à son niveau de 2019. L'amélioration est particulièrement sensible pour les départements (graphique 16).

Graphique 14 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement selon le niveau de collectivité

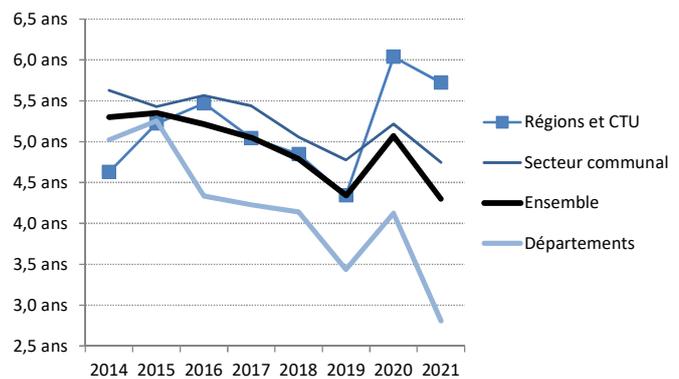


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 15 - Évolution des éléments de la dette



Graphique 16 - Délai de désendettement (Dette / EB)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales

- Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+ 2,4 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement), on peut ajouter ceux des syndicats (annexe 2A), dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 6,4 % en 2021 (graphique).

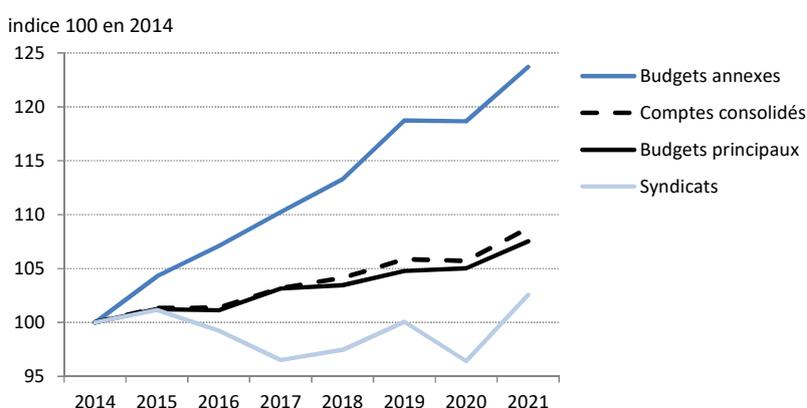
- On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement (+ 4,3 %) ont augmenté plus vite que ceux des budgets principaux en 2021 (annexe 2B).

- En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales (annexes 2C et 2D).

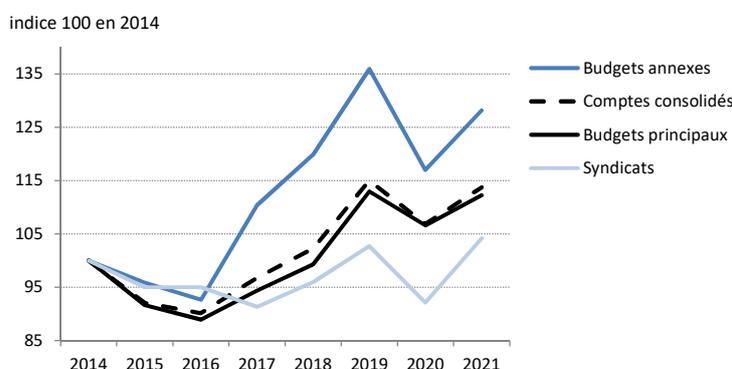
Selon ce compte consolidé, les dépenses de fonctionnement ont en fait augmenté de + 2,9 % en 2021 (au lieu d'augmenter de + 2,4 % pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats). Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 5,3 % (contre + 5,0 % pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats).

De son côté, l'investissement progresse de + 6,4 % (contre + 5,3 % dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégagent une capacité de financement de + 3,3 Md€ (contre + 3,0 Md€ dans les seuls budgets principaux hors syndicats). Dans certaines régions l'ensemble des collectivités demeurent cependant en besoin de financement selon ces comptes consolidés : celles de Martinique, de La Réunion et de Corse, notamment, et plus marginalement celles d'Île-de-France et d'Occitanie. Les plus forts excédents sont enregistrés par les collectivités de Normandie et de Guadeloupe (Annexe 2D).

Dépenses de fonctionnement : évolution depuis 2014



Dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) : évolution depuis 2014



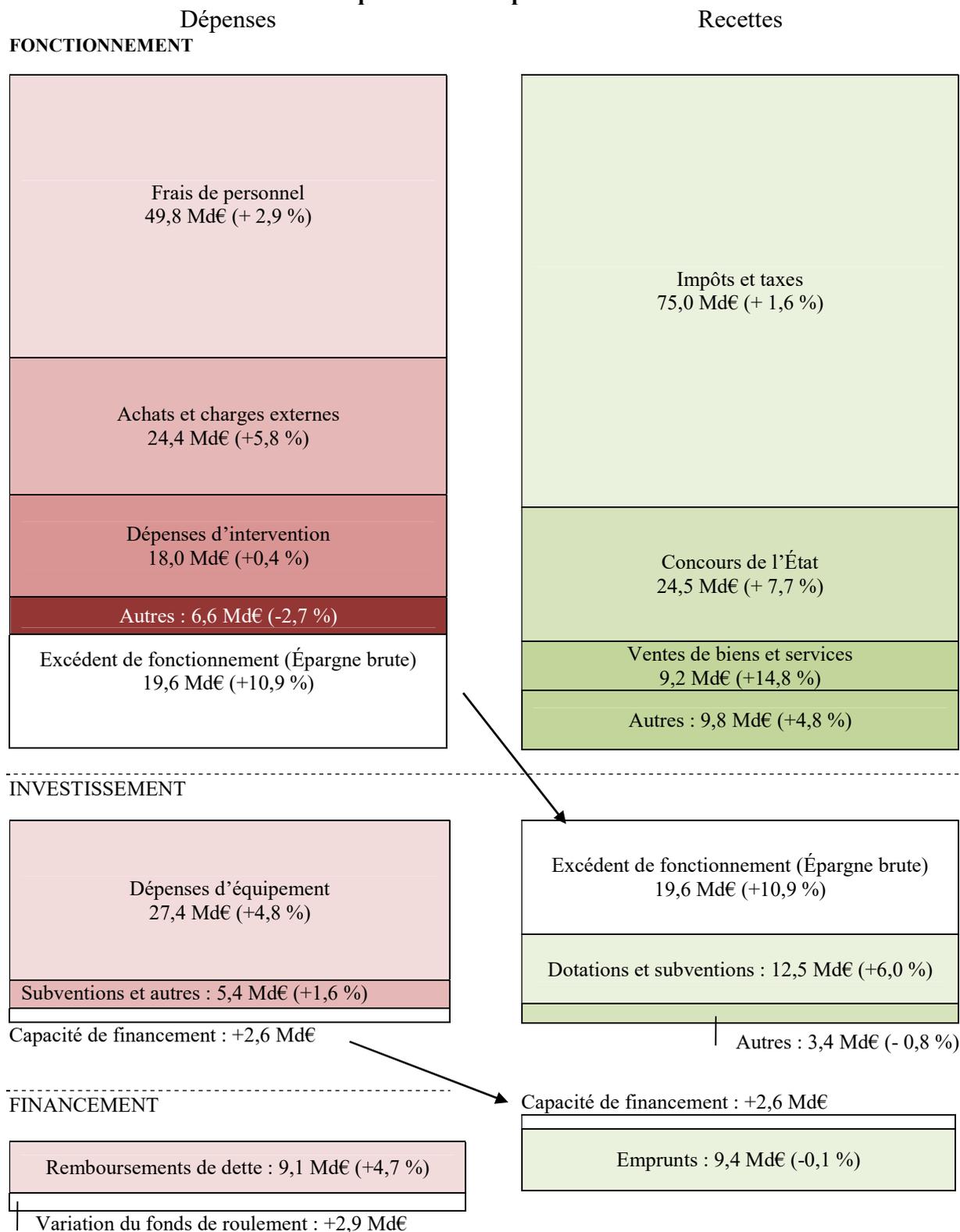
Champ courants, non corrigés des effets de périmètres

Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

Fiches par niveau de collectivités

Les finances du secteur communal (communes, y compris Ville de Paris dans sa nouvelle configuration à partir de 2019, groupements à fiscalité propre, établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP), et métropole de Lyon)

GUILLAUME LEFORESTIER (DGCL)

L'équilibre des comptes de 2021 ^(a)

(a) Y compris la métropole de Lyon, les EPT de la métropole du Grand Paris et la Ville de Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

Le secteur communal comprend les communes, les groupements à fiscalité propre (GFP : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles), les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris, ainsi que, par convention, la métropole de Lyon. Cette dernière est une collectivité territoriale à statut particulier et exerce, sur son territoire, les compétences d'un département et d'un groupement à fiscalité propre ; dans les analyses menées dans ce rapport, elle est rattachée au secteur communal, de façon cohérente avec ce qui est fait en comptabilité nationale. La création au 1er janvier 2019 de la collectivité à statut particulier Ville de Paris (loi n°2017-257 du 28 février 2017), en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris, oblige à ne pas l'intégrer dans les calculs des évolutions entre 2018 et 2019, sauf mention explicite.

Seules deux communes nouvelles ont été créées en 2020, une en Charente (regroupement de deux communes) et une en Mayenne (regroupement de trois communes). Le total de communes en France métropolitaine et dans les DOM diminue donc de trois unités, à 34 965 communes au 1er janvier 2021.

Au 1er janvier 2021, on compte 1 253 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les DOM, soit un de moins qu'en 2020. La métropole de Lille s'est étendue en fusionnant avec la communauté de communes (CC) de la Haute-Deûle. Depuis la forte réduction (- 39 %) du nombre de ces structures au 1er janvier 2017, liée à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), la carte intercommunale ne connaît que quelques changements marginaux chaque année. En 2021, à la suite de la transformation de la CC du Nord de Mayotte en communauté d'agglomération (CA), on compte une CA de plus qu'en 2020 (et une CC de moins).

Au 1er janvier 2021, seules quatre communes de France métropolitaine ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité propre, ni de la métropole de Lyon. Toutes sont des îles mono-communales, bénéficiant d'une dérogation législative : l'île d'Yeu, l'île de Bréhat, l'île de Sein et l'île d'Ouessant.

I - Les communes

Retour de croissance pour l'épargne brute mais pas dans toutes les strates des communes

Globalement, en 2021, les recettes de fonctionnement des communes augmentent de +3,8 % et les dépenses de fonctionnement de +2,7 %, alors qu'elles étaient en baisse en 2020 (respectivement -1,8% et -0,8%). Cela est vrai pour l'ensemble des strates de taille de communes, mais se traduit par des situations différentes : la progression des dépenses est plus faible que celle des recettes pour les communes de plus de 5 000 habitants, et à l'inverse pour les communes en-dessous de ce seuil, excepté pour la strate des moins de 200 habitants.

En conséquence, des disparités d'évolution de l'épargne brute apparaissent selon la taille de la commune (graphique 1b).

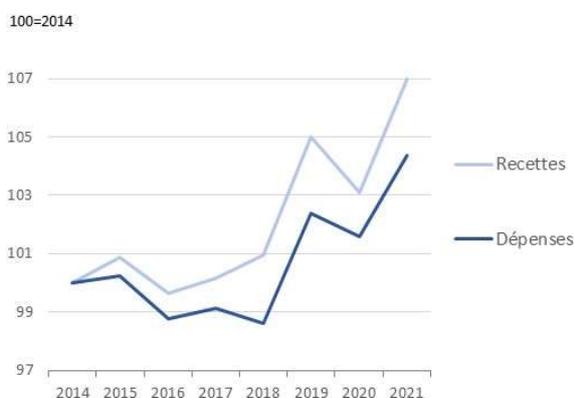
Ainsi, l'épargne brute est en hausse pour les communes de moins de 200 habitants et pour celles de plus de 5 000 habitants, avec un effet progressif à mesure que la taille augmente à partir de la strate de 5 000 à 10 000 habitants (+ 5,0 %) jusqu'à la strate de 100 000 habitants et plus (+ 55,3 % et + 14 % hors Paris).

L'épargne nette, qui est l'épargne brute moins les remboursements de dette (hors gestion active de la dette) augmente de +19,4 % (+9,8 % pour l'épargne brute)

après une baisse de -13,9 % en 2020. Son montant est multiplié par un facteur de près de 12 entre 2020 et 2021 pour la strate des 100 000 habitants et plus. Cela est dû à la ville de Paris qui avait une épargne nette fortement négative en 2020 (-380 M€). Hors Paris l'accroissement de l'épargne nette de cette strate serait de +37 %. Par ailleurs, l'épargne nette (?) augmente de +20,7 % pour la strate de 20 000 à 50 000 habitants et de +36,2 % pour celle de 50 000 à 100 000 habitants. Pour les strates entre 3500 et 20 000 habitants elle varie de +2,1 % à + 11 %. Pour les strates entre 200 et 3500 habitants elle évolue négativement entre -2,3 % à -0,9 % sauf pour celle de 1000 à 2000 habitants où elle augmente de +1,6 %. Elle augmente de +11,5 % pour les petites communes de moins de 200 habitants.

GRAPHIQUE 1 – ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

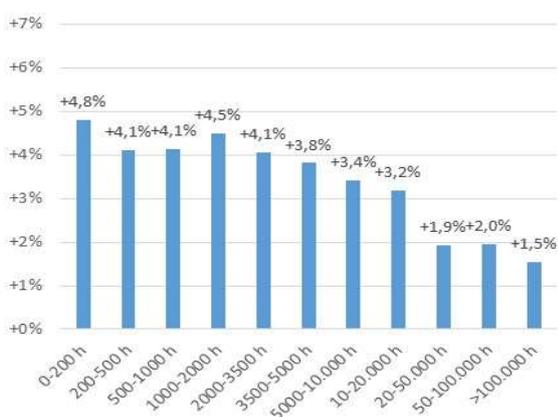
1 a - Évolution depuis 2014



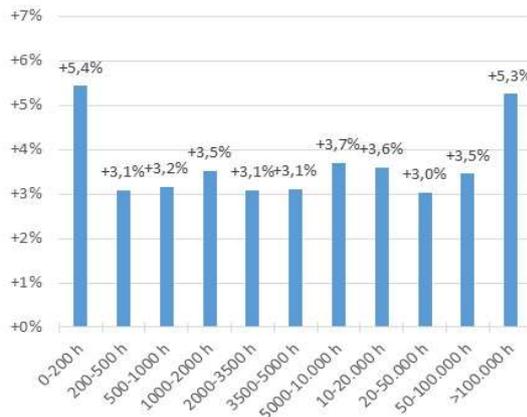
1 b - Évolution de l'épargne brute en 2021



1 c - Évolution des dépenses en 2021



1 d - Évolution des recettes en 2021



Des dépenses de fonctionnement qui repartent à la hausse pour les communes

En 2021, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 2,7 % après un repli de - 0,8 % l'année précédente.

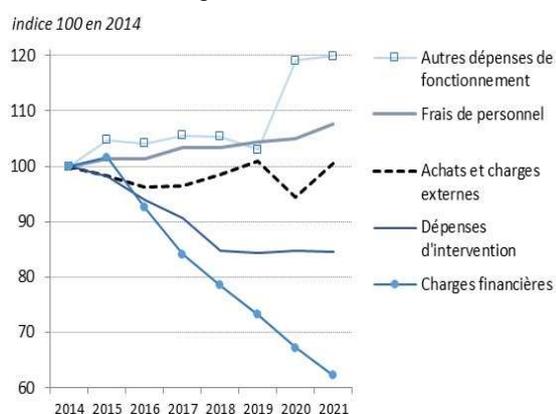
La diminution des achats et charges externes en 2020 (- 6,3%) est compensée par le dynamisme de ce poste en 2021 (+ 6,4%), qui revient à son niveau de 2019. Certains postes d'achats avaient bénéficié en 2020 d'économies liées aux effets de la crise Covid et à la fermeture, totale ou partielle, de certains services : cela s'était

répercuté sur les combustibles, carburants, eau, alimentation, communications... D'autres dépenses avaient en revanche augmenté (achats de masques, petits matériels...). En 2021, les mouvements sur ces charges sont inverses sans pour autant revenir à la situation initiale. Il subsiste donc des économies et des centres de coûts parmi des achats et charges externes.

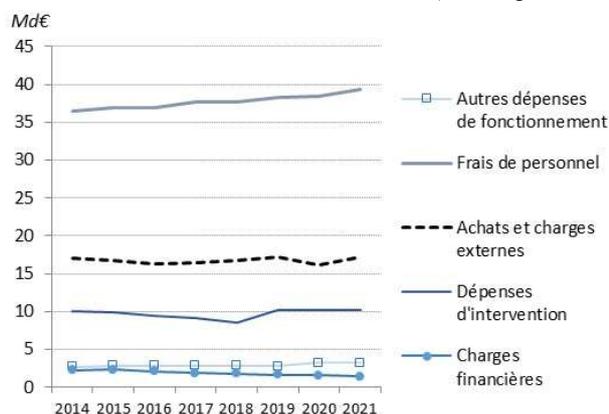
Les frais de personnel progressent plus rapidement (+ 2,5% après + 0,5 %). La crise a probablement provoqué des décalages dans les recrutements entre 2020 et 2021, notamment sur les personnels non titulaires. Les dépenses d'intervention se stabilisent depuis 2019 (- 0,3 % après + 0,5 %), mais les autres dépenses de fonctionnement ralentissent sensiblement en 2021 (+ 0,7 % après + 15,7 % en 2020). Ce ralentissement est dû aux charges exceptionnelles qui s'étaient fortement accrues en 2020.

GRAPHIQUE 2 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

2 a - Évolution depuis 2014 (à champ constant)

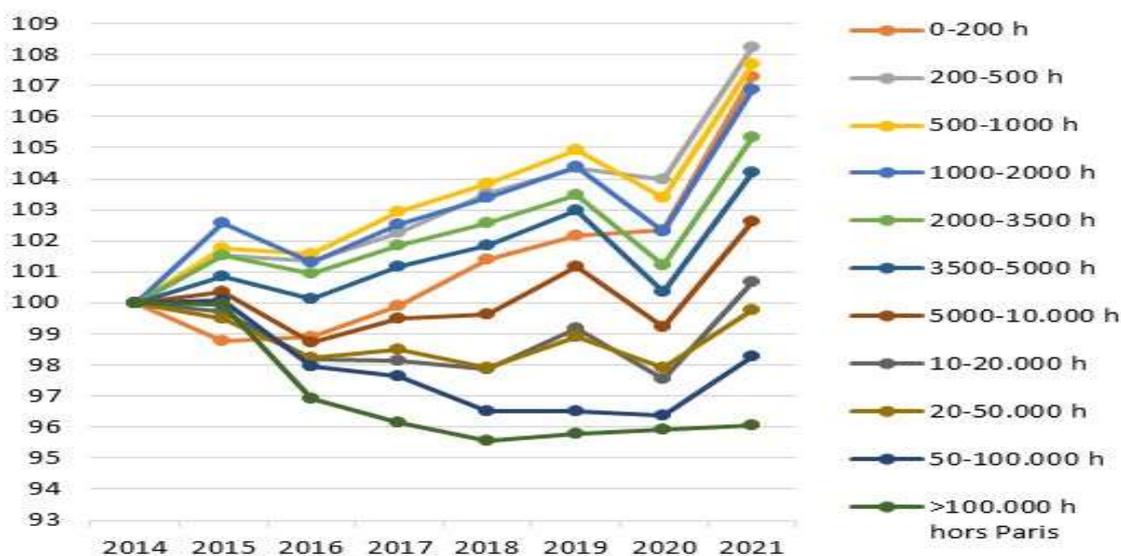


2 b - En Milliards d'euros (à champ courant)



Source : DGCL. Données : DGFîP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

GRAPHIQUE 3 - EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors Paris)



Source : DGCL. Données : DGFîP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles. La Ville de Paris, du fait de ses compétences élargies aux compétences départementales sera souvent traitée à part dans les comparaisons par strate de population.

La réforme fiscale impacte l'évolution des différentes composantes des recettes de fonctionnement

À compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP). En contrepartie, elles se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, corrigée d'un coefficient correcteur afin d'assurer un équilibre entre les ressources 2020 et celle de 2021. La baisse des impôts directs et la forte augmentation des impôts indirects pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants provient de la ville de Paris qui perçoit une fraction du produit net de TVA au titre de la compensation de la perte de recettes fiscales directes.

Hors Paris, le produit des impôts directs affiche un taux de croissance faible, +1,2%, alors que les communes bénéficient d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales assez élevée (+3,4%) et d'une progression du produit de taxe d'habitation sur résidence secondaire de +6%. Ce constat est en fait lié à deux mécanismes. Le premier concerne les nouvelles mesures d'allègements pour les établissements industriels sur la CFE et surtout, dans le cas des communes, sur le foncier bâti qui se traduisent par des compensations fiscales versées par l'Etat, non comprises dans ces impôts directs. Le second est lié au mode de compensation de la taxe d'habitation (TH) qui garantit l'équivalent du produit de TH 2020 mais sans dynamique de base sur 2021 et sans prise en compte des hausses de taux 2018 ou 2019, même si, à l'inverse, il intègre en impôts directs les anciennes compensations fiscales de TH.

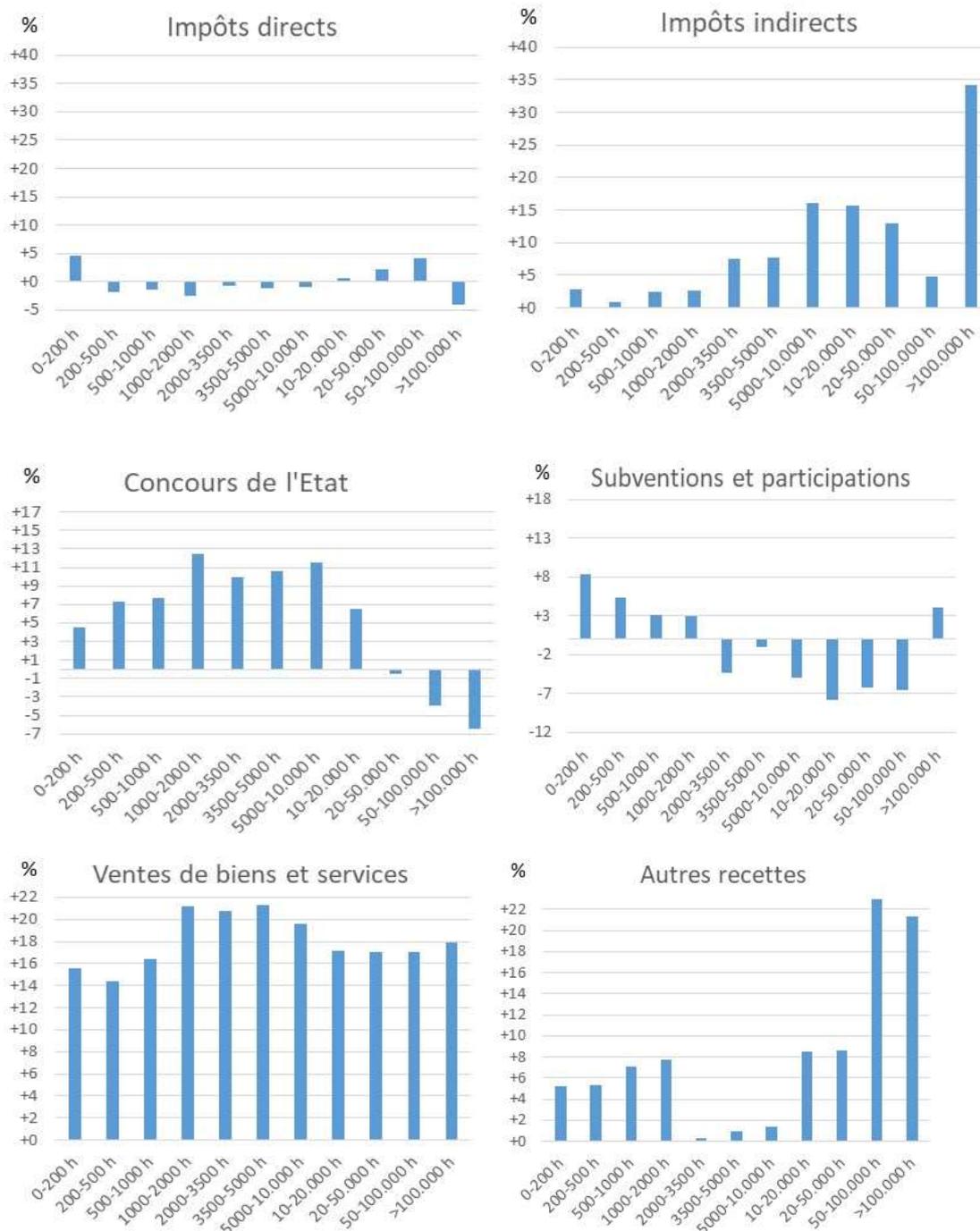
L'augmentation des impôts indirects hors fraction de la TVA est due aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui augmentent de 801 millions en 2021 (y compris le fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants), soit +19,1%. Ces DMTO progressent dans toutes les strates de communes mais surtout dans celles de plus de 5 000 habitants (graphique 4). A contrario, durant la crise sanitaire et économique, les DMTO avaient baissé en 2020 pour les communes de plus de 5 000 habitants quelle que soit la strate.

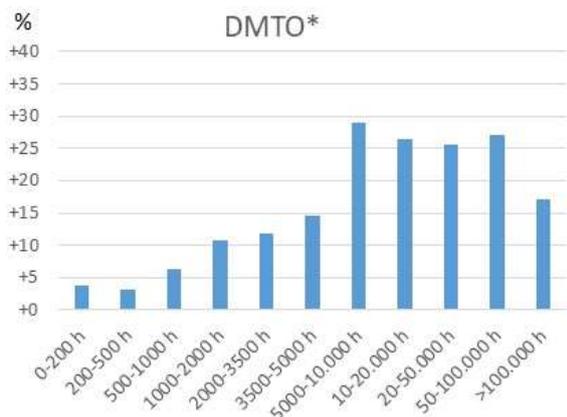
Les concours ou contributions de l'Etat augmentent pour toutes les strates des communes de moins de 20 000 habitants alors qu'ils diminuent pour les plus grandes communes. Cela vient des péréquations et compensations fiscales qui ont fortement progressé pour les communes de moins de 20 000 habitants et, à l'inverse, fortement baissé pour les communes supérieures à 20 000 habitants.

Les « ventes de biens et services » et certaines « autres recettes de fonctionnement » retracent les recettes relatives aux activités périscolaires, sociales, sportives ou culturelles des communes, mais aussi certaines redevances (stationnement, funéraires, etc.), les produits des locations d'immeubles ou les ventes de terrains aménagés, d'eau ou de bois. En 2021, ces recettes progressent fortement quelle que soit la taille de la commune, et se rapprochent de leur niveau de 2019, après une chute enregistrée en 2020 en lien avec la crise sanitaire et la fermeture totale ou partielle de nombreux services publics. Pour les ventes de biens et services, les hausses sont sensiblement moins fortes pour les petites communes de moins de 1 000 habitants mais ces communes avaient également été moins impactées par la crise en 2020 sur certaines de ces ressources tarifaires ou domaniales (stationnements, recettes tarifaires...) qui occupent une place moins importantes dans leurs budgets.

Les subventions reçues et participations baissent de -2,9%. Elles augmentent pour les petites communes inférieures à 2000 habitants et pour la strate des communes supérieures à 100 000 habitants alors qu'elles diminuent pour les strates de communes intermédiaires entre 2000 et 100 000 habitants (graphique 4). Pour les communes de plus de 100 000 habitants cette évolution est essentiellement due à la ville de Paris qui explique 71% de l'augmentation.

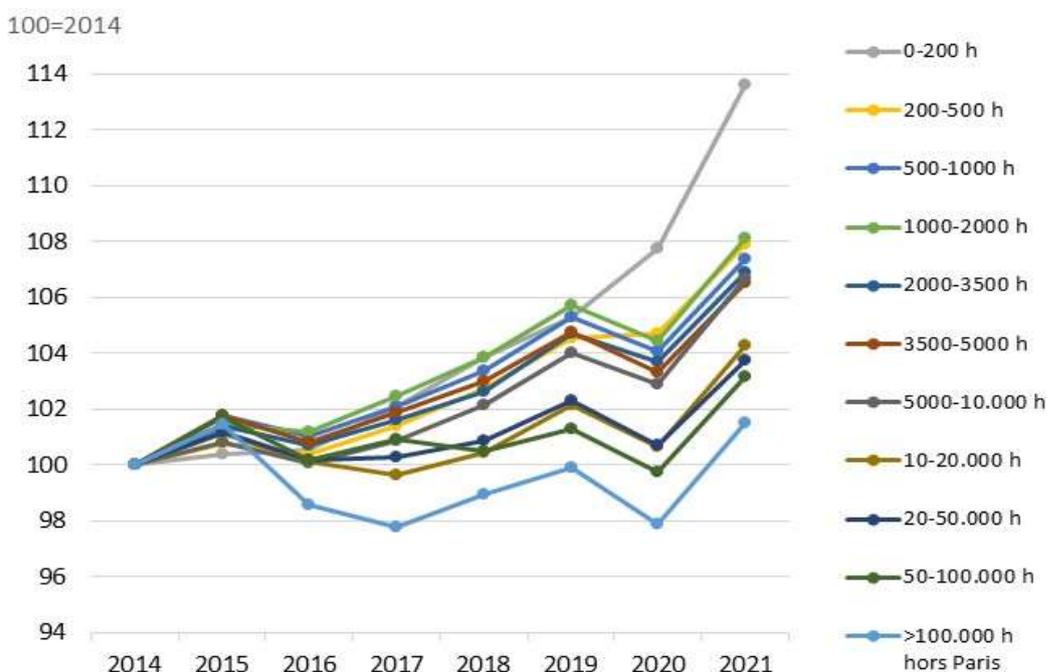
GRAPHIQUE 4 - TAUX DE CROISSANCE EN 2021 DES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES





* Droits de mutation à titre onéreux et fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants
 Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

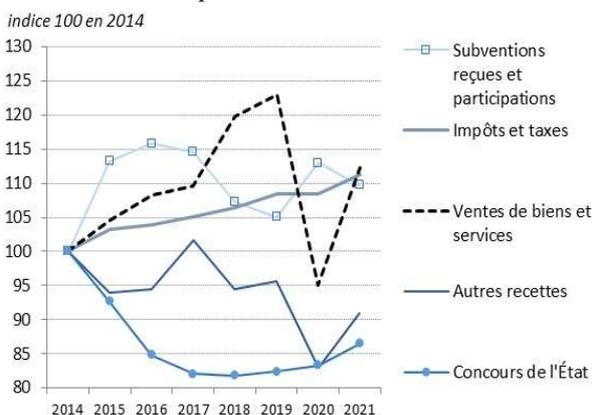
GRAPHIQUE 5 - EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors Paris)



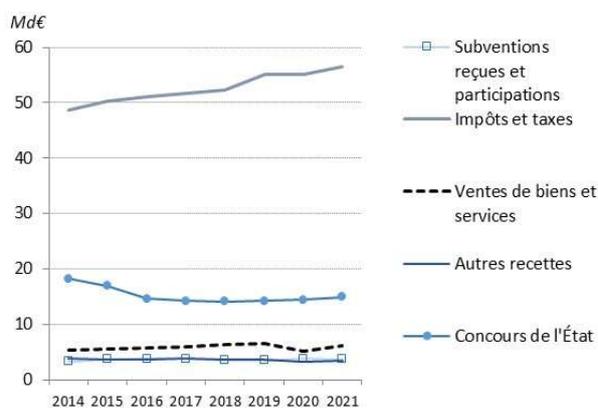
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

GRAPHIQUE 6 – LES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

6 a - Évolution depuis 2014



6 b - En Milliards d'euros



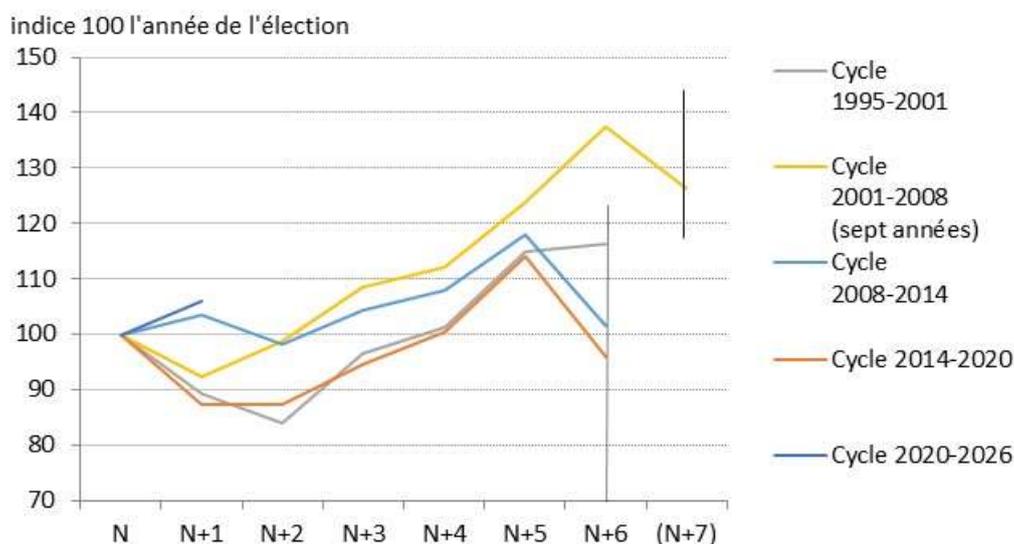
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

Hausse des dépenses d'investissement, quelle que soit la strate de population pour les communes

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) ont augmenté en 2021 de +6,0 %, évolution atypique, l'année suivant les élections étant généralement caractérisée par une baisse de ces dépenses. Seul le mandat 2008-2014 avait connu cette même tendance, avec une croissance de l'investissement enregistrée en 2009, année comparable à 2021 dans le profil du cycle électoral (le versement anticipé de FCTVA pour les collectivités augmentant leurs dépenses d'équipement en 2009, dans le cadre du plan de relance suite à la crise financière de 2008, peut expliquer la hausse cette année-là).

GRAPHIQUE 7 - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES (hors remboursements de dette)

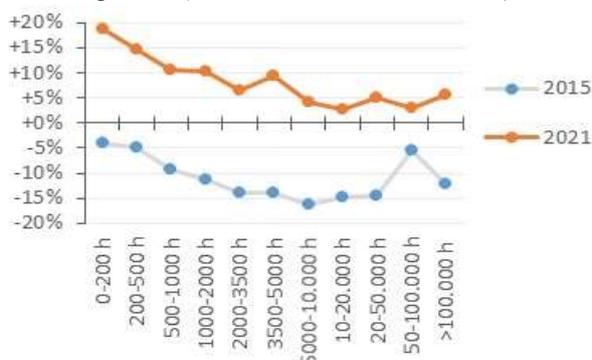
SELON LA POSITION DANS LE CYCLE ELECTORAL



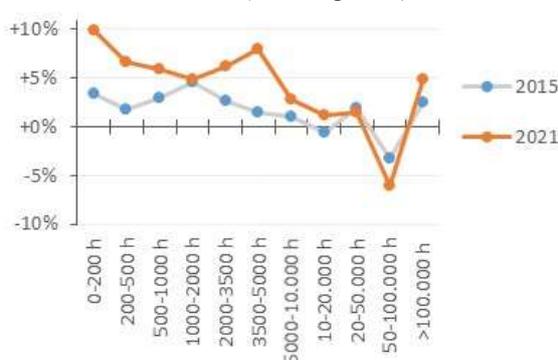
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 8 -TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES SELON LA TAILLE DES COMMUNES (hors Paris)

8 a - Dépenses (hors remboursements de dette)



8 b - Recettes (hors emprunts)



Lecture : En 2021, les dépenses d'investissement des communes de moins de 200 habitants ont augmenté de +18,8 %. En 2015 (donc au même stade du cycle électoral, dans le cycle précédent) elles avaient baissé de -

4 %.

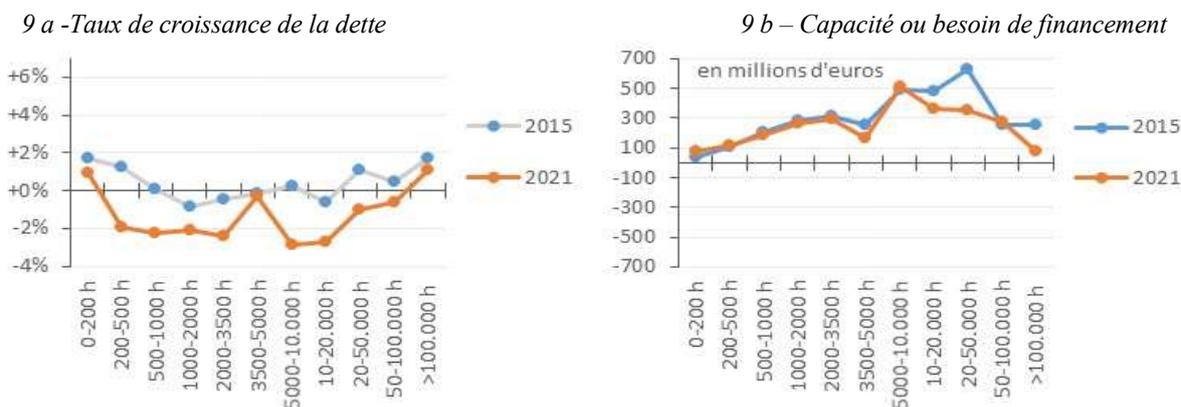
Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux

En 2021, en excluant Paris de l'analyse par strate, les dépenses d'investissement (hors remboursement) sont en hausse quelle que soit la strate de taille des communes (graphique 8) mais les taux de croissance ont tendance à diminuer avec la strate de population : supérieurs à +14,8 % pour les communes de moins de 500 habitants, entre +9,4 % et +10,7 % pour les celles entre 500 et 5 000 habitants et inférieurs à +5,7 % pour les communes au-delà de 5 000 habitants. Suivant ce mouvement, les recettes d'investissement (hors emprunts) sont en hausse pour toutes les strates sauf pour celles de 50 000 à 100 000 habitants où elles sont à la baisse, comme en 2015. Mais ces hausses des recettes d'investissement sont moindres que celles enregistrées par les dépenses d'investissement. A contrario, en 2015, les évolutions des dépenses d'investissement étaient négatives pour toutes les strates, elles étaient moins fortement en baisse pour les strates de moins de 500 habitants et pour la strate des 50 000 à 100 000 habitants.

Mis en sommeil pendant la phase aiguë de la crise sanitaire, les investissements reprennent donc en 2021, facilités par la bonne tenue de l'autofinancement observée. En effet, après avoir diminué, l'épargne brute des communes progresse de +9,8 % et les recettes d'investissement hors emprunts augmentent de +1,9 %. Au final, la capacité de financement est excédentaire pour toutes les strates, cependant, y compris Paris, la strate des plus de 100 000 habitants fait face à un besoin de financement du fait de la forte baisse des recettes d'investissement avec -5,1% au lieu de +4,9 % hors Paris.

Ce résultat aboutit à des diminutions des encours de dette dans la plupart des strates. Toutefois, on observe une croissance de l'encours de dette au 31/12 dans les toutes petites communes et dans quelques grandes villes dont Paris.

GRAPHIQUE 9 -TAUX DE CROISSANCE DE LA DETTE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT SELON LA TAILLE DES COMMUNES (hors Paris)



Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Le délai de désendettement des communes retrouve en 2021 son niveau de 2019

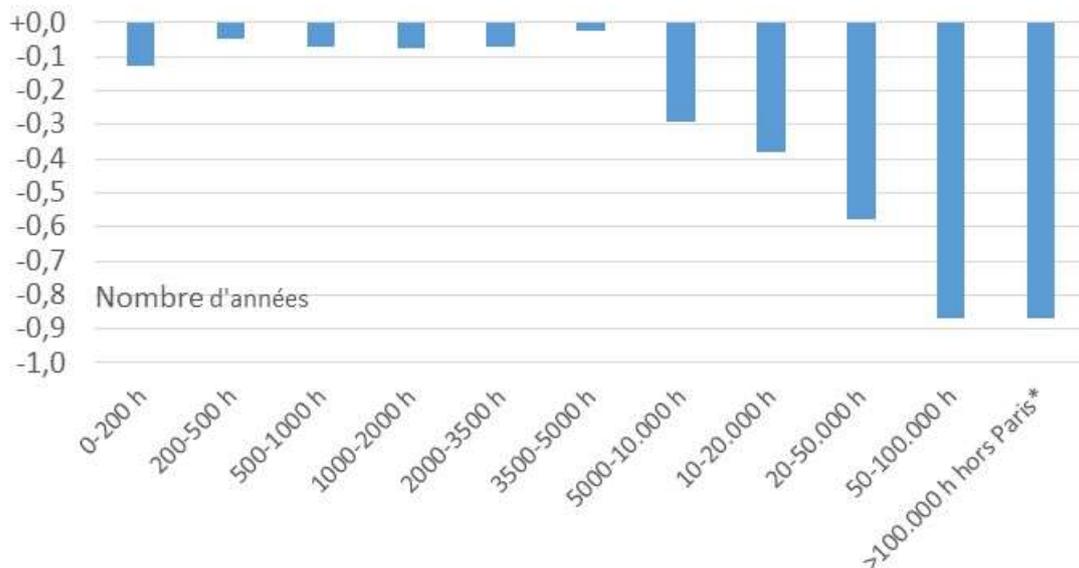
Globalement, le délai de désendettement des communes baisse de - 0,5 an en 2021 compte tenu des évolutions respectives de l'épargne brute et de la dette (+9,8 % pour l'épargne brute et -0,1 % pour la dette).

En 2021, le délai de désendettement baisse surtout pour les communes de plus de 5 000 habitants. A partir de ce seuil, plus la commune est grande plus le délai de

désendettement diminue (de - 0,3 ans pour la strate des 5 000 à 10 000 habitants à -0,9 an pour celle des plus de 100 000 habitants (hors Paris)). En dessous de 5 000 habitants la baisse demeure très faible (*graphique 10 a*).

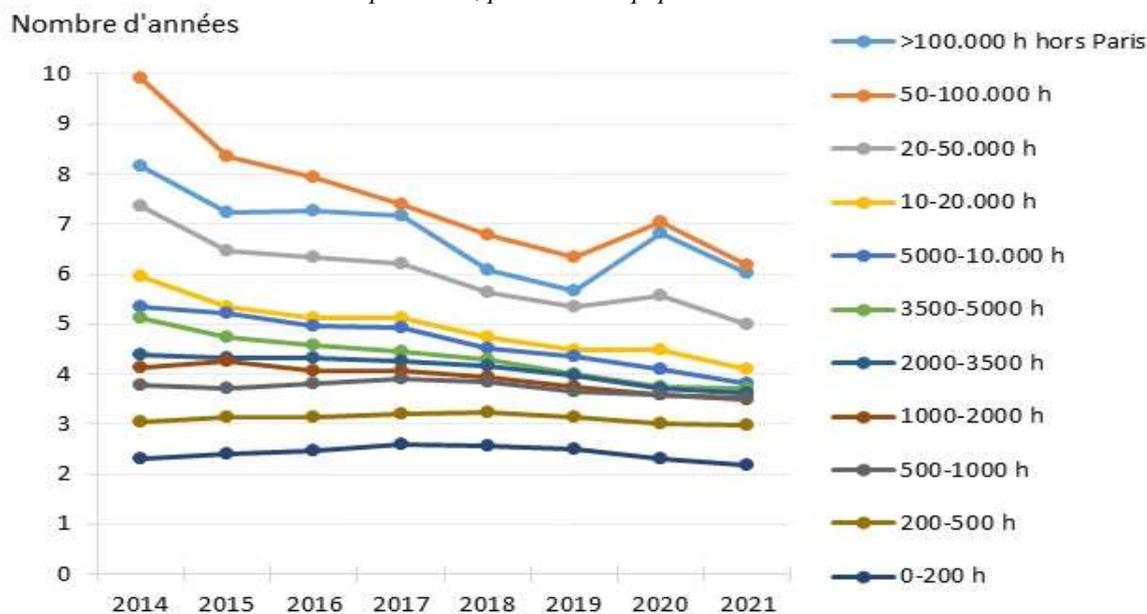
GRAPHIQUE 10 - DÉLAI DE DÉSENETTEMENT DES COMMUNES (hors Paris)

10 a - Évolution entre 2020 et 2021



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles

10 b - Délai de désendettement depuis 2014, par strate de population



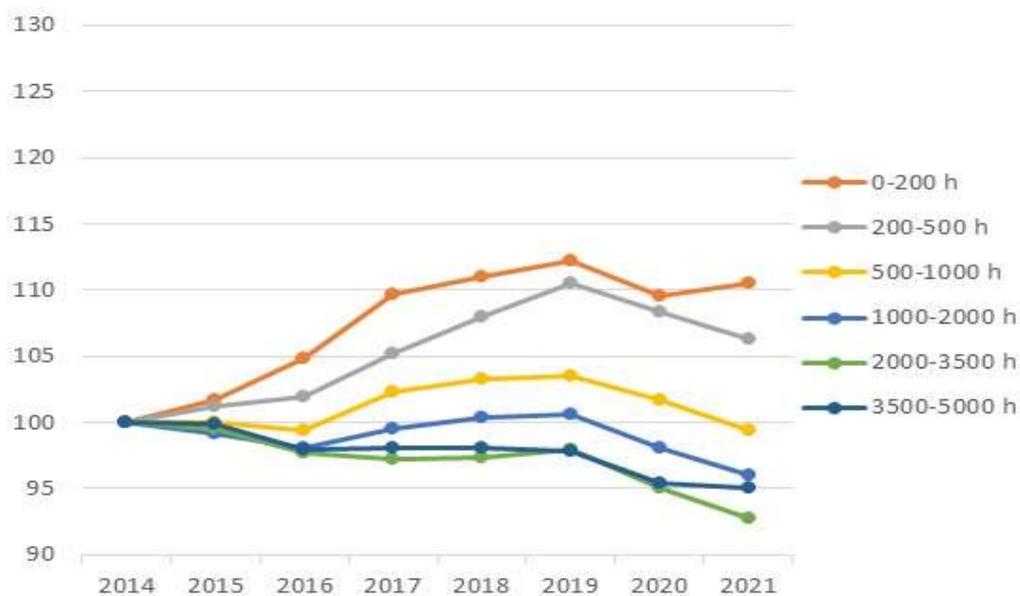
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles

En 2021, toutes les strates de communes voient leur dette diminuer (graphique 11), à l'exception des plus grandes (plus de 100 000 habitants) et des plus petites (moins de 200

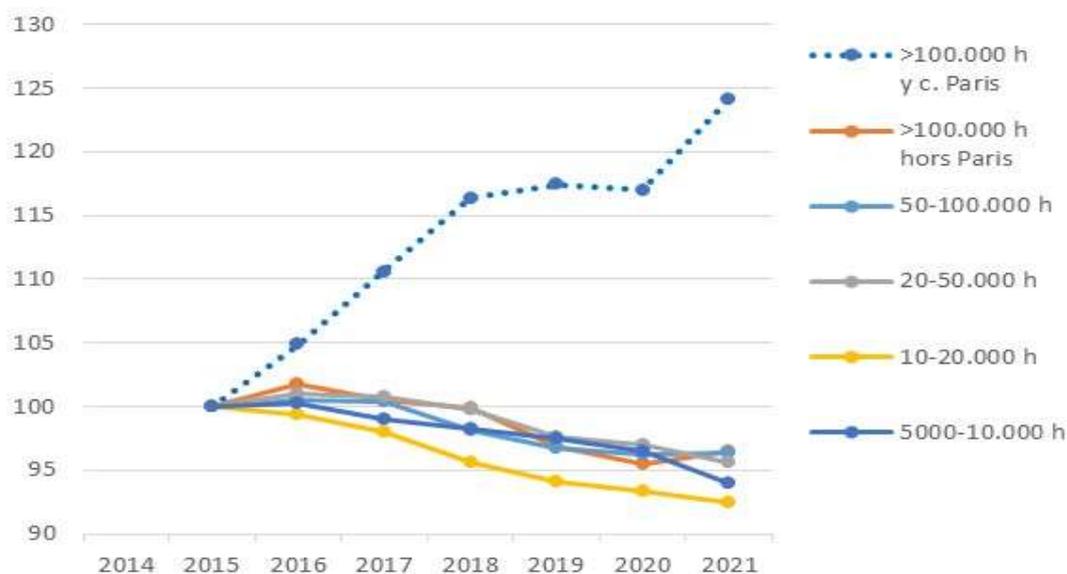
habitants). En revanche, l'épargne brute reste stable pour les communes de moins de 5 000 habitants (sauf pour la strate des moins de 200 habitants où elle augmente) et s'accroît pour les strates supérieures à 5 000 habitants (graphique 12). Ces mouvements de la dette et de l'épargne brute expliquent pourquoi le délai de désendettement diminue le plus pour les plus grandes strates de communes.

GRAPHIQUE 11 - EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA TAILLE DES COMMUNES (100=2014)

11 a - Communes de moins de 5 000 habitants



11 b - Communes de plus de 5 000 habitants

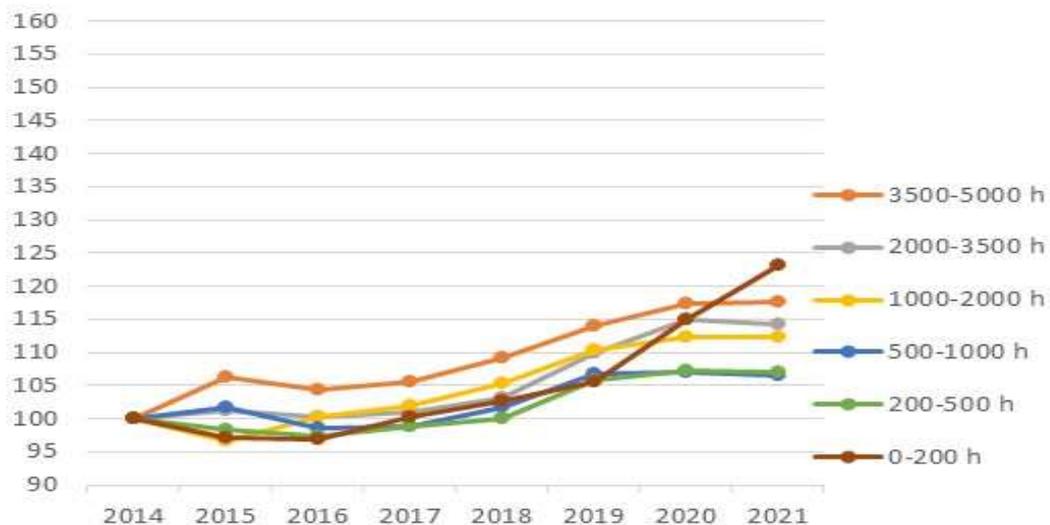


Note : La Ville de Paris a un impact fort sur la strate des communes de plus de 100.000 habitants. Hors Paris, le comportement d'endettement des communes de plus de 100.000 habitants ressemble à celui des autres grandes communes ; y compris Paris, l'encours de dette augmente de manière très atypique.

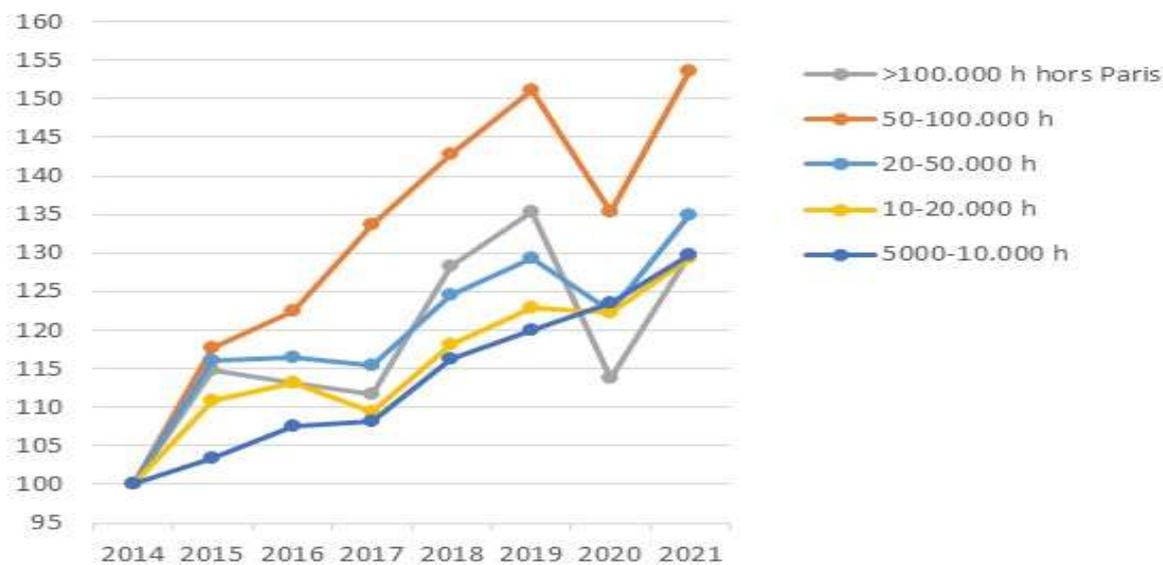
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

GRAPHIQUE 12 - EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE SELON LA TAILLE DES COMMUNES (100=2014)

12 a - Communes de moins de 5 000 habitants



12 b - Communes de plus de 5 000 habitants



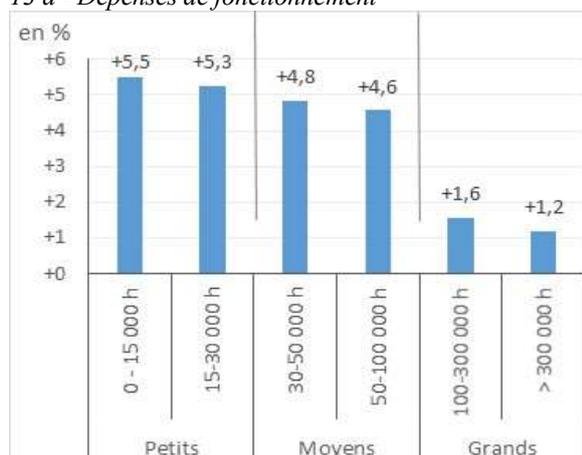
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations

II - LES GROUPEMENTS DE COMMUNES A FISCALITE PROPRE

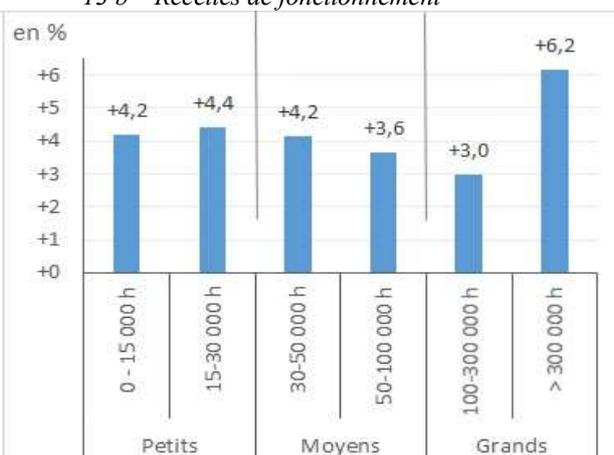
Le périmètre des groupements à fiscalité propres (GFP) analysé dans cette partie comprend la Métropole de Lyon. Par ailleurs, précisons que les agrégats sont calculés en net. Pour les recettes et dépenses de fonctionnement, les montants sont donc présentés après déduction des reversements de fiscalité à destination des communes.

GRAPHIQUE 13 - EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2021

13 a - Dépenses de fonctionnement



13 b – Recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

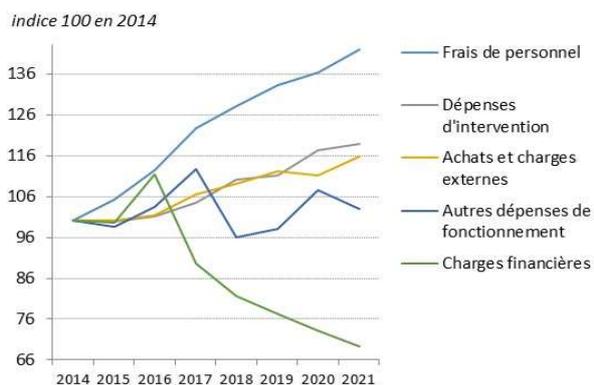
Des dépenses de fonctionnement des GFP qui poursuivent leur progression

Les dépenses de fonctionnement des GFP augmentent de +2,7 % en 2021 (après + 2,5 % en 2020).

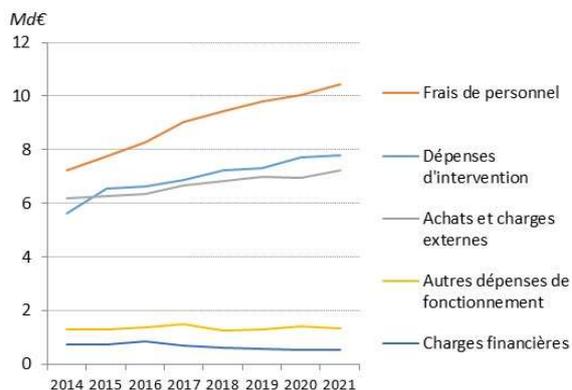
Elles sont tirées vers le haut par les frais de personnel et les achats et charges externes (+ 4,2 % pour chacun des postes), alors que les dépenses d'intervention progressent plus faiblement (+1,4 %). Pour les achats et charges externes, ce sont surtout les services extérieurs et autres charges externes qui ont tendance à progresser tandis que les achats et variations de stocks diminuent. Ces hausses sont limitées, ou on constate des baisses, pour les strates de plus de 100 000 habitants (graphique 15). La faible progression des dépenses de fonctionnement pour la strate des plus de 300 000 habitants provient, en partie, d'une métropole dont les dépenses d'intervention diminuent de -20,2% dans ses comptes provisoires. Hors cette métropole, l'accroissement des dépenses de fonctionnement de cette strate est de +2,7 % et les dépenses d'intervention progressent de +3,6 %.

GRAPHIQUE 14 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

14 a - Évolution depuis 2014 (à champ constant)

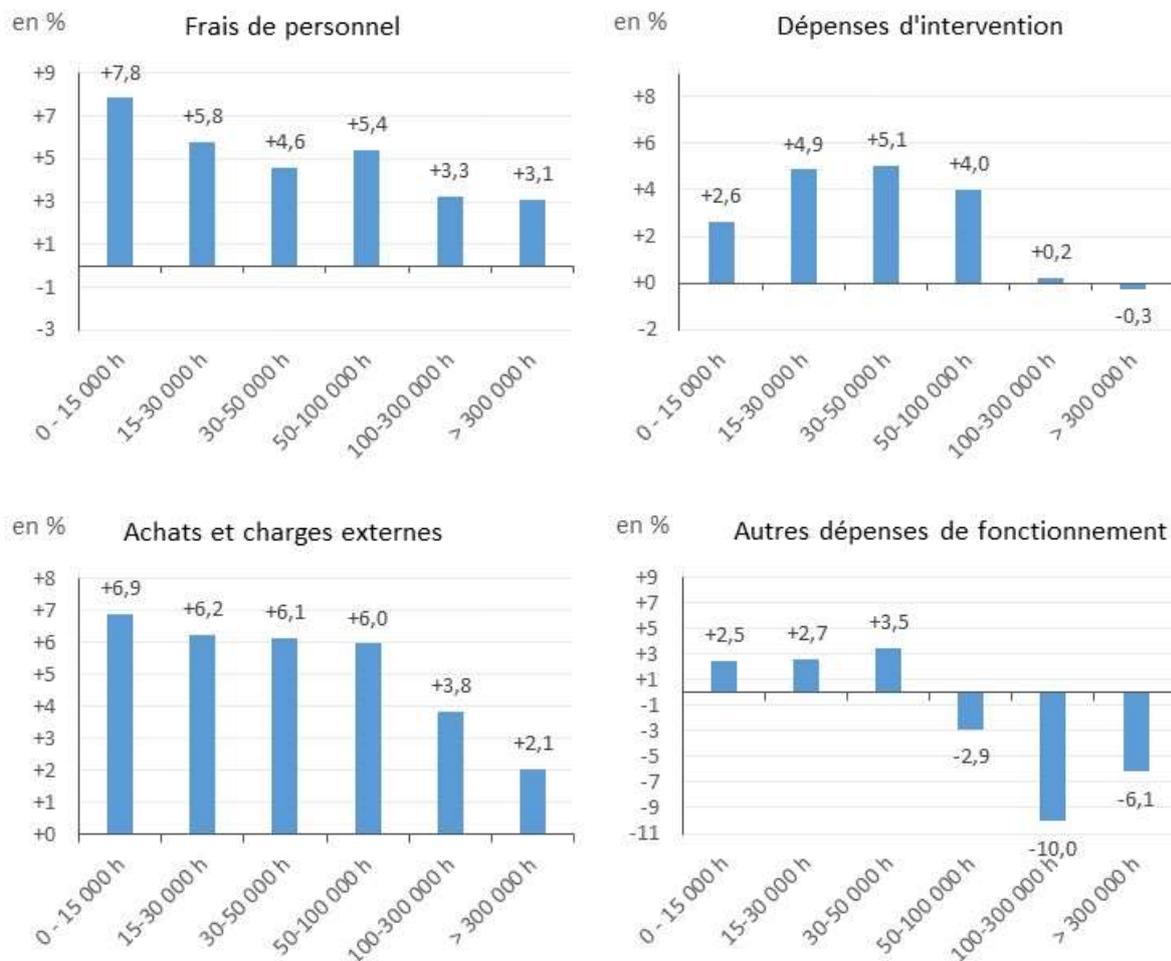


14 b - En milliards d'euros (à champ courant)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 15 – TAUX DE CROISSANCE EN 2021 DES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Globalement, plus la strate des GFP est de petite taille et plus les frais de personnel et les achats et charges externes connaissent une augmentation sensible, ces postes étant nettement moins dynamiques pour les strates de plus de 100 000 habitants (+ 7,8 % pour les frais de personnel et + 6,9 % pour les achats et charges externes pour la strate des moins de 15 000 habitants contre + 3,1 % et + 2,1 % pour celle de plus de 300 000 habitants par exemple) . En ce qui concerne les dépenses d'intervention, les évolutions sont comprises entre +2,6 % et +5,1 % pour les strates inférieures à 100 000 habitants et l'évolution est stable pour les deux strates supérieures à 100 000 habitants (graphique 15).

Une accélération de la hausse des recettes de fonctionnement des GFP

Les recettes de fonctionnement des GFP progressent de +4,5 % en 2021 (après + 1,0 % en 2020). Parmi elles, les impôts et taxes (nets des versements aux communes) reculent légèrement de -1,3 %. Mais au sein de ces impôts et taxes, les impôts directs locaux (nets des versements) reculent fortement de -60,2 % alors, qu'a contrario, les impôts indirects augmentent considérablement de +152,3 %. Cela est dû à la fraction du produit net de la TVA qui vient, pour les EPCI, compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP) et la perte de produits de la taxe foncière pour la métropole de Lyon.

Cette fraction de TVA perçue par les GFP s'élève à 7 425 M€ en 2021, elle représente 40,3 % du total des impôts et taxes et 22 % des recettes de fonctionnement. Si on l'intégrait dans les impôts locaux directs la baisse de cet agrégat serait beaucoup moins marquée (- 5,1 %) et ne correspondrait plus qu'aux effets des allègements de fiscalité (Foncier bâti et CFE) sur les établissements industriels votés en loi de finances pour 2021 par réduction de moitié de leur valeur locative.

Cette réforme des modalités de calcul des bases pour les établissements industriels se traduit par une compensation versée par l'Etat qui tient compte de l'évolution "théorique" des bases mais repose sur les taux 2020. En conséquence, le deuxième plus gros poste des recettes de fonctionnement, les concours de l'Etat, progressent sensiblement de +14,4 %. Ils ont augmenté plus de deux fois plus rapidement pour les GFP des strates de moins de 50 000 habitants (de +28,4 % à +38,4 %) que dans les strates supérieures à 50 000 habitants (moins de +14,7 %).

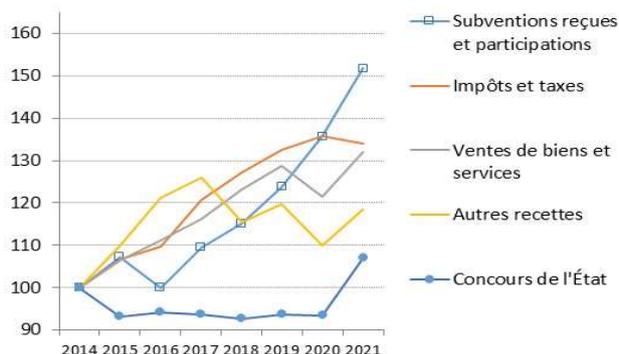
A noter, la hausse des ventes de biens et services (+8,8 %) et des autres recettes (+7,7 %) qui retrouvent leur niveau de 2019 après avoir chuté en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire et de la fermeture totale ou partielle de nombreux services publics.

Les subventions et participations ont augmenté de façon importante pour les grands GFP de plus de 300 000 habitants avec +57,3 % (graphique 16 et 17). Ce fort accroissement provient d'une seule métropole. Sans cette dernière les subventions et participations augmentent de +8,1 %.

GRAPHIQUE 16 – LES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

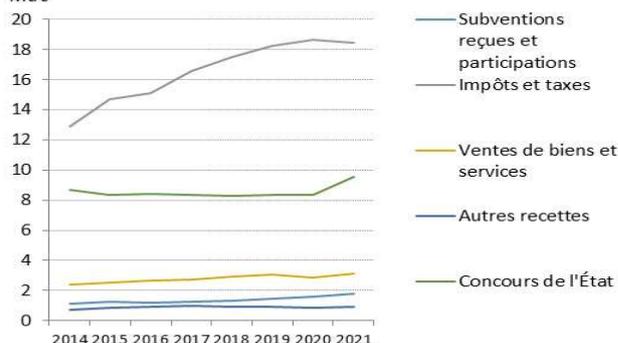
16 a - Évolution depuis 2014 (à champ constant)

indice 100 en 2014



16 b - En milliards d'euros (à champ courant)

Md€



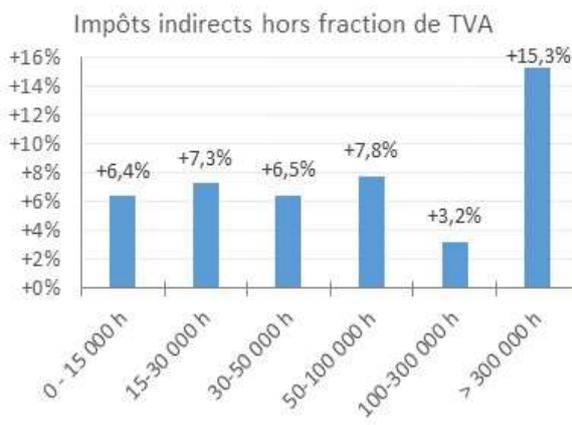
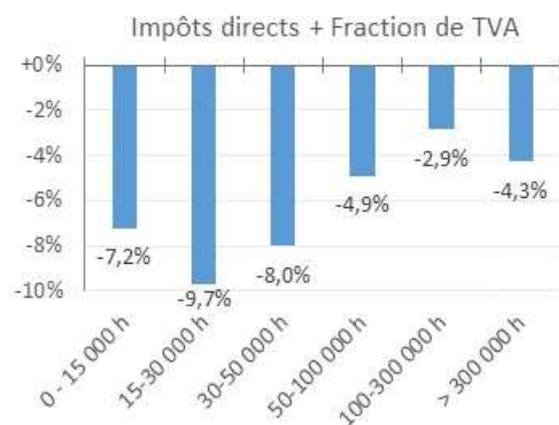
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

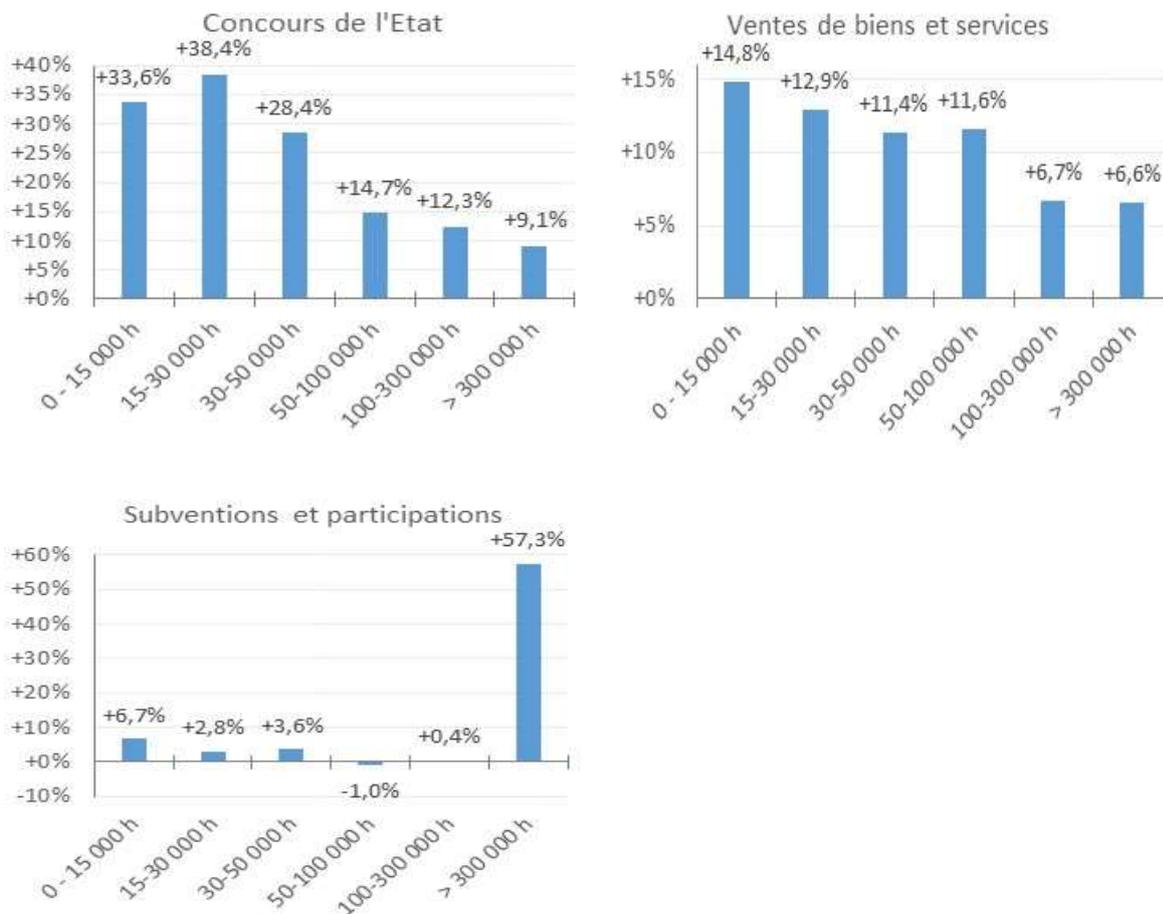
L'évolution globale des recettes de fonctionnement des GFP en 2021 n'est pas marquée par des contrastes élevés entre les différentes strates de population (graphique 13 b).

Toutefois, l'épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, augmente davantage pour les plus grands GFP du fait d'une faible progression de leurs dépenses de fonctionnement alors que leurs recettes évoluent à un rythme plus soutenu (graphique 13). Pour les autres strates, recettes et dépenses de fonctionnement suivent des rythmes similaires.

L'épargne nette (hors gestion active de la dette) progresse de +12,3 % après -3,5 % en 2020. C'est pour les grands GFP de 300 000 habitants et plus qu'elle augmente le plus avec +33,7 % (+11,3 % hors la métropole citée plus haut) et, dans une moindre mesure, pour les GFP de 100 000 à 300 000 habitants avec +10,5 %. Pour les GFP inférieurs à 100 000 habitants l'épargne nette évolue négativement quel que soit la strate, entre -1,1 % pour la strate des 15 000 à 30 000 habitants et -7,5 % pour la strate des 50 000 à 100 000 habitants.

GRAPHIQUE 17 - EVOLUTION DE CERTAINES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2021





Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Dépenses d'investissement des GFP stables en 2021 (+0,6 %)

Les dépenses d'investissement des GFP sont stables en 2021 (+0,6 %, hors remboursement de dette). En 2015, au même stade du cycle électoral, elles avaient baissé de - 8,2 %. Cependant, cette évolution en 2021 est proche de celle des deux cycles précédant celui de 2014 (graphique 18). Les dépenses d'investissement n'ont pas augmenté pour toutes les strates de GFP, celles de moins de 15 000 habitants (+8,3 %), de 30 000 à 50 000 habitants (+7,6 %) et de 100 000 à 300 000 habitants (+6,5 %) sont concernées. Pour les autres strates, ces dépenses ont légèrement baissé, avec une tendance plus marquée pour celle des plus de 300 000 habitants (-3,5 %).

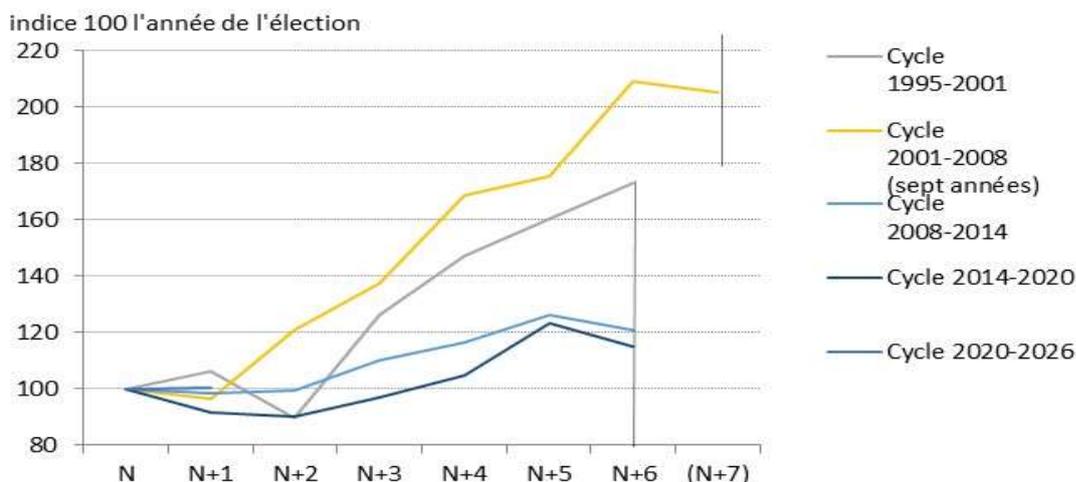
Les recettes d'investissement (+11,5 % hors emprunts) ont augmenté dans toutes les strates sauf pour celle des 50 000 à 100 000 habitants où elles sont en légère baisse (-1,7 % graphique 19), baisse tirée par quelques groupements.

La capacité de financement globale, égale à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales avant mouvements sur la dette, s'élève pour l'ensemble des GFP à +612 M€ en 2021. Or les GFP étaient en situation de besoin de financement chaque année depuis 2016 (-536 M€ en 2020). La capacité de financement de 2021 est essentiellement dégagée par les GFP de plus de 300 000 habitants : + 471 M€ pour cette strate alors qu'elle est beaucoup plus faible, voire négative pour les autres (graphique 21).

L'encours de la dette augmente de +3,3 % en 2021. Pour les groupements en dessous de 100 000 habitants, plus la strate est petite et plus la dette progresse faiblement (+3,8 %

pour les groupements de 50 000 à 100 000 habitants et +0,2 % pour les groupements inférieurs à 15 000 habitants). Pour les groupements de 100 000 à 300 000 habitants la dette progresse de +2 % et pour ceux de plus de 300 000 habitants elle augmente de +4,4 %. Au sein de ces derniers, l'essentiel de la hausse provient de la métropole de Montpellier dont le budget annexe "Transport" est intégré au budget principal en 2021. Hors cette métropole, la hausse est de +0,9 % pour cette strate des groupements de 300 000 habitants et plus.

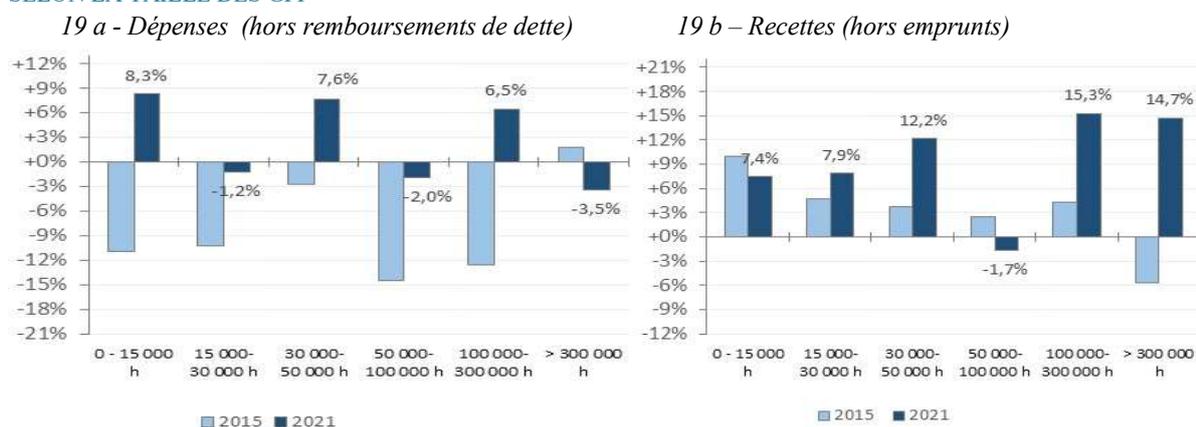
GRAPHIQUE 18 - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES GFP (hors remboursements de dette) SELON LA POSITION DANS LE CYCLE ELECTORAL



Lecture : Dans le cycle électoral 2014-2020, les dépenses d'investissements des GFP ont baissé de - 8,2 % entre 2014 et 2015 (années N et N+1 du cycle 2014-2020). Au même stade du cycle 2008-2014, elles avaient baissé de - 1,5 %.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

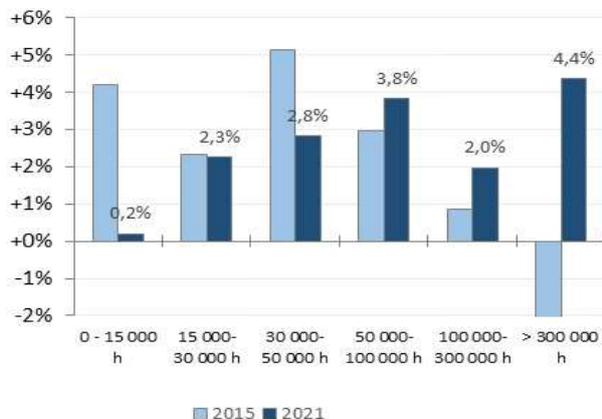
GRAPHIQUE 19 -TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP



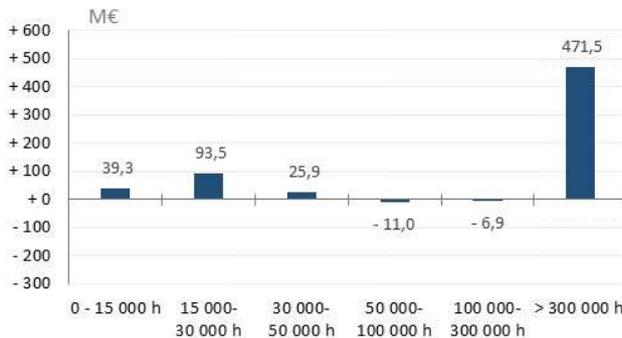
Lecture : En 2021, les dépenses d'investissement des GFP de moins de 15 000 habitants ont augmenté de +8,3 %. En 2015 (donc au même stade du cycle électoral, dans le cycle précédent) elles avaient baissé de - 11 %.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 20 - TAUX DE CROISSANCE DE L'ENCOURS DE DETTE DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP



GRAPHIQUE 21 - BESOIN (-) OU CAPACITE (+) DE FINANCEMENT DES GFP EN 2021 SELON LA TAILLE DES GFP



Le délai de désendettement des GFP revient à son niveau de 2019

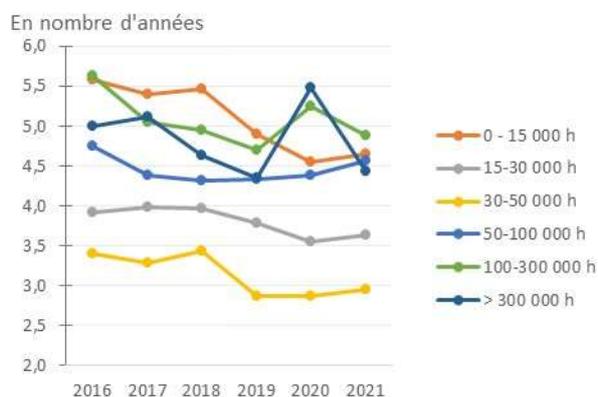
Le délai de désendettement des groupements à fiscalité propre (GFP) baisse de - 0,4 an en 2021 (après +0,5 an en 2020) en lien avec une hausse de +13 % de l'épargne brute et de +3,3 % de la dette (+0,7 % y compris les budgets annexes).

Contrairement à ceux des communes, les délais de désendettement des groupements à fiscalité propre (GFP) ne sont pas corrélés à la taille de la population qu'ils recouvrent. Le délai moyen de désendettement des GFP de moins de 15 000 habitants est par exemple proche de celui des GFP ayant entre 100 000 et 300 000 habitants, et leur évolution entre 2016 et 2019 est assez semblable (*graphique 22 a*).

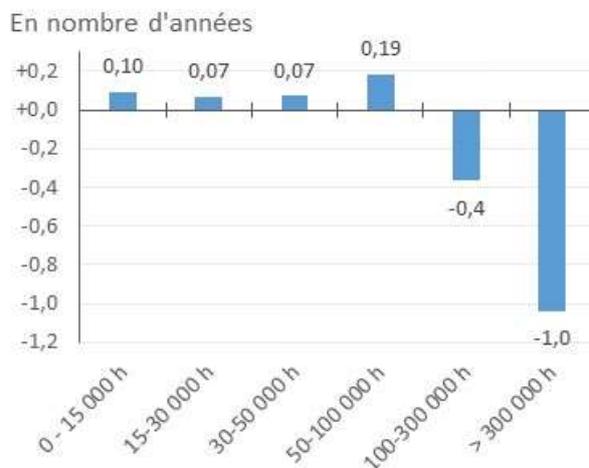
Le délai de désendettement s'accroît en 2021 pour toutes les strates inférieures à 100 000 habitants mais décroît pour les plus grands GFP (-0,4 année pour les GFP de 100 000 à 300 000 habitants et - 0,9 année pour ceux de 300 000 habitants ou plus), permettant à ces derniers de retrouver un ratio proche de celui de 2019, après une augmentation sensible en 2020. Cette évolution du délai de désendettement des GFP de plus de 100 000 habitants résulte de la forte hausse de l'épargne brute dans ces strates (+9,8 % pour les 100 000 à 300 000 habitants et +27,3 % pour les plus de 300 000 habitants), couplée à une progression plus modérée de l'encours de dette (respectivement de +2 % et de +4,4 %). Pour les GFP de moins de 100 000 habitants, le léger accroissement du délai de désendettement provient de la faible baisse ou stagnation de l'épargne brute combinée à un endettement qui progresse un peu plus vite que cette dernière.

GRAPHIQUE 22 - DELAI DE DESENETTEMENT DES GFP

22 a - Depuis 2016
des GFP



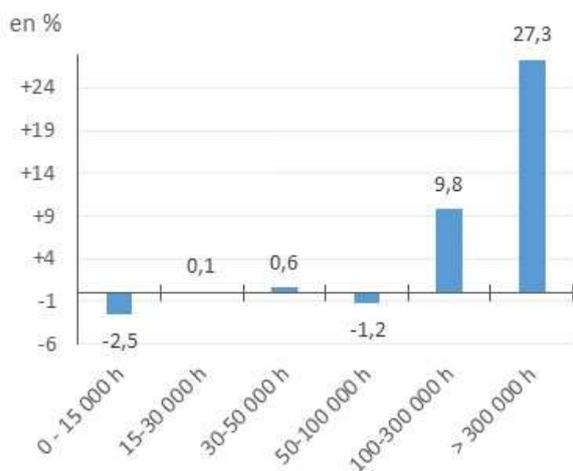
22 b – Évolution en 2021 selon la taille
des GFP



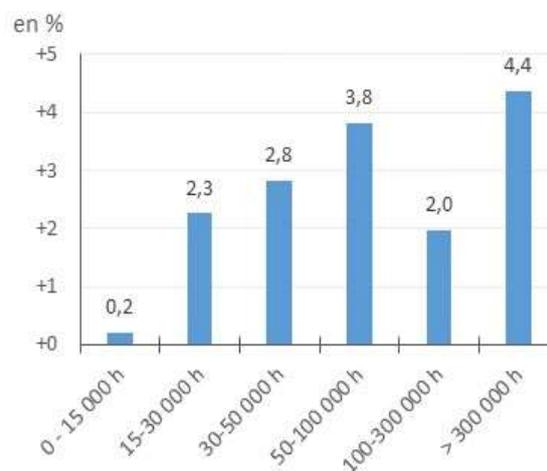
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 23 - COMPOSANTES DU DELAI DE DESENETTEMENT DES GFP

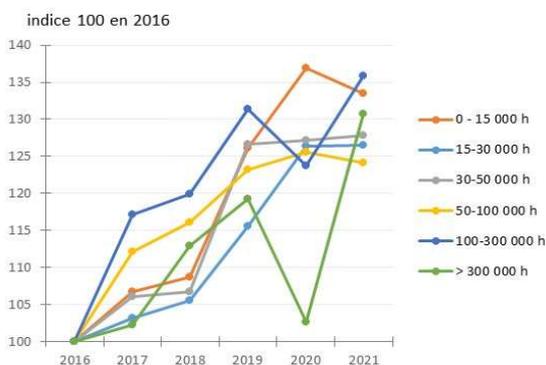
23 a - Evolution de l'épargne brute des GFP en 2021



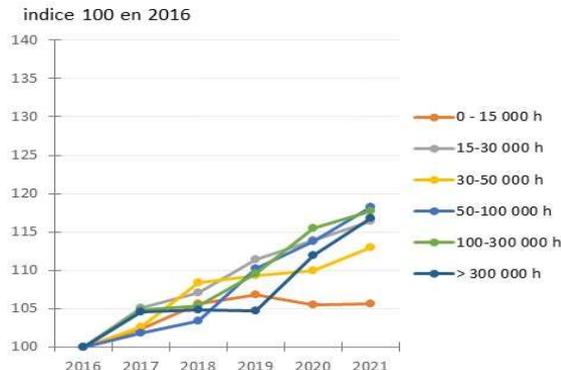
23 b – Evolution de l'encours de dette des GFP en 2021



24 c - Evolution de l'épargne brute des GFP depuis 2016



24 d – Evolution de l'encours de dette des GFP depuis 2016



Champ : pour chaque couple d'années, GFP n'ayant pas changé de contour.
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les finances des départements (hors métropole de Lyon et collectivités territoriales uniques)

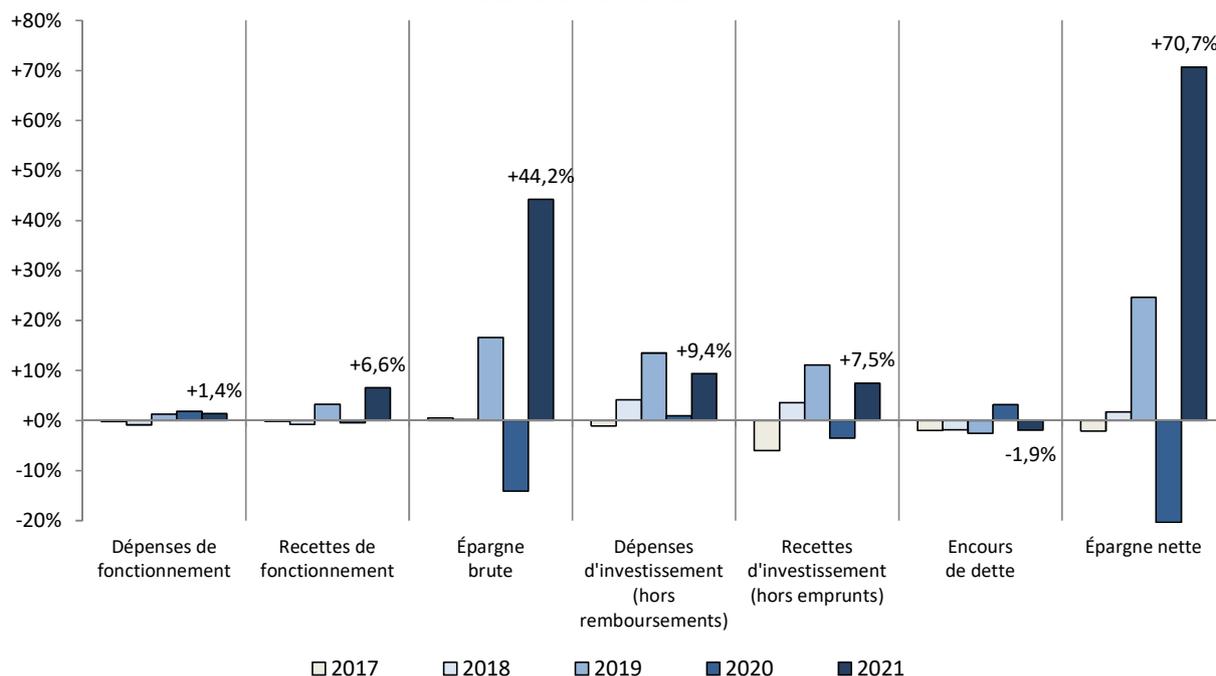
LEANA CARELLE MADJOU FOTSING (DGCL)

Introduction méthodologique

L'analyse des comptes des départements est rendue difficile sur les dernières années pour plusieurs raisons :

- En **2021**, les départements perçoivent une fraction du produit net de la TVA en contrepartie de la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- L'année **2021** a également été marquée par la création de la Collectivité Européenne d'Alsace issue de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- La recentralisation, par l'État, du revenu de solidarité active (RSA) et de son financement, prévue par l'article 81 de la loi de finances pour 2019, a débuté avec le département de Mayotte et la CTU de Guyane en 2019. Elle se poursuit en **2020** avec le département de La Réunion, ce qui affecte (à la baisse) les dépenses et les recettes de fonctionnement.
- La collectivité à statut particulier de la Ville de Paris a été créée en **2019** en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris. Elle est traitée ici par convention avec les communes ; les évolutions des départements en 2019 sont donc calculées hors département de Paris dans les montants de 2018.
- Les flux de subventions entre la commune et le département de Paris, en lien avec le financement de l'action sociale, ont été modifiés dès **2018**, avant la création de la collectivité à statut particulier. Les subventions reçues par les départements en 2018 s'en sont alors trouvées affectées (à la baisse), pour des raisons purement comptables.
- L'année 2018 a aussi été marquée par la création de la collectivité de Corse, issue de la fusion des deux départements et de la collectivité territoriale de Corse. Les évolutions sur 2018 sont donc présentées à périmètre constant (hors Corse), comme ce fut le cas en **2015** (hors Rhône, lors de la création de la métropole de Lyon) et en **2016** (hors Martinique et Guyane, lors de la création des collectivités territoriales uniques).
- Les transferts de compétences dans le domaine du transport, des départements vers les régions, débutés en **2017** et prolongés en 2018, ont été accompagnés d'un transfert de financement sous la forme d'une diminution de la part de CVAE perçue par les départements, part transférée aux régions. Lorsque le produit de CVAE transféré a dépassé le montant du coût des transferts effectués, les départements concernés ont reçu de la part des régions des attributions de compensation (AC) du transfert de CVAE. Inversement, certains départements ont dû verser une attribution de compensation à leur région. Cela touche ces années-là les dépenses et les recettes de fonctionnement, qui doivent alors être décrites "hors fonction transports" pour les dépenses (en particulier les achats et charges externes), et "hors AC de CVAE" (pour les recettes).

GRAPHIQUE 1 – TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES DES DÉPARTEMENTS



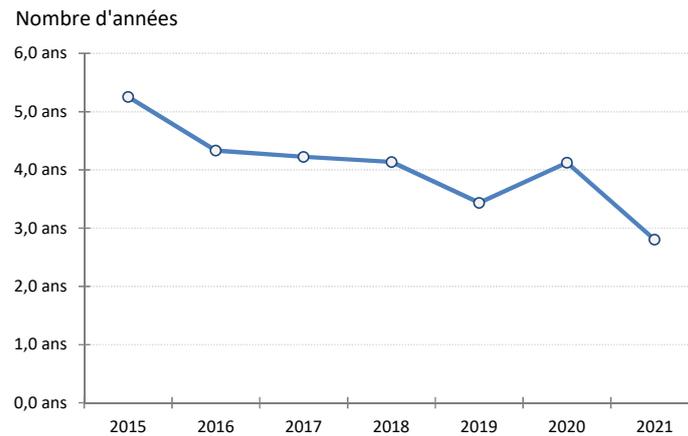
Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (Métropole de Lyon, CTU, Corse, Paris).
 Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

Forte amélioration de la situation financière des départements en 2021 après une dégradation en 2020

La situation financière des départements s'est fortement améliorée en 2021 : le délai moyen de désendettement est passé de 4,1 ans en 2020 à 2,8 ans en 2021, soit une baisse de - 32 % (*graphique 2*). Cette amélioration est due, d'une part, à une importante augmentation de l'épargne brute (+ 44 % entre 2020 et 2021) et, d'autre part, mais dans une moindre mesure, à une baisse de l'encours de dette (- 2 %) (*Graphique 3*). La forte augmentation de l'épargne brute est liée principalement à la hausse des recettes de DMTO consécutive à la bonne tenue du marché de l'immobilier. Quant à la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, elle est compensée par une recette de fraction de TVA.

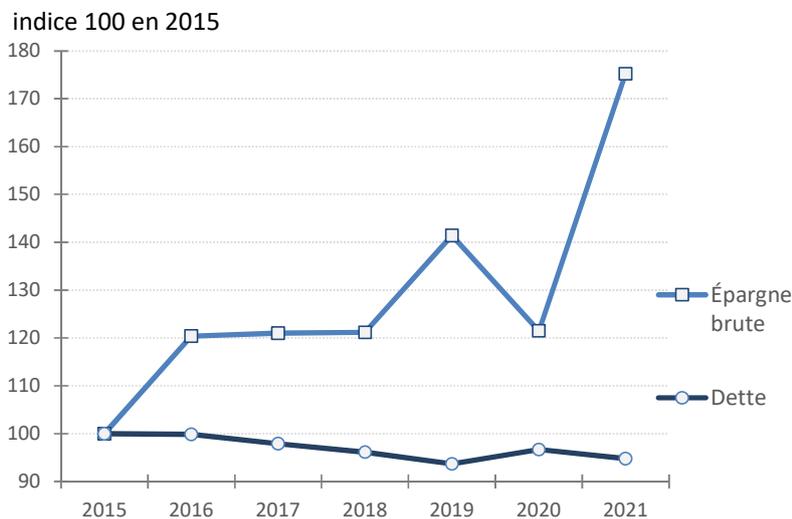
L'épargne nette qui correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette, augmente fortement en 2021 (+ 70,7 %, après - 20,4 % en 2020). En effet, l'épargne brute a augmenté beaucoup plus vite que les remboursements de dette, induisant ainsi cette forte hausse. Cette importante épargne nette dégagée par les départements leur a permis d'augmenter significativement leurs investissements en 2021.

GRAPHIQUE 2 - DELAI DE DESENDETTEMENT DES DEPARTEMENTS
(encours de dette épargne brute)



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

GRAPHIQUE 3 - EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE ET DE LA DETTE DES DEPARTEMENTS

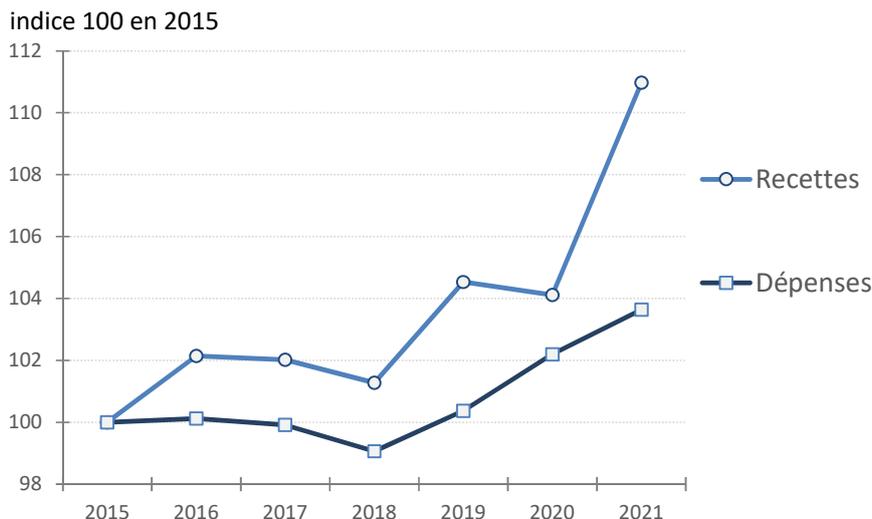


Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux opérations réelles.

L'augmentation importante de l'épargne brute en 2021 est liée à une évolution plus rapide des recettes de fonctionnement (+ 6,6 %) par rapport aux dépenses de fonctionnement (+ 1,4 %).

Cette situation contraste avec celle constatée en 2020 : faible augmentation des recettes (+ 0,6 % hors La Réunion, dont le financement du RSA a été repris par l'Etat, et - 0,4 % y compris La Réunion) et accélération des dépenses (+ 3,1 %, et + 1,8 % avec La Réunion) (*graphique 4*). Elle contraste aussi avec celle prévue lors du vote des budgets primitifs, pour lesquels les recettes étaient anticipées en faible hausse et les dépenses en forte augmentation (*cf. BIS n°155 de la DGCL*).

GRAPHIQUE 4 - EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2015 ET 2021

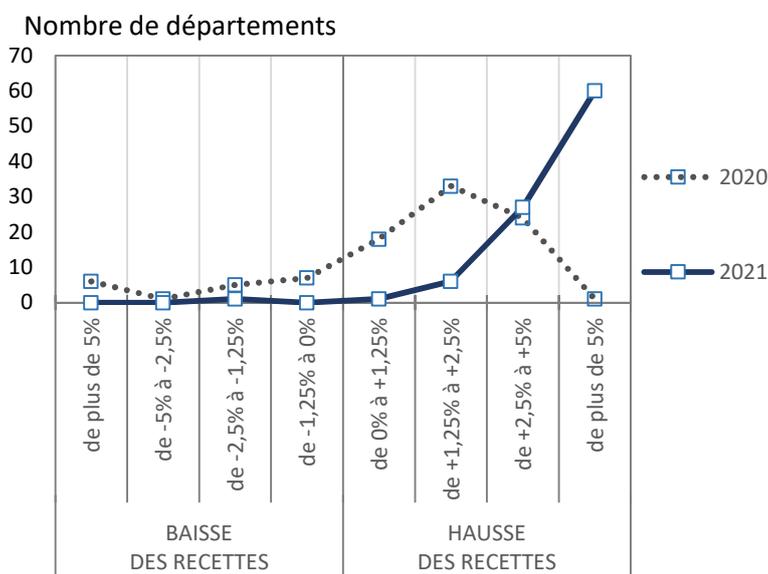


Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Reprise importante des recettes de fonctionnement

L'importante augmentation des recettes de fonctionnement en 2021 est commune à la quasi-totalité des départements : un seul d'entre eux a vu ses recettes diminuer du fait des droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (Côte-d'Or, - 2,4 %). C'est beaucoup moins qu'en 2020, où dix-neuf départements enregistraient une baisse (graphique 5). Les autres départements ont vu leurs recettes augmenter en 2021, dont vingt-sept entre + 2,5 % et + 5 %. Soixante départements ont vu leurs recettes augmenter de plus de + 5 % en 2021 contre un seul département en 2020.

GRAPHIQUE 5 - REPARTITION DES DEPARTEMENTS SELON LES VARIATIONS DE LEURS RECETTES DE FONCTIONNEMENT



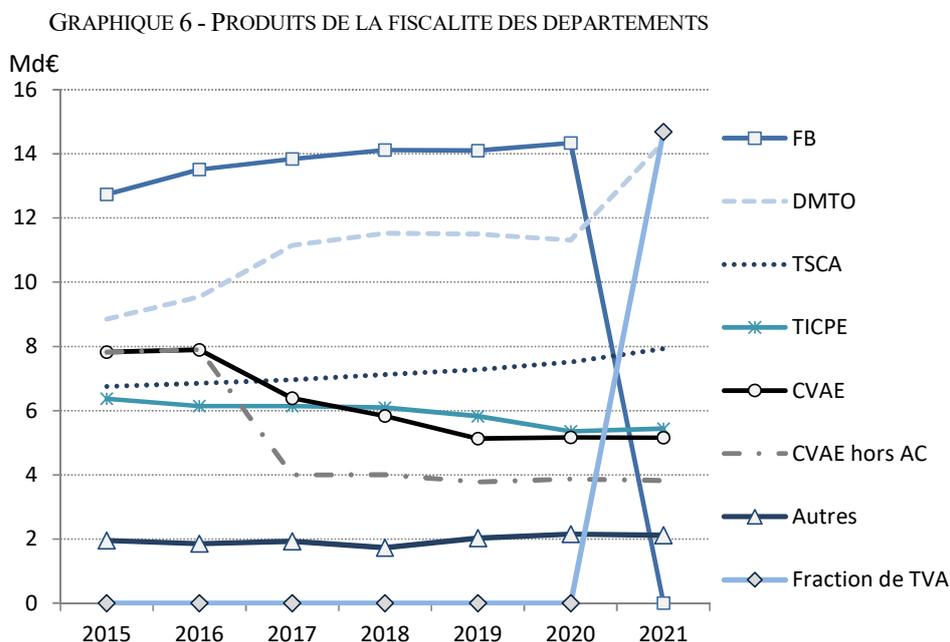
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

En 2021, les impôts et taxes des départements subissent d'importantes modifications : ces derniers perçoivent désormais une fraction du produit net de la TVA en contrepartie de la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), désormais attribuée aux communes et à leurs groupements.

La **fiscalité** (directe et indirecte) représente presque les trois quarts des recettes des départements. Les seuls impôts locaux directs perçus par les départements sont, en 2021, la CVAE et, plus marginalement, l'IFER. En plus du tout nouveau produit de TVA perçu (14,7 Md€), les autres principaux impôts et taxes sont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (*graphique 6 et cf. l'annexe 8 pour plus de détails*). L'ensemble du produit des impôts et taxes augmente de + 8,2 % en 2021, après une faible hausse en 2020 (+ 0,8 % à champ constant c'est-à-dire hors La Réunion et Mayotte), en raison d'une augmentation de plus de 3 Md€ des DMTO.

Le montant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est lié directement à l'évolution du nombre de transactions immobilières et à celle des prix de l'immobilier. Depuis 2014, il dépend également des taux de la taxe de publicité foncière. En 2021, quatre départements ont de nouveau maintenu leur taux à 3,80 % (Indre, Isère, Morbihan et Mayotte) ; tous les autres conservent un taux correspondant au taux plafond de 4,50 %. En 2021, le marché de l'immobilier a connu une très forte accélération, avec une reprise importante du nombre de transactions immobilières en début d'année (*graphique 7a pour les logements anciens*). Couplé à cela, les prix ont continué d'augmenter, plus qu'en 2020 (*graphique 7b*), et au total, le produit des DMTO a augmenté de + 27 % en 2021 (soit un montant total de 14,4 Md€). Cette hausse est commune à la quasi-totalité des départements, qui affichent des taux de croissance supérieurs à + 12 %. Un seul département enregistre une baisse : la Côte-d'Or (- 5 %). Le produit de DMTO en 2021 reste toutefois supérieur à celui de 2019 dans ce département.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) a progressé de + 5,5 % en 2021. Elle représente 7,9 Md€.



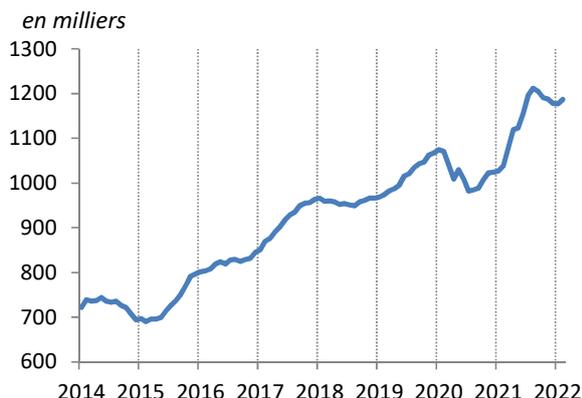
FB : foncier bâti ; DMTO : droits de mutation à titre onéreux ; TSCA : taxe sur les conventions d'assurance ; CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Champ : périmètre constant entre 2015 et 2021, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

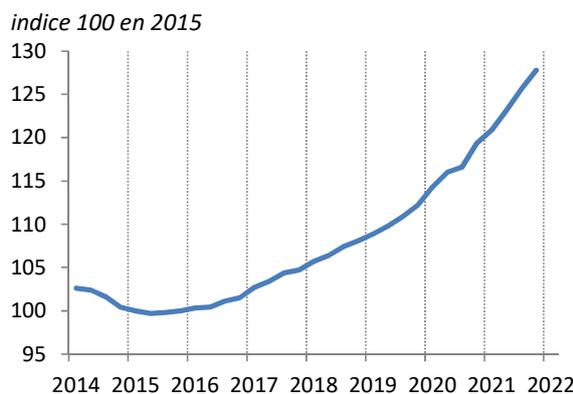
GRAPHIQUES 7

7a - Nombre de transactions de logements anciens cumulé sur 12 mois



Sources : CGEDD - MLETR. Données DGFIP

7b - Indice trimestriel des prix des logements anciens - France métropolitaine (Indice CVS)



Sources : Insee.

La taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) a augmenté de + 1,6 % en 2021, soit 5,4 Md€.

Les produits de CVAE en 2021 (3,8 Md€) ont en revanche baissé de - 1,1 %, impactés par la crise sanitaire, car se fondant sur les résultats des entreprises antérieurs à 2021.

Les **concours de l'Etat**, qui sont constitués de la dotation globale de fonctionnement (DGF), des péréquations et compensations fiscales (PCF) et des autres dotations, ont continué de baisser en 2021 (- 0,6 % à 10,2 Md€). La baisse des concours de l'Etat reflète celle de la DGF (- 0,4 %). Les attributions de péréquation et de compensation fiscale poursuivent leur baisse (- 1,7 %).

Les **dotations et participations** reçues par les départements augmentent de + 6,5 % en 2021 (4,9 Md€). Cette hausse est principalement liée aux participations de l'Etat (personnes handicapées, et famille et enfance, notamment), et aux dotations versées par la CNSA (en particulier au titre de l'APA).

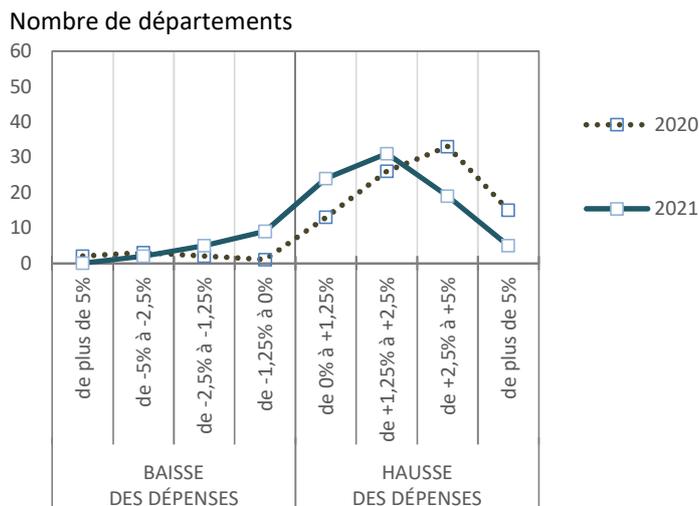
Les **ventes de biens et services** (0,4 Md€) baissent de nouveau, mais moins qu'en 2020 (- 3,2 % en 2021, après - 7,0 %). Ces diminutions s'expliquent par la baisse des redevances et des droits des services à caractère culturel ou à caractère social, interrompus ou fonctionnant partiellement du fait de la crise sanitaire.

Les **autres recettes de fonctionnement**, qui pour les départements sont essentiellement composées des recouvrements de dépenses d'aide sociale, augmentent, après quatre années de baisse (+ 7,5 % en 2021).

Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter

En 2021, les dépenses de fonctionnement des départements augmentent de + 1,4 %. Il s'agit donc d'un net ralentissement, après + 3,1 % en 2020, hors La Réunion et Mayotte pour lesquels le financement du RSA avait été repris par l'Etat. Pour seize départements, les dépenses de fonctionnement diminuent en 2021, dont deux qui enregistrent des baisses inférieures à - 2,5 % (Allier et Saône-et-Loire). C'est deux fois plus qu'en 2020, où seulement huit départements avaient des dépenses qui baissaient (*graphique 8*). Dans les autres départements, les dépenses de fonctionnement augmentent en 2021, dont cinq de plus de + 5 % (Mayenne, Oise, Rhône, Guadeloupe et Mayotte), contre quinze en 2020.

GRAPHIQUE 8 - REPARTITION DES DEPARTEMENTS SELON LES VARIATIONS DE LEURS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

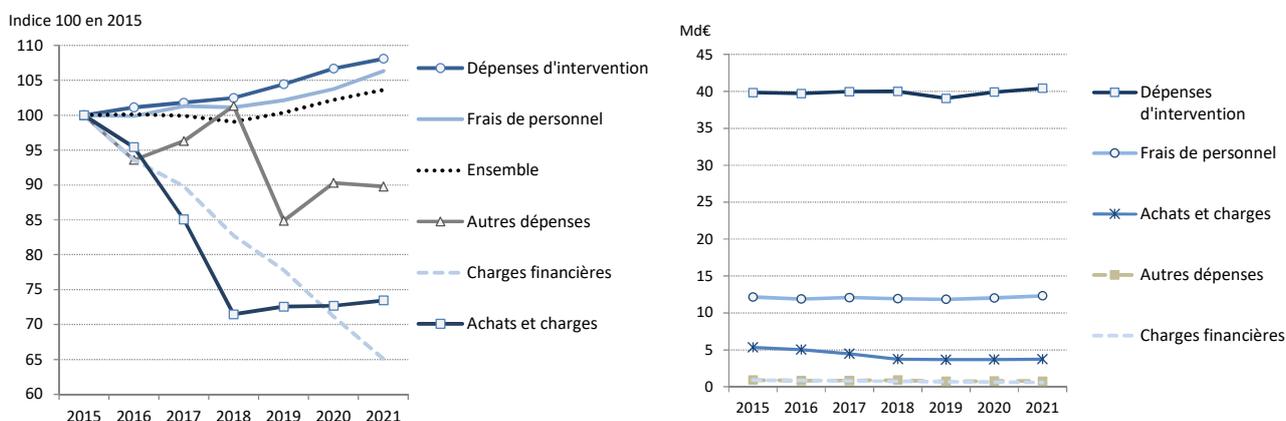


Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Les **achats et charges externes** augmentent en 2021 (+ 1,0 % en 2021, après + 0,2 % l'année précédente). Cette augmentation s'explique pour moitié par celle des achats de matériel de protection dans le cadre de la lutte contre le covid-19 (fournitures d'entretien et de petit équipement). La chute des achats en 2017 et 2018 correspond au transfert de la compétence transport aux régions (graphique 9).

Les **frais de personnel** accélèrent en 2021 (+ 2,5 % en 2021, après + 1,6 % en 2020) et les **charges financières** continuent de diminuer (- 8,6%) grâce aux taux d'intérêt très bas appliqués ces dernières années, et aux baisses antérieures de l'encours de dette.

GRAPHIQUE 9 - ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES DEPARTEMENTS SELON LE TYPE DE DEPENSES



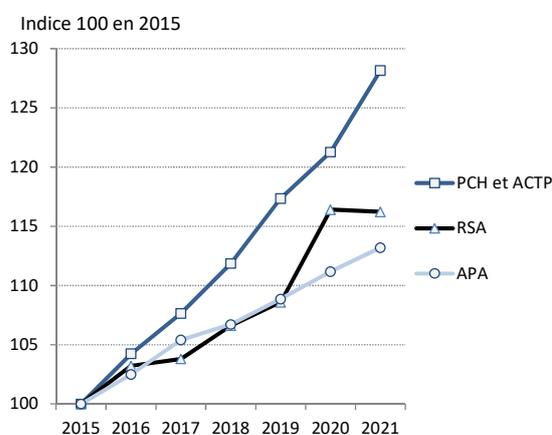
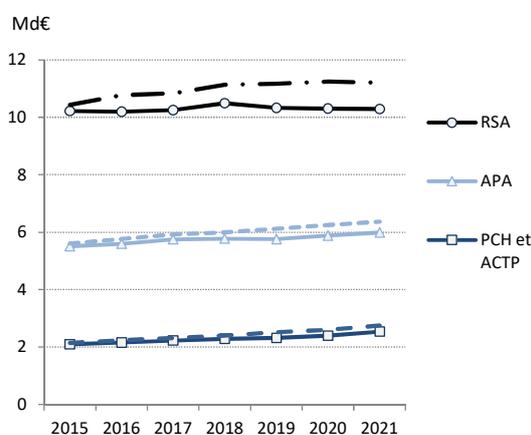
Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, Métropole de Lyon, Paris, La Réunion)

Montants tous départements confondus (mais hors CTU de Martinique et Guyane à partir de 2016, hors Collectivité de Corse à partir de 2018 et hors Ville de Paris à partir de 2019)

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

La décélération des dépenses de fonctionnement reflète celle des **dépenses d'intervention** (+ 1,3 % après + 4,0 % hors La Réunion en 2020). Pour les départements, la très grande majorité de ces dépenses relève de l'action sociale : presque la moitié sont constituées des "allocations individuelles de solidarité" (AIS), c'est-à-dire le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation de handicap (PCH), qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Ces dépenses d'allocations individuelles continuent d'augmenter en 2021 (+ 1,2 %, après + 5,0 % hors La Réunion en 2020). Les dépenses départementales liées au RSA ont légèrement diminué de - 0,2 % en 2021 (*graphique 10a*). La reprise de l'activité économique a en effet entraîné une baisse du nombre de bénéficiaires en 2021 dans la plupart des départements. Les dépenses liées à l'APA ont augmenté de + 1,8 % en 2021, un peu moins qu'en 2020 (+ 2,1 %). Celles liées au handicap (PCH et ACTP) sont celles qui ont évolué le plus rapidement depuis 2015 (et de + 5,7 % en 2021), mais elles demeurent très inférieures à l'APA et au RSA (*graphique 10b*).

GRAPHIQUE 10 - DEPENSES D'ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE

10 a - en évolution à contour constant ^(a)10 b - en milliards d'euros ^(b)

(a) C'est-à-dire, pour chaque couple d'années, hors les collectivités qui changent de nature et hors les départements dont le RSA est pris en charge par l'État.

(b) En pointillé, dépenses de toutes les collectivités concernées par les dépenses d'AIS, donc y compris la Ville de Paris, la Corse, la Martinique, la Guyane et la métropole de Lyon. En traits pleins, seulement les départements (y c. La Réunion). RSA : revenu de solidarité active ; AIS : allocations individuelles de solidarité ; PCH et ACTP : prestation de compensation de handicap, qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne ; APA : allocation personnalisée d'autonomie.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Augmentation des recettes et des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont fortement augmenté en 2021 (+ 7,5 %), après une baisse en 2020 (- 3,5 %) (*graphique 11*).

Le **FCTVA** versé par l'État poursuit sa progression, entamée il y a trois ans (+ 2,6 % en 2021, après + 10,5 % en 2020 et + 6,1 % en 2019) et corrélée à la hausse des investissements réalisés. Les **dotations et subventions d'investissement** augmentent en 2021 (+ 8,2 %) grâce à la dotation de soutien à l'investissement (rénovation énergétique) des départements (DSID). Les **autres recettes d'investissement** augmentent, elles aussi, fortement en 2021 (+ 19,6 %, après - 21,8 % en 2020), notamment du fait de la hausse des cessions d'immobilisations dans certains départements.

Cette augmentation des recettes, conjuguée à la forte hausse de l'épargne brute, a permis de financer la reprise des investissements : + 9,4 % en 2021 (hors

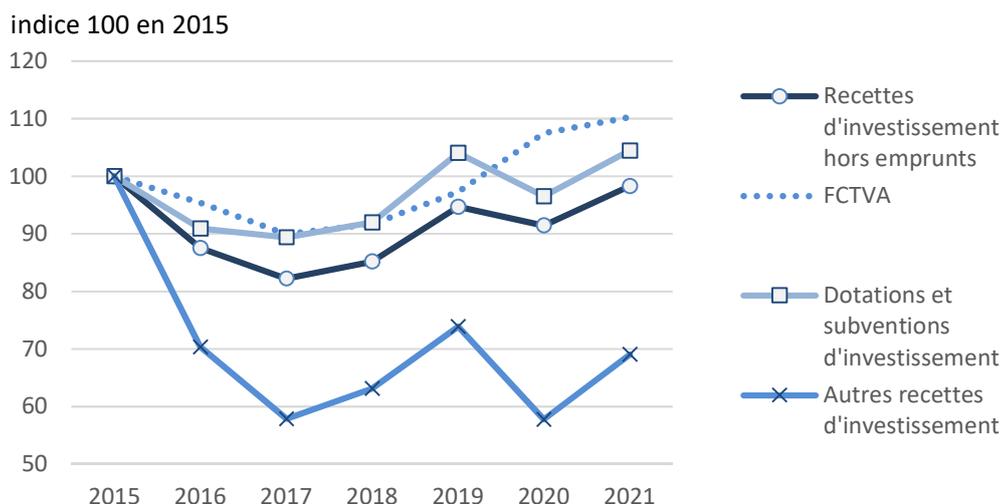
remboursements de dette), après + 1,0 % l'année précédente (*graphique 12*). Ils atteignent 11,3 Md€ en 2021. Alors que les dépenses de fonctionnement des départements sont essentiellement des dépenses sociales, les investissements relèvent surtout du réseau routier, puis dans une moindre mesure des collèges, et ensuite de l'aménagement et du développement urbain et rural (*graphique 13, et annexe 2F pour une présentation de la ventilation fonctionnelle des dépenses*).

On distingue trois types de dépenses d'investissement. Les **dépenses d'équipement** croissent à un rythme largement supérieur à celui de 2020 (+ 13,5%, après + 1,5 %) (*graphique 12*). Les efforts se sont portés principalement vers les domaines de la voirie, de la culture, de l'action sociale, de la sécurité, et dans les collèges.

Par ailleurs, les **subventions d'équipement versées** augmentent elles aussi (+ 2,7 %), après avoir baissé en 2020 (- 1,2 %). Les évolutions sont très contrastées selon les secteurs : fortes hausses des subventions d'équipement en faveur de l'aménagement des territoires et l'habitat, de l'environnement ou de l'action économique ; baisses dans la sécurité, santé et action sociale et dans le transport de voyageurs.

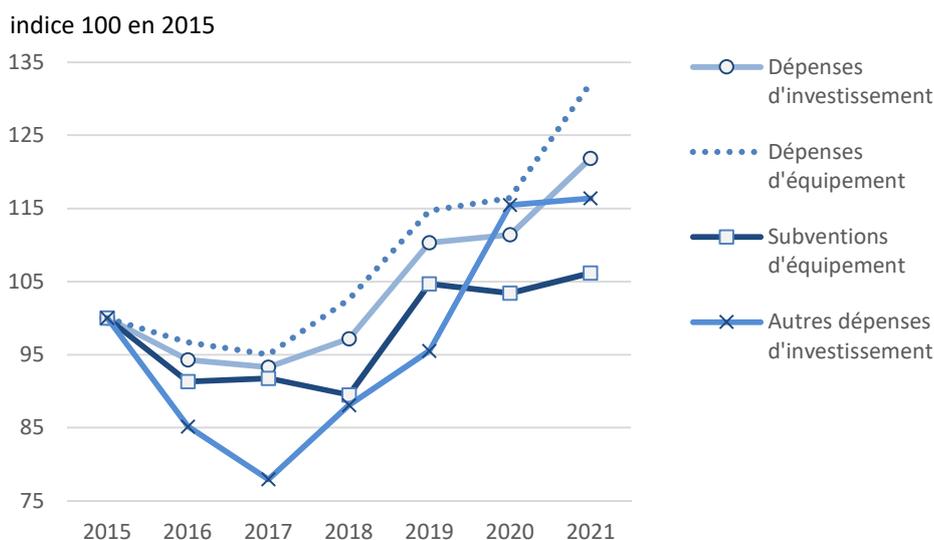
Les **autres dépenses d'investissement** restent stables en 2021 (+ 0,8 %, après + 20,9 % en 2020), principalement sous forme de prêts, d'avances remboursables ou de titres de participations.

GRAPHIQUE 11 - EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS (*HORS EMPRUNTS*)



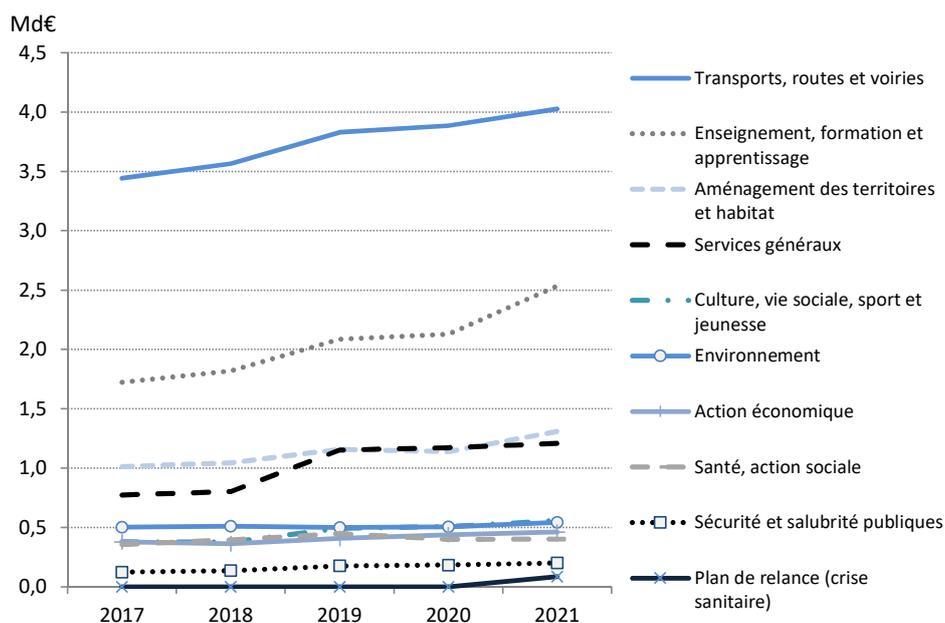
Champ : à périmètre constant entre 2015 et 2021, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 12 - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS
(HORS REMBOURSEMENTS DE DETTES)



Champ : à périmètre constant entre 2015 et 2021, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 13 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS PAR FONCTION
(HORS REMBOURSEMENTS DE DETTES)



Champ : à périmètre constant entre 2015 et 2021, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

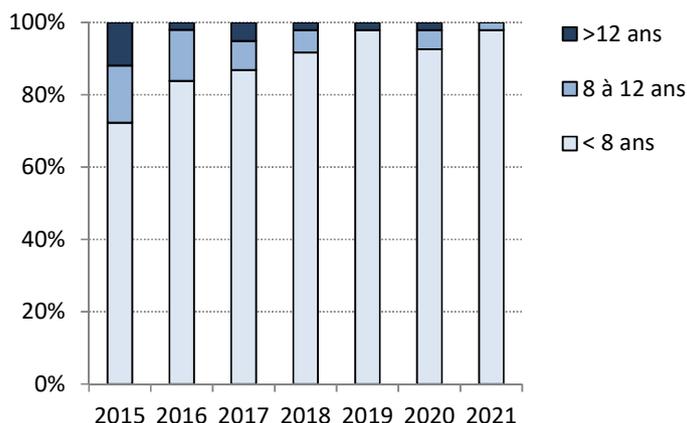
Diminution des disparités globales de délai de désendettement en 2021

Le délai de désendettement d'un département mesure le nombre d'années théoriques d'épargne brute nécessaire pour rembourser intégralement son stock de dette. Malgré une détérioration en 2020, ce délai moyen s'est amélioré en 2021 (2,8 ans, après 4,1 ans en 2020) (graphique 2). Cette amélioration est commune à la plupart des départements : en 2020, huit départements affichaient un délai de désendettement supérieur à 8 ans (graphique 14). Ce n'est plus le cas que pour 2 départements en 2021 : l'Aisne et la Seine-Saint-Denis, qui passent cependant sous le seuil de 12 ans.

En 2021, cinq départements repassent par ailleurs sous le seuil de 8 ans et retrouvent quasiment le niveau de leur délai de désendettement de 2019 : les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Nièvre, le Rhône, et le Val-de-Marne (*graphique 15*). En 2021 comme chaque année auparavant, l'Indre continue de financer ses investissements sur ses seules ressources propres et de n'avoir aucune dette.

Entre 2015 et 2021, les délais de désendettement se sont réduits, ainsi que la disparité globale autour de ces moyennes : les écarts relatifs entre les délais de désendettement les plus élevés et ceux les plus courts n'ont jamais été aussi faibles sur l'ensemble de la période (*graphique 16*).

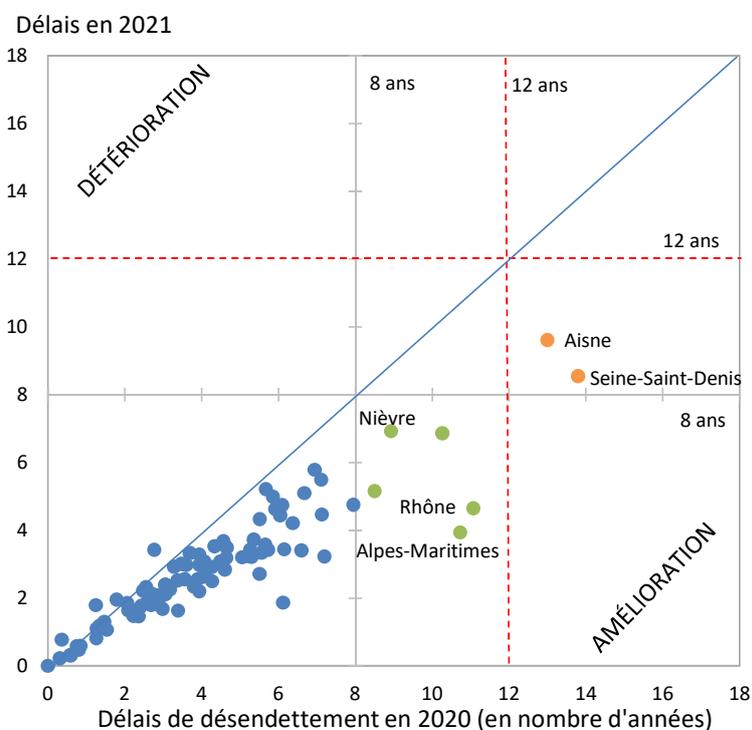
GRAPHIQUE 14 - REPARTITION DES DEPARTEMENTS SELON LEUR DELAI DE DESENDETTEMENT



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

GRAPHIQUE 15 - DELAI DE DESENDETTEMENT DES DEPARTEMENTS EN 2020 ET EN 2021

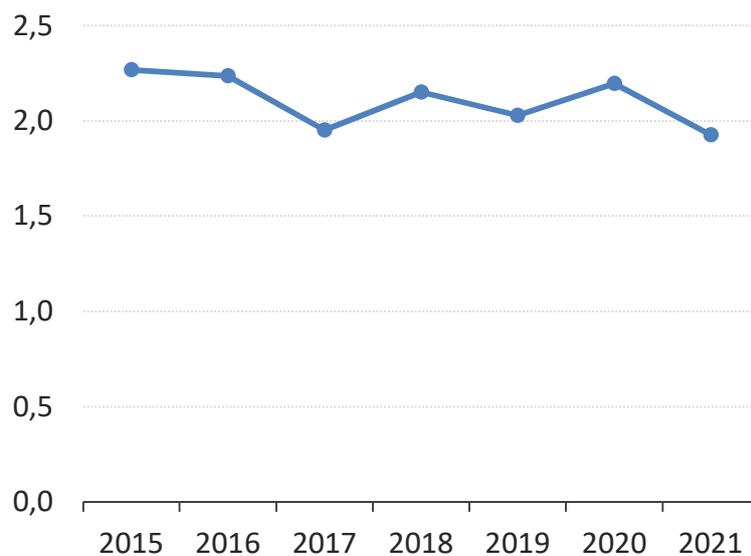
En nombre d'années



Lecture : en 2020, les Alpes-Maritimes avaient un délai de désendettement de 10,7 ans (axe horizontal) ; en 2021 il est de 3,9 ans (axe vertical).

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

GRAPHIQUE 16 - INDICATEUR DE DISPARITE DES DELAIS DE DESENDETTEMENT
(Q3 / Q1 : RAPPORT INTERQUARTILE)



Q1 : valeur qui sépare le quart des départements qui ont les délais de désendettement les plus faibles

Q3 : valeur qui sépare le quart des départements qui ont les délais de désendettement les élevés

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Les finances des régions

y compris les collectivités territoriales uniques (CTU)

LEANA CARELLE MADJOU FOTSING (DGCL)

Introduction méthodologique :

L'analyse des comptes des régions et CTU est rendue complexe sur les dernières années pour plusieurs raisons :

- La part régionale de CVAE a été supprimée en **2021**, et compensée par une nouvelle fraction de TVA.

- Les régions perdent en **2021** la part des frais de gestion de la taxe d'habitation qui leur était allouée, en contrepartie d'une dotation de l'Etat.

- La réforme de l'apprentissage en **2020**, qui recentralise la compétence au profit des branches professionnelles avec transfert du financement à l'opérateur France Compétences, affecte (à la baisse) les dépenses et les recettes des régions (taxe d'apprentissage, TICPE). Dans cette étude, les évolutions "hors apprentissage" sont calculées en enlevant, en recettes, les montants correspondant à la taxe d'apprentissage, et en dépenses, les montants correspondant à la fonction "apprentissage" enregistrés dans les comptes de gestion.

- La recentralisation, par l'État, du revenu de solidarité active (RSA), et de son financement, prévus par la loi de finances pour **2019**, de la CTU de Guyane, affecte à la baisse les dépenses et les recettes de fonctionnement cette année-là.

- L'année **2018** a été marquée par la création, au 1er janvier, de la collectivité de Corse, issue de la fusion des deux départements et de la collectivité territoriale de Corse. Les évolutions sur 2018 sont donc présentées à champ constant (hors Corse), comme ce fut le cas en **2016** (hors Martinique et Guyane, lors de la création des collectivités territoriales uniques).

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions a été supprimée en **2018**. Les régions perçoivent le produit d'une fraction de TVA en remplacement de leur DGF, pour plus de 4 Md€. Dans l'analyse des recettes de fonctionnement, l'évolution des concours de l'État et celle des impôts s'en trouvent fortement modifiées.

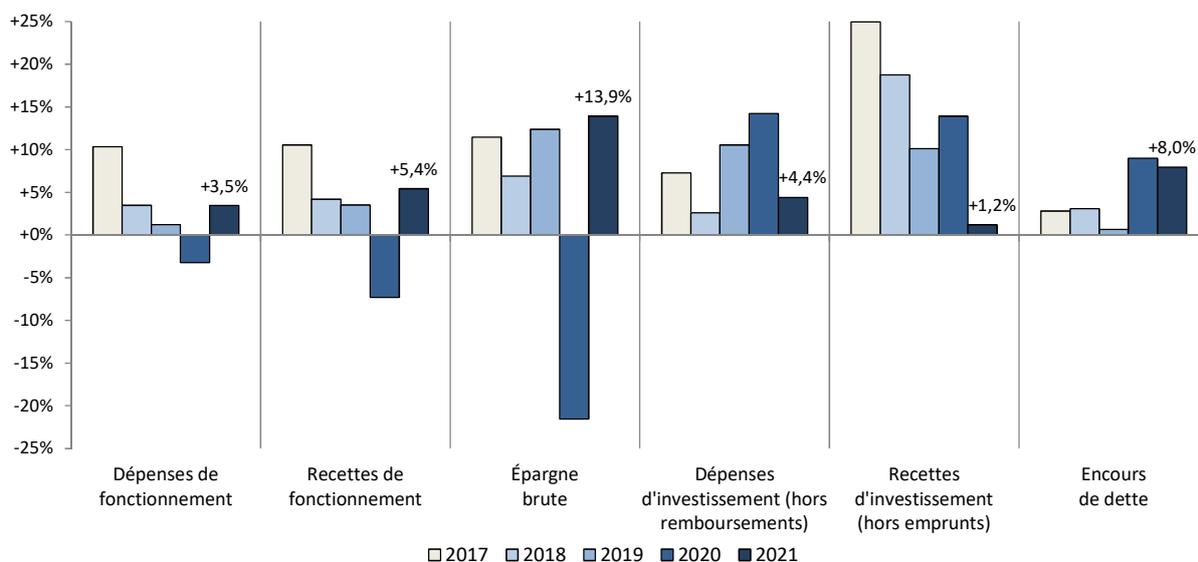
- Les transferts de compétences dans le domaine du transport des départements vers les régions ont débuté en **2017**. Ils se poursuivent en **2018** et leurs effets sont donc encore sensibles en 2018 en année pleine. Cela touche les recettes et les dépenses, en particulier les achats et charges externes, et elles doivent alors être décrites aussi hors fonctions 813, 814 et 815 de la nomenclature M71, correspondant aux compétences transférées : transports scolaires, interurbains, mixtes, et dénommées "fonctions transport transférées" dans ce document. Les dépenses d'investissement sont beaucoup moins concernées par ces mouvements. Ces transferts de compétences vers les régions sont accompagnés d'un transfert de financement, sous la forme d'une diminution de la part de CVAE perçue par les départements, part maintenant versée aux régions. Lorsque le produit de CVAE transféré a dépassé le montant du coût des transferts effectués, les départements concernés ont reçu de la part des régions des attributions de compensation (AC) du transfert de CVAE. Ces attributions de compensation sont comptées en moindre recettes fiscales dans le compte des régions et leurs recettes s'en trouvent affectées (en particulier l'agrégat "impôts locaux"). Inversement, certains départements ont parfois dû verser une AC à leur région, qui l'inscrit alors en recettes fiscales. L'analyse des recettes de fonctionnement doit alors aussi être parfois considérée "hors attribution de compensation nette de CVAE".

- Les régions gèrent les fonds européens. Ces flux ne correspondent donc pas à des dépenses des régions, mais à celles de tiers. Selon les régions et selon les années ces fonds prennent plus ou moins d'importance, parfois en section de fonctionnement, parfois en section d'investissement. En recettes comme en dépenses, il faut pouvoir analyser certaines évolutions "hors gestion des fonds européens" (fonction 6 de la nomenclature M71).

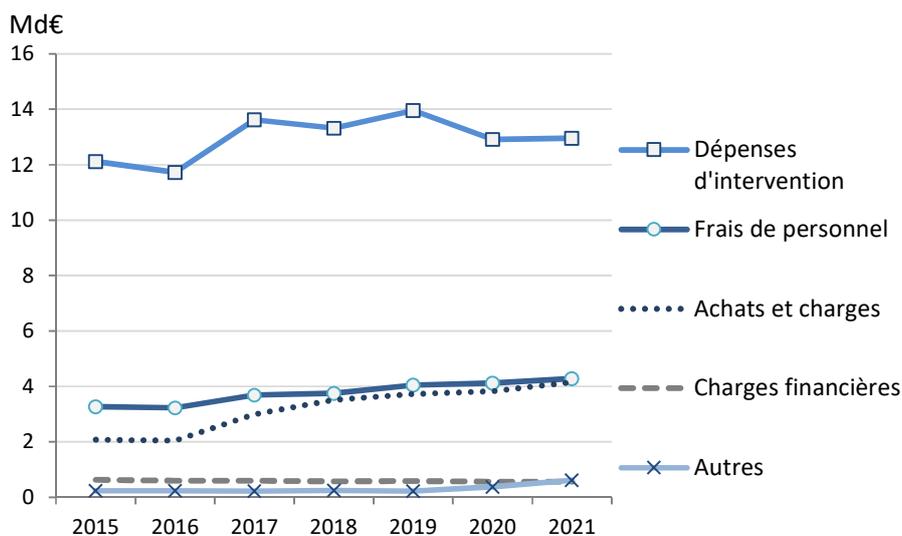
Les dépenses de fonctionnement progressent à un rythme proche de celui de 2020

Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 3,5 % en 2021 (*graphique 1*), après une baisse apparente de - 3,2 % en 2020, liée à la réforme de l'apprentissage qui recentralisait la compétence au profit des branches professionnelles. Hors apprentissage, les dépenses de fonctionnement avaient en réalité augmenté de + 3,0 % en 2020 ; l'année 2021 se situe donc dans le prolongement de 2020. Les dépenses d'intervention, qui en sont la composante la plus importante, restent quasiment stables, à + 0,4 % (*graphique 2*). Les achats et charges externes ont augmenté de + 8,4 % en 2021, avec notamment une hausse très importante des contrats de prestations de services (+ 25,0 %, soit 0,3 Md €). Cette dernière est principalement concentrée sur 3 régions et deux secteurs, celui de la formation professionnelle et celui des transports. Les frais de personnel poursuivent leur progression en 2021 (+ 3,7 %, après + 1,9 % en 2020). Les charges financières continuent de baisser, à un rythme moins soutenu cependant (- 0,7 % en 2021, après - 3,8 % en 2020). Les autres dépenses de fonctionnement affichent de nouveau une augmentation en 2021 (+ 62,5 %, après + 68,5 % en 2020) du fait des autres charges exceptionnelles mais leur poids dans les dépenses de fonctionnement reste faible (3 %).

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES REGIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES UNIQUES (CTU)



Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse).
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

GRAPHIQUE 2 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS ET CTU
SELON LE TYPE DE DEPENSES

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Des recettes de fonctionnement, transformées par la réforme fiscale, qui renouent avec la croissance

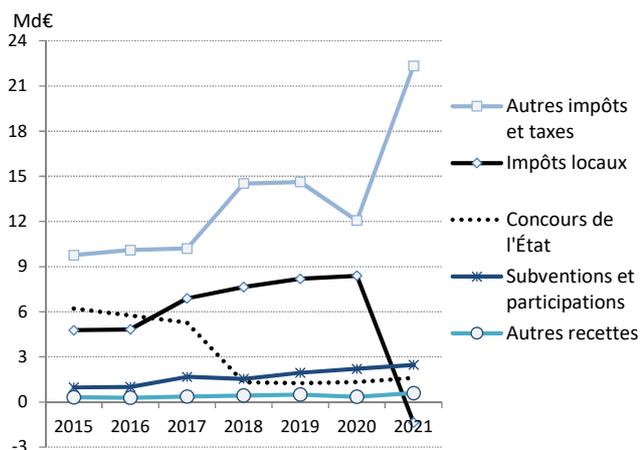
En 2021, les recettes de fonctionnement des régions et CTU augmentent de + 5,4 %, après une baisse apparente de - 7,3 % en 2020, à cause des recettes fiscales diminuées de la taxe d'apprentissage. Hors apprentissage, les recettes de fonctionnement avaient en réalité diminué de - 1,5 %.

Les impôts et taxes retrouvent en 2021 leur niveau d'avant la crise sanitaire (+ 2,7 %, après - 9,8 % en 2020 (- 3,2 % hors apprentissage) et + 2,6 % en 2019). Le montant des impôts locaux nets apparaît négatif en 2021, du fait des attributions de compensation de CVAE versées aux départements qui restent actives, alors que la CVAE a été supprimée (*graphique 3*). Les autres impôts et taxes, qui étaient déjà la composante la plus importante des recettes de fonctionnement, augmentent fortement en 2021 (+ 79,8 %, après - 16,4 % en 2020, - 6,7 % hors apprentissage), du fait de la nouvelle fraction de TVA attribuée aux régions en compensation de la suppression de leur part de CVAE. Les produits de la TICPE ont augmenté de + 2,2 % en 2021 (après - 8,0 % en 2020). Dans le même temps, les produits des taxes sur les certificats d'immatriculation affichent une hausse de + 3,3 %, du fait de la reprise de l'activité économique, sans toutefois retrouver leur niveau de 2019.

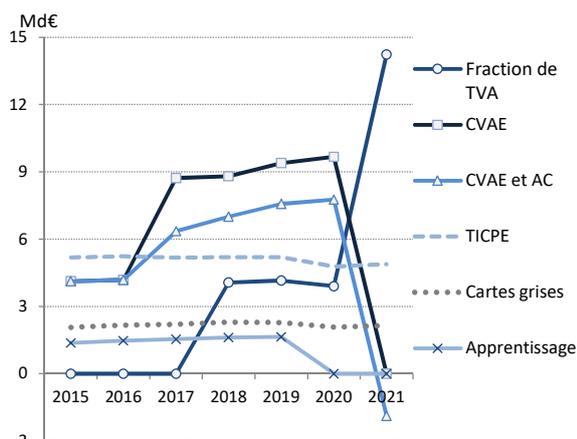
Les concours de l'État ont fortement augmenté en 2021 (+ 14,2 %), du fait de la compensation de la perte de la part régionale des frais de gestion de taxe d'habitation par une nouvelle dotation. Les compensations fiscales progressent de fait de + 40,1 % en 2021 (après - 8,0 % en 2020). Les subventions reçues ont continué d'augmenter en 2021 (+ 14,1 %), notamment du fait de la hausse des participations de l'État fléchées vers les emplois-jeunes et emplois d'avenir.

GRAPHIQUE 3 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS

Par type de recettes



Détail des impôts et taxes



CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; Les impôts locaux et le produit « CVAE et AC » sont calculés nets des reversements, ce qui explique la présence de montant négatifs en 2021.

TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.

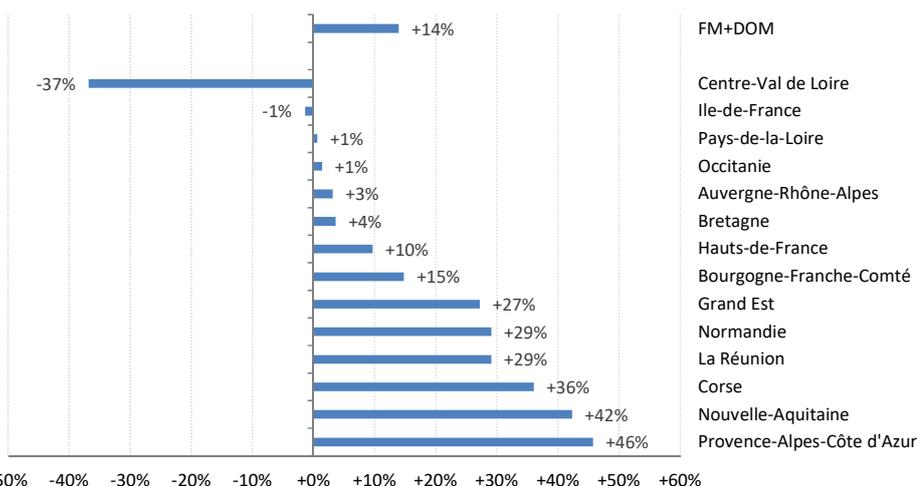
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Reprise de la hausse de l'épargne brute des régions et CTU

Du fait de la hausse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des régions et CTU a augmenté en 2021 (+ 13,9 %). Son niveau (5,8 Md€) reste cependant inférieur de 10% à celui de 2019.

Des disparités d'évolution de l'épargne brute sont constatées : hors outre-mer, la hausse varie de + 1 % (Pays-de-la-Loire, Occitanie) à + 46 % (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France sont quant à elles les seules à voir leur épargne brute baisser (graphique 4).

GRAPHIQUE 4 - TAUX DE CROISSANCE DE L'EPARGNE BRUTE DES REGIONS EN 2021



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

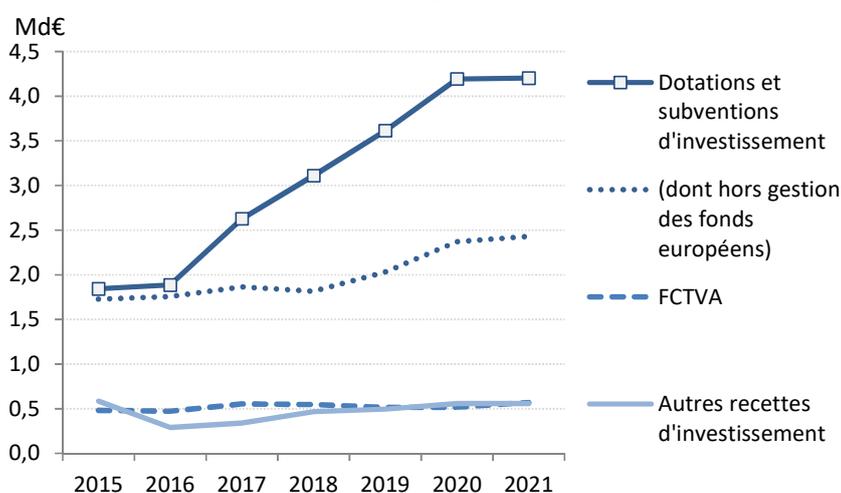
Régions ayant une progression supérieure à 100 % : Guadeloupe (+ 109 %), Martinique (+ 182 %), Guyane (+ 1597 %).

Légère augmentation des recettes d'investissement

La gestion des fonds européens se traduit pour les régions par l'existence de flux de recettes ou de dépenses et doit donc, le cas échéant, être neutralisée (*graphique 5*). L'augmentation des montants liés à cette gestion des fonds européens a notamment été très importante entre 2017 et 2019.

Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont progressé en 2021 mais bien moins qu'en 2020 (+ 1,2 %, après + 13,9 %). Les dotations et subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, ont notamment stagné (+ 0,3 % en 2021, après + 15,9 % en 2020). Le FCTVA a en revanche augmenté de + 10,2 % en 2021. Les autres recettes d'investissement sont restées stables - 0,1 % en 2021 (après + 12,4 % en 2020) (*graphique 5*).

GRAPHIQUE 5 - RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS ET CTU
(hors emprunts)



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les dépenses d'investissement toujours orientées à la hausse

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) des régions et CTU progressent, elles aussi, mais moins vite qu'en 2020 (+ 4,4 %, après + 14,2 %).

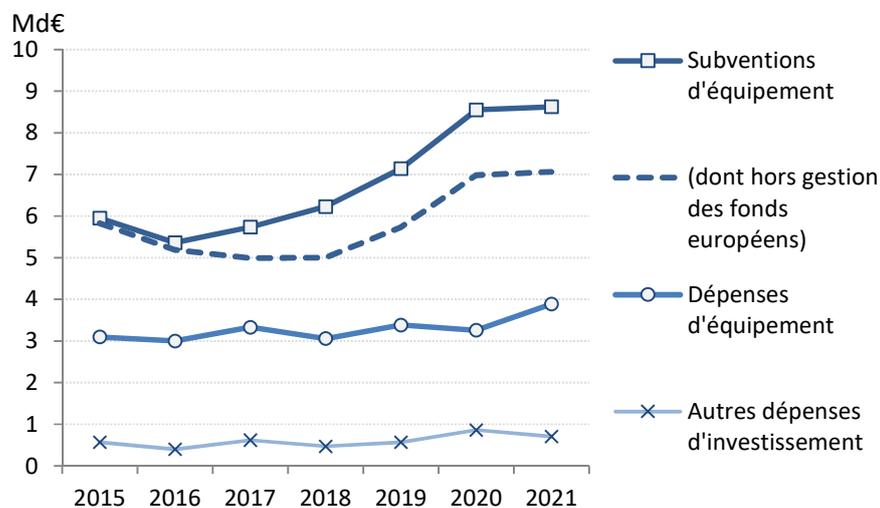
Les subventions d'investissement, qui en sont la composante la plus importante, augmentent de + 0,8 % en 2021 (*graphique 6*). Du fait de la crise sanitaire, l'Etat avait mis en place un fonds national de solidarité, sous forme de subventions d'investissement, pour venir en aide aux entreprises les plus impactées. Les régions ayant participé à ce fonds à hauteur de 500 M€, ce poste affichait une hausse de + 20,0 % en 2020.

Les dépenses d'équipement ont repris (+ 20,1 %, après - 4,2 % en 2020). Cette hausse est commune à l'ensemble des régions, et dépasse 20% pour dix régions sur dix-sept. Les autres dépenses d'investissement ont nettement diminué (- 18,2 % en 2021), après la forte augmentation en 2020 (+ 52,1 %) qui illustre l'effort des régions à destination des entreprises, fourni sous forme de prêts et d'avances remboursables.

Les fonctions « transports, routes et voiries », d'une part, et « enseignement, formation et apprentissage », d'autre part, sont celles qui contribuent le plus à la hausse en 2021 des dépenses d'investissement (+ 17,8 % et + 18,0 %) (*graphique 7*). En revanche, la fonction action économique baisse de - 26,5 %, après une année 2020 en forte croissance (+ 67,6 %), liée aux aides des régions aux entreprises en difficulté.

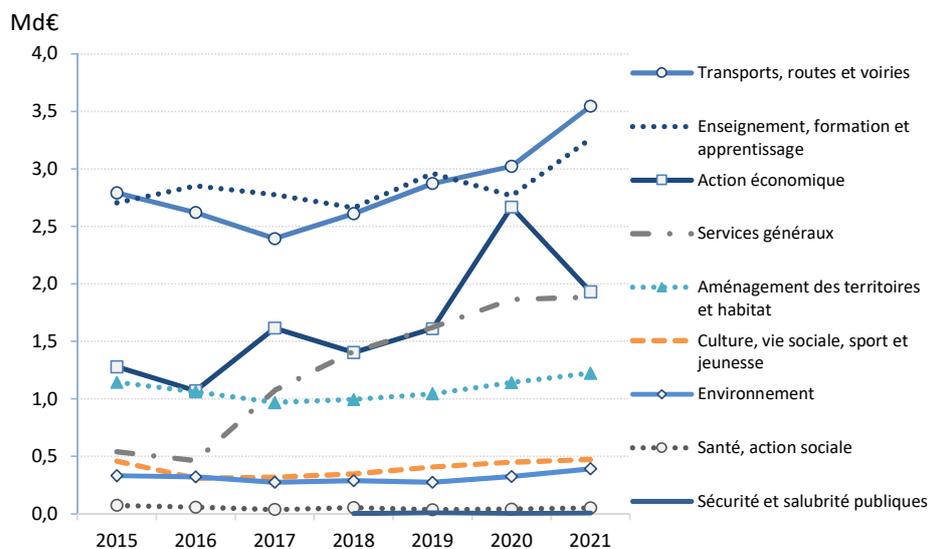
(participation au fonds national mis en place par l'Etat et aides directes). La fonction aménagement des territoires et habitat poursuit sa progression en 2021 (+ 8,0 %, après + 10,0 % en 2020 et + 3,1 % en 2019).

GRAPHIQUE 6 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS ET CTU
(hors remboursement de la dette)



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 7 - REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
DES REGIONS ET CTU



Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.

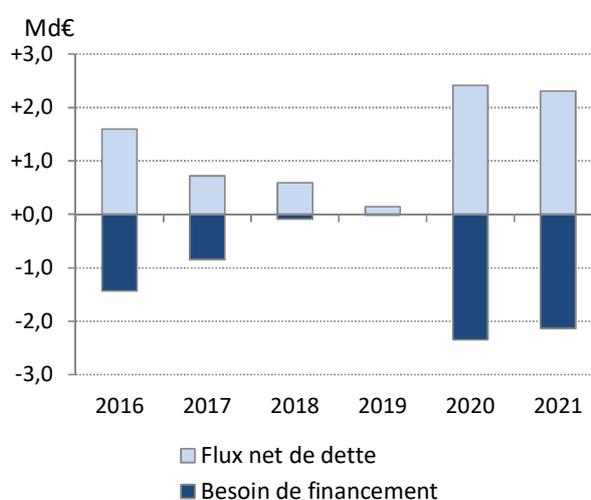
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Un besoin de financement qui se traduit par une nouvelle progression de l'encours de dette

Après plusieurs années d'amélioration de leur situation financière, qui leur avait permis d'atteindre l'équilibre en 2019, les régions et CTU retrouvaient en 2020 un besoin de financement proche de celui de 2015. Cette situation se poursuit en 2021 et le besoin de financement est de - 2,1 Md € en 2021, après - 2,3 Md € en 2020. Le besoin de financement représente la différence entre les dépenses et les recettes de l'année, avant prise en compte des mouvements sur la dette. Seules la Normandie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur dégagent une capacité de financement en 2021 (graphique 9).

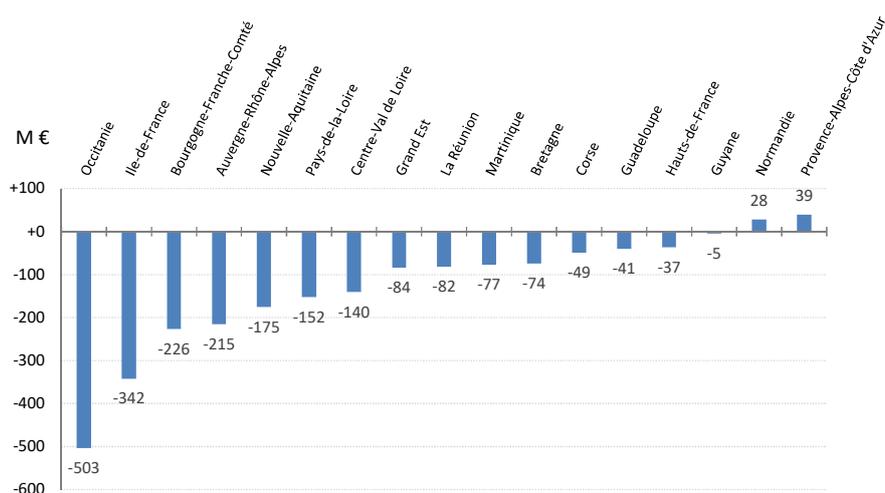
Ce maintien d'un besoin de financement total de plus de 2 Md € se traduit par un flux net de dette (total des emprunts moins total des remboursements de dette) stable : +2,3 Md € en 2021 et +2,4 Md € en 2020 (graphique 8).

GRAPHIQUE 8 - SOLDES DE GESTION DES REGIONS ET DES CTU



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 9 - BESOIN (-) OU CAPACITE (+) DE FINANCEMENT DES REGIONS ET CTU EN 2021

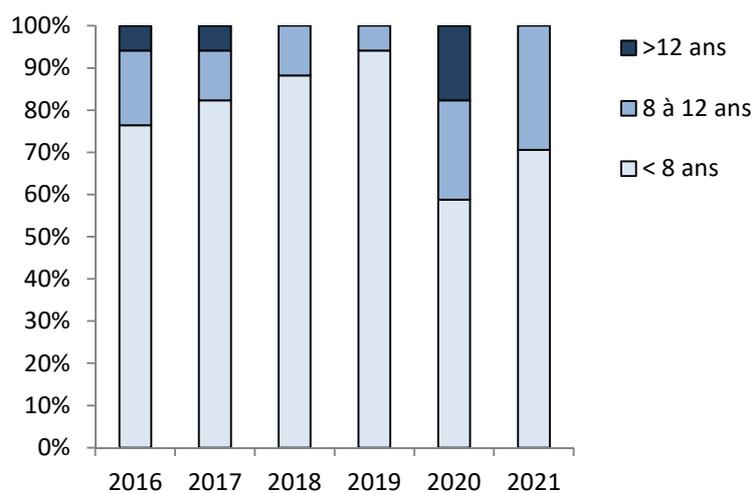


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

En conséquence, l'encours de dette augmente de + 8,0 % en 2021. Malgré cette progression, la hausse sensible de l'épargne brute (+ 13,9 %) améliore significativement le délai de désendettement des régions et CTU, qui diminue de - 0,3 an (après une forte augmentation, de + 1,7 an, en 2020) (*cf. vue d'ensemble*).

En 2021, le délai de désendettement des régions et CTU est de 5,7 années. Aucune région n'affiche un délai de désendettement supérieur à 12 ans, ce qui n'était pas le cas en 2020, où trois d'entre elles étaient concernées par ce cas de figure (*graphique 10*). En 2021, le délai de désendettement de 65 % des régions ont baissé. La Normandie reste celle qui affiche le ratio le plus faible (2,2 ans en 2021).

GRAPHIQUE 10 - REPARTITION DES REGIONS ET CTU SELON LEUR CAPACITE DE DESENDETTEMENT



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

ANNEXES

Plan des annexes du pré-rapport

ANNEXE 1	
Les comptes des administrations publiques locales	6 4
ANNEXE 2	
Les finances des collectivités locales	6 9
A. Les budgets principaux des collectivités locales	6 9
B. Les budgets annexes des collectivités locales	8 1
C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales	9 1
D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales . .	9 9
E. Estimations 2022 (Départements, Régions et CTU) à venir en juillet	1 0 6
F. Présentation fonctionnelle	1 0 7
ANNEXE 3	
Les collectivités locales ultramarines	1 1 4

ANNEXE 1

Les comptes des administrations publiques locales

LUC BRIERE (DGCL)

En 2021, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques défini au sens de Maastricht se réduit à - 160,7 Md€ après - 205,5 Md€ en 2020, soit - 6,4 % du PIB (tableau 1).

Comme en 2020, l'État et les administrations de sécurité sociale supportent la quasi-totalité du déficit. Les administrations publiques locales (APUL) affichent un léger solde négatif (- 0,6 Md€) mais les seules collectivités locales sont excédentaires (+ 4,7 Md€). La dernière année de déficit des collectivités locales remonte à 2014. Le déficit des organismes divers d'administration locale (ODAL) se creuse à - 5,3 Md€ (après - 3,6 Md€ en 2020), en raison principalement de la dégradation du solde d'Île-de-France Mobilités.

Tableau 1 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021
Administrations publiques centrales (État + ODAC)	-74,5	-68,5	-88,1	-156,0	-143,4
Administrations de Sécurité sociale	+4,9	+11,7	+14,5	-46,0	-16,7
Administrations publiques locales	+1,6	+2,7	-1,1	-3,5	-0,6
<i>dont : collectivités locales</i>	+2,3	+4,2	+1,2	+0,2	+4,7
<i>organismes divers d'administration locale</i>	-0,7	-1,5	-2,3	-3,6	-5,3
Total Administrations publiques	-68,0	-54,1	-74,7	-205,5	-160,7
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht, en % du PIB)	-3,0	-2,3	-3,1	-8,9	-6,4

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014

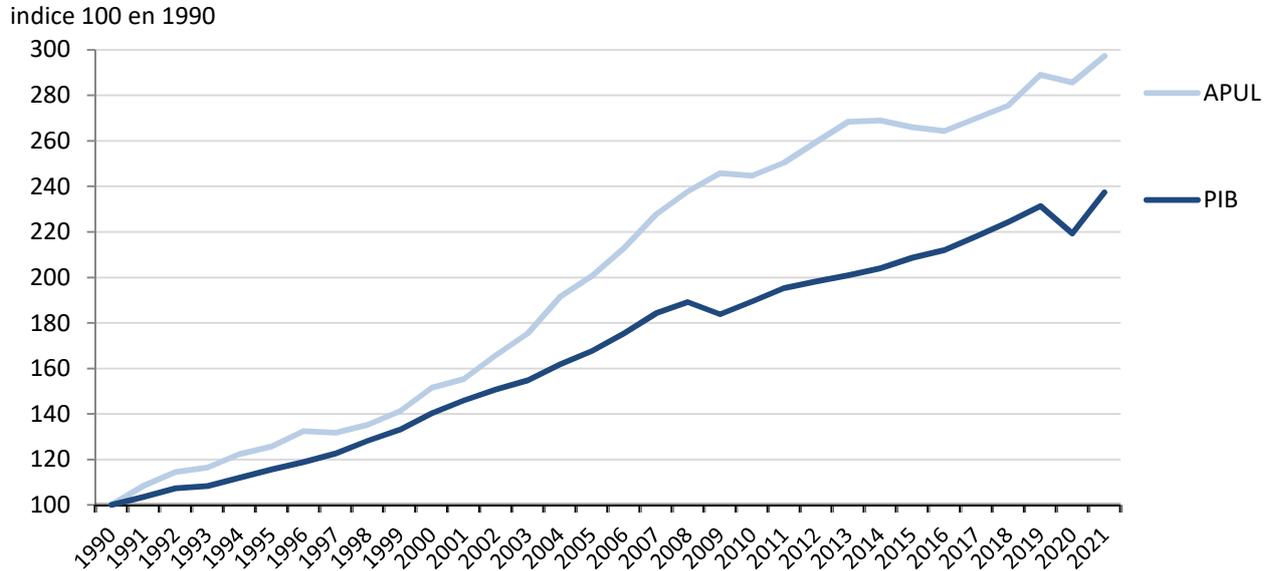
APUL : une hausse des dépenses (+ 4,1 %) moins marquée que celle des recettes (+ 5,2 %)

Le montant des dépenses des administrations publiques locales progresse à 280,0 Md€ en 2021 (+ 4,1 %) après une baisse de - 1,1 % en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Pour les seules collectivités locales, au sens de la comptabilité nationale, la hausse des dépenses en 2021 est moins marquée que pour l'ensemble des APUL (+ 3,3 % après - 1,6 % en 2020). Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques évoluent en 2021 moins rapidement que l'activité économique (+ 8,2 %) mesurée par la croissance du PIB en valeur (*graphique 1*). Les dépenses d'investissement (FBCF) des APUL sont de nouveau en augmentation sensible en 2021 (+ 8,7 %) après un fort recul en 2020 du fait de la crise (- 9,4 %). Les dépenses d'investissement des seules collectivités locales progressent au même rythme (+ 8,6 %) que pour l'ensemble des APUL. (*graphique 2*).

Le total des recettes des APUL (279,4 Md€) est en hausse de + 5,2 % en 2021, soit une progression plus rapide que les dépenses. Les prélèvements obligatoires perçus par les APUL augmentent en 2021 (+ 5,9 %) après un repli en 2020 (- 1,7 %). La hausse des prélèvements obligatoires reçus par les APUL est toutefois moins vive que la croissance

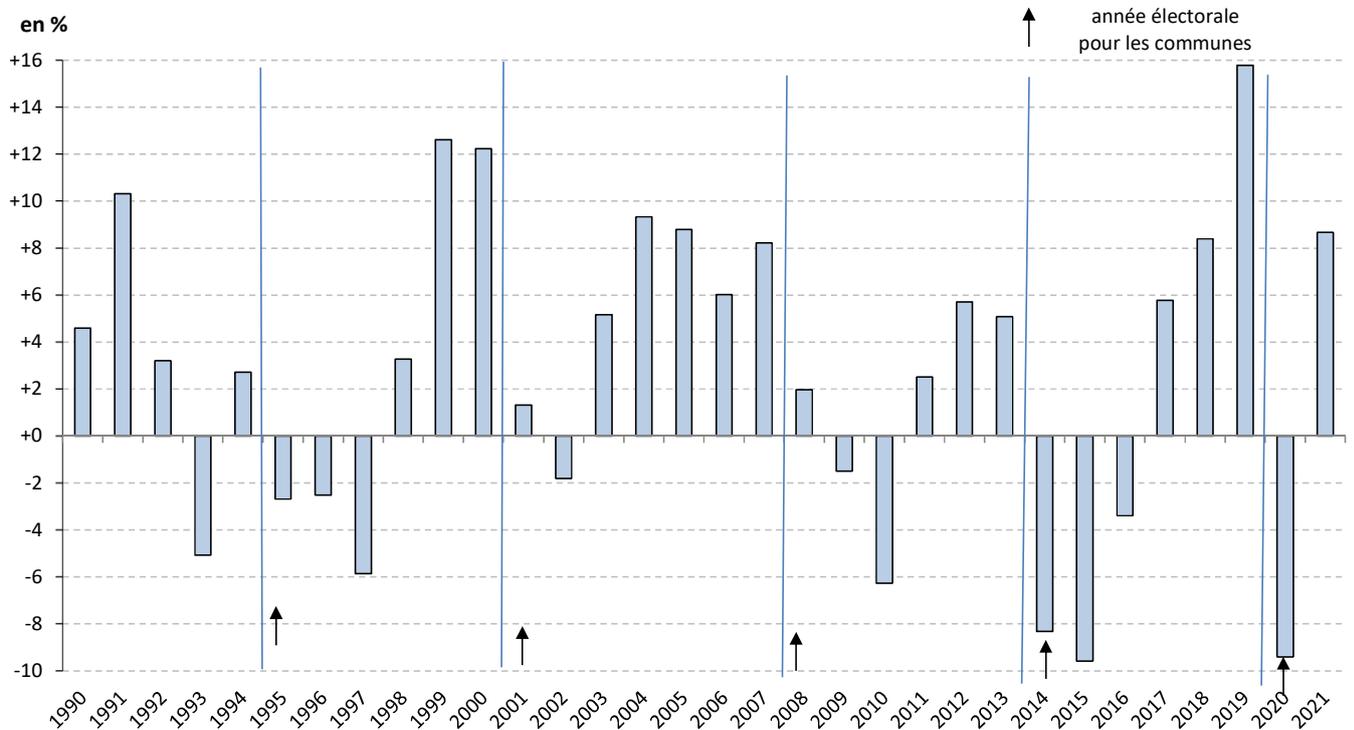
de l'activité en valeur (+ 8,4 %) du fait d'assiettes dépendant partiellement de l'activité économique. Globalement, les impôts perçus par les APUL s'établissent à 153,4 Md€ et représentent 6,7 % du PIB (tableau 2), et 15,0 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires.

Graphique 1 - Évolution des dépenses des administrations publiques locales et du PIB depuis 1990



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

Graphique 2 - Taux de croissance annuel de la formation brute de capital fixe des administrations publiques locales



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

TABLEAU 2 - TAUX DE PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

	<i>en % du PIB</i>				
	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts après transferts ⁽¹⁾ perçus par					
les administrations publiques centrales	14,4	13,8	12,9	12,8	12,7
les administrations publiques locales	6,2	6,4	6,4	6,6	6,5
les administrations de Sécurité sociale	7,7	8,4	9,5	10,0	10,1
les institutions de l'Union européenne	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Cotisations sociales effectives ⁽²⁾ perçues par :					
l'État	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3
les administrations de Sécurité sociale	16,3	15,7	14,5	14,4	14,4
Prélèvements obligatoires effectifs	45,1	44,7	43,8	44,4	44,3

Les prélèvements obligatoires comprennent :

(1) les impôts après transferts (c'est-à-dire après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables) ;

(2) les cotisations sociales effectives (nettes des cotisations dues non recouvrables).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 164,9 Md€ en 2021 et s'établit à 2 813,1 Md€. Le ratio de dette publique en point de PIB se réduit à 112,5 %, après 114,6 % fin 2020, principalement en raison du rebond du PIB. La contribution des APUL à la dette publique augmente également fortement (+ 15,8 Md€). La Société du Grand Paris (SGP) s'endette de 8,0 Md€, les régions de 3,5 Md€, Île-de-France Mobilité de 2,5 Md€ et les communes de 1,5 Md€.

La France dans l'Union européenne

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,2 % du PIB en 2021 (tableau 3). Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (17,9 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays, notamment ceux d'organisation fédérale.

En revanche, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (58,7 % de la FBCF des APU) est supérieure à la moyenne européenne (55,5 %).

Par ailleurs, la dette des APUL qui représente en France 9,9 % du PIB en 2021, se situe en moyenne à un niveau inférieur à la moyenne européenne (13,2 %).

TABLEAU 3 - DEPENSES, FBCF ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES (*)
EN 2021

	Dépenses des administrations publiques locales		Formation brute de capital fixe des administrations publiques locales		Dettes des administrations publiques locales	
	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)
Allemagne	24,9	48,3	1,8	68,9	23,0	33,3
Autriche	19,0	33,8	1,4	39,9	10,9	13,2
Belgique	27,3	49,7	2,0	75,3	21,6	20,0
Bulgarie	8,9	20,6	1,7	52,4	1,0	4,0
Chypre	1,5	3,5	0,4	16,0	0,7	0,6
Croatie	13,2	26,9	2,0	42,3	2,6	3,2
Danemark	33,6	65,8	1,6	46,9	6,7	18,3
Espagne	25,0	49,4	1,8	67,5	27,7	23,4
Estonie	10,3	0,2	2,0	36,1	3,0	16,4
Finlande	22,7	41,3	2,5	60,6	10,4	15,8
France	11,2	19,0	2,1	58,7	9,9	8,8
Grèce	3,9	0,1	1,1	30,8	0,6	0,3
Hongrie	6,1	12,7	1,3	22,6	0,6	0,8
Irlande	2,2	8,8	0,6	29,2	1,6	2,9
Italie	15,0	27,1	1,5	52,7	6,7	4,5
Lettonie	10,8	24,1	2,3	44,2	6,8	15,1
Lituanie	9,3	24,0	1,1	35,5	1,0	2,3
Luxembourg	4,6	11,0	1,5	38,2	1,3	5,2
Malte	0,4	1,0	0,1	1,8	0,0	0,0
Pays-Bas	13,5	29,1	1,7	49,7	6,5	12,6
Pologne	14,2	32,2	1,8	44,3	3,9	7,2
Portugal	6,9	14,3	1,3	52,1	5,1	4,0
Roumanie	8,9	22,3	2,4	56,7	1,6	3,3
Slovaquie	7,9	16,8	1,0	30,7	2,3	3,6
Slovénie	8,9	18,1	1,8	37,6	1,8	2,4
Suède	24,8	49,5	2,3	48,7	12,4	33,7
Tchéquie	12,8	27,6	2,1	44,8	1,4	3,4
Union européenne (à 27)	17,9	34,6	1,8	55,5	13,2	15,0

(a) Y compris "Administrations d'Etats fédérées" pour les Etats fédéraux

Source : Eurostat ; valeurs mises à jour le 20 juin 2022.

Définitions

Les comptes nationaux sont établis selon des concepts harmonisés au niveau européen, et qui sont revus à intervalles réguliers. Les données présentées ici sont conformes à la méthodologie de la « base 2014 ».

Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales, leurs groupements à fiscalité propre, certains syndicats, ainsi que leurs services annexes. Les ODAL regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale - CCAS, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours - SDIS), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel – hors masse salariale des enseignants), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales, les chambres consulaires. À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production

Pour en savoir plus

"Le compte des administrations publiques en 2021 - Vif rebond des recettes, nouvelle hausse soutenue des dépenses, Insee Première n°1903, mai 2022

Pour les définitions des agrégats de la comptabilité nationale, cf. le site de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6438793>

ANNEXE 2

Les finances des collectivités locales

2A. Les budgets principaux des collectivités locales

GUILLAUME LEFORESTIER, XAVIER NIEL (DGCL)

1. Une approche méthodologique privilégiant les opérations réelles

L'ensemble du rapport de l'Observatoire s'appuie désormais sur des agrégats comptables en ne prenant en compte que les opérations dites « réelles », c'est-à-dire correspondant à des transferts monétaires effectifs. La différence avec l'approche dite « budgétaire », publiée dans les éditions du rapport antérieures à 2017, correspond à des opérations qui retracent des mouvements entre lignes budgétaires sans encaissement ou décaissement effectifs. Les opérations réelles présentent ainsi une vision plus économique de l'activité des collectivités locales (*pour plus de détails, voir l'édition 2017 du rapport*).

Les budgets annexes ne sont pas intégrés au calcul des fiches financières de l'annexe 2A ; ils sont présentés dans l'annexe 2B. Les annexes 2C et 2D présentent les comptes consolidés, c'est-à-dire les comptes des budgets principaux et annexes, neutralisés des flux entre budgets (principaux et annexes) et entre les différentes personnes morales (régions, départements, groupements, communes, etc.). Les syndicats sont désormais inclus dans le champ de la consolidation, car ils représentent le même poids que les budgets annexes et jouent parfois des rôles complémentaires (*cf. BIS de la DGCL n°126, novembre 2018*).

2. Des évolutions calculées « à périmètres constants »

La transformation du paysage administratif des collectivités locales entraîne depuis plusieurs années des modifications du contour des différents niveaux de collectivités dans des proportions importantes. La métropole de Lyon a été créée en 2015, la métropole du Grand Paris en 2016, les collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane en 2016 également et la collectivité de Corse en 2018, la Ville de Paris en 2019. Pour apprécier correctement l'évolution des finances des différents niveaux de collectivités (communes, GFP, départements, régions, CTU), il faut donc tenir compte des divers changements de périmètres que cela induit.

1) C'est le cas entre 2014 et 2015 du fait de la création de la métropole de Lyon. Bien qu'elle soit une collectivité locale à statut particulier, exerçant des compétences à la fois départementales et intercommunales, cette métropole est assimilée dans ce rapport à un GFP, comme cela est fait par l'Insee dans les comptes nationaux, en raison des flux importants qui existent entre la métropole de Lyon et ses communes membres, comme il en existe entre les GFP et leurs communes membres. Les montants des agrégats financiers de 2015 pour les GFP intègrent donc ceux de cette métropole particulière. En revanche, les évolutions entre 2014 et 2015 des agrégats concernant les départements et les GFP seraient artificiellement affectées par ce changement de périmètre. Pour calculer ces évolutions, on retire donc du champ des GFP en 2014 la communauté urbaine de Lyon, et en 2015 la métropole de Lyon ; de même, on retire du champ des départements le conseil départemental du Rhône en 2014 et en 2015. Pour les évolutions entre 2015 et 2016 en revanche, la métropole de Lyon est intégrée dans le champ des GFP sur les deux années.

2) Au 1^{er} janvier 2016, la Martinique et la Guyane se dotent d'une collectivité territoriale unique (CTU), dont les compétences recouvrent celles des régions et des départements. Pour établir les résultats de 2016, on choisit d'associer leurs comptes à ceux des régions. Mais, en suivant la même logique que pour la métropole de Lyon en 2015, il faut calculer les évolutions des comptes des départements et des régions entre 2015 et 2016 à périmètre constant : on retire donc en 2015 les départements et les régions de Martinique et Guyane, et en 2016 les collectivités territoriales uniques. Dans l'annexe 3, les données des trois départements, des deux régions et des deux CTU sont établies séparément.

3) La métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1^{er} janvier 2016 ; elle regroupe 131 communes. Les 11 établissements publics territoriaux (EPT) prennent en 2016 la suite des GFP qui existaient en 2015 et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées ; la situation de Paris reste particulière puisque la commune joue le rôle d'EPT. Dans les comptes du présent rapport, la MGP et ses EPT sont intégrés dans les groupements à fiscalité propre, Paris restant dans le compte des communes. Des flux financiers importants apparaissent alors à partir de 2016 entre les communes, les EPT et la MGP. Le traitement retenu varie selon les flux.

a - La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) garantit aux EPT le même niveau de ressources que les groupements à fiscalité propre préexistants. Selon les cas, c'est la MGP qui verse une dotation d'équilibre aux EPT, ou l'inverse ; les montants en jeu sont de l'ordre d'un milliard d'euros. Les montants sont déclarés en recettes ou moindres recettes par la MGP (comptes 74861 ou 74869 en M57) et par les EPT (comptes 7431 ou 7439 en M14). Il n'y a donc aucun traitement spécifique à faire puisque ces flux s'annulent au sein du même agrégat (« Autres recettes de fonctionnement ») dans le même niveau de collectivités (les GFP).

b - Une autre conséquence de la création de la MGP en 2016 est la mise en place du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), pour compenser le fait que les communes perçoivent aujourd'hui des recettes fiscales qui étaient auparavant perçues par les GFP (FB, TH, ex-part départementale de TH...). Compte tenu de la nature comptable des opérations, le versement des communes est enregistré dans leur compte 65541 en M14, comme une contribution, et en recettes des GFP (en compte 74752). Ce flux, de l'ordre d'un milliard d'euros, perturberait l'analyse de l'évolution des comptes si l'on considérait la contribution des communes comme une subvention versée, puisque cela augmenterait artificiellement leurs dépenses ; ce flux perturberait également les comparaisons entre communes, notamment par taille puisque ce flux concerne surtout des communes de plus de 20 000 habitants. Pour pouvoir mieux interpréter les comptes des communes, on décide donc dans ce rapport de neutraliser leur contribution au FCCT en ne la considérant pas comme une dépense, mais en la déduisant des recettes fiscales des communes ; dans le compte des GFP, on intègre symétriquement ces recettes perçues par les GFP non pas dans les subventions reçues, mais dans l'agrégat « fiscalité reversée » afin de privilégier une approche économique plutôt que strictement comptable. Les nouvelles spécifications des agrégats comptables décrites dans le tableau de définitions en ligne précisent ces traitements.

c - Par ailleurs, d'autres flux apparaissent du fait que la MGP perçoit des ressources (DGF, impôts économiques) qui étaient perçues en 2015 par les GFP préexistants ou par les communes membres, et que, pour l'essentiel, la MGP reverse en 2016 aux communes. Ces flux n'affectent toutefois que quelques agrégats comptables au sein des recettes de fonctionnement : la fiscalité reversée reçue par les communes, les impôts locaux, la DGF, et par répercussion au niveau supérieur d'agrégation, les postes « Concours de l'État », et « Impôts et taxes ». Pour apprécier les évolutions de ces agrégats entre 2015 et 2016, il convient donc là encore de raisonner à périmètre géographique constant, c'est-à-dire de soustraire de l'analyse en 2015 et en 2016 les 131 communes et tous les EPCI touchés directement ou indirectement en 2016 par la création de la MGP.

L'ensemble des recettes de fonctionnement n'est en revanche pas affecté, les flux se compensant à l'intérieur de cet ensemble pour chaque niveau de collectivité. Pour les postes qui ne sont pas affectés, il n'est pas nécessaire de présenter des évolutions « à périmètre constant, hors contour de la MGP ». Nous présentons donc les évolutions « hors contour de la MGP » seulement pour les agrégats cités ci-dessus, qui sont touchés par ces flux.

4) En 2018, l'analyse des budgets des départements et régions s'opère en neutralisant les effets de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse sur les évolutions présentées. En niveaux, les montants agrègent la Corse avec les régions et les CTU à partir de 2018.

5) En 2019, l'analyse des communes et des départements s'opère en neutralisant les effets de la création de la Ville de Paris en lieu et place de la commune et du département. En niveaux, les montants agrègent la Ville de Paris avec les communes à partir de 2019.

3. Évolutions des instructions comptables

Contrairement aux années 2017 et 2018, les nomenclatures comptables n'ont pas connu de changements majeurs en 2019 et 2020.

(Cf. en ligne, joint avec le rapport, le tableau des définitions des agrégats de dépenses et de recettes selon les nomenclatures des collectivités)

Fiches financières

A1. Communes - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(b)	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 ^(c)	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	67,58	+0,9 %	70,15	-0,8 %	69,62	+2,7 %	71,51	+1,9 %
Achats et charges externes	16,73	+2,5 %	17,22	-6,3 %	16,14	+6,4 %	17,18	-0,2 %
Frais de personnel	37,63	+1,0 %	38,21	+0,5 %	38,41	+2,5 %	39,39	+3,1 %
Charges financières	1,79	-6,7 %	1,68	-8,1 %	1,54	-7,5 %	1,43	-15,0 %
Dépenses d'intervention	8,56	-0,5 %	10,22	+0,5 %	10,27	-0,3 %	10,24	+0,1 %
Autres dépenses de fonctionnement	2,86	-2,2 %	2,81	+15,7 %	3,25	+0,7 %	3,27	+16,5 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	79,90	+1,5 %	83,10	-1,8 %	81,61	+3,8 %	84,67	+1,9 %
Impôts et taxes	52,34	+1,9 %	55,09	+0,1 %	55,16	+2,5 %	56,56	+2,7 %
- Impôts locaux	45,51	+1,7 %	46,68	+1,3 %	47,27	-0,3 %	47,14	+1,0 %
- dont : fiscalité reversée	11,02	-1,6 %	10,85	-0,8 %	10,76	+0,5 %	10,82	-0,3 %
- Autres impôts et taxes	6,82	+3,3 %	8,42	-6,2 %	7,89	+19,4 %	9,42	+11,9 %
- dont : fraction de TVA					0,00	-	0,68	
Concours de l'État	14,13	+0,7 %	14,22	+1,2 %	14,38	+3,7 %	14,92	+5,0 %
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	11,68	+0,5 %	11,72	+0,4 %	11,76	+0,6 %	11,82	+0,9 %
- Autres dotations	0,28	+4,9 %	0,30	+14,7 %	0,34	+4,8 %	0,36	+20,1 %
- Péréquations et compensations fiscales	2,16	+1,4 %	2,20	+3,6 %	2,28	+20,0 %	2,74	+24,3 %
Subventions reçues et participations	3,50	-2,1 %	3,49	+7,2 %	3,75	-2,9 %	3,64	+4,2 %
Ventes de biens et services	6,37	+2,6 %	6,61	-22,7 %	5,11	+18,1 %	6,04	-8,7 %
Autres recettes de fonctionnement	3,57	+1,2 %	3,69	-13,3 %	3,20	+9,6 %	3,51	-4,9 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	12,32	+4,9 %	12,95	-7,5 %	11,98	+9,8 %	13,16	+1,6 %
Épargne nette = (3)-(8)	6,10	+8,9 %	6,61	-13,9 %	5,69	+19,4 %	6,79	+2,8 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	22,16	+13,6 %	25,36	-16,3 %	21,22	+6,0 %	22,50	-11,3 %
Dépenses d'équipement	19,96	+14,1 %	22,80	-17,3 %	18,87	+5,7 %	19,95	-12,5 %
Subventions d'équipement versées	1,26	+21,0 %	1,63	-8,7 %	1,49	+7,8 %	1,60	-1,6 %
Autres dépenses d'investissement	0,95	-5,5 %	0,94	-7,5 %	0,87	+9,6 %	0,95	+1,4 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	11,23	+4,8 %	11,88	-6,3 %	11,13	+1,9 %	11,34	-4,5 %
FCTVA	2,56	+8,1 %	2,77	+8,9 %	3,01	-2,8 %	2,93	+5,9 %
Dotations et Subventions d'équipement	5,29	+10,7 %	5,90	-3,7 %	5,68	+6,5 %	6,05	+2,5 %
Autres recettes d'investissement	3,39	-7,5 %	3,21	-24,2 %	2,43	-3,0 %	2,36	-26,5 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	89,74	+4,1 %	95,51	-4,9 %	90,84	+3,5 %	94,01	-1,6 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	91,13	+1,9 %	94,99	-2,4 %	92,74	+3,5 %	96,02	+1,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,39		-0,53		+1,90		+2,01	
Remboursements de dette (8)	6,22	+1,0 %	6,35	-0,8 %	6,29	+1,2 %	6,37	+0,4 %
Emprunts (9)	5,67	+12,4 %	6,05	-3,1 %	5,86	+9,8 %	6,43	+6,3 %
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,55		-0,30		-0,44		+0,06	-118,9 %
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	95,96	+3,9 %	101,86	-4,6 %	97,13	+3,3 %	100,38	-1,5 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	96,80	+2,5 %	101,03	-2,4 %	98,59	+3,9 %	102,44	+1,4 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,84		-0,82		+1,46		+2,07	
Dettes au 31 décembre (12) ^(a)	64,95	-0,5 %	64,72	+0,3 %	64,89	-0,1 %	64,84	+0,2 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,4%	+0,5 pt	15,6%	-0,9 pt	14,7%	+0,9 pt	15,5%	-0,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,6%	+0,6 pt	8,0%	-1,0 pt	7,0%	+1,0 pt	8,0%	+0,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	81,3%	-1,6 pt	77,9%	+1,6 pt	79,5%	-2,9 pt	76,6%	-1,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	-0,3 an	5,0 ans	+0,4 an	5,4 ans	-0,5 an	4,9 ans	-0,1 an

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) Évolution calculée à champ constant, c'est-à-dire hors Paris.

(c) En 2021 la Ville de Paris perçoit une fraction des produits de la TVA en compensation de la perte de recettes fiscales directes.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles, calculés hors gestion active de la dette.

A2a. Groupements de communes à fiscalité propre^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)		Valeurs provisoires						
Budgets principaux	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 ^(c)	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	25,38	+2,4 %	26,00	+2,5 %	26,65	+2,7 %	27,38	+5,3 %
Achats et charges externes	6,82	+2,8 %	7,01	-0,9 %	6,95	+4,2 %	7,24	+3,3 %
Frais de personnel	9,45	+3,9 %	9,82	+2,3 %	10,04	+4,2 %	10,46	+6,5 %
Charges financières	0,62	-5,5 %	0,58	-5,2 %	0,55	-5,2 %	0,52	-10,1 %
Dépenses d'intervention	7,24	+0,9 %	7,30	+5,4 %	7,70	+1,4 %	7,80	+6,9 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,26	+2,1 %	1,29	+9,9 %	1,42	-4,3 %	1,36	+5,2 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	30,93	+3,6 %	32,03	+1,0 %	32,34	+4,5 %	33,81	+5,5 %
Impôts et taxes	17,48	+4,3 %	18,23	+2,4 %	18,67	-1,3 %	18,42	+1,1 %
- Impôts locaux	11,94	+8,3 %	12,94	+4,3 %	13,50	-60,2 %	5,38	-58,4 %
- Autres impôts et taxes dont : fraction de TVA	5,54	-4,4 %	5,30	-2,4 %	5,17	+152,3 %	13,05	+146,3 %
Concours de l'État	8,28	+1,1 %	8,37	-0,2 %	8,35	+14,4 %	9,55	+14,1 %
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	6,69	-0,9 %	6,63	-1,2 %	6,54	-0,5 %	6,51	-1,7 %
- Autres dotations	0,09	+5,2 %	0,09	+6,7 %	0,10	+16,8 %	0,12	+24,7 %
- Péréquations et compensations fiscales	1,50	+9,9 %	1,65	+3,4 %	1,71	+71,3 %	2,92	+77,1 %
Subventions reçues et participations	1,35	+7,4 %	1,46	+9,7 %	1,60	+11,8 %	1,78	+22,6 %
Ventes de biens et services	2,93	+4,3 %	3,05	-5,6 %	2,88	+8,8 %	3,14	+2,6 %
Autres recettes de fonctionnement	0,89	+3,6 %	0,92	-8,1 %	0,84	+7,7 %	0,91	-1,0 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,55	+8,7 %	6,03	-5,7 %	5,69	+13,0 %	6,43	+6,6 %
Épargne nette = (3)-(8)	3,05	+12,5 %	3,43	-3,5 %	3,31	+12,3 %	3,72	+8,4 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,34	+18,1 %	11,02	-6,9 %	10,26	+0,6 %	10,32	-6,4 %
Dépenses d'équipement	6,80	+19,0 %	8,10	-10,2 %	7,27	+2,3 %	7,44	-8,1 %
Subventions d'équipement versées	1,74	+15,2 %	2,00	+7,9 %	2,16	-6,2 %	2,02	+1,2 %
Autres dépenses d'investissement	0,80	+16,1 %	0,92	-10,4 %	0,83	+2,7 %	0,85	-7,9 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,61	+16,9 %	4,22	-4,4 %	4,04	+11,5 %	4,50	+6,7 %
FCTVA	0,83	+12,7 %	0,93	+8,0 %	1,01	+18,8 %	1,19	+28,3 %
Dotations et Subventions d'équipement	1,91	+17,1 %	2,24	-7,2 %	2,08	+11,1 %	2,31	+3,1 %
Autres recettes d'investissement	0,88	+20,3 %	1,05	-9,3 %	0,95	+4,9 %	1,00	-4,9 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	34,72	+6,6 %	37,03	-0,3 %	36,92	+2,1 %	37,70	+1,8 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	34,54	+5,0 %	36,25	+0,3 %	36,38	+5,3 %	38,31	+5,7 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,18		-0,77		-0,54		+0,61	
Remboursements de dette (8)	2,50	+4,1 %	2,60	-8,6 %	2,38	+13,9 %	2,71	+4,1 %
Emprunts (9)	2,50	+24,3 %	3,11	+13,4 %	3,52	-16,5 %	2,94	-5,4 %
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,00		+0,50		+1,14		+0,23	-54,7 %
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	37,22	+6,5 %	39,63	-0,8 %	39,29	+2,8 %	40,41	+2,0 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	37,04	+6,3 %	39,36	+1,4 %	39,90	+3,4 %	41,25	+4,8 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,18		-0,27		+0,61		+0,84	
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	25,37	+2,2 %	25,94	+5,1 %	27,26	+3,3 %	28,16	+8,5 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,9%	+0,9 pt	18,8%	-1,2 pt	17,6%	+1,4 pt	19,0%	+0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,9%	+0,8 pt	10,7%	-0,5 pt	10,2%	+0,8 pt	11,0%	+0,3 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,0%	-1,1 pt	81,0%	+3,3 pt	84,3%	-1,0 pt	83,3%	+2,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,6 ans	-0,3 an	4,3 ans	+0,5 an	4,8 ans	-0,4 an	4,4 ans	+0,1 an

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) En 2021, les GFP cessent de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences principales et perçoivent en compensation une fraction du produit de la TVA.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A2b. Groupements de communes à fiscalité propre, par type de groupement - Opérations réelles

<i>(en millions d'euros)</i>					
Budgets principaux - 2021	Métropoles ^(a)	Communautés urbaines (CU)	Communautés d'agglomération (CA)	Communautés de communes (CC)	Ensemble des GFP ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	9 282	1 507	9 442	7 149	27 379
Achats et charges externes	2 228	395	2 694	1 920	7 237
Frais de personnel	3 295	593	3 692	2 879	10 459
Charges financières	226	34	172	92	525
Dépenses d'intervention	3 251	385	2 345	1 823	7 803
Autres dépenses de fonctionnement	282	100	539	434	1 356
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	12 062	1 913	11 312	8 521	33 808
Impôts et taxes	6 032	1 076	6 344	4 973	18 424
- Impôts locaux	1 981	498	1 430	1 467	5 376
- Autres impôts et taxes	4 051	578	4 913	3 506	13 048
<i>dont : fraction de TVA</i>	<i>2 188</i>	<i>437</i>	<i>2 785</i>	<i>2 015</i>	<i>7 425</i>
Concours de l'État	4 041	584	3 072	1 857	9 555
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	3 117	344	2 047	1 005	6 512
- Autres dotations	43	11	35	29	118
- Péréquations et compensations fiscales	881	228	991	824	2 924
Subventions reçues et participations	467	37	598	683	1 785
Ventes de biens et services	1 143	154	1 054	783	3 135
Autres recettes de fonctionnement	379	62	244	224	909
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2 781	406	1 869	1 372	6 429
Épargne nette = (3)-(8)	1 492	237	1 056	934	3 719
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	4 199	736	3 085	2 299	10 319
Dépenses d'équipement	2 962	541	2 157	1 782	7 443
Subventions d'équipement versées	863	118	697	346	2 025
Autres dépenses d'investissement	374	76	231	170	851
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1 856	343	1 243	1 061	4 503
FCTVA	431	96	379	288	1 195
Autres dotations et Subventions d'équipement	987	162	584	574	2 307
Autres recettes d'investissement	438	85	280	198	1 001
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	13 481	2 243	12 527	9 447	37 698
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	13 919	2 256	12 554	9 581	38 311
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+438	+14	+27	+134	+612
Remboursements de dette (8)	1 288	170	813	439	2 710
Emprunts (9)	1 283	192	932	531	2 938
Flux net de dette = (9)-(8)	-6	22	118	93	228
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	14 769	2 412	13 340	9 886	40 408
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	15 201	2 448	13 486	10 113	41 249
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+432	+36	+146	+226	+840
Dette au 31 décembre (12)	13 124	1 848	8 826	4 358	28 156
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,1%	21,2%	16,5%	16,1%	19,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,4%	12,4%	9,3%	11,0%	11,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	108,8%	96,6%	78,0%	51,1%	83,3%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,7 ans	4,5 ans	4,7 ans	3,2 ans	4,4 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A3. Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre)^(a) - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2018	2019 / 2018 (c)	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 (d)	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	92,96	+1,3 %	96,15	+0,1%	96,27	+2,7 %	98,89	+2,8%
Achats et charges externes	23,55	+2,6 %	24,23	-4,7%	23,09	+5,8 %	24,42	+0,8%
Frais de personnel	47,08	+1,6 %	48,03	+0,9%	48,45	+2,9 %	49,85	+3,8%
Charges financières	2,41	-6,4 %	2,26	-7,4%	2,10	-6,9 %	1,95	-13,8%
Dépenses d'intervention	15,80	+0,2 %	17,53	+2,5%	17,97	+0,4 %	18,04	+3,0%
Autres dépenses de fonctionnement	4,12	-0,8 %	4,10	+13,9%	4,67	-0,8 %	4,63	+12,9%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	110,83	+2,1 %	115,14	-1,0%	113,95	+4,0 %	118,48	+2,9%
Impôts et taxes	69,81	+2,5 %	73,33	+0,7%	73,83	+1,6 %	74,99	+2,3%
- Impôts locaux	57,45	+3,1 %	59,61	+1,9%	60,77	-13,6 %	52,52	-11,9%
- Autres impôts et taxes	12,36	-0,5 %	13,71	-4,7%	13,06	+72,0 %	22,47	+63,9%
<i>dont : fraction de TVA</i>					0,00	-	8,10	
Concours de l'État	22,41	+0,9 %	22,59	+0,6%	22,74	+7,7 %	24,48	+8,4%
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	18,37	-0,0 %	18,34	-0,2%	18,30	+0,2 %	18,34	-0,0%
- Autres dotations	0,38	+5,0 %	0,39	+12,8%	0,45	+7,5 %	0,48	+21,2%
- Péréquations et compensations fiscales	3,66	+4,9 %	3,85	+3,5%	3,99	+42,0 %	5,66	+46,9%
Subventions reçues et participations	4,85	+0,6 %	4,95	+8,0%	5,34	+1,5 %	5,42	+9,6%
Ventes de biens et services	9,30	+3,2 %	9,66	-17,3%	7,99	+14,8 %	9,17	-5,1%
Autres recettes de fonctionnement	4,45	+1,7 %	4,61	-12,2%	4,05	+9,2 %	4,42	-4,1%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	17,87	+6,1 %	18,99	-6,9%	17,67	+10,9 %	19,59	+3,2%
Épargne nette = (3)-(8)	9,15	+10,1 %	10,04	-10,3%	9,00	+16,8 %	10,51	+4,7%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	31,50	+15,0 %	36,39	-13,5%	31,48	+4,3 %	32,82	-9,8%
Dépenses d'équipement	26,76	+15,4 %	30,90	-15,4%	26,14	+4,8 %	27,39	-11,3%
Subventions d'équipement versées	2,99	+17,3 %	3,63	+0,5%	3,64	-0,5 %	3,63	-0,1%
Autres dépenses d'investissement	1,74	+4,7 %	1,86	-9,0%	1,69	+6,3 %	1,80	-3,2%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	14,85	+7,9 %	16,10	-5,8%	15,17	+4,5 %	15,85	-1,6%
FCTVA	3,39	+9,3 %	3,70	+8,7%	4,02	+2,6 %	4,13	+11,5%
Dotations et Subventions d'équipement	7,20	+12,4 %	8,14	-4,7%	7,76	+7,7 %	8,36	+2,7%
Autres recettes d'investissement	4,26	-1,4 %	4,26	-20,6%	3,39	-0,8 %	3,36	-21,2%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	124,46	+4,8 %	132,54	-3,6%	127,75	+3,1 %	131,70	-0,6%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	125,67	+2,8 %	131,24	-1,6%	129,12	+4,0 %	134,33	+2,3%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,22		-1,30		+1,36		+2,62	
Remboursements de dette (8)	8,72	+1,9 %	8,95	-3,1%	8,67	+4,7 %	9,08	+1,5%
Emprunts (9)	8,17	+16,4 %	9,15	+2,5%	9,38	-0,1 %	9,37	+2,4%
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,55		+0,20		0,70		+0,28	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	133,18	+4,6 %	141,49	-3,6%	136,42	+3,2 %	140,79	-0,5%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	133,84	+3,6 %	140,39	-1,4%	138,49	+3,8 %	143,69	+2,4%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,66		-1,09		+2,07		+2,91	
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	90,32	+0,3 %	90,66	+1,6%	92,15	+0,9 %	92,99	+2,6%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,1%	+0,6 pt	16,5%	-1,0 pt	15,5%	+1,0 pt	16,5%	+0,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,3%	+0,7 pt	8,7%	-0,8 pt	7,9%	+1,0 pt	8,9%	+0,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	81,5%	-1,4 pt	78,7%	+2,1 pt	80,9%	-2,4 pt	78,5%	-0,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	-0,3 an	4,8 ans	+0,4 an	5,2 ans	-0,5 an	4,7 ans	-0,0 an

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Ville de Paris.

(d) En 2021, les GFP cessent de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences principales et perçoivent en compensation une fraction du produit de la TVA.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A4. Départements ^(a) - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(c)	2019 ^(d)	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 ^(e)	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	57,28	+1,3 %	56,01	+1,8 %	57,03	+1,4 %	57,83	+3,3 %
Achats et charges externes	3,73	+1,5 %	3,69	+0,2 %	3,69	+1,0 %	3,73	+1,2 %
Frais de personnel	11,92	+1,0 %	11,85	+1,6 %	12,04	+2,5 %	12,34	+4,1 %
Charges financières	0,73	-6,0 %	0,69	-8,5 %	0,63	-8,6 %	0,58	-16,4 %
Dépenses d'intervention	40,01	+1,9 %	39,06	+2,2 %	39,90	+1,3 %	40,42	+3,5 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,89	-16,2 %	0,73	+6,4 %	0,77	-0,6 %	0,77	+5,8 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	65,06	+3,2 %	65,15	-0,4 %	64,88	+6,6 %	69,16	+6,2 %
Impôts et taxes	47,28	+4,8 %	47,67	-0,0 %	47,65	+8,2 %	51,55	+8,1 %
- Impôts locaux	21,09	+3,2 %	21,34	+1,3 %	21,62	-66,1 %	7,34	-65,6 %
- Autres impôts et taxes	26,19	+6,2 %	26,33	-1,1 %	26,03	+69,9 %	44,22	+67,9 %
<i>dont : fraction de TVA</i>					0,00	-	14,69	
: DMTO	11,52	+11,1 %	11,50	-1,6 %	11,31	+27,0 %	14,35	+24,9 %
: TICPE	6,10	-0,1 %	5,83	-8,1 %	5,35	+1,6 %	5,44	-6,6 %
: TSCA	7,12	+3,1 %	7,27	+3,3 %	7,52	+5,5 %	7,93	+9,0 %
Concours de l'État	10,36	+0,7 %	10,43	-1,5 %	10,27	-0,6 %	10,21	-2,1 %
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	8,14	-0,1 %	8,13	-1,6 %	8,01	-0,4 %	7,98	-1,9 %
- Autres dotations	0,46	-1,2 %	0,46	-0,1 %	0,46	+0,4 %	0,46	+0,3 %
- Péréquations et compensations fiscales	1,76	+4,9 %	1,84	-1,8 %	1,81	-1,7 %	1,78	-3,5 %
Subventions reçues et participations	4,81	-2,9 %	4,60	+1,7 %	4,68	+6,5 %	4,98	+8,4 %
Ventes de biens et services	0,43	+7,1 %	0,47	-7,0 %	0,43	-3,2 %	0,42	-10,0 %
Autres recettes de fonctionnement	2,17	-5,6 %	1,98	-6,5 %	1,86	+7,5 %	1,99	+0,5 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	7,78	+16,7 %	9,14	-14,1 %	7,85	+44,2 %	11,33	+23,9 %
Épargne nette = (3)-(8)	4,56	+24,6 %	5,74	-20,4 %	4,57	+70,7 %	7,81	+35,9 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,28	+13,5 %	10,31	+1,0 %	10,41	+9,4 %	11,39	+10,5 %
Dépenses d'équipement	5,77	+11,9 %	6,41	+1,5 %	6,50	+13,5 %	7,39	+15,3 %
Subventions d'équipement versées	3,28	+16,9 %	3,68	-1,2 %	3,64	+2,7 %	3,73	+1,4 %
Autres dépenses d'investissement	0,22	+8,4 %	0,22	+20,9 %	0,27	+0,8 %	0,27	+21,8 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,49	+11,1 %	2,53	-3,5 %	2,44	+7,5 %	2,63	+3,8 %
FCTVA	0,84	+6,1 %	0,89	+10,5 %	0,98	+2,6 %	1,00	+13,3 %
Dotations et subventions d'investissement	1,21	+13,1 %	1,22	-7,2 %	1,13	+8,2 %	1,23	+0,4 %
Autres recettes d'investissement	0,43	+17,1 %	0,43	-21,8 %	0,33	+19,6 %	0,40	-6,5 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	66,56	+3,0 %	66,32	+1,7 %	67,44	+2,6 %	69,22	+4,4 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	67,55	+3,5 %	67,68	-0,5 %	67,33	+6,6 %	71,79	+6,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	0,99		1,36		-0,11		+2,56	
Remboursements de dette (8)	3,23	+5,2 %	3,40	-3,4 %	3,28	+7,3 %	3,52	+3,7 %
Emprunts (9)	2,49	-2,2 %	2,44	+72,3 %	4,20	-31,2 %	2,89	+18,5 %
Flux net de dette =(9)-(8)	-0,73		-0,96		+0,92		-0,63	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	69,79	+3,1 %	69,72	+1,4 %	70,72	+2,9 %	72,74	+4,3 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	70,04	+3,3 %	70,12	+2,0 %	71,53	+4,4 %	74,68	+6,5 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,26		+0,40		+0,81		+1,93	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	32,22	-2,5%	31,40	+3,2 %	32,40	-1,9 %	31,78	+1,2 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	12,0%	+1,6 pt	14,0%	-1,9 pt	12,1%	+4,3 pt	16,4%	+2,3 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,0%	+1,5 pt	8,8%	-1,8 pt	7,0%	+4,2 pt	11,3%	+2,5 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	49,5%	-2,9 pt	48,2%	+1,7 pt	49,9%	-4,0 pt	45,9%	-2,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,1 ans	-0,7 an	3,4 ans	+0,7 an	4,1 ans	-1,3 ans	2,8 ans	-0,6 an

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse et hors Ville de Paris.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Paris.

(d) La Ville de Paris, créée en 2019 en lieu et place du département et de la commune de Paris, est considérée comme une commune.

(e) En 2021, les départements perdent le produit de la taxe foncière sur le foncier bâti (au profit des communes) et perçoivent en compensation une fraction du produit de la TVA.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A5. Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Valeurs provisoires</i>						
Budgets principaux	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 ^(c)	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	22,26	+1,2 %	22,54	-3,2 %	21,81	+3,5 %	22,56	+0,1 %
Achats et charges externes	3,58	+3,9 %	3,72	+2,9 %	3,83	+8,4 %	4,15	+11,5 %
Frais de personnel	3,95	+2,3 %	4,05	+1,9 %	4,12	+3,7 %	4,28	+5,7 %
Charges financières	0,60	-2,3 %	0,59	-3,8 %	0,56	-0,7 %	0,56	-4,5 %
Dépenses d'intervention	13,86	+0,7 %	13,96	-7,5 %	12,91	+0,4 %	12,96	-7,2 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,26	-12,9 %	0,23	+68,5 %	0,38	+62,5 %	0,62	+173,8 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	28,00	+3,5 %	28,98	-7,3 %	26,86	+5,4 %	28,32	-2,3 %
Impôts et taxes	23,80	+2,6 %	24,43	-9,8 %	22,04	+2,7 %	22,64	-7,4 %
- Impôts locaux	7,97	+6,9 %	8,52	+2,6 %	8,74	-114,6 %	-1,28	-115,0 %
- Autres impôts et taxes	15,84	+0,5 %	15,92	-16,4 %	13,30	+79,8 %	23,92	+50,2 %
<i>dont : fraction de TVA</i>	4,20	+2,3 %	4,29	-6,2 %	4,03	+263,8 %	14,65	+241,3 %
<i>: cartes grises</i>	2,33	-1,2 %	2,30	-9,0 %	2,09	+3,5 %	2,16	-5,9 %
<i>: TICPE</i>	5,53	-1,4 %	5,46	-7,8 %	5,03	+2,2 %	5,14	-5,8 %
Concours de l'État	1,92	-3,4 %	1,86	+4,0 %	1,93	+14,2 %	2,21	+18,8 %
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,30	-0,0 %	0,30	-0,1 %	0,30	+0,4 %	0,31	+0,2 %
- Autres dotations	0,90	-2,6 %	0,87	+14,8 %	1,00	+2,3 %	1,03	+17,4 %
- Péréquations et compensations fiscales	0,72	-5,9 %	0,68	-8,0 %	0,62	+40,1 %	0,87	+28,8 %
Subventions reçues et participations	1,77	+19,7 %	2,12	+10,7 %	2,34	+14,1 %	2,67	+26,3 %
Ventes de biens et services	0,13	+24,8 %	0,17	-13,3 %	0,15	+14,6 %	0,17	-0,7 %
Autres recettes de fonctionnement	0,37	+9,5 %	0,41	-1,1 %	0,40	+58,9 %	0,64	+57,1 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,74	+12,3 %	6,44	-21,6 %	5,05	+13,9 %	5,76	-10,7 %
Épargne nette = (3)-(8)	3,63	+25,3 %	4,55	-41,4 %	2,67	+50,2 %	4,01	-12,0 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	10,03	+10,5 %	11,09	+14,2 %	12,67	+4,4 %	13,23	+19,3 %
Dépenses d'équipement	3,20	+5,8 %	3,38	-4,2 %	3,24	+20,1 %	3,89	+15,1 %
Subventions d'équipement versées	6,35	+12,4 %	7,14	+20,0 %	8,56	+0,8 %	8,63	+20,9 %
Autres dépenses d'investissement	0,49	+16,7 %	0,57	+52,1 %	0,86	-18,2 %	0,71	+24,4 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	4,20	+10,1 %	4,63	+13,9 %	5,27	+1,2 %	5,33	+15,3 %
FCTVA	0,57	-10,3 %	0,51	+0,9 %	0,52	+10,2 %	0,57	+11,2 %
Dotations et subventions d'investissement	3,16	+14,4 %	3,62	+15,9 %	4,19	+0,3 %	4,20	+16,3 %
Autres recettes d'investissement	0,47	+6,2 %	0,50	+12,4 %	0,56	-0,1 %	0,56	+12,3 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	32,29	+4,1 %	33,63	+2,5 %	34,48	+3,8 %	35,79	+6,4 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	32,20	+4,4 %	33,61	-4,4 %	32,13	+4,7 %	33,65	+0,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,09		-0,02		-2,34		-2,14	
Remboursements de dette (8)	2,11	-10,1 %	1,89	+26,1 %	2,39	-26,6 %	1,75	-7,4 %
Emprunts (9)	2,70	-24,7 %	2,03	+136,2 %	4,80	-15,4 %	4,06	+99,8 %
Flux net de dette =(9)-(8)	+0,59		+0,14		+2,41		+2,31	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	34,40	+3,3 %	35,52	+3,8 %	36,86	+1,8 %	37,54	+5,7 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	34,90	+2,1 %	35,64	+3,6 %	36,93	+2,1 %	37,71	+5,8 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,50		+0,12		+0,07		+0,17	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	27,81	+0,7 %	27,99	+9,0 %	30,50	+8,0 %	32,93	+17,7 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,5%	+1,7 pt	22,2%	-3,4 pt	18,8%	+1,5 pt	20,3%	-1,9 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,0%	+2,7 pt	15,7%	-5,8 pt	9,9%	+4,2 pt	14,1%	-1,6 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	99,3%	-2,7 pt	96,6%	+17,0 pt	113,5%	+2,7 pt	116,3%	+19,7 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,5 an	4,3 ans	1,7 ans	6,0 ans	-0,3 an	5,7 ans	1,4 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

(c) En 2021, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA. Les reversements de fiscalité sont pour certaines régions supérieurs aux contributions directes, ce qui entraîne un montant total d'impôts locaux négatifs.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A6. Ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réelles

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions ^(a)

Budgets principaux	<i>Valeurs provisoires</i>							
	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 ^(c)	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	172,50	+1,3 %	174,70	+0,2 %	175,12	+2,4 %	179,28	+2,6 %
Achats et charges externes	30,86	+2,5 %	31,64	-3,2 %	30,61	+5,5 %	32,30	+2,1 %
Frais de personnel	62,95	+1,5 %	63,93	+1,1 %	64,61	+2,9 %	66,46	+4,0 %
Charges financières	3,74	-5,4 %	3,54	-7,0 %	3,29	-6,2 %	3,09	-12,7 %
Dépenses d'intervention	69,67	+1,2 %	70,54	+0,3 %	70,78	+0,9 %	71,42	+1,3 %
Autres dépenses de fonctionnement	5,27	-4,2 %	5,05	+15,2 %	5,82	+3,3 %	6,01	+19,1 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	203,89	+2,6 %	209,27	-1,7 %	205,69	+5,0 %	215,96	+3,2 %
Impôts et taxes	140,90	+3,2 %	145,43	-1,3 %	143,52	+3,9 %	149,18	+2,6 %
- Impôts locaux	86,51	+3,4 %	89,47	+1,9 %	91,13	-35,7 %	58,58	-34,5 %
- Autres impôts et taxes	54,39	+2,9 %	55,96	-6,4 %	52,40	+72,9 %	90,60	+61,9 %
Concours de l'État	34,70	+0,5 %	34,88	+0,2 %	34,94	+5,6 %	36,90	+5,8 %
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,82	-0,1 %	26,78	-0,6 %	26,61	+0,0 %	26,62	-0,6 %
- Autres dotations	1,74	-0,6 %	1,73	+10,4 %	1,90	+3,1 %	1,96	+13,8 %
- Péréquations et compensations fiscales	6,14	+3,8 %	6,38	+0,7 %	6,42	+29,5 %	8,31	+30,4 %
Subventions reçues et participations	11,43	+2,0 %	11,66	+6,0 %	12,36	+5,8 %	13,08	+12,2 %
Ventes de biens et services	9,87	+4,3 %	10,30	-16,8 %	8,57	+13,8 %	9,76	-5,2 %
Autres recettes de fonctionnement	7,00	+0,0 %	7,00	-10,0 %	6,30	+11,9 %	7,05	+0,7 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	31,39	+10,1 %	34,57	-11,5 %	30,58	+19,9 %	36,68	+6,1 %
Épargne nette = (3)-(8)	17,34	+17,3 %	20,33	-20,1 %	16,24	+37,5 %	22,32	+9,8 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	50,81	+13,7 %	57,79	-5,6 %	54,55	+5,3 %	57,43	-0,6 %
Dépenses d'équipement	35,73	+13,9 %	40,69	-11,8 %	35,89	+7,8 %	38,67	-5,0 %
Subventions d'équipement versées	12,62	+14,4 %	14,45	+9,7 %	15,84	+0,9 %	15,99	+10,7 %
Autres dépenses d'investissement	2,45	+8,1 %	2,65	+6,6 %	2,83	-1,7 %	2,78	+4,8 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	21,53	+8,0 %	23,26	-1,6 %	22,88	+4,0 %	23,81	+2,3 %
FCTVA	4,80	+6,3 %	5,10	+8,2 %	5,52	+3,3 %	5,70	+11,8 %
Dotations et Subventions d'équipement	11,57	+12,1 %	12,98	+0,8 %	13,09	+5,4 %	13,79	+6,3 %
Autres recettes d'investissement	5,16	+0,5 %	5,19	-17,5 %	4,28	+0,9 %	4,32	-16,8 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	223,31	+4,1 %	232,48	-1,2 %	229,67	+3,1 %	236,72	+1,8 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	225,42	+3,2 %	232,53	-1,7 %	228,58	+4,9 %	239,77	+3,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+2,11		+0,04		-1,09		+3,05	
Remboursements de dette (8)	14,05	+1,3 %	14,23	+0,7 %	14,34	+0,1 %	14,35	+0,8 %
Emprunts (9)	13,36	+2,0 %	13,62	+34,9 %	18,38	-11,2 %	16,32	+19,8 %
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,69		-0,61		+4,04		+1,96	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	237,36	+3,9 %	246,72	-1,1 %	244,01	+2,9 %	251,07	+1,8 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	238,78	+3,1 %	246,15	+0,3 %	246,95	+3,7 %	256,08	+4,0 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,42		-0,57		+2,95		+5,01	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	150,34	-0,2 %	150,05	+3,3 %	155,05	+1,7 %	157,70	+5,1 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,4%	+1,1 pt	16,5%	-1,7 pt	14,9%	+2,1 pt	17,0%	+0,5 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,5%	+1,2 pt	9,7%	-1,8 pt	7,9%	+2,4 pt	10,3%	+0,6 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,7%	-2,0 pt	71,7%	+3,7 pt	75,4%	-2,4 pt	73,0%	+1,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,4 an	4,3 ans	+0,7 an	5,1 ans	-0,8 an	4,3 ans	-0,0 an

*(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**(c) En 2021, un certain nombre de recettes fiscales directes ont été compensées par des fractions du produit de la TVA et par certaines dotations.**Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.**Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.*

A7. Syndicats ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>	<i>Valeurs provisoires</i>							
Budgets principaux	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	9,81	+2,7 %	10,07	-3,6 %	9,70	+6,4 %	10,32	+2,5 %
Achats et charges externes	5,04	+3,7 %	5,22	-3,9 %	5,02	+8,6 %	5,45	+4,4 %
Frais de personnel	2,52	+1,3 %	2,55	+0,5 %	2,57	+3,1 %	2,65	+3,7 %
Charges financières	0,50	-8,7 %	0,46	-12,0 %	0,40	-7,7 %	0,37	-18,8 %
Dépenses d'intervention	0,98	+3,5 %	1,01	-12,6 %	0,88	+10,0 %	0,97	-3,8 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,77	+6,7 %	0,82	+0,5 %	0,83	+5,7 %	0,87	+6,3 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	12,82	+2,7 %	13,17	-3,6 %	12,69	+7,0 %	13,58	+3,1 %
Impôts et taxes	1,98	+6,3 %	2,11	-4,8 %	2,01	+7,2 %	2,15	+2,1 %
- Impôts locaux	0,17	+7,9 %	0,18	+0,7 %	0,18	+3,7 %	0,19	+4,4 %
- Autres impôts et taxes	1,82	+6,2 %	1,93	-5,3 %	1,83	+7,5 %	1,97	+1,9 %
Concours de l'État	0,02	+26,3 %	0,03	+52,9 %	0,04	+21,8 %	0,05	+86,3 %
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,01	-7,0 %	0,01	+263,1 %	0,02	+0,3 %	0,02	+264,3 %
- Autres dotations	0,01	+49,0 %	0,02	+0,1 %	0,02	+16,9 %	0,02	+17,1 %
- Péréquations et compensations fiscales	0,00	-23,9 %	0,00	+0,2 %	0,00	+335,8 %	0,01	+336,6 %
Subventions reçues et participations	5,08	+0,5 %	5,11	+0,3 %	5,12	+5,5 %	5,41	+5,8 %
Ventes de biens et services	4,69	+2,7 %	4,82	-7,5 %	4,45	+8,3 %	4,83	+0,2 %
Autres recettes de fonctionnement	1,05	+6,3 %	1,11	-4,1 %	1,06	+8,2 %	1,15	+3,7 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,02	+2,8 %	3,10	-3,6 %	2,99	+9,2 %	3,27	+5,3 %
Épargne nette = (3)-(8)	1,65	+4,9 %	1,73	+1,5 %	1,76	+12,5 %	1,98	+14,2 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	5,46	+7,0 %	5,85	-10,3 %	5,24	+13,0 %	5,93	+1,4 %
Dépenses d'équipement	4,90	+3,5 %	5,07	-11,3 %	4,50	+14,4 %	5,15	+1,4 %
Subventions d'équipement versées	0,13	+132,0 %	0,30	+6,8 %	0,32	-11,0 %	0,28	-5,0 %
Autres dépenses d'investissement	0,43	+10,3 %	0,48	-10,1 %	0,43	+16,8 %	0,50	+5,0 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,49	+8,0 %	2,69	-5,4 %	2,54	+10,2 %	2,80	+4,3 %
FCTVA	0,17	+15,9 %	0,19	+12,7 %	0,22	+17,8 %	0,26	+32,8 %
Dotations et Subventions d'équipement	1,61	+11,4 %	1,80	-1,1 %	1,78	+11,1 %	1,98	+9,9 %
Autres recettes d'investissement	0,71	-1,5 %	0,69	-21,4 %	0,55	+4,1 %	0,57	-18,2 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	15,27	+4,2 %	15,92	-6,1 %	14,95	+8,7 %	16,25	+2,1 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	15,31	+3,6 %	15,86	-3,9 %	15,23	+7,6 %	16,38	+3,3 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,04		-0,06		+0,29		+0,14	
Remboursements de dette (8)	1,37	+0,4 %	1,37	-10,0 %	1,23	+4,5 %	1,29	-6,0 %
Emprunts (9)	1,31	-0,9 %	1,29	+4,8 %	1,36	+21,6 %	1,65	+27,4 %
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,06		-0,08		+0,12		+0,36	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	16,64	+3,9 %	17,29	-6,4 %	16,18	+8,4 %	17,54	+1,4 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	16,62	+3,2 %	17,15	-3,3 %	16,59	+8,7 %	18,03	+5,2 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,02		-0,14		+0,41		+0,50	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	14,29	+0,9 %	14,41	-5,9 %	13,56	+2,6 %	13,91	-3,5 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,5%	+0,0 pt	23,6%	+0,0 pt	23,6%	+0,5 pt	24,0%	+0,5 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,9%	+0,3 pt	13,1%	+0,7 pt	13,8%	+0,7 pt	14,5%	+1,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	111,4%	-2,0 pt	109,4%	-2,6 pt	106,8%	-4,5 pt	102,4%	-7,1 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,7 ans	-0,1 an	4,6 ans	-0,1 an	4,5 ans	-0,3 an	4,3 ans	-0,4 an

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette.

A8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats ^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)		Valeurs provisoires						
Budgets principaux	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	182,30	+1,3 %	184,77	+0,0 %	184,82	+2,6 %	189,60	+2,6 %
Achats et charges externes	35,90	+2,7 %	36,86	-3,3 %	35,63	+6,0 %	37,75	+2,4 %
Frais de personnel	65,47	+1,5 %	66,48	+1,1 %	67,18	+2,9 %	69,11	+3,9 %
Charges financières	4,24	-5,8 %	4,00	-7,6 %	3,70	-6,3 %	3,46	-13,4 %
Dépenses d'intervention	70,65	+1,3 %	71,55	+0,2 %	71,66	+1,0 %	72,39	+1,2 %
Autres dépenses de fonctionnement	6,04	-2,8 %	5,87	+13,2 %	6,64	+3,6 %	6,88	+17,3 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	216,71	+2,6 %	222,44	-1,8 %	218,39	+5,1 %	229,54	+3,2 %
Impôts et taxes	142,88	+3,3 %	147,54	-1,4 %	145,53	+4,0 %	151,33	+2,6 %
- Impôts locaux	86,67	+3,4 %	89,65	+1,8 %	91,31	-35,6 %	58,76	-34,5 %
- Autres impôts et taxes	56,21	+3,0 %	57,89	-6,3 %	54,23	+70,7 %	92,57	+59,9 %
Concours de l'État	34,72	+0,5 %	34,91	+0,2 %	34,98	+5,6 %	36,94	+5,8 %
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,82	-0,1 %	26,78	-0,6 %	26,63	+0,0 %	26,64	-0,6 %
- Autres dotations	1,75	-0,2 %	1,74	+10,3 %	1,92	+3,2 %	1,99	+13,8 %
- Péréquations et compensations fiscales	6,15	+3,8 %	6,38	+0,7 %	6,42	+29,5 %	8,32	+30,5 %
Subventions reçues et participations	16,51	+1,6 %	16,77	+4,3 %	17,48	+5,7 %	18,48	+10,2 %
Ventes de biens et services	14,56	+3,8 %	15,11	-13,8 %	13,02	+12,0 %	14,58	-3,5 %
Autres recettes de fonctionnement	8,04	+0,9 %	8,11	-9,2 %	7,37	+11,3 %	8,20	+1,2 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	34,41	+9,5 %	37,67	-10,9 %	33,57	+19,0 %	39,94	+6,0 %
Épargne nette = (3)-(8)	18,99	+16,2 %	22,06	-18,4 %	18,00	+35,0 %	24,30	+10,1 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	56,27	+13,1 %	63,63	-6,0 %	59,80	+6,0 %	63,36	-0,4 %
Dépenses d'équipement	40,64	+12,6 %	45,76	-11,8 %	40,38	+8,5 %	43,82	-4,3 %
Subventions d'équipement versées	12,75	+15,6 %	14,74	+9,6 %	16,16	+0,7 %	16,27	+10,4 %
Autres dépenses d'investissement	2,89	+8,4 %	3,13	+4,1 %	3,26	+0,7 %	3,28	+4,8 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	24,02	+8,0 %	25,95	-2,0 %	25,42	+4,7 %	26,61	+2,5 %
FCTVA	4,96	+6,6 %	5,29	+8,4 %	5,73	+3,9 %	5,96	+12,6 %
Dotations et Subventions d'équipement	13,19	+12,1 %	14,78	+0,6 %	14,87	+6,1 %	15,77	+6,7 %
Autres recettes d'investissement	5,87	+0,2 %	5,88	-18,0 %	4,82	+1,3 %	4,88	-16,9 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	238,58	+4,1 %	248,40	-1,5 %	244,62	+3,4 %	252,97	+1,8 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	240,73	+3,2 %	248,38	-1,8 %	243,81	+5,1 %	256,15	+3,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+2,15		-0,02		-0,81		+3,19	
Remboursements de dette (8)	15,42	+1,2 %	15,61	-0,2 %	15,57	+0,4 %	15,64	+0,2 %
Emprunts (9)	14,67	+1,7 %	14,92	+32,3 %	19,74	-9,0 %	17,97	+20,5 %
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,75		-0,69		+4,16		+2,32	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	254,00	+3,9 %	264,01	-1,4 %	260,19	+3,2 %	268,61	+1,7 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	255,40	+3,1 %	263,30	+0,1 %	263,55	+4,0 %	274,12	+4,1 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,40		-0,71		+3,36		+5,51	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	164,63	-0,1 %	164,46	+2,5 %	168,61	+1,8 %	171,61	+4,3 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,9%	+1,1 pt	16,9%	-1,6 pt	15,4%	+2,0 pt	17,4%	+0,5 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,8%	+1,2 pt	9,9%	-1,7 pt	8,2%	+2,3 pt	10,6%	+0,7 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	76,0%	-2,0 pt	73,9%	+3,3 pt	77,2%	-2,4 pt	74,8%	+0,8 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,4 an	4,4 ans	+0,7 an	5,0 ans	-0,7 an	4,3 ans	-0,1 an

intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette. Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

2B. Les budgets annexes des collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1. Budgets annexes : définitions et précaution d'utilisation

Parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités locales peuvent créer des régies pour suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) ou pour individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leurs compétences. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et, s'agissant des SPIC, de s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. On peut alors qualifier de "budget annexe" le budget d'une régie, créé en vertu des dispositions de l'article L. 2221-1 et suivants du CGCT, distinct du budget proprement dit, mais voté par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale. Il se distingue en cela des budgets « autonomes », ou « propres », qui sont votés par l'organe délibérant de la régie. Il n'existe pas de définition législative des budgets annexes.

Les organes délibérants peuvent créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de ses services publics. Pour suivre toute compétence d'un SPA, les collectivités peuvent, si elles le souhaitent, créer un budget, alors soumis à l'instruction budgétaire de la collectivité de rattachement (ex : M14 pour les communes). S'agissant d'un SPIC, le recours au budget annexe constitue en revanche une obligation (article L. 2224-1 et L. 3241-4 du CGCT). Ces budgets doivent être équilibrés et sont soumis à une instruction spécifique M4. Les collectivités ne peuvent pas prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre du SPIC.

L'interprétation de certains ratios doit se faire avec précaution, du fait de la structure particulière des comptes des budgets annexes. Ces budgets sont en effet créés pour gérer certaines activités précises, dont l'équilibre budgétaire peut être très spécifique. Par exemple, une activité de lotissement, associée à des opérations d'aménagement qui s'étalent sur plusieurs années, va entraîner des dépenses sans contrepartie pendant plusieurs années puis une recette importante l'année de vente du terrain une fois aménagé. Les ratios d'endettement qui en résultent peuvent en être artificiellement affectés, selon l'année considérée.

Les définitions des agrégats comptables selon les différentes nomenclatures comptables (instructions budgétaires) sont détaillées dans le tableau mis en ligne avec l'ouvrage.

2. Principaux résultats

Avec un montant de 30,5 Md€, les dépenses totales des budgets annexes des collectivités locales représentent (y compris remboursements d'emprunts) l'équivalent de 11 % des dépenses totales de leurs budgets principaux. Pour les groupements de communes à fiscalité propre cette proportion est beaucoup plus importante (49 %), de même que pour les syndicats (24 %). Les budgets annexes des communes sont en revanche nettement moins conséquents (5 %) ; ceux des départements (2 %) et des régions (1 %) restent marginaux.

En 2021, les dépenses de fonctionnement des budgets annexes des collectivités (y compris les syndicats) augmentent plus vite (+ 4,3 %) que celles des budgets principaux (+ 2,6 %).

Poids des budgets annexes (exercice 2021)**Poids des budgets annexes**

Exercice 2021		Nombre de budgets	Dépenses totales (y compris remboursements d'emprunts)	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement (hors remboursements d'emprunts)
Ensemble des collectivités locales (y compris syndicats)	Budgets principaux (BP)	45 519	268,6 Md€	189,6 Md€	63,4 Md€
	Budgets annexes (BA)	36 254	30,5 Md€	18,7 Md€	8,9 Md€
	BA / BP (en %)	80%	11%	10%	14%
Communes	Budgets principaux (BP)	34 965	100,4 Md€	71,5 Md€	22,5 Md€
	Budgets annexes (BA)	25 792	4,5 Md€	2,6 Md€	1,3 Md€
	BA / BP (en %)	74%	5%	4%	6%
GFP	Budgets principaux (BP)	1 265	40,4 Md€	27,4 Md€	10,3 Md€
	Budgets annexes (BA)	8 300	19,7 Md€	12,8 Md€	5,1 Md€
	BA / BP (en %)	656%	49%	47%	50%
Départements	Budgets principaux (BP)	95	72,7 Md€	57,8 Md€	11,4 Md€
	Budgets annexes (BA)	361	1,7 Md€	1,2 Md€	0,4 Md€
	BA / BP (en %)	380%	2%	2%	4%
Régions et CTU	Budgets principaux (BP)	17	37,5 Md€	22,6 Md€	13,2 Md€
	Budgets annexes (BA)	19	0,4 Md€	0,1 Md€	0,2 Md€
	BA / BP (en %)	112%	1%	1%	2%
Syndicats	Budgets principaux (BP)	9 177	17,5 Md€	10,3 Md€	5,9 Md€
	Budgets annexes (BA)	1 782	4,24 Md€	2,02 Md€	1,82 Md€
	BA / BP (en %)	19%	24%	20%	31%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette.

B1. Budgets annexes – Communes - Opérations réelles

budgets annexes	Valeurs provisoires							
	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(b)	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	3,11	-3,2%	3,07	-17,2%	2,54	+3,6%	2,63	-14,2%
Achats et charges externes	1,64	-3,2%	1,60	-18,4%	1,31	+8,0%	1,41	-11,9%
Frais de personnel	0,77	-0,8%	0,80	-10,9%	0,72	+0,3%	0,72	-10,6%
Charges financières	0,19	-8,9%	0,17	-21,9%	0,13	-7,9%	0,12	-28,1%
Dépenses d'intervention	0,02	+5,2%	0,03	-18,9%	0,02	+36,4%	0,03	+10,6%
Autres dépenses de fonctionnement	0,49	-5,0%	0,47	-22,0%	0,36	-3,7%	0,35	-24,9%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	4,23	-5,2%	4,08	-18,5%	3,32	+8,6%	3,61	-11,5%
Impôts et taxes	0,03	-11,0%	0,03	-20,4%	0,02	-32,4%	0,01	-46,2%
Concours de l'État	0,00	+51,2%	0,00	-11,8%	0,00	+1,2%	0,00	-10,7%
Subventions reçues et participations	0,57	+2,4%	0,64	-3,1%	0,62	+3,7%	0,64	+0,5%
Ventes de biens et services	3,02	-7,7%	2,79	-25,0%	2,09	+9,3%	2,29	-18,0%
Autres recettes de fonctionnement	0,61	+1,2%	0,62	-5,4%	0,59	+12,8%	0,66	+6,8%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	1,12	-10,6%	1,01	-22,6%	0,78	+24,9%	0,98	-3,3%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1,64	+13,6%	1,87	-36,3%	1,19	+7,1%	1,28	-31,8%
Dépenses d'équipement	1,57	+14,9%	1,81	-38,0%	1,12	+6,4%	1,19	-34,1%
Subventions d'équipement versées	0,00	+1,4%	0,00	+190,1%	0,01	+123,9%	0,01	+549,4%
Autres dépenses d'investissement	0,07	-18,6%	0,06	+8,5%	0,06	+9,7%	0,07	+19,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,69	+0,7%	0,69	-19,2%	0,56	+8,2%	0,61	-12,6%
FCTVA	0,07	-9,7%	0,06	-9,7%	0,06	-0,1%	0,06	-9,8%
Dotations et Subventions d'équipement	0,48	+3,0%	0,49	-19,9%	0,39	+3,3%	0,40	-17,3%
Autres recettes d'investissement	0,14	-1,9%	0,14	-21,0%	0,11	+30,1%	0,14	+2,7%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	4,76	+2,8%	4,94	-24,5%	3,73	+4,7%	3,91	-20,9%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	4,92	-4,4%	4,77	-18,6%	3,88	+8,5%	4,22	-11,7%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,16		-0,17		+0,15		+0,31	
Remboursements de dette (8)	0,71	+3,9%	0,73	-17,0%	0,61	+0,5%	0,61	-16,6%
Emprunts (9)	0,86	+7,5%	0,93	-39,1%	0,57	+22,0%	0,69	-25,7%
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,16		+0,20		-0,04		+0,08	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	5,46	+2,9%	5,68	-23,5%	4,34	+4,1%	4,52	-20,3%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	5,78	-2,5%	5,70	-22,0%	4,45	+10,3%	4,91	-14,0%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,32		+0,03		+0,11		+0,38	
Dettes au 31 décembre (12) ^(a)	7,21	-2,4%	7,03	-17,8%	5,78	-0,2%	5,77	-17,9%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	26,4%	-1,5 pt	24,7%	-1,2 pt	23,5%	+3,5 pt	27,1%	+2,3 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,7%	-3,2 pt	6,8%	-1,6 pt	5,2%	+4,9 pt	10,1%	+3,3 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	170,5%	+5,4 pt	172,3%	+1,6 pt	173,9%	-14,1 pt	159,9%	-12,5 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,5 ans	+ 0,6 an	7,0 ans	+ 0,4 an	7,4 ans	-1,5 ans	5,9 ans	-1,1 ans

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B2. Budgets annexes – Groupements de communes à fiscalité propre^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>				<i>Valeurs provisoires</i>				
Budgets annexes	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	11,16	+6,5 %	11,88	+3,2 %	12,25	+4,3 %	12,78	+7,6 %
Achats et charges externes	6,26	+9,9 %	6,88	+2,3 %	7,03	+6,2 %	7,47	+8,6 %
Frais de personnel	1,90	+4,0 %	1,97	+9,1 %	2,15	+4,2 %	2,24	+13,6 %
Charges financières	0,48	-5,8 %	0,45	+4,2 %	0,47	-10,2 %	0,42	-6,4 %
Dépenses d'intervention	1,42	-1,9 %	1,40	-0,3 %	1,39	+2,1 %	1,42	+1,8 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,10	+7,4 %	1,18	+2,2 %	1,21	+1,4 %	1,23	+3,7 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	14,32	+5,1 %	15,05	+4,1 %	15,67	+4,2 %	16,33	+8,5 %
Impôts et taxes	4,63	+8,2 %	5,01	-0,0 %	5,01	+7,7 %	5,40	+7,7 %
Concours de l'État	0,01	-1,8 %	0,01	+12,2 %	0,01	+35,4 %	0,02	+51,9 %
Subventions reçues et participations	2,23	-0,2 %	2,23	+5,8 %	2,36	-9,5 %	2,13	-4,3 %
Ventes de biens et services	6,01	+5,5 %	6,34	+4,4 %	6,63	+8,4 %	7,18	+13,2 %
Autres recettes de fonctionnement	1,43	+1,6 %	1,45	+14,6 %	1,67	-4,2 %	1,60	+9,8 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,16	+0,1 %	3,17	+7,8 %	3,42	+3,8 %	3,55	+11,9 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	4,93	+10,4 %	5,44	-14,3 %	4,66	+10,2 %	5,14	-5,6 %
Dépenses d'équipement	4,36	+9,3 %	4,77	-13,4 %	4,13	+12,7 %	4,65	-2,4 %
Subventions d'équipement versées	0,04	+8,5 %	0,04	+0,9 %	0,04	+40,7 %	0,06	+42,0 %
Autres dépenses d'investissement	0,53	+19,7 %	0,64	-22,2 %	0,49	-13,0 %	0,43	-32,4 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1,62	+10,0 %	1,78	-7,5 %	1,65	+0,6 %	1,66	-6,9 %
FCTVA	0,10	+23,0 %	0,12	+6,1 %	0,13	+41,8 %	0,18	+50,5 %
Dotations et Subventions d'équipement	0,81	+5,3 %	0,86	-1,4 %	0,85	+25,4 %	1,06	+23,6 %
Autres recettes d'investissement	0,71	+13,6 %	0,81	-16,0 %	0,68	-37,9 %	0,42	-47,9 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	16,09	+7,7 %	17,32	-2,3 %	16,92	+5,9 %	17,92	+3,4 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	15,94	+5,6 %	16,83	+2,9 %	17,32	+3,8 %	17,98	+6,8 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,15		-0,49		+0,40		+0,06	
Remboursements de dette (8)	1,63	+0,4 %	1,64	+3,5 %	1,69	+3,9 %	1,76	+7,5 %
Emprunts (9)	2,01	+15,8 %	2,32	-9,0 %	2,12	-21,3 %	1,66	-28,4 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,38		+0,69		+0,42		-0,10	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	17,72	+7,0 %	18,96	-1,8 %	18,61	+5,7 %	19,68	+3,8 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	17,95	+6,7 %	19,16	+1,5 %	19,44	+1,1 %	19,65	+2,6 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,23		+0,19		+0,82		-0,03	
Dette au 31 décembre (12)^(b)	18,86	+4,4 %	19,70	+7,5 %	21,17	-2,5 %	20,63	+4,7 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,1%	-1,0 pt	21,1%	+0,7 pt	21,8%	-0,1 pt	21,7%	+0,7 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,7%	-0,5 pt	10,2%	+0,8 pt	11,0%	-0,1 pt	10,9%	+0,8 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	131,7%	-0,8 pt	130,9%	+4,2 pt	135,1%	-8,7 pt	126,4%	-4,5 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,0 ans	+ 0,3 an	6,2 ans	- 0,0 an	6,2 ans	- 0,4 an	5,8 ans	- 0,4 an

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFI, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B3. Budgets annexes – Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre)^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>				<i>Données provisoires</i>				
Budgets annexes	2018	2019 / 2018 (c)	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2019	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	14,27	+4,5%	14,95	-1,0%	14,80	+4,2%	15,41	+3,1%
Achats et charges externes	7,90	+7,4%	8,48	-1,7%	8,34	+6,5%	8,88	+4,7%
Frais de personnel	2,66	+2,7%	2,78	+3,3%	2,87	+3,2%	2,96	+6,6%
Charges financières	0,67	-6,7%	0,62	-2,9%	0,60	-9,7%	0,55	-12,3%
Dépenses d'intervention	1,45	-1,8%	1,42	-0,7%	1,41	+2,6%	1,45	+1,9%
Autres dépenses de fonctionnement	1,59	+3,6%	1,65	-4,6%	1,57	+0,2%	1,58	-4,4%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	18,55	+2,8%	19,13	-0,7%	19,00	+4,9%	19,94	+4,2%
Impôts et taxes	4,66	+8,0%	5,04	-0,1%	5,03	+7,6%	5,41	+7,4%
Concours de l'État	0,01	+7,6%	0,01	+6,2%	0,02	+28,3%	0,02	+36,2%
Subventions reçues et participations	2,80	+0,2%	2,87	+3,8%	2,98	-6,8%	2,78	-3,2%
Ventes de biens et services	9,03	+1,2%	9,14	-4,6%	8,72	+8,6%	9,47	+3,6%
Autres recettes de fonctionnement	2,04	+1,5%	2,07	+8,7%	2,25	+0,2%	2,26	+8,9%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,28	-2,6%	4,18	+0,5%	4,20	+7,7%	4,52	+8,2%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,57	+11,2%	7,32	-20,0%	5,86	+9,6%	6,42	-12,3%
Dépenses d'équipement	5,93	+10,8%	6,58	-20,2%	5,25	+11,4%	5,85	-11,1%
Subventions d'équipement versées	0,04	+8,2%	0,04	+9,2%	0,05	+50,4%	0,07	+64,3%
Autres dépenses d'investissement	0,60	+15,6%	0,70	-19,6%	0,56	-10,4%	0,50	-28,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,31	+7,3%	2,48	-10,8%	2,21	+2,5%	2,26	-8,5%
FCTVA	0,17	+9,4%	0,18	+0,5%	0,18	+28,5%	0,24	+29,1%
Autres dotations et Subventions d'équipement	1,29	+4,5%	1,35	-8,1%	1,24	+18,4%	1,47	+8,8%
Autres recettes d'investissement	0,85	+11,2%	0,95	-16,7%	0,79	-28,5%	0,56	-40,4%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	20,85	+6,6%	22,27	-7,2%	20,65	+5,7%	21,83	-2,0%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	20,86	+3,3%	21,60	-1,9%	21,20	+4,7%	22,20	+2,8%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,02		-0,66		+0,55		+0,37	
Remboursements de dette (8)	2,34	+1,5%	2,37	-2,8%	2,30	+3,0%	2,37	+0,0%
Emprunts (9)	2,87	+13,3%	3,25	-17,6%	2,68	-12,2%	2,35	-27,6%
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,54		+0,88		+0,38		-0,02	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	23,18	+6,1%	24,64	-6,8%	22,96	+5,4%	24,20	-1,8%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	23,74	+4,6%	24,86	-3,9%	23,89	+2,8%	24,55	-1,2%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,55		+0,22		+0,93		+0,35	
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	26,07	+2,5%	26,73	+0,8%	26,95	-2,0%	26,40	-1,2%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,1%	-1,2 pt	21,8%	+0,3 pt	22,1%	+0,6 pt	22,7%	+0,8 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,5%	-1,1 pt	9,4%	+0,5 pt	10,0%	+0,8 pt	10,8%	+1,3 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	140,5%	-0,4 pt	139,7%	+2,1 pt	141,9%	-9,4 pt	132,4%	-7,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,1 ans	+ 0,3 an	6,4 ans	+ 0,0 an	6,4 ans	- 0,6 an	5,8 ans	- 0,6 an

Montants non consolidés ; la consolidation est présentée dans la partie C en incluant les budgets principaux et annexes.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Ville de Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B4. Budgets annexes – Départements ^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)				Valeurs provisoires				
Budgets annexes	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(c)	2019 ^(d)	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1,21	+3,6 %	1,19	-0,0 %	1,19	+0,6 %	1,20	+0,6 %
Achats et charges externes	0,46	+1,0 %	0,46	-10,9 %	0,41	-1,4 %	0,40	-12,2 %
Frais de personnel	0,68	+5,9 %	0,67	+3,9 %	0,70	+3,8 %	0,72	+7,8 %
Charges financières	0,01	+0,9 %	0,01	-2,5 %	0,01	+7,1 %	0,01	+4,4 %
Dépenses d'intervention	0,02	+39,0 %	0,03	+11,5 %	0,04	+15,0 %	0,04	+28,3 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,03	-31,1 %	0,02	+91,0 %	0,04	-46,9 %	0,02	+1,4 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1,38	+8,1 %	1,42	-3,2 %	1,37	+1,8 %	1,40	-1,5 %
Impôts et taxes	0,01	+128,1 %	0,02	+39,7 %	0,03	+8,8 %	0,03	+52,0 %
Concours de l'État	0,06	+58,9 %	0,10	-73,9 %	0,03	+0,0 %	0,03	-73,9 %
Subventions reçues et participations	0,90	+8,4 %	0,91	+2,9 %	0,94	+0,3 %	0,94	+3,2 %
Ventes de biens et services	0,55	-0,7 %	0,54	-3,6 %	0,52	+2,6 %	0,54	-1,2 %
Autres recettes de fonctionnement	-0,14	+4,7 %	-0,15	-7,4 %	-0,14	-4,8 %	-0,13	-11,8 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,17	+40,1 %	0,23	-20,0 %	0,18	+10,0 %	0,20	-12,0 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,27	+58,8 %	0,42	-15,4 %	0,35	+17,0 %	0,41	-1,1 %
Dépenses d'équipement	0,26	+55,7 %	0,40	-18,8 %	0,32	+22,6 %	0,40	-0,5 %
Subventions d'équipement versées	0,01	-53,3 %	0,00	+37,7 %	0,00	+64,0 %	0,01	+125,8 %
Autres dépenses d'investissement	0,00	+1168,5 %	0,02	+63,3 %	0,03	-60,5 %	0,01	-35,5 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,18	-21,0 %	0,14	-4,6 %	0,13	+12,9 %	0,15	+7,6 %
FCTVA	0,01	+24,0 %	0,01	-17,0 %	0,01	+45,8 %	0,01	+20,9 %
Dotations et subventions d'investissement	0,15	-14,3 %	0,13	-2,8 %	0,12	+8,3 %	0,13	+5,3 %
Autres recettes d'investissement	0,03	-66,3 %	0,01	-21,4 %	0,01	+67,0 %	0,01	+31,2 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	1,48	+13,9 %	1,61	-4,0 %	1,54	+4,3 %	1,61	+0,1 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	1,56	+4,7 %	1,56	-3,4 %	1,51	+2,8 %	1,55	-0,6 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,08		-0,05		-0,03		-0,06	
Remboursements de dette (8)	0,03	-7,8 %	0,03	+16,8 %	0,03	+30,4 %	0,04	+52,3 %
Emprunts (9)	0,04	+59,3 %	0,07	+27,0 %	0,09	+40,5 %	0,13	+78,5 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,01		+0,04		+0,06		+0,08	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	1,51	+13,4 %	1,64	-3,6 %	1,58	+4,8 %	1,65	+1,0 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	1,60	+6,2 %	1,63	-2,0 %	1,60	+4,9 %	1,68	+2,8 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,09		-0,00		+0,02		+0,02	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	0,39	+10,2 %	0,43	+13,1 %	0,49	+19,1 %	0,59	+34,7 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	12,2%	+3,7 pt	16,1%	-2,8 pt	13,3%	+1,1 pt	14,4%	-1,7 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,0%	+4,0 pt	14,1%	-3,2 pt	10,9%	+0,4 pt	11,3%	-2,8 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	28,6%	+0,6 pt	30,6%	+5,1 pt	35,7%	+6,1 pt	41,8%	+11,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,4 ans	-0,5 an	1,9 ans	+0,8 an	2,7 ans	+0,2 an	2,9 ans	+1,0 an

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018, hors Paris à partir de 2019.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Paris.

(d) La Ville de Paris, créée en 2019 en lieu et place du département et de la commune de Paris, est considérée comme une commune.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B5. Budgets annexes – Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Valeurs provisoires</i>						
Budgets annexes	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	0,098	+6,1 %	0,104	+17,4 %	0,122	-2,8 %	0,119	+14,2 %
Achats et charges externes	0,031		0,033		0,033		0,032	
Frais de personnel	0,013		0,012		0,011		0,011	
Charges financières	0,000		0,000		0,000		0,000	
Dépenses d'intervention	0,053		0,058		0,077		0,075	
Autres dépenses de fonctionnement	0,001		0,001		0,001		0,001	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	0,108	+11,2 %	0,120	+4,8 %	0,126	-10,6 %	0,113	-6,3 %
Impôts et taxes	0,000		0,000		0,000		0,000	
Concours de l'État	0,000		0,000		0,000		0,000	
Subventions reçues et participations	0,091		0,106		0,115		0,100	
Ventes de biens et services	0,006		0,006		0,005		0,005	
Autres recettes de fonctionnement	0,011		0,009		0,006		0,008	
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,010		0,016		0,004		-0,006	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,152	-0,5 %	0,152	+59,8 %	0,242	+2,0 %	0,247	+63,0 %
Dépenses d'équipement	0,005		0,003		0,002		0,003	
Subventions d'équipement versées	0,147		0,148		0,239		0,234	
Autres dépenses d'investissement	0,000		0,001		0,001		0,010	
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,135	+46,6 %	0,198	+54,7 %	0,305	-21,0 %	0,241	+22,3 %
FCTVA	0,000		0,000		0,000		0,000	
Dotations et subventions d'investissement	0,133		0,197		0,305		0,241	
Autres recettes d'investissement	0,002		0,000		0,000		0,000	
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	0,250	+2,1 %	0,256	+42,5 %	0,365	+0,4 %	0,366	+43,1 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	0,243	+30,9 %	0,318	+35,8 %	0,432	-17,9 %	0,354	+11,5 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,008		0,062		0,067		-0,012	
Remboursements de dette (8)	0,000		0,000		0,000		0,000	
Emprunts (9)	0,000		0,000		0,000		0,034	
Flux net de dette =(9)-(8)	0,000		0,000		0,000		0,034	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	0,251	+2,2 %	0,256	+42,5 %	0,365	+0,4 %	0,366	+43,1 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	0,243	+30,9 %	0,318	+35,8 %	0,432	-10,1 %	0,388	+22,1 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,008		0,062		0,067		0,022	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	0,045	-0,4 %	0,045	-0,4 %	0,045	+75,0 %	0,078	+74,3 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	9,3%	+4,1 pt	13,4%	-10,4 pt	3,0%	-8,5 pt	-5,5%	-18,9 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,2%	+4,1 pt	13,3%	-10,4 pt	2,9%	-8,5 pt	-5,6%	-18,9 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	41,7%	-4,3 pt	37,4%	-1,9 pt	35,5%	+34,0 pt	69,6%	+32,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,5 ans	-1,7 ans	2,8 ans	+ 9,0 ans	11,8 ans	- 24,5 ans	-12,7 ans	- 15,5 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B6. Budgets annexes – Ensemble des collectivités locales ^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)		Valeurs provisoires						
Budgets annexes	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	15,58	+4,3 %	16,25	-0,8 %	16,11	+3,8 %	16,73	+3,0 %
Achats et charges externes	8,40	+6,8 %	8,97	-2,1 %	8,78	+6,1 %	9,32	+3,8 %
Frais de personnel	3,36	+3,1 %	3,46	+3,4 %	3,58	+3,3 %	3,70	+6,8 %
Charges financières	0,67	-6,6 %	0,63	-2,9 %	0,61	-9,5 %	0,55	-12,2 %
Dépenses d'intervention	1,53	-0,7 %	1,51	+0,8 %	1,53	+2,7 %	1,57	+3,5 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,63	+2,8 %	1,67	-3,4 %	1,62	-1,0 %	1,60	-4,3 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	20,04	+3,2 %	20,67	-0,8 %	20,50	+4,6 %	21,45	+3,8 %
Impôts et taxes	4,67	+8,3 %	5,06	+0,0 %	5,06	+7,6 %	5,44	+7,6 %
Concours de l'État	0,07	+49,4 %	0,11	-63,2 %	0,04	+11,0 %	0,05	-59,2 %
Subventions reçues et participations	3,79	+2,4 %	3,88	+3,7 %	4,03	-5,3 %	3,81	-1,8 %
Ventes de biens et services	9,59	+1,0 %	9,68	-4,5 %	9,25	+8,2 %	10,01	+3,4 %
Autres recettes de fonctionnement	1,92	+1,0 %	1,94	+9,7 %	2,12	+0,6 %	2,14	+10,4 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,46	-0,8 %	4,42	-0,8 %	4,39	+7,6 %	4,72	+6,7 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,99	+12,7 %	7,88	-18,2 %	6,45	+9,7 %	7,08	-10,2 %
Dépenses d'équipement	6,20	+12,6 %	6,98	-20,1 %	5,57	+12,0 %	6,25	-10,5 %
Subventions d'équipement versées	0,19	+0,8 %	0,19	+49,9 %	0,29	+7,2 %	0,31	+60,6 %
Autres dépenses d'investissement	0,60	+17,6 %	0,71	-17,7 %	0,59	-11,1 %	0,52	-26,8 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,63	+7,1 %	2,81	-5,9 %	2,65	+0,4 %	2,66	-5,5 %
FCTVA	0,17	+9,8 %	0,19	-0,1 %	0,19	+29,0 %	0,24	+28,9 %
Dotations et Subventions d'équipement	1,57	+6,3 %	1,67	-0,3 %	1,67	+10,4 %	1,84	+10,1 %
Autres recettes d'investissement	0,88	+8,0 %	0,95	-16,8 %	0,79	-27,6 %	0,58	-39,7 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	22,57	+6,9 %	24,13	-6,5 %	22,56	+5,5 %	23,81	-1,3 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	22,66	+3,6 %	23,48	-1,4 %	23,15	+4,1 %	24,11	+2,6 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,09		-0,65		+0,58		+0,30	
Remboursements de dette (8)	2,37	+1,4 %	2,40	-2,6 %	2,34	+3,4 %	2,41	+0,7 %
Emprunts (9)	2,92	+14,0 %	3,32	-16,6 %	2,77	-9,3 %	2,51	-24,4 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,55		+0,93		+0,43		+0,10	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	24,94	+6,4 %	26,53	-6,2 %	24,90	+5,3 %	26,22	-1,2 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	25,58	+4,8 %	26,81	-3,3 %	25,92	+2,7 %	26,62	-0,7 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,64		+0,28		+1,02		+0,40	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	26,51	+2,6 %	27,21	+1,0 %	27,49	-1,5 %	27,06	-0,5 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,3%	-0,9 pt	21,4%	-0,0 pt	21,4%	+0,6 pt	22,0%	+0,6 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,4%	-0,6 pt	9,8%	+0,2 pt	10,0%	+0,7 pt	10,7%	+0,9 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	132,3%	-0,7 pt	131,6%	+2,4 pt	134,1%	-7,9 pt	126,2%	-5,5 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,9 ans	+ 0,2 an	6,2 ans	+ 0,1 an	6,3 ans	- 0,5 an	5,7 ans	- 0,4 an

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B7. Syndicats ^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)		Valeurs provisoires						
Budgets annexes	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1,59	+9,9 %	1,75	+7,3 %	1,87	+7,8 %	2,02	+15,7 %
Achats et charges externes	0,89	+4,3 %	0,93	+7,6 %	1,00	+10,4 %	1,10	+18,7 %
Frais de personnel	0,41	+6,3 %	0,43	+5,3 %	0,46	+3,8 %	0,47	+9,3 %
Charges financières	0,11	-7,4 %	0,10	+12,3 %	0,11	-4,5 %	0,11	+7,3 %
Dépenses d'intervention	0,02	+176,3 %	0,06	+154,2 %	0,14	+2,9 %	0,14	+161,6 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,17	+40,2 %	0,23	-26,9 %	0,17	+15,4 %	0,20	-15,7 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	2,08	+11,4 %	2,32	+10,0 %	2,55	+11,1 %	2,83	+22,2 %
Impôts et taxes	0,10	+5,1 %	0,11	+0,6 %	0,11	+8,6 %	0,12	+9,2 %
Concours de l'État	0,00	+384,1 %	0,00	-14,3 %	0,00	+81,3 %	0,00	+55,4 %
Subventions reçues et participations	0,47	+14,3 %	0,53	+6,2 %	0,57	+11,5 %	0,63	+18,4 %
Ventes de biens et services	1,28	+9,9 %	1,41	+4,6 %	1,47	+5,4 %	1,55	+10,2 %
Autres recettes de fonctionnement	0,23	+16,5 %	0,27	+50,2 %	0,40	+32,0 %	0,53	+98,3 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,49	+16,2 %	0,57	+18,1 %	0,67	+20,2 %	0,81	+42,0 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1,33	+16,6 %	1,56	+7,6 %	1,67	+8,9 %	1,82	+17,2 %
Dépenses d'équipement	1,26	+14,0 %	1,44	+7,6 %	1,55	+9,5 %	1,69	+17,8 %
Subventions d'équipement versées	0,01	-12,4 %	0,01	+281,0 %	0,03	+4,4 %	0,03	+297,7 %
Autres dépenses d'investissement	0,06	+70,7 %	0,11	-12,5 %	0,10	-0,1 %	0,10	-12,6 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,82	+9,8 %	0,90	-9,9 %	0,81	+13,1 %	0,91	+2,0 %
FCTVA	0,02	+20,6 %	0,02	-1,7 %	0,02	+26,1 %	0,03	+23,9 %
Dotations et Subventions d'équipement	0,69	+5,2 %	0,73	-10,6 %	0,65	+17,6 %	0,77	+5,1 %
Autres recettes d'investissement	0,10	+38,9 %	0,14	-7,3 %	0,13	-11,0 %	0,12	-17,5 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	2,92	+13,0 %	3,30	+7,5 %	3,55	+8,3 %	3,84	+16,4 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	2,90	+11,0 %	3,21	+4,4 %	3,36	+11,6 %	3,74	+16,5 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,03		-0,09		-0,19		-0,10	
Remboursements de dette (8)	0,32	-13,3 %	0,28	+30,2 %	0,37	+8,9 %	0,40	+41,9 %
Emprunts (9)	0,62	-6,6 %	0,58	-0,3 %	0,58	+3,1 %	0,60	+2,8 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,30		+0,30		+0,21		+0,20	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	3,25	+10,3 %	3,58	+9,2 %	3,91	+8,4 %	4,24	+18,4 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	3,52	+7,9 %	3,79	+3,7 %	3,93	+10,3 %	4,34	+14,4 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,27		+0,21		+0,02		+0,10	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	3,66	+12,3 %	4,11	+20,7 %	4,96	+6,3 %	5,27	+28,2 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,6%	+1,0 pt	24,6%	+1,8 pt	26,5%	+2,2 pt	28,6%	+4,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,1%	+4,5 pt	12,5%	-0,4 pt	12,1%	+2,5 pt	14,6%	+2,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	176,0%	+1,4 pt	177,4%	+17,2 pt	194,7%	-8,5 pt	186,2%	+8,8 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	7,5 ans	-0,3 an	7,2 ans	+0,2 an	7,4 ans	-0,9 an	6,5 ans	-0,7 an

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats ^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)	Valeurs provisoires							
Budgets annexes	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	17,17	+4,8 %	17,99	-0,0 %	17,99	+4,3 %	18,75	+4,2 %
Achats et charges externes	9,29	+6,6 %	9,90	-1,2 %	9,78	+6,5 %	10,42	+5,2 %
Frais de personnel	3,76	+3,5 %	3,89	+3,6 %	4,03	+3,4 %	4,17	+7,1 %
Charges financières	0,78	-6,7 %	0,73	-0,8 %	0,72	-8,7 %	0,66	-9,5 %
Dépenses d'intervention	1,55	+1,6 %	1,57	+6,2 %	1,67	+2,7 %	1,71	+9,1 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,79	+6,3 %	1,90	-6,2 %	1,79	+0,6 %	1,80	-5,7 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	22,12	+3,9 %	22,99	+0,3 %	23,05	+5,4 %	24,28	+5,6 %
Impôts et taxes	4,77	+8,2 %	5,17	+0,0 %	5,17	+7,6 %	5,56	+7,6 %
Concours de l'État	0,07	+50,6 %	0,11	-62,7 %	0,04	+12,8 %	0,05	-57,9 %
Subventions reçues et participations	4,26	+3,7 %	4,42	+4,0 %	4,59	-3,2 %	4,45	+0,7 %
Ventes de biens et services	10,87	+2,1 %	11,09	-3,4 %	10,72	+7,9 %	11,56	+4,2 %
Autres recettes de fonctionnement	2,14	+2,7 %	2,20	+14,6 %	2,52	+5,6 %	2,66	+21,0 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,95	+0,9 %	4,99	+1,3 %	5,06	+9,3 %	5,53	+10,7 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	8,33	+13,3 %	9,44	-13,9 %	8,12	+9,5 %	8,90	-5,7 %
Dépenses d'équipement	7,46	+12,8 %	8,42	-15,4 %	7,12	+11,5 %	7,94	-5,7 %
Subventions d'équipement versées	0,20	+0,1 %	0,20	+59,5 %	0,32	+6,9 %	0,34	+70,5 %
Autres dépenses d'investissement	0,67	+22,7 %	0,82	-17,0 %	0,68	-9,6 %	0,62	-24,9 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,44	+7,7 %	3,71	-6,8 %	3,46	+3,3 %	3,57	-3,7 %
FCTVA	0,19	+10,8 %	0,21	-0,3 %	0,21	+28,7 %	0,27	+28,3 %
Dotations et Subventions d'équipement	2,27	+6,0 %	2,40	-3,4 %	2,32	+12,5 %	2,61	+8,6 %
Autres recettes d'investissement	0,99	+11,3 %	1,10	-15,6 %	0,93	-25,2 %	0,69	-36,9 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	25,50	+7,6 %	27,43	-4,8 %	26,11	+5,9 %	27,65	+0,8 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	25,56	+4,4 %	26,70	-0,7 %	26,50	+5,1 %	27,85	+4,3 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,06		-0,73		+0,39		+0,20	
Remboursements de dette (8)	2,69	-0,4 %	2,68	+0,8 %	2,70	+4,1 %	2,81	+5,0 %
Emprunts (9)	3,54	+10,4 %	3,90	-14,2 %	3,35	-7,1 %	3,11	-20,3 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,85		+1,22		+0,65		+0,30	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	28,19	+6,8 %	30,11	-4,3 %	28,81	+5,7 %	30,46	+1,2 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	29,10	+5,2 %	30,60	-2,5 %	29,85	+3,7 %	30,96	+1,2 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,91		+0,49		+1,04		+0,50	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	30,17	+3,8 %	31,32	+3,6 %	32,44	-0,3 %	32,33	+3,2 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,4%	-0,7 pt	21,7%	+0,2 pt	22,0%	+0,8 pt	22,8%	+1,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,2%	-0,1 pt	10,1%	+0,2 pt	10,2%	+1,0 pt	11,2%	+1,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	136,4%	-0,2 pt	136,3%	+4,5 pt	140,8%	-7,6 pt	133,2%	-3,1 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,1 ans	+ 0,2 an	6,3 ans	+ 0,1 an	6,4 ans	- 0,6 an	5,8 ans	- 0,4 an

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

2C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1. Neutraliser certains doubles comptes

La publication des comptes complets des collectivités locales implique de présenter les budgets annexes (BA), en plus de leurs budgets principaux (BP) (*cf. parties A et B*). Additionner simplement ces comptes négligerait cependant le fait que certaines dépenses et recettes correspondent en réalité à des flux entre le budget principal et ses budgets annexes. C'est par exemple le cas pour le remboursement des frais correspondant à une mise à disposition de personnel. Les subventions aux établissements chargés d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) peuvent aussi, sous certaines conditions, être versées à des budgets annexes. En additionnant ces montants, on surestimerait les dépenses et les recettes globales des collectivités.

Un groupe de travail a été constitué en 2018 par la DGCL et l'OFGL pour élaborer et documenter une méthode permettant d'estimer le montant des flux à neutraliser. Il a rassemblé des membres de la DGFiP, de la Cour des comptes, de la Caisse des dépôts, de La Banque postale, de l'AdCF ainsi que des représentants du monde universitaire, et des personnalités qualifiées (*cf. l'édition 2018 du rapport de l'OFGL pour le détail des méthodes adoptées*). On identifie les comptes à neutraliser et on soustrait, en dépenses et en recettes, le montant de ces flux entre le budget principal et ses budgets annexes.

2. Intégrer les syndicats dans le champ global des comptes consolidés

Présenter un compte consolidé des collectivités locales nécessite aussi de lui intégrer les syndicats. D'une part, ils représentent un volume de dépenses du même ordre de grandeur que les budgets annexes, et d'autre part, ils leur sont en quelque sorte complémentaires : tandis que les dépenses des budgets annexes augmentent beaucoup plus vite que celles des budgets principaux, les dépenses des syndicats ont baissé en 2016 et 2017. La complémentarité la plus évidente s'observe pour les activités de transports, de voirie et le traitement des déchets. Cumulées, les dépenses des budgets annexes et des syndicats évoluaient ainsi comme celles des seuls budgets principaux. Négliger les syndicats reviendrait alors à biaiser l'évolution des dépenses (et des recettes) des collectivités (*cf. le bulletin d'information statistique de la DGCL BIS n°126, novembre 2018*).

3. Précautions d'utilisation et d'interprétation

Ce travail doit être considéré comme une approche « statistique » de la consolidation des flux entre BP et BA et non comme une instruction comptable. Il arrive en effet que des collectivités affectent des montants dans des comptes non prévus à cet usage, ou dont le libellé reste ambigu. Par exemple, une somme déclarée une année en « Subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif » (compte 657363) peut l'année suivante être affectée, après réflexion de la collectivité, au compte 6521 : « Prise en charge du déficit du BA ». Si dans le même temps le BA a correctement enregistré chaque année ce flux dans le compte 7552 : « Prise en charge du déficit par le BP », les règles de neutralisation préconisées ici peuvent générer des apparences d'irrégularités comptables. D'autres collectivités présentent des cas symétriques, et sur un nombre suffisamment grand de collectivités les aléas d'enregistrement comptable se compensent, comme dans toute approche statistique. Appliquées à une seule collectivité, ces règles perdraient en revanche leur robustesse.

Consolidation entre budgets principaux et annexes : définitions

Pour obtenir le compte consolidé, on soustrait à la somme des BP et des BA le montant correspondant aux opérations suivantes :

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Dépenses de fonctionnement					
Achats et charges externes					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Frais de personnel					
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Charges financières					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Dépenses d'intervention					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Autres dépenses de fonctionnement					
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Recettes de fonctionnement					
Impôts et taxes					
Concours de l'État					
Subventions reçues et participations					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (657363 et 6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Ventes de biens et services					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Autres recettes de fonctionnement					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			

ANNEXE 2C - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Dépenses d'investissement hors remboursements					
Dépenses d'équipement					
Subventions d'équipement versées					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres dépenses d'investissement					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			
Recettes d'investissement hors emprunts					
FCTVA					
Autres dotations et subventions d'équipement					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres recettes d'investissement					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Remboursements de dette					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Emprunts					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			

Lecture : les achats et charges externes des communes sont égaux à la somme des achats et charges externes des BP et des BA, de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre BP et BA. Les remboursements de frais des BP vers les BA sont estimés par le crédit net du compte 70871 des BA ; les remboursements de frais des BA vers les BP sont estimés par le débit net des comptes 62871 des BA en M14, 6287 des BA en M14A et M4, M41, M42, M43, M49, M22. Ces remboursements de frais versés respectivement par le BP et par le BA se retrouvent par symétrie en recette du BA et du BP, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des communes.

Les montants soustraits étant identiques en recettes et en dépenses, la consolidation est neutre sur l'épargne brute et sur la variation du fonds de roulement. Les flux croisés sont donc nuls sur ces lignes dans les tableaux des résultats. Les différences entre l'épargne brute avant et après consolidation, et entre variations du fonds de roulement avant et après consolidation, ne proviennent que de l'ajout des budgets annexes.

C1. Consolidation BP et BA des communes

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires							
	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(b)	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	69,84	+0,7%	72,34	-1,5%	71,28	+2,8%	73,26	+1,3 %
Achats et charges externes	18,33	+2,0%	18,78	-7,3%	17,41	+6,6%	18,55	-1,2 %
Frais de personnel	38,25	+1,0%	38,87	+0,3%	38,99	+2,5%	39,96	+2,8 %
Charges financières	1,98	-6,9%	1,85	-9,4%	1,68	-7,5%	1,55	-16,2 %
Dépenses d'intervention	8,32	-0,5%	9,97	-0,2%	9,95	-0,4%	9,91	-0,6 %
Autres dépenses de fonctionnement	2,97	-3,8%	2,87	+13,2%	3,25	+1,3%	3,29	+14,7 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	83,28	+1,2%	86,30	-2,6%	84,05	+4,0%	87,40	+1,3 %
Impôts et taxes	52,36	+1,9%	55,12	+0,1%	55,18	+2,5%	56,58	+2,6 %
Concours de l'État	14,13	+0,7%	14,22	+1,2%	14,39	+3,7%	14,93	+4,9 %
Subventions reçues et participations	3,80	-1,9%	3,85	+4,4%	4,02	-2,5%	3,92	+1,8 %
Ventes de biens et services	9,19	-0,8%	9,20	-23,6%	7,03	+15,8%	8,13	-11,6 %
Autres recettes de fonctionnement	3,80	+0,6%	3,91	-12,4%	3,42	+12,2%	3,84	-1,6 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	13,44	+3,6%	13,96	-8,6%	12,77	+10,8%	14,14	+1,3 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	23,67	+13,7%	27,06	-17,8%	22,25	+6,3%	23,65	-12,6 %
Dépenses d'équipement	21,53	+14,2%	24,61	-18,8%	19,99	+5,8%	21,14	-14,1 %
Subventions d'équipement versées	1,19	+20,3%	1,50	-8,9%	1,37	+11,8%	1,53	+1,9 %
Autres dépenses d'investissement	0,96	-5,1%	0,95	-5,8%	0,89	+9,1%	0,97	+2,8 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	11,83	+4,4%	12,42	-7,1%	11,54	+2,6%	11,84	-4,7 %
FCTVA	2,63	+7,6%	2,83	+8,5%	3,07	-2,7%	2,99	+5,5 %
Dotations et subventions d'équipement	5,69	+9,8%	6,27	-5,0%	5,96	+7,1%	6,38	+1,7 %
Autres recettes d'investissement	3,51	-7,6%	3,32	-24,3%	2,51	-1,7%	2,47	-25,6 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	93,51	+4,0%	99,40	-5,9%	93,53	+3,6%	96,91	-2,5 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	95,11	+1,6%	98,72	-3,2%	95,59	+3,8%	99,24	+0,5 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,60		-0,68		+2,06		+2,33	
Remboursements de dette (8)	6,90	+1,2%	7,04	-2,5%	6,87	+1,2%	6,95	-1,3 %
Emprunts (9)	6,47	+12,1%	6,93	-7,8%	6,38	+10,8%	7,07	+2,1 %
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,43		-0,12		-0,49		+0,12	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	100,42	+3,8%	106,44	-5,7%	100,40	+3,4%	103,86	-2,4 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	101,58	+2,2%	105,64	-3,5%	101,97	+4,3%	106,31	+0,6 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,16		-0,80		+1,57		+2,45	
Dettes au 31 décembre (12) ^(a)	72,15	-0,7%	71,75	-1,5%	70,67	-0,1%	70,61	-1,6 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,1%	+0,4 pt	16,2%	-1,0 pt	15,2%	+1,0 pt	16,2%	-0,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,8%	+0,4 pt	8,0%	-1,0 pt	7,0%	+1,2 pt	8,2%	+0,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	86,6%	-1,6 pt	83,1%	+0,9 pt	84,1%	-3,3 pt	80,8%	-2,4 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	- 0,2 an	5,1 ans	+ 0,4 an	5,5 ans	- 0,5 an	5,0 ans	- 0,1 an

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C2. - Consolidation BP et BA des Groupements de communes à fiscalité propre ^(a)

BP et BA consolidés	(en milliards d'euros)							
	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
<i>Valeurs provisoires</i>								
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	34,57	+3,7%	35,86	+2,1%	36,61	+3,7%	37,97	+5,9 %
Achats et charges externes	12,86	+6,3%	13,67	+0,5%	13,73	+5,2%	14,44	+5,7 %
Frais de personnel	10,92	+4,1%	11,37	+3,0%	11,71	+3,9%	12,16	+7,0 %
Charges financières	1,10	-5,6%	1,03	-1,1%	1,02	-7,5%	0,95	-8,5 %
Dépenses d'intervention	7,78	+0,3%	7,81	+3,1%	8,05	+3,6%	8,34	+6,8 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,92	+3,4%	1,98	+5,6%	2,09	-0,6%	2,08	+5,0 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	43,29	+4,1%	45,06	+1,5%	45,71	+4,9%	47,95	+6,4 %
Impôts et taxes	22,11	+5,1%	23,24	+1,9%	23,68	+0,6%	23,82	+2,5 %
Concours de l'État	8,29	+1,1%	8,38	-0,2%	8,37	+14,4%	9,57	+14,2 %
Subventions reçues et participations	2,71	+3,1%	2,79	+4,4%	2,92	+3,9%	3,03	+8,5 %
Ventes de biens et services	8,30	+5,4%	8,75	+0,2%	8,78	+8,5%	9,52	+8,7 %
Autres recettes de fonctionnement	1,87	+0,6%	1,88	+5,0%	1,98	+1,4%	2,00	+6,5 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	8,71	+5,6%	9,20	-1,0%	9,11	+9,5%	9,97	+8,4 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	14,05	+15,5%	16,23	-9,1%	14,75	+3,5%	15,27	-5,9 %
Dépenses d'équipement	11,17	+15,2%	12,87	-11,4%	11,40	+6,1%	12,10	-6,0 %
Subventions d'équipement versées	1,66	+15,3%	1,92	+8,9%	2,09	-6,4%	1,95	+1,9 %
Autres dépenses d'investissement	1,22	+18,1%	1,45	-12,5%	1,26	-3,5%	1,22	-15,6 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,06	+15,2%	5,84	-5,4%	5,52	+8,6%	6,00	+2,8 %
FCTVA	0,92	+13,8%	1,05	+7,8%	1,13	+21,3%	1,37	+30,8 %
Dotations et subventions d'équipement	2,61	+13,7%	2,97	-5,4%	2,81	+15,3%	3,24	+9,0 %
Autres recettes d'investissement	1,53	+18,7%	1,82	-12,9%	1,58	-12,3%	1,39	-23,7 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	48,62	+7,1%	52,08	-1,4%	51,36	+3,7%	53,24	+2,2 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	48,35	+5,3%	50,89	+0,7%	51,23	+5,3%	53,94	+6,0 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,27		-1,19		-0,13		+0,70	
Remboursements de dette (8)	4,08	+3,0%	4,20	-4,1%	4,02	+10,2%	4,44	+5,7 %
Emprunts (9)	4,40	+20,7%	5,31	+4,9%	5,58	-18,6%	4,54	-14,5 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,33		+1,12		+1,55		+0,11	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	52,70	+6,8%	56,28	-1,6%	55,38	+4,1%	57,67	+2,5 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	52,75	+6,5%	56,21	+1,1%	56,81	+2,9%	58,48	+4,1 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,05		-0,07		+1,43		+0,81	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	44,23	+3,2%	45,64	+6,1%	48,42	+0,7%	48,78	+6,9 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,1%	+0,3 pt	20,4%	-0,5 pt	19,9%	+0,9 pt	20,8%	+0,4 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,7%	+0,4 pt	11,1%	+0,0 pt	11,1%	+0,4 pt	11,6%	+0,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	102,2%	-0,9 pt	101,3%	+4,6 pt	105,9%	-4,2 pt	101,7%	+0,5 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	-0,1 an	5,0 ans	+0,4 an	5,3 ans	-0,4 an	4,9 ans	-0,1 an

Dépenses et recettes nettes, notamment des reversements faits aux communes.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C3. Consolidation BP et BA des Départements (a)

(en milliards d'euros)		Valeurs provisoires						
BP et BA consolidés	2018	2019 / 2018 à champ constant (c)	2019 (d)	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	58,13	+1,4%	56,83	+1,7%	57,82	+1,4%	57,45	+1,1 %
Achats et charges externes	4,18	+1,4%	4,12	-1,0%	4,08	+0,9%	3,71	-9,9 %
Frais de personnel	12,58	+1,3%	12,50	+1,7%	12,71	+2,6%	12,32	-1,5 %
Charges financières	0,74	-5,9%	0,70	-8,5%	0,64	-8,4%	0,58	-17,1 %
Dépenses d'intervention	39,98	+1,9%	39,02	+2,2%	39,87	+1,3%	40,36	+3,4 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,66	-23,2%	0,49	+8,8%	0,53	-4,4%	0,48	-0,6 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	66,08	+3,3%	66,20	-0,5%	65,86	+6,6%	68,77	+3,9 %
Impôts et taxes	47,29	+4,8%	47,69	-0,0%	47,68	+8,2%	51,55	+8,1 %
Concours de l'État	10,42	+1,1%	10,53	-2,2%	10,30	-0,6%	10,21	-3,0 %
Subventions reçues et participations	5,66	-1,4%	5,44	+1,8%	5,54	+5,7%	4,92	-9,6 %
Ventes de biens et services	0,94	+2,9%	0,97	-5,8%	0,91	+0,4%	0,38	-60,8 %
Autres recettes de fonctionnement	1,77	-7,1%	1,57	-8,9%	1,43	+10,2%	1,71	+8,6 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	7,95	+17,1%	9,37	-14,2%	8,04	+43,5%	11,33	+20,9 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,51	+14,7%	10,67	+0,6%	10,73	+9,7%	11,39	+6,7 %
Dépenses d'équipement	6,03	+13,7%	6,81	+0,3%	6,83	+14,0%	7,39	+8,5 %
Subventions d'équipement versées	3,25	+16,6%	3,63	-0,5%	3,61	+2,7%	3,73	+2,9 %
Autres dépenses d'investissement	0,22	+15,4%	0,24	+23,7%	0,29	-4,6%	0,27	+13,8 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,62	+8,4%	2,62	-2,6%	2,55	+7,8%	2,63	+0,3 %
FCTVA	0,85	+6,2%	0,89	+10,3%	0,98	+2,8%	1,00	+12,5 %
Dotations et subventions d'équipement	1,32	+9,0%	1,29	-5,1%	1,23	+8,2%	1,23	-5,1 %
Autres recettes d'investissement	0,46	+11,3%	0,43	-21,8%	0,34	+20,6%	0,40	-8,5 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	67,63	+3,3%	67,50	+1,6%	68,55	+2,7%	68,83	+2,0 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	68,70	+3,5%	68,82	-0,6%	68,41	+6,6%	71,40	+3,8 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,07		+1,31		-0,15		+2,56	
Remboursements de dette (8)	3,26	+5,1%	3,42	-3,2%	3,31	+7,5%	3,52	+2,8 %
Emprunts (9)	2,54	-1,1%	2,51	+71,1%	4,29	-29,7%	2,89	+15,2 %
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,72		-0,91		+0,98		-0,63	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	70,89	+3,4%	70,93	+1,3%	71,87	+2,9%	72,35	+2,0 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	71,24	+3,3%	71,33	+1,9%	72,70	+4,4%	74,29	+4,2 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,35		+0,40		+0,83		+1,93	
Dette au 31 décembre (12) (b)	32,61	-2,4%	31,83	+3,3%	32,89	-1,6%	31,78	-0,2 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	12,0%	+1,7 pt	14,2%	-1,9 pt	12,2%	+4,2 pt	16,5%	+2,3 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,1%	+1,6 pt	9,0%	-1,8 pt	7,2%	+4,2 pt	11,4%	+2,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	49,4%	-2,8 pt	48,1%	+1,9 pt	49,9%	-3,8 pt	46,2%	-1,9 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,1 ans	-0,7 an	3,4 ans	+0,7 an	4,1 ans	-1,3 ans	2,8 ans	-0,6 an

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et de Guyane à partir de 2016 et collectivité de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Paris.

(d) la Ville de Paris, créée en 2019 en lieu et place du département et de la commune de Paris, est considérée comme une commune.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C4. Consolidation BP et BA des régions et des CTU^(a)

(en milliards d'euros)	Valeurs provisoires								
	BP et BA consolidés	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	22,32	+1,3%	22,61	-3,2%	21,89	+3,4%	22,64	+0,2 %	
Achats et charges externes	3,61	+3,9%	3,75	+2,9%	3,86	+8,3%	4,18	+11,4 %	
Frais de personnel	3,97	+2,3%	4,06	+1,8%	4,13	+3,7%	4,29	+5,6 %	
Charges financières	0,60	-2,3%	0,59	-3,8%	0,56	-0,8%	0,56	-4,5 %	
Dépenses d'intervention	13,89	+0,7%	13,99	-7,4%	12,96	+0,4%	13,00	-7,1 %	
Autres dépenses de fonctionnement	0,25	-13,2%	0,22	+70,9%	0,38	+63,0%	0,61	+178,7 %	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	28,07	+3,6%	29,07	-7,3%	26,95	+5,4%	28,39	-2,3 %	
Impôts et taxes	23,80	+2,6%	24,43	-9,8%	22,04	+2,7%	22,64	-7,4 %	
Concours de l'État	1,92	-3,4%	1,86	+4,0%	1,93	+14,2%	2,21	+18,8 %	
Subventions reçues et participations	1,83	+20,0%	2,20	+10,4%	2,42	+13,1%	2,74	+24,9 %	
Ventes de biens et services	0,14	+24,6%	0,17	-14,0%	0,15	+14,1%	0,17	-1,8 %	
Autres recettes de fonctionnement	0,37	+8,7%	0,41	-1,3%	0,40	+59,0%	0,64	+56,8 %	
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,75	+12,4%	6,46	-21,7%	5,06	+13,7%	5,75	-11,0 %	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	10,18	+10,4%	11,24	+14,9%	12,91	+4,4%	13,47	+19,9 %	
Dépenses d'équipement	3,20	+5,8%	3,39	-4,2%	3,24	+20,1%	3,89	+15,0 %	
Subventions d'équipement versées	6,49	+12,2%	7,28	+20,8%	8,80	+0,7%	8,86	+21,6 %	
Autres dépenses d'investissement	0,49	+16,8%	0,57	+52,2%	0,87	-17,2%	0,72	+26,0 %	
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	4,33	+11,3%	4,82	+15,6%	5,57	-0,0%	5,57	+15,5 %	
FCTVA	0,57	-10,3%	0,51	+0,9%	0,52	+10,2%	0,57	+11,2 %	
Dotations et subventions d'équipement	3,29	+15,8%	3,81	+17,9%	4,50	-1,2%	4,44	+16,5 %	
Autres recettes d'investissement	0,47	+5,8%	0,50	+12,4%	0,56	-0,1%	0,56	+12,3 %	
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	32,50	+4,1%	33,85	+2,8%	34,80	+3,8%	36,11	+6,7 %	
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	32,40	+4,6%	33,89	-4,0%	32,52	+4,4%	33,97	+0,2 %	
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,10		+0,04		-2,28		-2,15		
Remboursements de dette (8)	2,11	-10,1%	1,89	+26,1%	2,39	-26,6%	1,75	-7,4 %	
Emprunts (9)	2,70	-24,7%	2,03	+136,2%	4,80	-14,7%	4,09	+101,5 %	
Flux net de dette =(9)-(8)	+0,59		+0,14		+2,41		+2,34		
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	34,61	+3,3%	35,74	+4,1%	37,19	+1,8%	37,87	+6,0 %	
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	35,10	+2,3%	35,92	+3,9%	37,32	+2,0%	38,06	+6,0 %	
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,49		+0,18		+0,13		+0,19		
Dette au 31 décembre (12)^(b)	27,85	+0,7%	28,04	+9,0%	30,55	+8,1%	33,01	+17,8 %	
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,5%	+1,7 pt	22,2%	-3,5 pt	18,8%	+1,5 pt	20,3%	-2,0 pt	
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,0%	+2,7 pt	15,7%	-5,8 pt	9,9%	+4,2 pt	14,1%	-1,6 pt	
Taux d'endettement = (12) / (2)	99,2%	-2,8 pt	96,5%	+16,9 pt	113,4%	+2,9 pt	116,3%	+19,8 pt	
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	- 0,5 an	4,3 ans	+ 1,7 ans	6,0 ans	- 0,3 an	5,7 ans	+ 1,4 ans	

(a) Collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et de Guyane à partir de 2016 et collectivité de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M2). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C5. Consolidation BP et BA des syndicats

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires							
	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	11,19	+3,3 %	11,57	-2,1 %	11,33	+6,2 %	12,03	+4,0 %
Achats et charges externes	5,89	+3,7 %	6,11	-2,3 %	5,97	+8,9 %	6,50	+6,4 %
Frais de personnel	2,85	+1,6 %	2,89	+0,8 %	2,91	+3,1 %	3,01	+3,9 %
Charges financières	0,61	-8,5 %	0,56	-7,7 %	0,51	-7,0 %	0,48	-14,2 %
Dépenses d'intervention	0,97	+3,3 %	1,00	-4,3 %	0,96	+5,2 %	1,01	+0,7 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,88	+14,6 %	1,01	-4,0 %	0,97	+7,1 %	1,04	+2,7 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	14,70	+3,7 %	15,24	-1,6 %	14,99	+7,4 %	16,11	+5,7 %
Impôts et taxes	2,09	+6,3 %	2,22	-4,5 %	2,12	+7,3 %	2,27	+2,4 %
Concours de l'État	0,02	+30,8 %	0,03	+49,8 %	0,04	+23,4 %	0,05	+84,8 %
Subventions reçues et participations	5,52	+1,0 %	5,57	+0,9 %	5,62	+5,4 %	5,93	+6,3 %
Ventes de biens et services	5,85	+4,0 %	6,09	-5,2 %	5,77	+7,6 %	6,21	+2,0 %
Autres recettes de fonctionnement	1,22	+9,3 %	1,33	+7,9 %	1,44	+14,6 %	1,65	+23,6 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,51	+4,7 %	3,67	-0,2 %	3,67	+11,2 %	4,08	+11,0 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,79	+8,9 %	7,39	-6,5 %	6,92	+11,8 %	7,73	+4,6 %
Dépenses d'équipement	6,16	+5,7 %	6,51	-7,2 %	6,04	+13,1 %	6,84	+5,0 %
Subventions d'équipement versées	0,13	+128,7 %	0,29	+17,4 %	0,35	-13,9 %	0,30	+1,1 %
Autres dépenses d'investissement	0,50	+18,1 %	0,59	-10,5 %	0,53	+13,7 %	0,60	+1,7 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,29	+8,4 %	3,57	-6,3 %	3,35	+10,4 %	3,70	+3,5 %
FCTVA	0,19	+16,4 %	0,22	+11,2 %	0,24	+18,6 %	0,28	+31,8 %
Dotations et subventions d'équipement	2,30	+9,5 %	2,52	-3,6 %	2,43	+12,2 %	2,73	+8,2 %
Autres recettes d'investissement	0,81	+3,6 %	0,84	-19,0 %	0,68	+1,2 %	0,69	-18,1 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	17,98	+5,4 %	18,96	-3,8 %	18,24	+8,3 %	19,77	+4,2 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	17,99	+4,5 %	18,81	-2,5 %	18,34	+8,0 %	19,80	+5,3 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,01		-0,15		+0,10		+0,04	
Remboursements de dette (8)	1,69	-2,2 %	1,65	-3,2 %	1,60	+5,5 %	1,69	+2,1 %
Emprunts (9)	1,93	-2,7 %	1,87	+3,2 %	1,93	+16,1 %	2,25	+19,8 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,24		+0,22		+0,34		+0,56	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	19,67	+4,8 %	20,61	-3,7 %	19,84	+8,1 %	21,45	+4,1 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	19,92	+3,8 %	20,69	-2,0 %	20,27	+8,8 %	22,05	+6,6 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,25		+0,07		+0,43		+0,60	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	17,95	+3,2 %	18,52	-0,0 %	18,52	+3,5 %	19,18	+3,5 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,9%	+0,2 pt	24,1%	+0,4 pt	24,4%	+0,9 pt	25,3%	+1,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,4%	+0,9 pt	13,3%	+0,5 pt	13,8%	+1,1 pt	14,8%	+1,6 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	122,1%	-0,5 pt	121,5%	+2,0 pt	123,5%	-4,5 pt	119,1%	-2,5 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	-0,1 an	5,0 ans	+0,0 an	5,1 ans	-0,3 an	4,7 ans	-0,3 an

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

2D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1) De même qu'il faut neutraliser les flux entre le budget principal (BP) d'une collectivité et ses budgets annexes (BA) pour pouvoir agréger l'ensemble de ses budgets, il faut neutraliser les flux entre les différentes collectivités pour pouvoir agréger les comptes des collectivités : flux entre communes pour présenter un compte de l'ensemble des communes, flux entre communes et groupements à fiscalité propre (GFP) pour les comptes du bloc communal, flux entre bloc communal, départements et régions pour présenter le compte de l'ensemble des collectivités locales.

Le groupe de travail précédemment évoqué (*cf. partie C sur la consolidation entre BP et BA*) a abouti à des préconisations sur les comptes à considérer pour estimer de la façon la plus vraisemblable possible les montants à neutraliser. Ces comptes sont présentés dans le tableau de définitions.

2) Les montants et les évolutions de certains comptes sont plus affectés que d'autres par la consolidation : la différence est concentrée sur les agrégats les plus impactés par la consolidation (*cf. tableau page suivante*) et ceux pour lesquels la différence est la plus grande entre, d'une part, budgets principaux et, d'autre part, les syndicats et les budgets annexes. Par exemple, les dépenses d'investissement des budgets principaux de l'ensemble des collectivités locales augmentent de + 5,3 % en 2021 ; mais elles augmentent de + 13,0 % pour les budgets principaux des syndicats, et augmentent de + 9,5 % pour les BA. *In fine*, les dépenses d'investissement augmentent de + 6,4 % en 2021 selon les comptes consolidés.

3) On peut décomposer par région les comptes consolidés. Pour comparer correctement les régions entre elles, il faut comparer les montants par habitant, tant en niveau qu'en évolution. Si les dépenses des collectivités dans une région augmentent, cela peut aussi refléter un besoin dû à une population qui augmente. Au cours des années 2010, la population française augmentait assez régulièrement de + 0,5 % chaque année. Mais tandis qu'elle diminuait en Martinique et en Guadeloupe et qu'elle stagnait en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand-Est, elle augmentait bien plus que la moyenne en Guyane, en Corse et en Occitanie.

D1. Consolidation entre personnes morales distinctes : communes et groupements à fiscalité propre (GFP) (bloc communal) - 2021

Lecture : les achats et charges externes consolidés des collectivités du bloc communal sont égaux à la somme des achats et charges externes des budgets principaux et annexes des communes et des GFP (moins les flux BP-BA neutralisés), de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre communes et GFP. Les remboursements de frais des communes aux GFP sont estimés par le crédit net du compte 70875 des GFP ; les remboursements de frais des GFP vers les communes sont estimés par le débit net du compte 62875 des GFP. Ces remboursements de frais versés respectivement par les communes et par les GFP se retrouvent par symétrie en recette des GFP et des communes, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des collectivités du bloc communal.

Dépenses de fonctionnement	Comptes qui estiment les flux à neutraliser :
Achats et charges externes	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Frais de personnel	
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Charges financières	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Ventes de biens et services	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Autres recettes de fonctionnement	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et Subventions d'équipement	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Emprunts	

D1. Consolidation du bloc communal (hors syndicats)

Comptes et niveaux consolidés	Données provisoires							
	2018	2019 / 2018 ^(c)	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	102,71	+1,8%	106,55	-0,3%	106,20	+3,1%	109,52	+2,8%
Achats et charges externes	30,76	+4,0%	32,05	-4,2%	30,71	+6,0%	32,57	+1,6%
Frais de personnel	48,09	+1,8%	49,18	+0,9%	49,63	+2,8%	51,01	+3,7%
Charges financières	3,05	-6,4%	2,87	-6,3%	2,69	-7,5%	2,48	-13,4%
Dépenses d'intervention	15,92	-0,1%	17,60	+1,3%	17,82	+1,5%	18,09	+2,8%
Autres dépenses de fonctionnement	4,89	-0,9%	4,85	+10,1%	5,34	+0,6%	5,37	+10,7%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	124,86	+2,3%	129,71	-1,3%	128,07	+4,4%	133,64	+3,0%
Impôts et taxes	74,47	+2,9%	78,36	+0,6%	78,86	+1,9%	80,40	+2,6%
Concours de l'État	22,43	+0,9%	22,60	+0,6%	22,75	+7,7%	24,50	+8,4%
Subventions reçues et participations	6,32	+0,3%	6,47	+4,5%	6,76	+0,5%	6,80	+5,1%
Ventes de biens et services	15,99	+2,8%	16,51	-13,3%	14,31	+12,7%	16,12	-2,4%
Autres recettes de fonctionnement	5,65	+0,6%	5,77	-6,7%	5,39	+8,3%	5,83	+1,1%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	22,15	+4,4%	23,17	-5,6%	21,87	+10,3%	24,12	+4,1%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	37,18	+14,1%	42,58	-14,5%	36,40	+5,3%	38,32	-10,0%
Dépenses d'équipement	32,69	+14,6%	37,48	-16,2%	31,39	+5,9%	33,24	-11,3%
Subventions d'équipement versées	2,31	+13,4%	2,71	+5,5%	2,86	+1,1%	2,89	+6,7%
Autres dépenses d'investissement	2,18	+8,3%	2,39	-9,9%	2,15	+1,7%	2,19	-8,3%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	16,22	+7,1%	17,43	-6,1%	16,37	+4,7%	17,13	-1,7%
FCTVA	3,55	+9,3%	3,88	+8,3%	4,20	+3,8%	4,36	+12,4%
Autres dotations et Subventions d'équipement	7,76	+9,7%	8,53	-4,2%	8,17	+10,5%	9,02	+5,8%
Autres recettes d'investissement	4,91	+1,2%	5,02	-20,5%	3,99	-6,2%	3,75	-25,4%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	139,89	+5,1%	149,13	-4,4%	142,60	+3,7%	147,85	-0,9%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	141,09	+2,8%	147,15	-1,8%	144,43	+4,4%	150,77	+2,5%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,19		-1,98		+1,83		+2,92	
Remboursements de dette (8)	10,85	+2,1%	11,13	-3,0%	10,80	+4,4%	11,28	+1,3%
Emprunts (9)	10,87	+15,8%	12,24	-2,3%	11,96	-2,9%	11,61	-5,1%
Flux net de dette = (9)-(8)	0,02		1,11		1,16		0,34	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	150,74	+4,9%	160,26	-4,3%	153,40	+3,7%	159,12	-0,7%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	151,96	+3,8%	159,39	-1,9%	156,39	+3,8%	162,38	+1,9%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,22		-0,87		+3,00		+3,26	
Dette au 31 décembre (12) ^(c)	116,39	+0,9%	117,39	+1,4%	119,10	+0,2%	119,39	+1,7%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,7%	+0,4 pt	17,9%	-0,8 pt	17,1%	+1,0 pt	18,0%	+0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,0%	+0,4 pt	9,3%	-0,6 pt	8,6%	+1,0 pt	9,6%	+0,3 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	93,2%	-1,3 pt	90,5%	+2,5 pt	93,0%	-3,7 pt	89,3%	-1,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	- 0,2 an	5,1 ans	+ 0,4 an	5,4 ans	- 0,5 an	5,0 ans	- 0,1 an

(a) Y compris métropole de Lyon et, à partir de 2016, les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGF).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Ville de Paris.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette

D2. Consolidation entre personnes morales distinctes : ensemble (y compris syndicats)

Lecture : les dépenses d'intervention consolidées de l'ensemble des collectivités locales sont égales à la somme des dépenses d'intervention consolidées du bloc communal (voir D1), des syndicats (voir C5), des départements (voir C3) et des régions (voir C4) de laquelle on soustrait les subventions de fonctionnement entre personnes morales distinctes : du bloc communal auquel on ajoute les syndicats à cette étape de la consolidation (BC) aux départements et aux régions (et CTU), des départements au BC et aux régions, des régions au BC et aux départements etc. Le flux de subvention de fonctionnement du BC (y compris syndicats) aux départements est estimé par le débit net des comptes 65733 et 6552 des communes (hors Martinique et Guyane). Ces subventions du BC aux départements se retrouvent par symétrie en recette des départements, et ils sont donc soustraits aussi des recettes de fonctionnement (dans le sous-total "Subventions reçues et participations").

Bloc communal y compris syndicats [BC] + Départements + Régions + CTU	
Dépenses de fonctionnement	
Comptes qui estiment les flux à neutraliser :	
Achats et charges externes	
Frais de personnel	
Charges financières	
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Ventes de biens et services	
Autres recettes de fonctionnement	
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et subventions d'équipement	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC

ANNEXE 2D - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS)

Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Emprunts	

D2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) ^(a)

<i>(en milliards d'euros)</i>	<i>Valeurs provisoires</i>							
Comptes et niveaux consolidés	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021	2021 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	192,53	+1,7 %	195,74	-0,1 %	195,45	+2,9 %	201,06	+2,7%
Achats et charges externes	44,44	+3,6 %	46,03	-3,1 %	44,63	+6,1 %	47,37	+2,9%
Frais de personnel	67,48	+1,7 %	68,63	+1,1 %	69,39	+2,8 %	71,34	+3,9%
Charges financières	5,00	-5,9 %	4,71	-6,5 %	4,40	-6,7 %	4,11	-12,8%
Dépenses d'intervention	68,93	+1,3 %	69,80	+0,0 %	69,82	+1,3 %	70,71	+1,3%
Autres dépenses de fonctionnement	6,68	-1,6 %	6,57	+9,8 %	7,21	+4,3 %	7,53	+14,6%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	231,89	+2,8 %	238,42	-1,8 %	234,09	+5,3 %	246,54	+3,4%
Impôts et taxes	147,66	+3,4 %	152,70	-1,3 %	150,70	+4,1 %	156,89	+2,7%
Concours de l'État	34,79	+0,7 %	35,02	+0,0 %	35,02	+5,6 %	36,99	+5,6%
Subventions reçues et participations	17,51	+2,1 %	17,87	+3,9 %	18,57	+5,2 %	19,55	+9,4%
Ventes de biens et services	22,92	+3,5 %	23,73	-10,9 %	21,14	+10,8 %	23,41	-1,4%
Autres recettes de fonctionnement	9,01	+0,8 %	9,09	-4,7 %	8,66	+12,0 %	9,70	+6,8%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	39,36	+8,4 %	42,68	-9,5 %	38,64	+17,7 %	45,48	+6,6%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	60,41	+12,4 %	67,93	-7,0 %	63,14	+6,4 %	67,19	-1,1%
Dépenses d'équipement	48,09	+12,7 %	54,18	-12,3 %	47,50	+8,9 %	51,75	-4,5%
Subventions d'équipement versées	8,93	+11,5 %	9,96	+18,4 %	11,80	-1,2 %	11,65	+17,0%
Autres dépenses d'investissement	3,39	+11,8 %	3,78	+1,5 %	3,84	-1,4 %	3,79	+0,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	23,18	+5,5 %	24,46	-1,9 %	23,99	+4,3 %	25,02	+2,3%
FCTVA	5,15	+6,7 %	5,50	+8,1 %	5,95	+4,8 %	6,23	+13,2%
Dotations et Subventions d'équipement	11,43	+6,7 %	12,20	+2,5 %	12,50	+7,3 %	13,42	+10,0%
Autres recettes d'investissement	6,60	+2,4 %	6,76	-18,0 %	5,54	-3,0 %	5,38	-20,4%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	252,94	+4,2 %	263,67	-1,9 %	258,59	+3,7 %	268,25	+1,7%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	255,08	+3,1 %	262,87	-1,8 %	258,08	+5,2 %	271,56	+3,3%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+2,13		-0,79		-0,51		+3,31	
Remboursements de dette (8)	17,85	+1,2 %	18,07	+0,0 %	18,07	+1,1 %	18,26	+1,1%
Emprunts (9)	18,04	+3,4 %	18,66	+23,2 %	22,99	-8,8 %	20,97	+12,4%
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,18		+0,59		+4,92		+2,71	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	270,79	+4,0 %	281,73	-1,8 %	276,66	+3,6 %	286,51	+1,7%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	273,11	+3,1 %	281,53	-0,2 %	281,06	+4,1 %	292,53	+3,9%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+2,32		-0,20		+4,41		+6,02	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	194,80	+0,5 %	195,79	+2,7 %	201,06	+1,4 %	203,94	+4,2%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,0%	+0,9 pt	17,9%	-1,4 pt	16,5%	+1,9 pt	18,4%	+0,5 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,3%	+1,0 pt	10,3%	-1,5 pt	8,8%	+2,3 pt	11,0%	+0,7 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	84,0%	-1,9 pt	82,1%	+3,8 pt	85,9%	-3,2 pt	82,7%	+0,6 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,9 ans	-0,4 an	4,6 ans	+0,6 an	5,2 ans	-0,7 an	4,5 ans	-0,1 an

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette

D2 Régionalisé. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) (a) par région

2021	Montants en € / habitant						Soldes et ratios comptables		
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Épargne brute	Dépenses d'investissement (hors remboursement de dette)	Recettes d'investissement (hors emprunts)	Dette au 31/12	Besoin (+) ou capacité (-) de financement (en € / hab. DGF)	Taux d'épargne brute (EB / RF)	Délai de désendettement (Dette / EB)
France métropolitaine + DOM	2 946	3 613	667	985	367	2 989	+49	18,4%	4,5 ans
Auvergne-Rhône-Alpes	2 879	3 662	783	1 127	415	3 070	+72	21,4%	3,9 ans
Bourgogne-Franche-Comté	2 745	3 394	649	929	329	2 617	+48	19,1%	4,0 ans
Bretagne	2 600	3 326	726	960	313	2 538	+79	21,8%	3,5 ans
Centre-Val de Loire	2 702	3 306	604	986	393	2 637	+11	18,3%	4,4 ans
Corse	4 752	5 682	929	1 697	691	4 510	-77	16,4%	4,9 ans
Grand Est	2 706	3 348	642	859	327	2 542	+110	19,2%	4,0 ans
Hauts-de-France	2 966	3 560	593	807	327	2 874	+114	16,7%	4,8 ans
Ile-de-France ^(b)	2 950	3 504	553	929	340	3 213	-35	15,8%	5,8 ans
Normandie	2 857	3 553	696	919	360	2 443	+137	19,6%	3,5 ans
Nouvelle-Aquitaine	2 928	3 652	725	1 060	379	2 879	+43	19,8%	4,0 ans
Occitanie	3 203	3 919	716	1 117	398	3 356	-3	18,3%	4,7 ans
Pays-de-la-Loire	2 623	3 332	709	972	335	2 553	+72	21,3%	3,6 ans
PACA	3 381	4 113	732	979	342	3 943	+94	17,8%	5,4 ans
Guadeloupe	4 279	4 867	588	1 048	612	2 595	+153	12,1%	4,4 ans
Guyane	2 895	3 320	425	1 205	853	1 000	+73	12,8%	2,4 ans
Martinique	4 539	4 888	348	1 140	642	3 654	-149	7,1%	10,5 ans
La Réunion	3 539	4 197	658	1 315	574	4 123	-82	15,7%	6,3 ans
Mayotte	2 235	2 620	385	745	372	763	+12	14,7%	2,0 ans

	Taux de croissance ^(c) en 2021 (en %)						Écart ^(c) 2021 - 2020		
France métropolitaine + DOM	+2,5%	+5,0%	+17,3%	+6,1%	+4,0%	+1,1%	+56	+1,9 pt	-0,7 an
Auvergne-Rhône-Alpes	+2,6%	+3,9%	+8,8%	+3,3%	+2,0%	-1,0%	+36	+1,0 pt	-0,4 an
Bourgogne-Franche-Comté	+2,8%	+4,3%	+11,1%	+10,3%	+5,8%	+1,4%	-4	+1,2 pt	-0,4 an
Bretagne	+2,5%	+4,6%	+13,2%	+3,0%	+4,7%	+0,3%	+70	+1,6 pt	-0,4 an
Centre-Val de Loire	+2,9%	+4,0%	+9,4%	+19,1%	+27,3%	+3,0%	-22	+0,9 pt	-0,3 an
Corse	+2,2%	+5,5%	+26,4%	+17,9%	+4,0%	+2,1%	-37	+2,7 pt	-1,2 an
Grand Est	+3,7%	+6,7%	+21,4%	+7,2%	+3,6%	-0,0%	+67	+2,3 pt	-0,9 an
Hauts-de-France	+3,9%	+5,6%	+15,3%	+6,6%	+18,4%	-1,2%	+79	+1,4 pt	-0,8 an
Ile-de-France ^(b)	+2,0%	+4,3%	+18,9%	+6,1%	+4,7%	+2,8%	+50	+1,9 pt	-0,9 an
Normandie	+3,0%	+4,7%	+11,9%	-2,0%	-9,5%	-0,6%	+55	+1,3 pt	-0,4 an
Nouvelle-Aquitaine	+2,5%	+6,0%	+22,9%	+10,6%	+7,5%	+2,1%	+59	+2,7 pt	-0,8 an
Occitanie	+2,3%	+4,5%	+15,6%	+10,3%	+5,5%	+2,6%	+13	+1,8 pt	-0,6 an
Pays-de-la-Loire	+3,6%	+5,2%	+11,6%	+4,7%	+9,1%	+0,6%	+58	+1,2 pt	-0,4 an
PACA	+0,7%	+5,8%	+37,7%	-3,0%	-9,2%	+0,3%	+196	+4,1 pt	-2,0 an
Guadeloupe	+1,8%	+4,6%	+30,0%	-8,2%	-8,0%	+4,1%	+177	+2,4 pt	-1,1 an
Guyane	+0,9%	+6,5%	+69,7%	+17,0%	-12,4%	+2,7%	-121	+4,8 pt	-1,5 an
Martinique	+3,1%	+5,6%	+54,8%	+24,3%	+58,1%	+7,9%	+137	+2,3 pt	-4,6 an
La Réunion	+1,4%	+6,0%	+40,1%	+11,0%	-21,3%	+5,0%	-97	+3,8 pt	-2,1 an
Mayotte	+9,1%	+12,8%	+40,3%	-2,3%	+5,3%	+1,1%	+147	+2,9 pt	-0,8 an

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La source utilisée n'inclut pas Ile-de-France mobilité.

(c) Évolutions des montants par habitant, donc compte tenu de la croissance de la population totale (municipale et comptée à part).

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Insee, recensement de la population.

2E. Estimations 2022 des finances départementales et régionales

LEANA CARELLE MADJOU FOTSING (DGCL)

(à venir dans le rapport final en juillet)

2F. Les dépenses des collectivités locales ventilées par fonction

1. Introduction - champ couvert

Les annexes précédentes décomposent les dépenses selon leur nature : achats et charges externes, frais de personnel, charges financières, dépenses d'intervention, autres charges, pour les dépenses de fonctionnement ; dépenses d'équipement, subventions d'équipement et autres dépenses, pour les investissements.

On décompose ici les dépenses de fonctionnement et d'investissement selon leur ventilation par fonction (santé, culture, transports etc.), pour les collectivités qui sont tenues de présenter cette ventilation : les régions et les CTU, les départements, toutes les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, les communautés de communes ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus, et enfin toutes les communes de 3 500 habitants ou plus.

Certaines dépenses sont toutefois dites "non ventilables", notamment les opérations financières ; c'est pourquoi nous avons présenté en une ligne séparée les charges financières des dépenses de fonctionnement (les remboursements de dette sont traditionnellement exclus des dépenses d'investissement, nous ne les rapportons pas ici non plus). En complément des dépenses des collectivités qui présentent cette ventilation, nous publions le total des dépenses des collectivités "hors champ", c'est-à-dire celles qui ne présentent pas obligatoirement de ventilation fonctionnelle dans leurs comptes : les communes de moins de 3 500 habitants, et les communautés de communes n'ayant que des communes de moins de 3 500 habitants. Cela permet de retrouver le total des dépenses publiées dans les autres annexes, et de mesurer le poids que représentent les collectivités qui ventilent leurs dépenses, tant en nombre de collectivités (9,2 % des communes et 69,5 % des groupements à fiscalité propre ventilent leurs dépenses par fonction en 2021), qu'en montant dépensé, hors charges financières (77,4 % des dépenses des communes, et 94,4 % de celles des GFP sont ventilés par fonction).

2. Une présentation commune à tous les niveaux de collectivités

Chaque instruction comptable et budgétaire a sa propre ventilation fonctionnelle des dépenses, plus ou moins détaillée en fonction des compétences attribuées. Par exemple, la M14 (bloc communal) détaille davantage les dépenses culturelles et sportives que la M52 (départements), qui se penche plus sur les dépenses sociales, ou que la M71 (régions) qui propose davantage de détail pour les dépenses de transports.

Nous proposons ici une nomenclature commune aux trois niveaux de collectivités, en 9 groupes et 34 agrégats : Services généraux (4 agrégats), Sécurité et salubrité publiques (1 agrégat), Enseignement-formation-apprentissage (5 agrégats), Culture-sport-vie sociale (4 agrégats), Santé-action sociale (3 agrégats), Aménagement des territoires-habitat (3 agrégats), Environnement (4 agrégats), Transports-routes-voirie (5 agrégats), Action économique (5 agrégats), à laquelle nous avons ajouté la ventilation propre à l'exercice 2021 concernant le plan de relance (crise sanitaire), regroupée ici en un seul agrégat. Les tableaux de correspondance entre les nomenclatures M14, M52, M71 et cette nomenclature commune de diffusion sont présentés dans le fichier de l'annexe 2F disponible en ligne. La ventilation de l'ensemble des collectivités locales est présentée selon ces 9 groupes et 35 agrégats (*tableau F5*).

Pour les tableaux relatifs à chaque niveau de collectivité, on souhaite en revanche profiter des détails supplémentaires disponibles dans chaque nomenclature. Mais l'apparition récente de la nomenclature M57, transversale à tous les niveaux de collectivités, et qui se généralise progressivement à l'ensemble des collectivités, bouscule un peu les présentations habituelles. Par exemple, la M14 distingue les sports et la culture, tandis que la M57 les regroupe. Les importantes dépenses de "services communs" relatifs à ce groupe en M57 ne peuvent alors plus se décomposer entre, d'une part, la culture, et d'autre part, les sports. De même, la façon de séparer les dépenses relatives à l'aménagement du territoire, à l'habitat, et aux transports n'est pas du tout la même en M57 qu'en M14. Réciproquement, la M57 introduit de nombreuses innovations, qui ne sont pas ajoutées dans les autres nomenclatures : égalité entre hommes et femmes (fonction 341, au sein de

sa fonction 3 : Culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs), art public (fonction 513, au sein de sa fonction 5 : Aménagement du territoire), etc. Dès lors, tant que l'ensemble des collectivités n'a pas adopté la M57, on ne peut pas commenter la progression de ces dépenses, car leur évolution est chaque année, pour partie, due à la généralisation de la M57 (qui permet désormais de les identifier précisément, alors qu'elles étaient, avant la M57, enregistrées ailleurs, par exemple en "Administration générale" (fonction 020 en M14), ou en "Opérations non ventilables" (fonction 01). Les différentes décompositions proposées dans les annexes F1 à F4, propres à chaque niveau de collectivités, ont alors pour but de ventiler au mieux les dépenses selon leurs différentes compétences, tout en respectant un regroupement commun à tous ces niveaux de collectivités. Par exemple, le groupe "Sécurité et salubrité publiques" ne comporte qu'un unique agrégat dans l'annexe F5 de l'ensemble des collectivités, car la M71 ne distingue rien d'autre que la fonction "Sécurité" (elle ne distingue pas les dépenses relatives aux incendies et secours, ou à l'hygiène publique, car les régions n'ont pas ces compétences). Pour l'ensemble des collectivités, on ne peut donc pas aller plus finement que le groupe "Sécurité" ; mais les annexes relatives aux communes et à leurs groupements (tableaux F1 et F2) détaillent ce groupe en 5 agrégats (services communs, police-sécurité-justice, incendie et secours, hygiène et salubrité publiques, autres interventions de protection des personnes et des biens), et celle sur les départements (F3) le détaille en 2 agrégats (incendie et secours, autres).

3. Rapporter les dépenses à une population correspondant au champ couvert, qui peut varier fortement d'une année d'une l'autre

Les séries rétrospectives depuis 2013, date de disponibilité de la ventilation fonctionnelle dans les comptes de gestion produits par la DGFIP, sont présentées, en supplément, dans les fichiers disponibles en ligne. Chaque année, on propose également, en regard des montants des dépenses, les populations correspondant au champ couvert cette année-là. En effet, le champ relatif à chaque niveau de collectivités peut varier selon les changements de statuts des collectivités : par exemple, la Martinique et la Guyane deviennent des CTU en 2016 et acquièrent des compétences régionales ; nous les regroupons alors à partir de 2016 avec les régions. Les dépenses des départements chutent de ce fait, et rapporter ces dépenses des départements à leur population, qui diminue aussi sur le champ réduit aux seuls départements, permet de comparer 2016 aux années antérieures. Le champ couvert par les ventilations fonctionnelles peut aussi varier selon la taille de la collectivité : les nombreux regroupements d'EPCI en 2017 ont diminué le nombre d'EPCI ne regroupant que des communes de moins de 3500 habitants, et le champ couvert par la ventilation fonctionnelle s'est alors considérablement élargi. Il faut donc surtout comparer d'une année sur l'autre les dépenses par habitant, et pas seulement les dépenses en euros.

Pour présenter un panorama le plus complet possible des dépenses par fonction, nous présentons aussi selon notre nouvelle décomposition en 9 groupes les dépenses enregistrées, d'une part, par les budgets annexes, et, d'autre part, par les syndicats. La correspondance entre les codes d'activité enregistrés dans les comptes de gestion et la nouvelle nomenclature unique de diffusion est précisée en note du tableau sur les syndicats (*tableau F6*). Elle diffère un peu de celle élaborée jusqu'alors dans les éditions précédentes du rapport. Là aussi, les séries depuis 2013 sont disponibles en supplément dans la version en ligne de l'annexe 2F. En revanche, comme pour l'annexe 2F5 portant sur l'ensemble des dépenses ventilées par fonction, la population n'est pas indiquée, n'ayant pas la même pertinence que pour les tableaux par niveaux de collectivités : une partie des collectivités couvre l'ensemble de la population, comme les régions et CTU, ou les budgets annexes, et une autre partie sur un champ partiel, comme le bloc communal.

F1. Communes de 3 500 habitants ou plus

F1. Communes de 3 500 habitants ou plus							
<i>en millions d'euros</i>							
2021	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant ⁽¹⁾	Part dans le budget	Évolution	
Services généraux	17 847	3 389	21 236	452	29,6%	+3,4%	
Opérations non ventilables	710	692	1 402	30	2,0%	+1,9%	
Administration générale	16 540	2 639	19 180	408	26,7%	+3,6%	
Conseils, assemblée locale	581	55	636	14	0,9%	+0,4%	
Coopération décentralisée et actions internationales	16	2	18	0	0,0%	+14,2%	
Sécurité et salubrité publiques	2 814	303	3 117	66	4,3%	+2,2%	
Services communs (sécurité)	202	43	244	5	0,3%	-2,8%	
Police, sécurité, justice	1 561	150	1 711	36	2,4%	+5,0%	
Incendie et secours	706	66	772	16	1,1%	+1,6%	
Hygiène et salubrité publique	119	10	129	3	0,2%	-3,1%	
Autres interventions de protection civile	225	36	261	6	0,4%	-5,9%	
Enseignement, formation et apprentissage	9 122	2 312	11 434	243	15,9%	+7,3%	
Services communs (enseignement)	1 400	253	1 653	35	2,3%	+6,0%	
Enseignement du premier degré	4 710	1 773	6 484	138	9,0%	+7,1%	
Enseignement du second degré	90	31	122	3	0,2%	-27,4%	
Enseignement supérieur, professionnel et continu	110	54	164	4	0,2%	+8,8%	
Hébergement et restauration scolaires	2 424	188	2 612	56	3,6%	+11,8%	
Autres services annexes de l'enseignement	387	13	400	9	0,6%	+4,8%	
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	9 725	2 960	12 685	270	17,7%	+2,3%	
Services communs et vie sociale	1 207	133	1 340	29	1,9%	+0,2%	
Culture	4 122	1 128	5 250	112	7,3%	+2,0%	
<i>dont : expression et action culturelles</i>	<i>2 648</i>	<i>555</i>	<i>3 203</i>	<i>68</i>	<i>4,5%</i>	<i>+1,1%</i>	
<i>: conservation et diffusion du patrimoine</i>	<i>1 474</i>	<i>574</i>	<i>2 048</i>	<i>44</i>	<i>2,8%</i>	<i>+3,3%</i>	
Sports	1 864	1 495	3 359	72	4,7%	+1,4%	
Jeunesse et loisirs	2 532	204	2 736	58	3,8%	+5,1%	
Santé, action sociale	7 784	483	8 267	176	11,5%	+0,8%	
Services communs (y compris APA et RSA)	611	5	616	13	0,9%	+3,5%	
Santé	426	73	498	11	0,7%	-4,4%	
Action sociale (hors APA et RSA)	6 747	405	7 153	152	10,0%	+1,0%	
<i>dont : services communs action sociale</i>	<i>1 662</i>	<i>50</i>	<i>1 711</i>	<i>36</i>	<i>2,4%</i>	<i>+1,1%</i>	
<i>: famille et enfance</i>	<i>3 742</i>	<i>258</i>	<i>4 001</i>	<i>85</i>	<i>5,6%</i>	<i>+1,8%</i>	
<i>: personnes âgées</i>	<i>325</i>	<i>33</i>	<i>358</i>	<i>8</i>	<i>0,5%</i>	<i>-0,2%</i>	
<i>: personnes handicapées</i>	<i>266</i>	<i>27</i>	<i>293</i>	<i>6</i>	<i>0,4%</i>	<i>-0,7%</i>	
<i>: autres interventions sociales</i>	<i>753</i>	<i>37</i>	<i>790</i>	<i>17</i>	<i>1,1%</i>	<i>-2,3%</i>	
Aménagement des territoires et habitat	3 588	1 832	5 420	115	7,5%	+5,3%	
Services communs et sécurité	40	4	44	1	0,1%	+52,1%	
Aménagement des territoires	3 349	1 353	4 702	100	6,5%	+5,4%	
<i>dont : espaces verts urbains</i>	<i>1 937</i>	<i>410</i>	<i>2 347</i>	<i>50</i>	<i>3,3%</i>	<i>+3,4%</i>	
<i>: éclairage public</i>	<i>584</i>	<i>341</i>	<i>924</i>	<i>20</i>	<i>1,3%</i>	<i>-0,2%</i>	
<i>: autres aménagements urbains et ruraux</i>	<i>829</i>	<i>603</i>	<i>1 432</i>	<i>30</i>	<i>2,0%</i>	<i>+13,3%</i>	
Habitat	199	475	674	14	0,9%	+2,6%	
Environnement	1 982	486	2 468	53	3,4%	-1,8%	
Services communs et actions transversales	356	206	562	12	0,8%	+0,7%	
Collecte et traitement des déchets	565	35	599	13	0,8%	+0,2%	
Propreté urbaine	808	52	861	18	1,2%	+2,8%	
Actions en matière de gestion des eaux	103	64	167	4	0,2%	-33,6%	
Autres actions environnementales	150	130	280	6	0,4%	+3,9%	
Transports, routes et voiries	2 642	3 717	6 359	135	8,9%	-0,8%	
Services communs (transports)	605	339	944	20	1,3%	+0,8%	
Transports scolaires	51	0	52	1	0,1%	+16,9%	
Transports publics (hors scolaire)	515	104	619	13	0,9%	+5,7%	
Routes et voiries	1 249	2 069	3 318	71	4,6%	-1,2%	
Infrastructures de transport	221	1 204	1 425	30	2,0%	-3,7%	
Action économique	555	291	846	18	1,2%	-3,8%	
Services communs (y compris R & D)	233	115	348	7	0,5%	+6,0%	
Foires et marchés	82	55	136	3	0,2%	-15,3%	
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	15	11	26	1	0,0%	+22,5%	
Industrie, commerce et artisanat	85	56	141	3	0,2%	-16,4%	
Développement touristique	140	54	194	4	0,3%	-2,9%	
Plan de relance (crise sanitaire)	5	9	14	0	0,0%		
TOTAL (communes >= 3 500 h.)	56 065	15 782	71 847	1 530	100,0%	+3,0%	
Charges financières (communes >= 3500 h.)	1 122			24		-7,0%	
Communes hors champ (< 3500 habitants)	14 321	6 717	21 038	989		+6,0%	

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des communes. Champ : communes de 3500 habitants ou plus. La Ville de Paris est considérée comme une commune.

F2. Métropoles, communautés urbaines (CU), communautés d'agglomération (CA), communautés de communes (CC) ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus

GFP ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus							en millions d'euros
2021	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant ⁽¹⁾	Part dans le budget	Évolution	
Services généraux	6 818	1 438	8 256	130	23,5%	-0,9%	
Opérations non ventilables	606	321	928	15	2,6%	-27,4%	
Administration générale	5 979	1 104	7 083	111	20,2%	+3,7%	
Conseils, assemblée locale	208	1	209	3	0,6%	+9,3%	
Coopération décentralisée et actions	25	11	36	1	0,1%	+19,5%	
Sécurité et salubrité publiques	1 338	72	1 410	22	4,0%	+1,6%	
Services communs (sécurité)	35	19	54	1	0,2%	-14,3%	
Police, sécurité, justice	45	7	52	1	0,1%	+9,7%	
Incendie et secours	1 218	30	1 247	20	3,6%	+2,8%	
Hygiène et salubrité publique	17	3	20	0	0,1%	-29,0%	
Autres interventions de protection civile	24	13	37	1	0,1%	+3,2%	
Enseignement, formation et apprentissage	613	348	961	15	2,7%	+7,8%	
Services communs (enseignement)	54	7	62	1	0,2%	+58,3%	
Enseignement du premier degré	170	118	287	5	0,8%	+6,8%	
Enseignement du second degré	65	59	124	2	0,4%	-2,9%	
Enseignement supérieur, professionnel et continu	98	142	240	4	0,7%	+8,3%	
Hébergement et restauration scolaires	184	14	198	3	0,6%	+6,8%	
Autres services annexes de l'enseignement	42	8	50	1	0,1%	+2,5%	
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	3 129	1 228	4 357	69	12,4%	+4,5%	
Services communs et vie sociale	221	29	249	4	0,7%	+0,1%	
Culture	1 553	358	1 911	30	5,4%	+0,9%	
dont : expression et action culturelles	1 007	213	1 220	19	3,5%	+1,4%	
: conservation et diffusion du patrimoine	546	145	691	11	2,0%	+0,1%	
Sports	931	797	1 728	27	4,9%	+9,2%	
Jeunesse et loisirs	425	44	469	7	1,3%	+5,6%	
Santé, action sociale	2 363	199	2 562	40	7,3%	+4,4%	
Services communs (y compris APA et RSA)	418	3	421	7	1,2%	+1,3%	
Santé	86	50	136	2	0,4%	+14,4%	
Action sociale (hors APA et RSA)	1 860	146	2 006	32	5,7%	+4,4%	
dont : services communs action sociale	214	14	228	4	0,6%	+3,9%	
: famille et enfance	1 053	83	1 136	18	3,2%	+6,2%	
: personnes âgées	127	8	135	2	0,4%	-2,3%	
: personnes handicapées	230	3	233	4	0,7%	+3,5%	
: autres interventions sociales	236	39	274	4	0,8%	+1,6%	
Aménagement des territoires et habitat	1 189	1 627	2 816	44	8,0%	+6,0%	
Services communs et sécurité	94	48	142	2	0,4%	+15,3%	
Aménagement des territoires	869	951	1 820	29	5,2%	+2,4%	
dont : espaces verts urbains	257	51	308	5	0,9%	+4,1%	
: éclairage public	198	153	351	6	1,0%	+7,0%	
: autres aménagements urbains et ruraux	414	747	1 161	18	3,3%	+0,7%	
Habitat	226	628	854	13	2,4%	+12,8%	
Environnement	5 624	991	6 614	104	18,8%	+4,4%	
Services communs et actions transversales	270	101	371	6	1,1%	-1,4%	
Collecte et traitement des déchets	4 145	319	4 465	70	12,7%	+4,4%	
Propreté urbaine	465	38	502	8	1,4%	+2,1%	
Actions en matière de gestion des eaux	539	336	875	14	2,5%	+9,2%	
Autres actions environnementales	206	196	402	6	1,1%	+2,6%	
Transports, routes et voiries	2 825	2 784	5 609	88	16,0%	+0,2%	
Services communs	349	177	527	8	1,5%	-4,5%	
Transports scolaires	148	1	149	2	0,4%	+15,1%	
Transports publics (hors scolaire)	1 211	295	1 506	24	4,3%	-2,3%	
Routes et voiries	935	1 931	2 866	45	8,2%	+2,1%	
Infrastructures de transport	182	380	562	9	1,6%	-1,4%	
Action économique	1 400	1 098	2 498	39	7,1%	-4,6%	
Services communs (y compris R & D)	915	887	1 802	28	5,1%	-2,0%	
Foires et marchés	31	15	46	1	0,1%	-7,8%	
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	26	24	49	1	0,1%	+30,5%	
Industrie, commerce et artisanat	29	42	71	1	0,2%	-55,8%	
Développement touristique	400	130	530	8	1,5%	-0,3%	
Plan de relance (crise sanitaire)	22	9	31	0	0,1%		
TOTAL (GFP dans le champ)	25 321	9 794	35 114	552	100,0%	+1,9%	
Charges financières (GFP dans le champ)	504			8		-5,0%	
GFP hors champ	1 554	525	2 080	449		+7,2%	

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des GFP (donc hors communes isolées).

Champ : GFP ayant au moins une commune de 3500 habitants ou plus. La métropole de Lyon est considérée comme un GFP.

F3. Départements

<i>en millions d'euros</i>						
2021	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant ⁽¹⁾	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	4 897	1 223	6 120	96	8,9%	+0,4%
Opérations non ventilables	213	294	506	8	0,7%	-18,6%
Administration générale	4 399	926	5 325	84	7,8%	+2,6%
Conseils, assemblée locale	198	1	199	3	0,3%	-0,2%
Coopération décentralisée et actions internationales	88	3	90	1	0,1%	+9,0%
Sécurité et salubrité publiques	2 717	201	2 918	46	4,3%	+3,0%
Incendie et secours	2 677	156	2 833	45	4,1%	+2,2%
Autres sécurité et salubrité	40	45	85	1	0,1%	+36,1%
Enseignement, formation et apprentissage	3 384	2 546	5 930	93	8,6%	+9,9%
Services communs	655	5	660	10	1,0%	-0,4%
Enseignement du premier degré	3	81	84	1	0,1%	+6,3%
Enseignement du second degré	2 543	2 392	4 935	78	7,2%	+11,7%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	89	55	144	2	0,2%	+13,2%
Autres services annexes de l'enseignement	94	13	107	2	0,2%	+0,7%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	1 313	569	1 882	30	2,7%	+4,0%
Services communs et vie sociale	315	26	341	5	0,5%	+1,8%
Culture	667	326	993	16	1,4%	+7,1%
Sports	253	187	440	7	0,6%	+1,7%
Jeunesse et loisirs	79	30	109	2	0,2%	-5,8%
Santé, action sociale	40 619	404	41 023	645	59,8%	+1,4%
Santé (y c. PMI et planification familiale)	832	35	867	14	1,3%	-4,8%
Action sociale (hors APA et RSA)	22 422	358	22 780	358	33,2%	+2,1%
dont : services communs action sociale	2 389	113	2 502	39	3,6%	-1,0%
: famille et enfance	8 608	91	8 700	137	12,7%	+3,3%
: personnes âgées	2 282	100	2 382	37	3,5%	-5,1%
: personnes handicapées	8 573	29	8 602	135	12,5%	+4,5%
: autres interventions sociales	570	24	594	9	0,9%	-4,1%
Personnes dépendantes (APA)	6 146	0	6 146	97	9,0%	+2,0%
dont : services communs APA	137	0	137	2	0,2%	+3,5%
: à domicile	3 576	0	3 576	56	5,2%	+2,1%
: versée aux bénéficiaires en établissement	205	0	205	3	0,3%	+2,7%
: versée aux établissements	2 229	0	2 229	35	3,2%	+1,8%
RSA et RMI	11 220	11	11 230	176	16,4%	+0,3%
dont : RSA-insertion sociale	630	0	630	10	0,9%	+2,3%
: RSA-insertion professionnelle	472	2	474	7	0,7%	+8,9%
: RSA-allocations	9 771	0	9 771	154	14,2%	-0,9%
: RSA-autres	347	8	355	6	0,5%	+22,0%
Aménagement des territoires et habitat	250	1 312	1 562	25	2,3%	+16,5%
Services communs et sécurité	60	6	66	1	0,1%	+237,0%
Aménagement des territoires	103	971	1 074	17	1,6%	+16,1%
Habitat	88	335	423	7	0,6%	+6,6%
Environnement	518	545	1 062	17	1,5%	+3,0%
Services communs et actions transversales	240	130	370	6	0,5%	-0,9%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	6	12	18	0	0,0%	-11,5%
Actions en matière de gestion des eaux	68	169	237	4	0,3%	-0,6%
Autres actions environnementales	203	234	437	7	0,6%	+9,7%
Transports, routes et voiries	2 915	4 041	6 956	109	10,1%	+3,2%
Services communs	102	3	105	2	0,2%	+130,0%
Transports scolaires	270	0	270	4	0,4%	-10,2%
Transports publics (hors scolaire)	433	220	653	10	1,0%	+0,3%
Routes et voiries	2 064	3 642	5 707	90	8,3%	+3,5%
dont : voirie départementale	1 146	3 218	4 363	69	6,4%	+8,0%
: autres services	919	425	1 343	21	2,0%	-8,8%
Infrastructures de transport (gares, ports etc.)	47	175	222	3	0,3%	-3,5%
Action économique	615	464	1 080	17	1,6%	-3,6%
Services communs (y compris R & D)	178	158	337	5	0,5%	+2,8%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	174	119	293	5	0,4%	+5,7%
Industrie, commerce et artisanat	22	71	93	1	0,1%	-24,3%
Développement touristique	241	117	358	6	0,5%	-9,0%
Plan de relance (crise sanitaire)	28	84	112	2	0,2%	
TOTAL	57 257	11 389	68 647	1 079	100,0%	+2,7%
Charges financières (fonctionnement)	577		577	9		-8,6%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des conseils départementaux : hors Paris, Guyane, Martinique, Corse et communes de la métropole de Lyon.

F4. Régions et CTU

<i>en millions d'euros</i>						
2021	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant ⁽¹⁾	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	3 010	1 882	4 891	72	13,9%	-1,3%
Opérations non ventilables	49	45	94	1	0,3%	+27,9%
Administration générale	2 212	207	2 419	36	6,9%	+0,3%
Conseils, assemblée locale	131	1	131	2	0,4%	+1,0%
Coopération décentralisée et actions internationales	618	1 629	2 246	33	6,4%	-4,0%
dont : gestion des fonds européens	565	1 624	2 189	32	6,2%	-4,4%
Sécurité et salubrité publiques	84	23	107	2	0,3%	+3,6%
Enseignement, formation et apprentissage	8 118	3 392	11 509	169	32,7%	+7,8%
Services communs (enseignement)	55	18	73	1	0,2%	-6,8%
Enseignement du premier degré	0	12	12	0	0,0%	-13,7%
Enseignement du second degré	3 728	2 684	6 412	94	18,2%	+9,0%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	4 193	441	4 634	68	13,2%	+6,5%
dont : enseignement supérieur	99	213	312	5	0,9%	+3,4%
: formation professionnelle	2 761	17	2 778	41	7,9%	+14,4%
: apprentissage	112	182	294	4	0,8%	-21,1%
: formation sanitaire et sociale	1 221	29	1 250	18	3,5%	+0,3%
Autres services annexes de l'enseignement	142	236	378	6	1,1%	+9,0%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	723	485	1 208	18	3,4%	+0,4%
Services communs et vie sociale	25	0	25	0	0,1%	+13,8%
Culture	513	244	758	11	2,2%	-5,6%
Sports	143	228	371	5	1,1%	+8,9%
Jeunesse et loisirs	42	11	52	1	0,1%	+46,4%
Santé, action sociale	821	58	879	13	2,5%	-15,0%
Services communs (santé, social)	420	2	422	6	1,2%	-5,1%
Santé	69	34	104	2	0,3%	-60,3%
Action sociale	332	22	354	5	1,0%	+7,8%
Aménagement des territoires et habitat	124	1 277	1 402	21	4,0%	+5,4%
Services communs et sécurité	32	46	77	1	0,2%	-5,1%
Aménagement des territoires	87	1 088	1 175	17	3,3%	+4,9%
Habitat	6	144	149	2	0,4%	+16,5%
Environnement	248	406	655	10	1,9%	+16,8%
Services communs et actions transversales	71	20	91	1	0,3%	-17,7%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	6	21	28	0	0,1%	+111,1%
Actions en matière de gestion des eaux	33	93	126	2	0,4%	+23,5%
Autres actions environnementales	137	273	410	6	1,2%	+22,4%
Transports, routes et voiries	7 872	3 625	11 497	169	32,6%	+11,2%
Services communs	38	43	81	1	0,2%	+45,6%
Transports scolaires	1 620	7	1 627	24	4,6%	+21,1%
Transports publics (hors scolaire)	5 898	2 130	8 029	118	22,8%	+8,7%
dont : transports ferroviaire de voyageurs	3 601	1 933	5 534	81	15,7%	+10,4%
: autres transports de voyageurs	2 265	168	2 433	36	6,9%	+6,4%
: transports de marchandises	33	30	63	1	0,2%	-30,1%
Routes et voiries	69	692	762	11	2,2%	+28,7%
dont : voirie nationale	0	257	257	4	0,7%	+58,1%
: voirie régionale	58	271	329	5	0,9%	+7,5%
Infrastructures de transport	246	752	998	15	2,8%	+4,1%
dont : gares et infrastructures ferroviaires	18	509	526	8	1,5%	+3,9%
: infrastructures portuaires et aéroportuaires	38	233	271	4	0,8%	+5,6%
: liaisons multimodales	190	11	201	3	0,6%	+2,8%
Action économique	975	2 014	2 989	44	8,5%	-19,6%
Services communs (y compris R & D)	413	712	1 125	17	3,2%	-18,3%
dont : R & D	180	332	512	8	1,5%	+3,5%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	154	361	515	8	1,5%	+4,3%
Industrie, commerce et artisanat	283	745	1 028	15	2,9%	-31,4%
Développement touristique	125	196	321	5	0,9%	-7,7%
Plan de relance (crise sanitaire)	27	64	91	1	0,3%	
TOTAL	22 003	13 226	35 229	518	100,0%	+3,9%
Charges financières (fonctionnement)	560		560	8		-0,7%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des conseils régionaux et des collectivités territoriales uniques, donc hors Mayotte.

F5. - Budgets annexes (a)

<i>en millions d'euros</i>					
2021	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	1 141	1 008	2 149	9,2%	+1,7%
Sécurité (incendie)	0	0	0	0,0%	-0,7%
Enseignement, formation et apprentissage	97	8	105	0,5%	+2,1%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	549	213	762	3,3%	+7,7%
Santé, action sociale	999	118	1 117	4,8%	+4,0%
Aménagement des territoires et habitat	916	388	1 304	5,6%	+8,3%
Environnement	6 940	3 924	10 864	46,7%	+9,9%
dont : Actions en matière de déchets et propreté urb	3 425	397	3 822	16,4%	+11,5%
: Actions en matière de gestion des eaux	3 289	3 361	6 649	28,6%	+8,7%
: Autres actions envir. (y c. énergie)	226	166	392	1,7%	+13,5%
Transports, routes et voiries	4 861	1 128	5 989	25,8%	-0,2%
Action économique	676	289	964	4,1%	+11,9%
Ensemble des activités (b)	16 179	7 076	23 255	100,0%	+5,9%
Charges financières (fonctionnement)	551		551		-9,5%

(a) Communes, EPCI à fiscalité propre, y compris les EPT de la MGP et la métropole de Lyon, départements, régions et CTU. Y compris les budgets annexes en M22 de ces collectivités.

(b) Voir la note du tableau des syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

F6. - Syndicats (a)

<i>en millions d'euros</i>					
2021	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	834	916	1 750	9,3%	-4,9%
Sécurité (incendie)	28	3	31	0,2%	+1,6%
Enseignement, formation et apprentissage	397	61	458	2,4%	+4,9%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	268	49	317	1,7%	+2,5%
Santé, action sociale	448	21	469	2,5%	+3,1%
Aménagement des territoires et habitat	132	718	851	4,5%	+82,3%
Environnement	6 887	4 809	11 697	62,3%	+9,4%
dont : Actions en matière de déchets	3 909	693	4 603	24,5%	+9,3%
: Actions en matière de gestion des eaux	1 991	2 141	4 132	22,0%	+9,2%
: Autres actions envir. (y c. énergie)	987	1 975	2 962	15,8%	+10,1%
Transports, routes et voiries	2 136	840	2 976	15,8%	+6,8%
Action économique	169	70	239	1,3%	+14,7%
Ensemble des activités (b)	11 300	7 488	18 788	100,0%	+9,1%
Charges financières (fonctionnement)	464		464		-7,2%

(a) Budgets principaux des syndicats à vocation unique, et ensemble des budgets annexes des syndicats, y compris en M22. Les budgets principaux des SIVOM ne sont pas inclus. Montants non consolidés entre BP et BA.

(b) La ventilation est faite selon le code d'activité de l'établissement, codée dans le fichier des comptes de gestion. Les comptes des budgets annexes, comme ceux des syndicats et ceux des EPL, ne sont pas codés selon la ventilation fonctionnelle utilisée pour ventiler les dépenses des budgets principaux.

Codes d'activités : Services généraux=11, 27, 38, 39, 40 ; Sécurité=26 ; Enseignement=03, 23 ; Culture=07 ; Sports=08 ; Santé-social=05, 06, 31, 32, 33, 50, 51 ; Aménagement des territoires=15, 28, 34, 36 ; Déchets=10 ; Eau=01, OA, OE ; Autres environnement=02, 19, 25, 35 ; Transports=04, 13, 14, 17, 21 ; Action économique=09, 12, 16, 18, 20, 22, 24, 29, 30, 37.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

ANNEXE 3

Les collectivités locales ultramarines

XAVIER NIEL (DGCL), PAUL PARENT ET ANTONY TOUPIN (DGOM)

Les collectivités territoriales d'outre-mer regroupent deux catégories : les collectivités des départements et régions d'outre-mer (DROM), qui relèvent de l'article 73 de la Constitution, et les collectivités d'outre-mer (COM), qui relèvent de l'article 74 de la Constitution ; la Nouvelle-Calédonie, quant à elle, est une collectivité *sui generis*.

Présentation des comptes consolidés par habitant

Ce rapport présente les comptes par habitant, sous leur forme consolidée, c'est-à-dire la somme des budgets principaux et des budgets annexes, neutralisée des flux entre les budgets et entre les niveaux de collectivités (cf. annexe 2 pour la méthode de consolidation). La part que représentent les budgets annexes dans l'ensemble des comptes est en effet très différente d'un territoire à l'autre, et comparer les comptes par habitant sans tenir compte des budgets annexes biaiserait les comparaisons.

Toutes les données portent sur 2021 et sont encore provisoires

3A. Les finances du secteur communal, des départements, des collectivités territoriales uniques et des régions d'outre-mer

Les départements et les régions de Guadeloupe et de La Réunion, les collectivités territoriales uniques (CTU) de Guyane et de Martinique, le Département de Mayotte, auxquels sont applicables, sauf adaptations éventuelles, les règles de droit commun disposent de recettes relevant du droit commun et de recettes fiscales spécifiques : l'octroi de mer, la taxe sur les carburants et les taxes sur les tabacs et les rhums. Leurs dépenses sont également marquées par la géographie administrative particulière de ces territoires ainsi que leur contexte social.

Les recettes des collectivités des départements et régions d'outre-mer présentent des spécificités qui les distinguent des collectivités de métropole. Leurs dépenses sont également marquées par la géographie administrative particulière de ces territoires ainsi que leur contexte social.

L'octroi de mer et la taxe spéciale de consommation sur les carburants constituent une part significative des recettes des collectivités territoriales dans les départements et régions d'outre-mer. Par décision (UE) 2020/1790 du Conseil du 16 novembre 2020 et (UE) 2021/991 du 7 juin 2021, les autorités françaises ont obtenu des instances européennes la prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 de la décision n° 940/2014/UE du Conseil du 17 décembre 2014 qui avait autorisé, à compter du 1^{er} juillet 2015, la reconduction du régime de l'octroi de mer pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte initialement jusqu'au 31 décembre 2020. La décision (UE) 2021/991 du 7 juin 2021 autorise également la reconduction d'un nouveau régime d'octroi de mer jusqu'au 31 décembre 2027.

PART DE L'OCTROI DE MER ET DE LA TAXE SPECIALE DE CONSOMMATION SUR LES CARBURANTS DANS LES RECETTES FISCALES

2021	Communes	Départements	Régions	CTU
Guadeloupe	49,5%	5,3%	67,2%	
Guyane	59,1%	23,5%		35,6%
Martinique	52,0%	35,6%		23,5%
La Réunion	43,2%	5,9%	59,7%	
Mayotte	67,5%	36,8%		

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes.

Le découpage administratif engendre des communes dont la population compte en moyenne plus d'habitants, à l'exception de la Guyane où leur superficie est en revanche atypique. Les régions de Guadeloupe et de La Réunion sont composées d'un seul département. Depuis le 31 mars 2011, la collectivité départementale de Mayotte exerce les principales compétences dévolues aux départements et régions d'outre-mer. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Guyane et la Martinique se sont dotés d'une collectivité unique exerçant les compétences départementales et régionales.

Ces caractéristiques conduisent à un regard particulier sur les grandes données financières du secteur communal, des départements, des collectivités territoriales uniques et des régions d'outre-mer.

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	DOM	France métropolitaine	France entière
Nombre de communes	32	34	22	24	17	129	34 836	34 965
Taille moyenne des communes	12 113	10 847	12 551	35 665	15 089	16 628	1 861	1 916
Part des communes de 10 000 habitants ou plus (%)	43,8	32,4	36,4	70,8	58,8	46,5	2,7	2,9
Part de la population vivant dans des communes de 10 000 habitants ou plus (%)	77,5	71,2	84,1	94,8	81,1	84,6	49,2	50,3

Source : DGCL ; données Insee (recensement de la population)

3B. Les principales caractéristiques des finances des COM et de la Nouvelle-Calédonie

Les collectivités d’outre-mer (COM) sont constituées de la Polynésie française, du territoire de Wallis-et-Futuna, de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Outre leurs compétences particulières, les COM et la Nouvelle-Calédonie disposent d’une autonomie en matière fiscale. En effet, les COM fixent elles-mêmes leurs propres règles fiscales et douanières et perçoivent le produit de cette fiscalité.

- **La Nouvelle-Calédonie** compte une population totale de 326 541 habitants pour une dépense locale totale de 2,2 Md€ en 2020 selon les comptes administratifs.

Depuis 2016, dans un souci de plus grande transparence, le budget de la Nouvelle-Calédonie se décompose en trois budgets distincts :

- un budget propre retrace les flux nécessaires au financement des compétences particulières de la Nouvelle-Calédonie,
- un budget annexe de répartition regroupe les taxes et impôts qui entrent dans l’assiette des dotations aux collectivités : provinces, communes et Nouvelle-Calédonie,
- un budget annexe de reversement centralise les taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours et alimente les divers organismes et collectivités bénéficiant de financements dédiés.

La part des impôts et taxes représente 73,0 % des recettes de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie en 2020, en diminution de 3,2 % par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire. Les principales recettes fiscales sont, par ordre décroissant, l’impôt sur les sociétés (230,0 M€), la taxe générale sur la consommation (187,5 M€), l’impôt sur le revenu (181,2 M€), la taxe sur les produits pétroliers (62,9 M€), la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (90,8 M€), les droits de douane (62,1 M€) et les droits d’enregistrement (43,5 M€). Les autres recettes sont constituées de transferts financiers de l’Etat (53,6 M€ de dotation globale de compensation) et d’emprunt (228,4 M€ dont 208,6 M€ garanti par l’Etat).

Le budget de la Nouvelle-Calédonie est constitué pour une très large part de recettes qui sont reversées aux provinces, aux communes ainsi qu’à divers organismes locaux. La répartition des recettes fiscales du budget principal en faveur des provinces et des communes est encadrée par la loi organique n° 99-209 modifiée. Ainsi, depuis 2014, et conformément à ces dispositions, 68,3 % des recettes issues des impôts, droits et taxes perçus ainsi que des recettes de la régie des tabacs ont été reversés pour 51,5 % aux provinces et pour 16,8 % aux communes.

• **La Polynésie française** compte 48 communes réparties dans cinq archipels, regroupant une population totale de 281 674 habitants.

La Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Ce statut donne compétence à la Polynésie française en matière de fiscalité, qui constitue la principale recette de fonctionnement de la collectivité (826 M€ soit près de 78% des recettes réelles de fonctionnement en 2020). La Polynésie française bénéficie également du soutien de l'Etat, notamment par le versement de la dotation globale d'autonomie (DGA) d'un montant annuel de 90,5 M€. Elle a bénéficié en 2020 d'un prêt garanti par l'Etat d'un montant de 240 M€.

Le compte administratif 2020 de la Polynésie française est marqué par les incidences de la crise sanitaire avec une diminution des ressources fiscales de 77,7 M€ (-8,6 % entre 2020 et 2019) et une augmentation des charges liées à la gestion de la crise sanitaire, notamment les charges à caractère général (+22,8 % sur la même période) et les autres charges d'activités (+35,6 % sur la même période).

Une part des recettes fiscales perçues par la Polynésie française (152,9 M€ en 2020) est reversée aux communes par l'intermédiaire du Fonds intercommunal de péréquation, dont les modalités sont encadrées par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée. L'Etat contribue également par une dotation globale de fonctionnement (78,4 M€ en 2020) au fonctionnement des communes.

• **Le territoire de Wallis-et-Futuna** compte une population totale de 12 067 habitants. Les recettes totales du territoire atteignent 55,5 M€ et les dépenses 52,6 M€ selon le compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes. Les recettes de fonctionnement du budget principal du territoire (35,4 M€ en 2020) sont issues principalement des recettes douanières (22,2 M€ soit un montant équivalent à celui perçu en 2019) et de dotations de l'Etat (11 M€).

• **La collectivité de Saint-Barthélemy**, qui exerce les compétences d'une commune, d'un département et d'une région, compte une population totale de 10 415 habitants pour une dépense totale de 88,2 M€ en 2020, selon les comptes administratifs.

Près de 84,0 % de ses recettes de fonctionnement proviennent des impôts et taxes. Les principales recettes fiscales sont la taxe départementale de publicité foncière (24 M€), les droits de quai (16,7 M€), la taxe de séjour (6,4 M€), les taxes d'utilisation des services publics et du domaine (3,3 M€) et les taxes sur les carburants (3,3 M€).

• **La collectivité de Saint-Martin**, qui exerce les compétences d'une commune, d'un département et d'une région, compte une population totale de 33 081 habitants pour une dépense totale de 130,7 M€ en 2020.

Les impôts et taxes représentent 81,0 % des recettes de fonctionnement de la collectivité. Les principales recettes fiscales sont les droits de consommation (20,7 M€), les taxes sur les carburants (11,8 M€), l'impôt sur le revenu (12,3 M€), la taxe départementale de publicité foncière (12,7 M€) et l'impôt sur les sociétés (12,5 M€). Les dotations de l'Etat (20,1 M€) représentent 15,8 % des recettes de fonctionnement.

• **La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon**, qui exerce les compétences d'un département et d'une région, compte une population totale de 6 212

habitants pour une dépense totale de 54,9 M€ en 2020, selon les comptes administratifs.

Le produit des impôts et taxes constitue près de 77,1 % des recettes de fonctionnement de la collectivité. Le produit de la fiscalité (29,1 M€) repose principalement sur l'impôt sur le revenu (12,8 M€), l'impôt sur les sociétés (6,2 M€), la taxe spéciale sur l'importation (4,1 M€) et les droits de douane (2,4 M€). Les dotations de l'Etat (5,4 M€) représentent 14,3 % des recettes de fonctionnement.

3.1 Comptes consolidés des communes des DOM (1/2)

<i>Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles</i>						
	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
Population municipale	387 629	-0,7%	368 783	-1,0%	276 128	+2,8%
Population totale ^(a)	393 401	-0,7%	373 762	-1,0%	278 472	+2,7%
Nombre de communes	32	+0,0%	34	+0,0%	22	+0,0%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 455	-1,5%	1 493	+5,7%	1 193	+0,9%
Achats et charges externes	210	-7,8%	202	+15,7%	273	+4,6%
Frais de personnel	1 021	+1,3%	972	+2,1%	726	-2,1%
Charges financières	24	-12,9%	27	-6,3%	13	+12,9%
Dépenses d'intervention	161	-0,8%	230	+2,8%	138	-2,2%
Autres dépenses de fonctionnement	40	-24,8%	62	+80,4%	42	+61,0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 601	+5,1%	1 549	+4,6%	1 305	+1,7%
Impôts et taxes	1 212	+5,4%	1 199	+8,2%	897	-2,2%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	<i>600</i>	<i>+9,5%</i>	<i>623</i>	<i>+9,7%</i>	<i>530</i>	<i>+4,8%</i>
<i>dont : Octroi de mer</i>	<i>545</i>	<i>+9,9%</i>	<i>587</i>	<i>+9,8%</i>	<i>450</i>	<i>+3,5%</i>
Concours de l'État	270	+0,3%	264	-1,6%	317	+11,2%
Subventions reçues et participations	30	-20,7%	46	-11,9%	28	-17,4%
Ventes de biens et services	33	+22,5%	16	-30,4%	24	-16,8%
Autres recettes de fonctionnement	56	+42,9%	24	-17,2%	39	+118,5%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	145	+222,6%	56	-17,8%	112	+11,6%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	204	-14,2%	150	+20,1%	325	+17,2%
Dépenses d'équipement	203	-8,6%	131	+12,2%	315	+15,2%
Subventions d'équipement versées	1	+157,3%	11	+111,8%	3	+38,2%
Autres dépenses d'investissement	1	-94,5%	7	+207,5%	8	+271,1%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	142	-34,1%	154	+45,0%	307	-12,6%
FCTVA	32	-5,0%	16	+93,8%	32	-32,0%
Dotations et Subventions d'équipement	102	-40,9%	119	+35,9%	266	-12,0%
Autres recettes d'investissement	7	-11,8%	19	+83,5%	9	+402,6%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	1 660	-3,3%	1 642	+6,8%	1 518	+4,0%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	1 742	+0,3%	1 702	+7,3%	1 612	-1,3%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	83	+61	60	+11	94	-80
Remboursements de dette (8)	72	-10,3%	95	+13,7%	41	-11,0%
Emprunts (9)	41	-21,7%	50	+60,3%	28	+3,8%
Flux net de dette = (9)-(8)	-31	-3	-45	+7	-13	+6
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	1 731	-3,6%	1 737	+7,2%	1 559	+3,5%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	1 783	-0,4%	1 752	+8,3%	1 639	-1,3%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	52	+58	15	+18	81	-74
Dettes au 31 décembre (12)	825	-2,9%	968	-3,0%	393	-5,6%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	9,1%	+6,1 pt	3,6%	-1,0 pt	8,6%	+0,8 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	4,6%	+6,9 pt	-2,5%	-1,5 pt	5,5%	+1,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	51,5%	-4,3 pt	62,5%	-4,9 pt	30,2%	-2,4 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,7 ans	- 13,2 ans	17,3 ans	+ 2,6 ans	3,5 ans	- 0,6 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.1 Comptes consolidés des communes des DOM (2/2)

<i>Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles</i>						
	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
Population municipale	855 961	+0,3%	256 518	+3,2%	64 844 037	+0,3%
Population totale ^(a)	865 507	+0,3%	262 895	+3,2%	66 062 188	+0,3%
Nombre de communes	24	+0,0%	17	+0,0%	34 836	-0,0%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 317	-2,3%	734	+9,6%	1 067	+2,5%
Achats et charges externes	210	+7,5%	148	+19,5%	274	+6,2%
Frais de personnel	868	+0,9%	480	+4,5%	577	+2,2%
Charges financières	23	-5,4%	3	+11,0%	23	-7,9%
Dépenses d'intervention	189	+5,4%	76	+28,9%	144	-0,9%
Autres dépenses de fonctionnement	28	-69,0%	26	+8,4%	49	+2,4%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 506	+6,1%	895	+22,1%	1 276	+3,6%
Impôts et taxes	1 112	+5,9%	470	+17,0%	822	+2,1%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	481	+11,0%	317	+11,8%	0	-44,0%
<i>dont : Octroi de mer</i>	421	+10,6%	317	+15,4%	-	-
Concours de l'État	245	+3,3%	338	+21,7%	217	+3,3%
Subventions reçues et participations	79	+23,3%	71	+66,9%	58	-3,2%
Ventes de biens et services	45	+13,0%	4	-21,5%	122	+15,5%
Autres recettes de fonctionnement	26	-10,9%	11	+117,5%	57	+11,8%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	189	+164,4%	161	+154,3%	209	+9,2%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	331	+0,1%	381	-7,7%	349	+6,1%
Dépenses d'équipement	298	+2,6%	370	-9,9%	311	+5,6%
Subventions d'équipement versées	17	+25,9%	8	+314,2%	23	+11,1%
Autres dépenses d'investissement	15	-41,4%	3	n.s.	14	+10,4%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	187	-20,3%	269	-8,0%	173	+3,0%
FCTVA	36	-19,2%	53	+54,0%	44	-2,9%
Dotations et Subventions d'équipement	120	-15,4%	207	-18,2%	92	+8,2%
Autres recettes d'investissement	30	-36,0%	8	+99,7%	37	-1,7%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	1 648	-1,8%	1 114	+3,0%	1 415	+3,4%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	1 693	+2,4%	1 163	+13,5%	1 449	+3,5%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	45	+69	49	+106	33	+3
Remboursements de dette (8)	109	-18,3%	26	+35,0%	103	+1,2%
Emprunts (9)	103	-38,4%	52	+6,4%	105	+11,6%
Flux net de dette = (9)-(8)	-5	-40	26	-4	2	+10
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	1 757	-3,0%	1 140	+3,5%	1 518	+3,2%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	1 796	-1,4%	1 215	+13,2%	1 553	+4,0%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	40	+29	76	+103	36	+12
Dettes au 31 décembre (12)	1 411	-1,8%	362	+7,8%	1 037	-0,3%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	12,5%	+7,5 pt	18,0%	+9,4 pt	16,4%	+0,8 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	5,3%	+9,7 pt	15,2%	+9,1 pt	8,4%	+1,0 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	93,7%	-7,6 pt	40,4%	-5,3 pt	81,3%	-3,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	7,5 ans	-12,7 ans	2,2 ans	-3,0 ans	5,0 ans	-0,5 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.2 Comptes consolidés des groupements de communes à fiscalité propre des DOM (GFP) (1/2)

<i>Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles</i>						
	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
Population municipale	387 629	-0,7%	368 783	-1,0%	276 128	+2,8%
Population totale ^(a)	393 401	-0,7%	373 762	-1,0%	278 472	+2,7%
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	6	+0,0%	3	+0,0%	4	+0,0%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	412	-7,1%	530	+6,1%	284	+1,1%
Achats et charges externes	212	-9,2%	230	+16,2%	178	+18,4%
Frais de personnel	131	+0,2%	147	+4,6%	71	-13,8%
Charges financières	4	-32,0%	6	-16,5%	4	+351,4%
Dépenses d'intervention	42	+18,0%	120	+3,2%	10	-69,8%
Autres dépenses de fonctionnement	22	-39,0%	27	-27,9%	21	+44,0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	509	+6,5%	582	+7,9%	392	-2,3%
Impôts et taxes	332	+13,5%	377	+10,4%	188	+4,5%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	5	+12,3%	4	-	8	-10,1%
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	-	0	-	0	-
Concours de l'État	99	-7,7%	101	+3,2%	96	+37,8%
Subventions reçues et participations	17	-27,4%	25	+56,7%	42	-56,7%
Ventes de biens et services	43	+120,5%	48	+22,3%	42	+40,6%
Autres recettes de fonctionnement	17	-50,4%	31	-30,3%	22	-1,6%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	97	+182,8%	52	+30,6%	108	-10,4%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	53	-10,4%	79	+15,1%	222	+42,6%
Dépenses d'équipement	45	-13,9%	69	+17,4%	218	+44,4%
Subventions d'équipement versées	1	-64,6%	9	+10,9%	3	-10,1%
Autres dépenses d'investissement	7	+90,2%	1	-45,6%	1	-21,7%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	24	-0,4%	42	+106,5%	96	+116,4%
FCTVA	6	+174,0%	11	+541,2%	53	+184,0%
Dotations et Subventions d'équipement	17	-12,6%	31	+69,7%	41	+60,4%
Autres recettes d'investissement	2	-43,4%	1	+31,1%	2	-
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	465	-7,5%	609	+7,2%	506	+15,9%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	533	+6,2%	625	+11,5%	488	+9,5%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	68	+69	15	+24	-17	-27
Remboursements de dette (8)	12	-27,2%	28	+5,6%	13	+215,5%
Emprunts (9)	2	-80,4%	41	-12,1%	2	n.s.
Flux net de dette = (9)-(8)	-10	-3	13	-7	-11	-7
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	477	-8,1%	638	+7,1%	519	+17,8%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	535	+4,5%	666	+9,7%	490	+9,9%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	57	+65	28	+17	-29	-34
Dettes au 31 décembre (12)	244	-3,4%	256	+6,3%	105	-12,0%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,0%	+11,9 pt	8,9%	+1,6 pt	27,6%	-2,5 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	16,6%	+13,0 pt	4,0%	+1,7 pt	24,3%	-4,8 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	48,1%	-4,9 pt	44,0%	-0,7 pt	26,7%	-2,9 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,5 ans	-4,9 ans	4,9 ans	-1,1 ans	1,0 ans	-0,0 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.2 Les comptes consolidés des groupements de communes à fiscalité propre des DOM (GFP) (2/2)

<i>Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles</i>						
	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
Population municipale	855 961	+0,3%	256 518	+3,2%	64 844 037	+0,3%
Population totale ^(a)	865 507	+0,3%	262 895	+3,2%	66 062 188	+0,3%
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	5	+0,0%	5	+0,0%	1 231	-0,1%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	554	+6,5%	149	+30,2%	560	+3,4%
Achats et charges externes	331	+8,4%	38	+85,4%	211	+4,8%
Frais de personnel	115	+5,0%	30	+38,8%	181	+3,6%
Charges financières	15	+10,3%	0	+2,5%	14	-8,0%
Dépenses d'intervention	82	+2,0%	74	+8,6%	124	+3,3%
Autres dépenses de fonctionnement	11	-3,8%	7	+70,0%	31	-0,5%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	666	+2,4%	234	+27,3%	708	+4,6%
Impôts et taxes	437	+1,5%	133	+16,9%	349	+0,1%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	7	+13,8%	0	-100,0%	0	+122,8%
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	-	0	-100,0%	-	-98,2%
Concours de l'État	105	+8,4%	73	+12,0%	142	+14,2%
Subventions reçues et participations	24	-3,6%	0	-81,0%	45	+4,2%
Ventes de biens et services	84	+22,3%	0	n.s.	142	+7,9%
Autres recettes de fonctionnement	15	-47,6%	26	n.s.	30	+2,0%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	111	-14,1%	84	+22,4%	148	+9,2%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	276	+20,0%	70	+34,5%	226	+2,8%
Dépenses d'équipement	237	+11,9%	62	+40,8%	178	+5,5%
Subventions d'équipement versées	31	+140,4%	5	-40,7%	29	-7,5%
Autres dépenses d'investissement	8	+46,5%	3	-	18	-4,2%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	113	+30,8%	44	+197,3%	88	+7,4%
FCTVA	29	+36,2%	9	+429,5%	20	+19,3%
Dotations et Subventions d'équipement	67	+61,3%	35	+167,3%	48	+13,9%
Autres recettes d'investissement	17	-27,6%	0	-100,0%	21	-12,4%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	830	+10,6%	220	+31,6%	786	+3,2%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	779	+5,7%	278	+40,1%	796	+4,9%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-52	-38	59	+27	11	+13
Remboursements de dette (8)	48	+1,7%	1	+114,2%	66	+10,0%
Emprunts (9)	88	-15,8%	9	-58,6%	67	-18,8%
Flux net de dette = (9)-(8)	40	-17	8	-13	1	-22
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	879	+10,1%	220	+31,8%	852	+3,7%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	867	+3,0%	287	+30,2%	864	+2,5%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-12	-55	67	+14	12	-9
Dette au 31 décembre (12)	596	+6,5%	58	+16,5%	727	+0,4%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,7%	+7,5 pt	36,1%	+9,4 pt	20,9%	+0,8 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,5%	+9,7 pt	35,8%	+9,1 pt	11,5%	+1,0 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	89,5%	-7,6 pt	24,9%	-5,3 pt	102,7%	-3,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	+ 1,0 ans	0,7 ans	- 0,0 ans	4,9 ans	- 0,4 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.3 Comptes consolidés du secteur communal des DOM (1/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles						
	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
Population totale ^(a)	393 401	-0,7%	373 762	-1,0%	278 472	+2,7%
Nombre de communes	32	+0,0%	34	+0,0%	22	+0,0%
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	6	+0,0%	3	+0,0%	4	+0,0%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 866	-2,7%	2 021	+5,8%	1 476	+0,9%
Achats et charges externes	422	-8,1%	432	+16,1%	451	+9,6%
Frais de personnel	1 151	+1,1%	1 119	+2,5%	796	-3,3%
Charges financières	28	-16,5%	32	-8,3%	17	+39,8%
Dépenses d'intervention	203	+2,5%	348	+3,0%	148	-15,1%
Autres dépenses de fonctionnement	62	-30,6%	90	+23,9%	64	+54,9%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	2 108	+5,5%	2 129	+5,5%	1 696	+0,8%
Impôts et taxes	1 544	+7,0%	1 576	+8,7%	1 085	-1,1%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	605	+9,5%	627	+10,4%	538	+4,5%
<i>dont : Octroi de mer</i>	545	+9,9%	587	+9,8%	450	+3,5%
Concours de l'État	369	-2,0%	365	-0,3%	413	+16,5%
Subventions reçues et participations	47	-23,6%	69	+4,4%	70	-46,7%
Ventes de biens et services	75	+71,1%	64	+3,7%	66	+12,6%
Autres recettes de fonctionnement	73	-0,0%	55	-25,2%	62	+51,4%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	242	+205,4%	108	+0,1%	220	-0,4%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	256	-12,8%	225	+17,2%	546	+26,3%
Dépenses d'équipement	248	-9,6%	201	+14,0%	533	+25,6%
Subventions d'équipement versées	1	+268,1%	16	+35,5%	4	+0,0%
Autres dépenses d'investissement	8	-59,7%	8	+100,6%	9	+152,7%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	165	-30,1%	193	+53,5%	402	+1,8%
FCTVA	38	+5,3%	27	+168,6%	84	+29,9%
Dotations et Subventions d'équipement	117	-37,5%	147	+39,8%	307	-6,5%
Autres recettes d'investissement	9	-20,3%	20	+80,6%	11	+509,0%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	2 122	-4,1%	2 246	+6,9%	2 022	+6,7%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	2 273	+1,8%	2 321	+8,3%	2 098	+1,0%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	150	+130	76	+34	76	-107
Remboursements de dette (8)	84	-13,2%	123	+11,8%	54	+7,7%
Emprunts (9)	43	-30,9%	91	+16,8%	30	+10,5%
Flux net de dette = (9)-(8)	-41	-6	-32	+0	-24	-1
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	2 206	-4,4%	2 369	+7,1%	2 076	+6,7%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	2 316	+0,9%	2 412	+8,6%	2 128	+1,1%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	109	+123	44	+34	52	-108
Dettes au 31 décembre (12)	1 070	-3,0%	1 224	-1,2%	498	-7,0%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,5%	+7,5 pt	5,1%	-0,3 pt	13,0%	-0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,5%	+8,4 pt	-0,7%	-0,6 pt	9,8%	-0,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	50,7%	-4,5 pt	57,5%	-3,9 pt	29,4%	-2,5 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,4 ans	- 9,5 ans	11,3 ans	- 0,1 ans	2,3 ans	- 0,2 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL, Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22).
Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.3 Comptes consolidés du secteur communal des DOM (2/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles						
	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
Population totale ^(a)	865 507	+0,3%	262 895	+0,0%	66 062 188	+0,3%
Nombre de communes	24	+0,0%	17	+0,0%	34 836	-0,0%
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	5	+0,0%	5	+0,0%	1 231	-0,1%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 869	+0,2%	882	+12,7%	1 601	+2,9%
Achats et charges externes	540	+8,0%	186	+28,9%	478	+5,7%
Frais de personnel	981	+1,4%	511	+6,1%	741	+2,5%
Charges financières	38	+0,2%	4	+10,4%	37	-7,9%
Dépenses d'intervention	271	+4,6%	149	+18,2%	266	+1,1%
Autres dépenses de fonctionnement	39	-61,4%	32	+17,1%	80	+1,3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	2 169	+5,0%	1 127	+23,2%	1 958	+4,0%
Impôts et taxes	1 549	+4,6%	604	+17,0%	1 172	+1,5%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	488	+11,0%	317	+10,0%	0	+114,5%
<i>dont : Octroi de mer</i>	421	+10,6%	317	+13,5%	-	-
Concours de l'État	350	+4,7%	412	+19,8%	359	+7,4%
Subventions reçues et participations	102	+16,6%	70	+61,0%	100	+0,2%
Ventes de biens et services	128	+19,1%	4	-14,3%	241	+12,2%
Autres recettes de fonctionnement	41	-29,1%	38	+446,5%	87	+8,3%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	300	+49,2%	246	+85,6%	357	+9,2%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	599	+7,9%	447	-3,3%	565	+4,9%
Dépenses d'équipement	535	+6,5%	431	-5,0%	490	+5,5%
Subventions d'équipement versées	41	+86,7%	9	+12,4%	43	+0,1%
Autres dépenses d'investissement	23	-26,1%	7	n.s.	33	+1,7%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	292	-7,5%	310	+1,5%	250	+4,6%
FCTVA	66	-1,4%	62	+71,9%	64	+3,1%
Dotations et Subventions d'équipement	180	+0,4%	239	-9,6%	130	+11,0%
Autres recettes d'investissement	47	-33,2%	8	+98,8%	56	-6,3%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	2 468	+2,0%	1 329	+6,7%	2 167	+3,4%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	2 461	+3,3%	1 437	+17,8%	2 209	+4,0%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-7	+32	108	+133	42	+15
Remboursements de dette (8)	157	-13,0%	26	+36,6%	167	+4,4%
Emprunts (9)	192	-29,7%	61	-13,9%	172	-2,7%
Flux net de dette = (9)-(8)	35	-57	35	-17	5	-12
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	2 625	+0,9%	1 355	+7,2%	2 334	+3,5%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	2 653	-0,1%	1 498	+16,1%	2 381	+3,5%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	28	-26	143	+116	47	+3
Dettes au 31 décembre (12)	2 007	+0,5%	420	+9,0%	1 764	-0,1%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,8%	+4,1 pt	21,8%	+7,3 pt	18,2%	+0,9 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	6,6%	+5,6 pt	19,5%	+7,1 pt	9,7%	+0,8 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	92,6%	-4,1 pt	37,3%	-4,9 pt	90,1%	-3,6 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,7 ans	- 3,2 ans	1,7 ans	- 1,2 ans	4,9 ans	- 0,5 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22).

Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.4 Comptes consolidés des conseils départementaux des DOM

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles								
	Guadeloupe		La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
Population municipale	387 629	-0,7%	855 961	-1,0%	256 518	+2,8%	62 329 882	+0,3%
Population totale ^(a)	393 401	-0,7%	865 507	-1,0%	262 895	+2,7%	63 525 977	+0,3%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution						
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 641	+6,5%	1 063	+4,3%	1 235	+7,6%	893	+0,9%
Achats et charges externes	61	+5,5%	75	+19,4%	260	+13,4%	62	+0,1%
Frais de personnel	296	+3,8%	368	+2,6%	594	+2,9%	196	+2,2%
Charges financières	7	+84,0%	4	-20,2%	11	-8,5%	9	-8,8%
Dépenses d'intervention	1 264	+7,2%	606	+3,9%	331	+23,7%	619	+0,9%
Autres dépenses de fonctionnement	14	-14,8%	10	+9,1%	39	-36,9%	8	-3,7%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 815	+0,9%	1 265	+9,0%	1 338	+5,2%	1 071	+6,2%
Impôts et taxes	1 304	+1,5%	771	+8,0%	574	+7,9%	791	+7,9%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	70	+20,2%	45	+12,4%	250	+15,4%	0	-96,6%
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	-	0	-	94	+21,7%	-	-
Concours de l'État	365	-0,9%	285	-0,3%	638	+0,6%	152	-0,9%
Subventions reçues et participations	125	+2,4%	152	+4,2%	16	+0,4%	89	+5,4%
Ventes de biens et services	2	+585,3%	10	+77,6%	75	+25,1%	14	-0,9%
Autres recettes de fonctionnement	19	-19,9%	46	+407,4%	34	+20,6%	24	+7,7%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	174	-32,4%	201	+42,7%	103	-16,6%	177	+44,2%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	227	+6,7%	213	+19,5%	361	+18,2%	179	+9,1%
Dépenses d'équipement	191	+15,1%	123	+19,5%	212	+8,3%	119	+13,5%
Subventions d'équipement versées	31	-30,6%	89	+25,8%	149	+60,6%	56	+1,7%
Autres dépenses d'investissement	6	+95,3%	1	-74,3%	0	-99,9%	4	-2,8%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	105	+44,0%	59	-7,2%	59	+40,0%	42	+7,2%
FCTVA	33	+15,5%	13	+6,2%	32	+27,3%	15	+2,1%
Dotations et Subventions d'équipement	66	+57,5%	44	-1,1%	16	+16,0%	20	+7,4%
Autres recettes d'investissement	6	+159,8%	3	-63,9%	11	+237,5%	6	+20,9%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	1 868	+6,5%	1 277	+6,6%	1 596	+9,8%	1 073	+2,2%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	1 920	+2,6%	1 324	+8,1%	1 397	+6,3%	1 112	+6,3%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	52	-65	47	+21	-199	-59	39	+42
Remboursements de dette (8)	38	+39,7%	44	-9,8%	26	+13,5%	55	+7,3%
Emprunts (9)	25	-22,9%	46	-27,5%	2	+209,8%	47	-30,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	-13	-19	2	-13	-24	-2	-8	-24
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	1 907	+7,0%	1 321	+5,9%	1 622	+9,9%	1 128	+2,5%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	1 946	+2,1%	1 370	+6,4%	1 399	+6,4%	1 159	+4,1%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	39	-84	50	+8	-224	-61	31	+18
Dette au 31 décembre (12)	311	-3,4%	364	+0,4%	254	-8,4%	502	-1,9%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	9,6%	-4,7 pt	15,9%	+3,8 pt	7,7%	-2,0 pt	16,6%	+4,4 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,5%	-5,3 pt	12,5%	+4,5 pt	5,7%	-2,2 pt	11,4%	+4,3 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	17,1%	-0,8 pt	28,8%	-2,5 pt	19,0%	-2,8 pt	46,8%	-3,9 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	1,8 ans	+ 0,5 ans	1,8 ans	- 0,8 ans	2,5 ans	+ 0,2 ans	2,8 ans	- 1,3 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.5a Comptes consolidés des régions

<i>Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles</i>						
	Guadeloupe		La Réunion		France métropolitaine	
Population municipale	387 629	-0,7%	855 961	+0,3%	64 844 037	+0,3%
Population totale ^(a)	393 401	-0,7%	865 507	+0,3%	66 062 188	+0,3%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	622	+4,4%	521	-2,0%	313	+3,5%
Achats et charges externes	96	+4,2%	91	-7,2%	60	+8,8%
Frais de personnel	193	+9,3%	175	+3,2%	55	+3,2%
Charges financières	17	-6,4%	24	+2,1%	7	-6,1%
Dépenses d'intervention	304	+1,7%	226	-3,2%	181	+0,5%
Autres dépenses de fonctionnement	13	+19,6%	5	-30,9%	9	+66,2%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	754	+14,5%	676	+3,3%	395	+4,9%
Impôts et taxes	526	+11,0%	486	+10,6%	319	+2,1%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	357	+8,6%	294	+13,5%	3	+5,4%
<i>dont : Octroi de mer</i>	225	+12,6%	138	+15,5%	-	-
Concours de l'État	119	-3,8%	92	-1,0%	27	+17,0%
Subventions reçues et participations	109	+113,2%	87	-25,0%	37	+11,8%
Ventes de biens et services	0	-89,5%	2	+210,6%	2	+17,6%
Autres recettes de fonctionnement	-1	-113,3%	8	+64,3%	9	+61,4%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	131	+110,8%	155	+26,5%	82	+10,6%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	601	-9,3%	490	+5,1%	186	+3,8%
Dépenses d'équipement	365	+5,1%	230	+23,4%	50	+19,6%
Subventions d'équipement versées	210	-1,1%	219	-4,9%	126	+0,1%
Autres dépenses d'investissement	26	-74,5%	42	-16,5%	10	-14,7%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	366	-6,1%	232	-37,4%	75	+1,9%
FCTVA	30	+42,5%	14	-36,4%	8	+5,4%
Dotations et Subventions d'équipement	303	-16,9%	215	-36,5%	59	+2,0%
Autres recettes d'investissement	34	+597,8%	3	-69,0%	8	-2,1%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	1 223	-2,8%	1 011	+1,3%	499	+3,6%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	1 120	+6,8%	908	-11,4%	469	+4,4%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-103	+107	-103	-131	-29	+3
Remboursements de dette (8)	59	+8,9%	74	+8,7%	24	-29,0%
Emprunts (9)	211	+39,3%	194	+136,6%	55	-19,6%
Flux net de dette = (9)-(8)	152	+55	120	+106	31	-4
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	1 283	-2,3%	1 085	+1,8%	523	+1,4%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	1 331	+10,9%	1 103	-0,5%	525	+1,2%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	49	+161	17	-24	2	-1
Dettes au 31 décembre (12)	1 096	+16,9%	1 593	+7,8%	457	+7,4%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,4%	+8,0 pt	23,0%	+4,2 pt	20,8%	+1,1 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,6%	+8,4 pt	12,0%	+3,7 pt	14,7%	+4,0 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	145,4%	+3,0 pt	235,8%	+9,8 pt	115,9%	+2,8 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	8,3 ans	- 6,7 ans	10,3 ans	- 1,8 ans	5,6 ans	- 0,2 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier, sauf Mayotte : estimations de population (Insee). Les totaux incluant Mayotte sont estimés en conséquence.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.5b Les comptes consolidés des collectivités territoriales uniques (CTU)

<i>Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles</i>						
	Martinique		Guyane		<i>Mayotte</i>	
Population municipale	368 783	-1,0%	276 128	+2,8%	256 518	+3,2%
Population totale ^(a)	373 762	-1,0%	278 472	+2,7%	262 895	+3,2%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	2 399	-0,4%	1 445	-1,0%	1 235	+7,6%
Achats et charges externes	142	-6,4%	189	-12,0%	260	+13,4%
Frais de personnel	622	+8,1%	576	+0,2%	594	+2,9%
Charges financières	40	-14,0%	116	+728,9%	11	-8,5%
Dépenses d'intervention	1 575	-2,9%	545	-13,7%	331	+23,7%
Autres dépenses de fonctionnement	20	+46,9%	19	-19,3%	39	-36,9%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	2 622	+5,5%	1 649	+11,0%	1 338	+5,2%
Impôts et taxes	1 770	+4,4%	1 012	+0,4%	574	+7,9%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	529	+6,9%	362	+1,2%	250	+15,4%
<i>dont : Octroi de mer</i>	209	+6,1%	172	+18,2%	94	+21,7%
Concours de l'État	574	+5,2%	269	+2,8%	638	+0,6%
Subventions reçues et participations	218	+18,2%	344	+76,6%	16	+0,4%
Ventes de biens et services	18	-36,3%	-4	+119,3%	75	+25,1%
Autres recettes de fonctionnement	42	+30,9%	28	+18,0%	34	+20,6%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	224	+191,4%	203	+663,7%	103	-16,6%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	859	+25,7%	677	+10,4%	361	+18,2%
Dépenses d'équipement	397	+45,6%	328	+8,7%	212	+8,3%
Subventions d'équipement versées	452	+17,2%	286	+10,3%	149	+60,6%
Autres dépenses d'investissement	10	-59,2%	62	+21,1%	0	-99,9%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	428	+50,0%	469	-21,2%	59	+40,0%
FCTVA	90	-	8	-69,2%	32	+27,3%
Dotations et Subventions d'équipement	337	+19,1%	432	-22,3%	16	+16,0%
Autres recettes d'investissement	2	-33,8%	29	+107,0%	11	+237,5%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	3 258	+5,3%	2 122	+2,4%	1 596	+9,8%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	3 051	+10,1%	2 118	+1,8%	1 397	+6,3%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-207	+114	-5	-13	-199	-59
Remboursements de dette (8)	141	+12,7%	44	-23,2%	26	+13,5%
Emprunts (9)	415	+25,3%	119	+194,3%	2	+209,8%
Flux net de dette = (9)-(8)	273	+68	75	+92	-24	-2
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	3 399	+5,6%	2 166	+1,7%	1 622	+9,9%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	3 465	+11,7%	2 237	+5,4%	1 399	+6,4%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	66	+182	71	+79	-224	-61
Dette au 31 décembre (12)	2 273	+14,9%	502	+14,6%	254	-8,4%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	8,5%	+5,4 pt	12,3%	+10,5 pt	7,7%	-2,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	3,1%	+5,1 pt	9,7%	+11,7 pt	5,7%	-2,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	86,7%	+7,1 pt	30,4%	+1,0 pt	19,0%	-2,8 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	10,2 ans	-15,6 ans	2,5 ans	-14,0 ans	2,5 ans	+0,2 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.6 Comptes consolidés des syndicats des DOM (1/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles						
	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
Population municipale	387 629	-0,7%	368 783	-1,0%	276 128	+2,8%
Population totale ^(a)	393 401	-0,7%	373 762	-1,0%	278 472	+2,7%
Nombre de syndicats (ayant un budget)	13	+8,3%	5	+0,0%	3	-25,0%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	209	+0,8%	139	+30,4%	12	-15,6%
Achats et charges externes	91	-7,1%	79	+70,3%	2	-13,1%
Frais de personnel	92	-5,1%	46	+9,2%	9	-17,1%
Charges financières	4	+19,3%	2	-9,8%	0	-100,0%
Dépenses d'intervention	0	-24,8%	1	+18,0%	0	-
Autres dépenses de fonctionnement	22	+140,1%	10	-28,3%	0	+7,6%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	249	-4,4%	156	+6,0%	13	-21,0%
Impôts et taxes	64	+8,2%	16	+3,0%	0	-
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	0	-	0	-	0	-
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	-	0	-	0	-
Concours de l'État	0	-98,9%	0	-	0	-
Subventions reçues et participations	95	-6,6%	115	-0,0%	13	-14,7%
Ventes de biens et services	83	+17,3%	15	+39,0%	0	+25,7%
Autres recettes de fonctionnement	6	-77,3%	10	+70,3%	0	-92,5%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	40	-24,4%	17	-58,3%	1	-47,8%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	34	-24,1%	82	+39,5%	1	+14,6%
Dépenses d'équipement	32	-27,8%	82	+39,4%	1	-2,9%
Subventions d'équipement versées	0	-	0	+48,1%	0	n.s.
Autres dépenses d'investissement	2	-	0	-	0	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	47	+20,5%	48	+289,3%	1	+75,1%
FCTVA	7	+13,1%	8	+183,2%	0	-
Dotations et Subventions d'équipement	40	+21,9%	40	+319,5%	1	+23,9%
Autres recettes d'investissement	0	-	0	+275,5%	0	n.s.
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	243	-3,6%	221	+33,6%	13	-13,6%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	297	-1,1%	204	+27,7%	14	-18,0%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	53	+6	-17	-11	1	-1
Remboursements de dette (8)	12	-25,6%	25	+36,0%	0	-100,0%
Emprunts (9)	0	-	11	-32,7%	0	-100,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	-12	+4	-14	-12	0	+0
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	256	-5,0%	246	+33,9%	13	-18,6%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	297	-1,1%	215	+22,2%	14	-22,2%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	41	+10	-31	-23	1	-1
Dette au 31 décembre (12)	118	-8,9%	157	-7,2%	0	-
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,2%	-4,3 pt	10,8%	-16,7 pt	10,9%	-5,6 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,2%	-2,9 pt	-5,1%	-20,2 pt	10,9%	-0,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	47,3%	-2,4 pt	100,3%	-14,3 pt	0,0%	+0,0 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,9 ans	+ 0,5 ans	9,3 ans	+ 5,1 ans	0,0 ans	+ 0,0 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22).

Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.6 Comptes consolidés des syndicats des DOM (2/2)

<i>Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles</i>						
	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
Population municipale	855 961	+0,3%	256 518	+3,2%	64 844 037	+0,3%
Population totale ^(a)	865 507	+0,3%	262 895	+3,2%	66 062 188	+0,3%
Nombre de syndicats (ayant un budget)	9	-10,0%	4	+0,0%	9 143	-2,4%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	103	+13,0%	124	+4,9%	178	+5,8%
Achats et charges externes	73	+16,7%	43	+2,0%	96	+8,4%
Frais de personnel	19	+4,4%	64	+0,6%	44	+2,9%
Charges financières	1	+10,4%	1	-61,2%	7	-7,3%
Dépenses d'intervention	0	-11,1%	0	+107,4%	15	+4,9%
Autres dépenses de fonctionnement	9	+6,4%	15	+84,2%	15	+6,3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	105	+9,0%	160	+17,3%	239	+7,2%
Impôts et taxes	3	+4,6%	37	+37,2%	34	+6,8%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	0	-	0	-	0	-75,3%
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	-	0	-	-	-
Concours de l'État	0	+80,5%	50	-4,5%	1	+37,4%
Subventions reçues et participations	84	+9,6%	16	+40,0%	87	+5,1%
Ventes de biens et services	10	-3,4%	48	+2,9%	93	+7,2%
Autres recettes de fonctionnement	9	+21,0%	10	n.s.	25	+14,7%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2	-63,5%	37	+95,0%	61	+11,4%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	73	+82,5%	33	-19,9%	115	+11,2%
Dépenses d'équipement	68	+89,4%	25	-37,9%	102	+12,5%
Subventions d'équipement versées	0	-	0	-	5	-14,2%
Autres dépenses d'investissement	5	+25,8%	7	-	9	+12,7%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	51	+50,2%	100	+89,9%	54	+9,0%
FCTVA	4	+26,4%	12	-45,2%	4	+19,0%
Dotations et Subventions d'équipement	41	+61,3%	87	+187,1%	40	+10,3%
Autres recettes d'investissement	6	+11,7%	0	+18,0%	10	+0,8%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	176	+34,3%	156	-1,5%	294	+7,9%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	156	+19,8%	260	+37,4%	294	+7,5%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-20	-19	104	+73	0	-1
Remboursements de dette (8)	4	+51,0%	3	+44,8%	25	+5,1%
Emprunts (9)	63	+233,1%	0	-	33	+14,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	59	+43	-3	-1	8	+3
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	180	+34,6%	159	-0,9%	319	+7,6%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	219	+47,0%	260	+37,4%	327	+8,1%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	39	+24	101	+72	8	+2
Dette au 31 décembre (12)	158	+76,0%	89	-3,0%	286	+3,0%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	1,7%	-3,5 pt	23,0%	+9,1 pt	25,6%	+0,9 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	-2,2%	-4,6 pt	21,3%	+8,8 pt	15,0%	+0,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	151,0%	+57,5 pt	55,4%	-11,6 pt	119,6%	-4,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	86,3 ans	+ 68,4 ans	2,4 ans	- 2,4 ans	4,7 ans	- 0,4 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22).
Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.7 Comptes consolidés de l'ensemble des collectivités des DOM (y compris syndicats) (1/2)

<i>Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles</i>						
	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
Population municipale	387 629	-0,7%	368 783	-1,0%	276 128	+2,8%
Population totale ^(a)	393 401	-0,7%	373 762	-1,0%	278 472	+2,7%
Nombre de communes	32	+0,0%	34	+0,0%	22	+0,0%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	4 279	+1,8%	4 539	+3,1%	2 895	+0,9%
Achats et charges externes	670	-5,2%	653	+14,6%	642	+2,2%
Frais de personnel	1 731	+2,1%	1 788	+4,5%	1 381	-2,0%
Charges financières	56	-5,0%	75	-11,5%	133	+409,4%
Dépenses d'intervention	1 710	+6,0%	1 904	-1,8%	655	-11,3%
Autres dépenses de fonctionnement	111	-11,9%	120	+19,5%	83	+27,9%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	4 867	+4,6%	4 888	+5,6%	3 320	+6,5%
Impôts et taxes	3 438	+5,5%	3 363	+6,4%	2 097	-0,4%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	1 032	+9,9%	1 156	+8,8%	901	+3,1%
<i>dont : Octroi de mer</i>	770	+10,7%	796	+8,8%	622	+7,2%
Concours de l'État	854	-1,8%	939	+3,0%	682	+10,7%
Subventions reçues et participations	317	+15,0%	382	+11,1%	389	+42,0%
Ventes de biens et services	161	+37,5%	97	-3,7%	62	+9,1%
Autres recettes de fonctionnement	97	-26,6%	107	-4,0%	90	+36,1%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	588	+30,0%	348	+54,8%	425	+69,7%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1 048	-8,2%	1 140	+24,3%	1 205	+17,0%
Dépenses d'équipement	836	+0,5%	679	+33,9%	862	+18,5%
Subventions d'équipement versées	170	-7,5%	442	+16,2%	272	+9,9%
Autres dépenses d'investissement	41	-67,0%	19	-36,9%	71	+29,3%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	612	-8,0%	642	+58,1%	853	-12,4%
FCTVA	108	+17,4%	124	+885,3%	92	+2,3%
Dotations et Subventions d'équipement	456	-17,8%	497	+30,8%	720	-17,0%
Autres recettes d'investissement	49	+162,4%	22	+56,9%	40	+152,1%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	5 326	-0,3%	5 679	+6,7%	4 100	+5,2%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	5 479	+3,0%	5 530	+9,8%	4 173	+2,0%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	153	+177	-149	+137	73	-121
Remboursements de dette (8)	194	-0,6%	289	+14,0%	98	-9,6%
Emprunts (9)	279	+13,3%	517	+21,5%	149	+117,9%
Flux net de dette = (9)-(8)	85	+34	227	+56	51	+91
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	5 520	-0,3%	5 968	+7,1%	4 198	+4,8%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	5 758	+3,5%	6 047	+10,7%	4 322	+3,9%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	238	+211	78	+193	124	-30
Dettes au 31 décembre (12)	2 595	+4,1%	3 654	+7,9%	1 000	+2,7%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	12,1%	+2,4 pt	7,1%	+2,3 pt	12,8%	+4,8 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,1%	+2,6 pt	1,2%	+1,8 pt	9,9%	+5,3 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	53,3%	-0,2 pt	74,8%	+1,6 pt	30,1%	-1,1 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,4 ans	- 1,1 ans	10,5 ans	- 4,6 ans	2,4 ans	- 1,5 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

3.7 Comptes consolidés de l'ensemble des collectivités des DOM (y compris syndicats) (2/2)

<i>Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles</i>						
	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
Population municipale	855 961	+0,3%	256 518	+3,2%	64 844 037	+0,3%
Population totale ^(a)	865 507	+0,3%	262 895	+3,2%	66 062 188	+0,3%
Nombre de communes	24	+0,0%	17	+0,0%	34 836	-0,0%
2021	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution	Euros par habitant ^(a)	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	3 539	+1,4%	2 235	+9,1%	2 925	+2,6%
Achats et charges externes	779	+7,7%	489	+17,6%	694	+5,8%
Frais de personnel	1 543	+1,9%	1 169	+4,2%	1 029	+2,5%
Charges financières	68	-0,7%	17	-15,2%	60	-7,8%
Dépenses d'intervention	1 085	+2,6%	475	+20,6%	1 031	+1,0%
Autres dépenses de fonctionnement	63	-49,9%	86	-11,7%	111	+4,9%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	4 197	+6,0%	2 620	+12,8%	3 596	+5,0%
Impôts et taxes	2 809	+6,6%	1 215	+13,0%	2 285	+3,7%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	827	+12,0%	568	+12,3%	3	+5,8%
<i>dont : Octroi de mer</i>	559	+11,8%	411	+15,3%	-	-
Concours de l'État	727	+2,0%	1 099	+6,7%	533	+5,4%
Subventions reçues et participations	408	-0,1%	97	+36,4%	284	+4,7%
Ventes de biens et services	149	+21,1%	127	+14,1%	350	+10,3%
Autres recettes de fonctionnement	104	+32,2%	82	+132,0%	144	+11,6%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	658	+40,1%	385	+40,3%	671	+16,8%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1 315	+11,0%	745	-2,3%	979	+6,0%
Dépenses d'équipement	955	+15,5%	669	-3,2%	756	+8,5%
Subventions d'équipement versées	288	+8,1%	62	+13,7%	168	-2,0%
Autres dépenses d'investissement	72	-20,8%	14	-17,3%	56	-0,4%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	574	-21,3%	372	+5,3%	359	+4,7%
FCTVA	97	-7,2%	107	+27,7%	91	+3,7%
Dotations et Subventions d'équipement	418	-21,2%	246	-6,1%	188	+8,9%
Autres recettes d'investissement	59	-37,2%	19	+158,8%	80	-3,2%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	4 853	+3,9%	2 980	+6,0%	3 904	+3,4%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	4 771	+1,8%	2 992	+11,8%	3 955	+4,9%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-82	-97	12	+147	51	+57
Remboursements de dette (8)	279	-7,0%	55	+25,0%	269	+0,8%
Emprunts (9)	495	+13,3%	63	-12,1%	305	-9,9%
Flux net de dette = (9)-(8)	216	+79	8	-20	36	-35
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	5 132	+3,2%	3 035	+6,3%	4 173	+3,2%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	5 266	+2,7%	3 055	+11,2%	4 260	+3,7%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	134	-18	20	+127	87	+22
Dette au 31 décembre (12)	4 123	+5,0%	763	+1,1%	2 990	+1,0%
Ratios						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,7%	+3,8 pt	14,7%	+2,9 pt	18,7%	+1,9 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,0%	+4,7 pt	12,6%	+2,7 pt	11,2%	+2,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	98,2%	-1,0 pt	29,1%	-3,4 pt	83,1%	-3,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,3 ans	-2,1 ans	2,0 ans	-0,8 ans	4,5 ans	-0,7 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population.

Pré-Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2022

L'observatoire des finances et de la gestion publique est institué par l'article L. 1211-4 du code général des collectivités territoriales, comme formation spécialisée du comité des finances locales.

Le rapport annuel de L'observatoire concourt à l'information du Gouvernement, du Parlement et des collectivités elles-mêmes sur la situation financière des administrations publiques locales.

Présenté au Comité des finances locales le 21 juin 2022, ce pré-rapport fournit les premières données statistiques sur les principaux aspects des finances locales : comptes et budgets des collectivités territoriales, fiscalité locale et intercommunalités.

Diffusion :

Ministère délégué auprès du ministère de l'Intérieur
et du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
chargé des Collectivités territoriales
Observatoire des finances
et de la gestion publique locales
2, place des Saussaies 75800 Paris cedex 08
Tél. : 01 40 07 68 29

